

Hors de question de marier des PD ! Je ne le ferai pas.

**Va voir un psychiatre ou suicide-toi,
je hais les trans.**

**Ne vous approchez pas d'eux
sinon vous allez attraper le sida!**

Bi, alcool, s'abstenir.

**Il faut faire un choix: être homo
ou avoir des enfants.**

Rapport sur

L'HOMO PHOBIE

Eh les gars, qui c'est qui fait la femme?

Sale gouine, t'es de quelle race?

**Il faut les enfermer dans des hôpitaux
psychiatriques pour être soignés.**

2013

Vous n'êtes pas des vraies filles.

Je vais te torturer, salope de trans.



Rapport sur
l'homophobie
2013

SOS homophobie
34, rue Poissonnière
75002 Paris

Directeur de la publication

Elisabeth Ronzier, présidente de SOS homophobie

Directeurs de la rédaction

Elisabeth Ronzier
Jean-Philippe Rathle

Rédaction

Pierre Barberan
Sylvie Barthe
Arnaud Brou
Thomas Cepitelli
Manuel David
Julien Delhorbe
Alexandra Ferret
GP
Michel Klein
Tania Lejbowicz
Pascal Lelièvre
Julien Lemonnier
Léa Lootgjeter
Pauline Obsidienne
Stéphane Pelletier
Antoine Planquette
Fabien Randanne
David Raynaud
Ronan Rosec
Yohann Roszewitch
Gary Roustan
SBC
Anna Zielinska

Édition

Annick Rivoire
Élisabeth Castaing

Maquette

Marty de Montereau

Impression

Imprimerie CPI France-Quercy
ZA des Grands-Champs
46090 Mercuès

Distribution-diffusion

KTM éditions
15, rue Claude-Tillier
75012 Paris

Vous êtes victime ou témoin de discriminations homophobes,
biphobes et transphobes par votre entourage,
sur votre lieu de travail, dans un lieu public...

vous êtes victime ou témoin d'insultes,
de violences ou de menaces homophobes,

vous avez besoin d'être écouté-e,
vous recherchez des informations,
vous vous posez des questions...

Appelez ou témoignez

Ligne d'écoute anonyme

 **N°Azur 0 810 108 135**

PRIX APPEL LOCAL

ou au 01 48 06 42 41

du Lundi au Vendredi

18 h - 22 h

et 18 h - 00h le 1^{er} lundi du mois

Samedi 14 h - 16 h

Dimanche 18 h - 20 h

Ou par courriel ou Chat' sur notre site www.sos-homophobie.org

Témoigner, c'est agir
Adhérer, c'est agir

Adhésion possible en ligne sur notre site
(paiement sécurisé par CB)

Vous souhaitez devenir bénévole
Contactez-nous : nousrejoindre@sos-homophobie.org

SOS homophobie dédie cet ouvrage

à

Annabelle,
Anne-Claire,
Bruno
et Marc.

Sommaire

Éditorial	7
L'association SOS homophobie	9
Définitions	11

ANALYSES ET TÉMOIGNAGES

Synthèse générale	14
-------------------------	----

Contextes transversaux :

Agressions physiques	20
Lesbophobie	26
Transphobie	32
Biphobie	40
Gayphobie	44

Commerces et services	50
Famille, entourage proche	56
Internet	62
Justice	66
Lieux publics	72
Mal de vivre	78
Médias-Communication	84
Milieu scolaire-Enseignement supérieur	90
Police-Gendarmerie	98
Politique	104
Presse	116
Religions	122
Santé-Médecine	128
Sport	136
Travail	140
Voisinage	148
International	154

ANNEXES

Le droit français face à l'homophobie	164
Faits marquants de l'année 2011	166
Communiqués de presse de SOS homophobie	170
Remerciements	180

Éditorial

Nombre de témoignages à la source de ce *17^e Rapport annuel* ainsi que sa rédaction et sa publication s'inscrivent dans une période aussi particulière qu'inédite : le début de la procédure législative pour l'ouverture du mariage et de l'adoption aux couples de même sexe, accompagnée d'une multiplication de démonstrations homophobes. Médias, lieux publics, lieux virtuels, famille, travail... Nul lieu n'a été épargné par ces débats qui n'en ont pris parfois que le nom.

Faits marquants de la fin de l'année 2012 – malheureusement toujours d'actualité à ce jour avancé de 2013 –, les manifestations rassemblant des milliers de personnes opposées à l'égalité, porteuses de cette nouvelle « *haine bonbon* » affublée du déjà si célèbre « *je ne suis pas homophobe mais...* ». On aimerait presque les croire. Oui, mais voilà...

Elles ne sont pas homophobes, mais sont à l'origine d'une augmentation sans précédent du nombre de témoignages reçus par SOS homophobie.

Elles ne sont pas homophobes, mais sont à la source d'un profond mal-être depuis plusieurs mois des personnes LGBT et de leur entourage.

Elles ne sont pas homophobes, mais nombre d'associations, de médias, de personnalités, de personnes restent dubitatives.

Elles ne sont pas homophobes, mais elles hiérarchisent les orientations sexuelles et les identités de genre glissant, aux fins d'argumentation, de l'altérité sexuelle à la complémentarité homme-femme, du choix de vie à l'ordre naturel ou même divin.

« *Ce n'est pas de l'homophobie* », mais ça en a la couleur et le goût. « *Ce n'est pas de l'homophobie* », mais ça vient du même endroit et en a les mêmes effets.

Peut-on être opposé-e au mariage et à l'adoption pour les couples de même sexe et ne pas être homophobe ? SOS homophobie aurait tellement voulu le croire et pouvoir en attester ! Force est de constater que la réponse doit être négative.

Car voilà, il est un principe avec lequel on ne transige pas : celui de l'égalité. L'égalité ne souffre pas de demi-mesure. Elle est pleine et entière ou elle n'est pas. Sur le plan législatif comme sur le plan moral, social, réel. Or que sont l'homophobie, la biphobie et la transphobie sinon le déni d'une égalité de traitement et de dignité aux personnes LGBT ?

Les quatre lettres de cet acronyme au cœur de l'actualité politique ont fait l'objet d'une attention particulière de la part de notre association. Mieux connaître la spécificité de chaque attitude de rejet pour mieux pouvoir combattre l'ensemble des LGBTphobies, telle a été notre devise cette année. C'est pourquoi ce *Rapport annuel* présente pour la première fois, en plus de l'habituel chapitre sur la transphobie et de l'exergue habituelle sur la lesbophobie, deux focus sur la gayphobie et la biphobie.

Le chapitre politique comporte des extraits de courriers reçus par Erwann Binet, député et rapporteur du

projet de loi à l'Assemblée nationale. Courriers qui, comme le lecteur et la lectrice s'en apercevront, « *ne sont pas homophobes mais...* ». Le chapitre Internet révèle que les mots clés et autres *hashtags* ont pullulé sur les réseaux sociaux, promettant entre deux injures aux personnes LGBT, tortures, agressions ou mort. Mais ça n'est pas de l'homophobie... À d'autres, Mesdames et Messieurs Jourdain.

La marche pour l'égalité ne rencontre en vérité qu'une seule embûche : l'homophobie, la biphobie et la transphobie. Une embûche de taille, comme en témoigne une fois encore ce *Rapport Annuel*.

Élisabeth Ronzier,
présidente

Michael Bouvard,
coordinateur

Léa Lootgieter,
coordinatrice

L'association

SOS homophobie



SOUTENIR les victimes d'actes homophobes

Écouter

Une ligne téléphonique animée par des bénévoles formé-e-s recueille les témoignages et apporte aux victimes attention, réconfort et pistes de solution dans le plus strict anonymat. L'écoute se fait également sur Internet par chat, sur lequel répondent les mêmes bénévoles. Il est également possible de témoigner par courriel sur le site internet de l'association et sur le site cestcommeca.net.

Les coordonnées de structures ou de personnes aux compétences spécifiques (associations locales, avocat-e-s...) peuvent être communiquées.

Répondre

Les courriels et témoignages déposés sur notre site internet bénéficient d'un suivi attentif et leurs auteur-e-s reçoivent une réponse personnalisée.

Soutenir et accompagner

Sous certaines conditions, et à la demande de l'appe-

lant-e, l'anonymat peut être levé pour un soutien personnalisé. Si nécessaire, l'association peut intervenir concrètement auprès des victimes qui sollicitent son appui : lettre de soutien, accompagnement, interpellation d'employeurs, de voisin-e-s ou autres personnes commettant des actes homophobes ou transphobes.

Agir en justice

L'association SOS homophobie, ayant plus de cinq ans d'existence, est habilitée à se porter partie civile auprès de victimes d'actes homophobes ou transphobes.

PRÉVENIR l'homophobie

Intervenir en milieu scolaire

L'association propose des rencontres-débats aux élèves des collèges et lycées, animées par des bénévoles formé-e-s. Objectif : la déconstruction des stéréotypes et des idées reçues qui forment le terreau de l'homophobie, de la biphobie et de la transphobie, particulièrement à l'école.

Pour ces actions, SOS homophobie est agréée par les

trois académies de l'Île-de-France et l'académie de Strasbourg.

Former les professionnels

La formation pour adultes sensibilise les professionnel-le-s des domaines de l'éducation, de la santé, du sanitaire et social, de la justice, de la police, de la gendarmerie, les différent-e-s act-eur-ice-s sociaux (syndicats, associations...) ainsi que les entreprises, à la prise en compte des phénomènes de discrimination homophobe et transphobe.

D'une façon plus générale, il s'agit d'inciter à réfléchir sur les clichés, la banalisation de l'injure homophobe et transphobe, les préjugés, les stéréotypes, et ainsi d'intégrer la lutte contre les discriminations homophobes, biphobes et transphobes aux différentes pratiques professionnelles.

Informers les adolescent-e-s

Offrir aux adolescent-e-s LGBT un soutien spécifique par l'entremise du site internet « C'est comme ça » (<http://www.cestcommeca.net>) : il met à leur disposition de nombreuses informations, des témoignages, des ressources culturelles, etc., et permet des réactions personnalisées dans des situations scolaires ou familiales difficiles (en écrivant à temoignage@sos-homophobie.org).

Intervenir sur les lieux de drague

Dans les lieux de drague en plein air fréquenté par des homosexuels, des interventions de quelques bénévoles de l'association permettent d'informer les hommes qui fréquentent ces espaces des possibles dangers et sur la conduite à tenir en cas d'agression. Des outils de prévention sont distribués.

MILITER pour l'égalité des droits

Recenser et analyser

Chaque année le *Rapport sur l'homophobie* compile l'ensemble des témoignages reçus par l'association et analyse l'actualité LGBT des douze mois

écoulés et son traitement par la presse. À travers de nombreuses thématiques (famille, travail, lesbophobie...), la publication qui en résulte offre sans complaisance une vision détaillée de l'homophobie, de la biphobie et de la transphobie en France et demeure le seul outil d'analyse quantitative et qualitative pour en mesurer l'évolution.

Manifester

Chaque année, SOS homophobie participe à diverses manifestations : journée internationale de lutte contre l'homophobie, marches des fiertés LGBT, marche Existrans, Printemps des associations, Solidays et autres salons associatifs ou institutionnels. Elle coorganise également des soirées de promotion et de soutien de l'association.

Lutter contre la lesbophobie

La commission lesbophobie conforte la diversité de l'association dans sa composition et ses actions. Elle lutte contre les discriminations et les manifestations de rejet spécifiques faites aux lesbiennes en prenant part à la création de supports d'information et de communication (Enquête sur la lesbophobie en 2008, micro-trottoir en 2009, etc.) et en participant à des tables rondes, débats, manifestations et animations.

Lutter contre la transphobie

Le groupe transphobie a pour mission de lutter contre les discriminations et les formes de rejet spécifiques faites aux personnes trans.

Traquer l'homophobie sur Internet

SOS homophobie compte un groupe de suivi, retrait et prévention des propos homophobes et transphobes sur Internet (forum, blog, etc.).

Prendre position

SOS homophobie intervient auprès des pouvoirs publics français et européens, du Défenseur des droits, des médias pour porter notre combat pour l'égalité des droits quelles que soient l'orientation sexuelle et l'identité de genre.

Définitions

L'homophobie, qu'est-ce que c'est ?

Le terme **homophobie**, apparu dans les années 1970, vient de *homo*, abréviation de « homosexuel », et de *phobie*, du grec *phobos* qui signifie crainte. Il désigne les manifestations de mépris, rejet, et haine envers des personnes, des pratiques ou des représentations homosexuelles ou supposées l'être. Ce n'est pas une construction étymologique puisque *homo* ne renvoie pas au radical grec.

Est ainsi homophobe toute organisation ou individu rejetant l'homosexualité et les homosexuel-le-s, et ne leur reconnaissant pas les mêmes droits qu'aux hétérosexuel-le-s. L'homophobie est donc un **rejet de la différence**, au même titre que la xénophobie, le racisme, le sexisme, les discriminations sociales, liées aux croyances religieuses, aux handicaps, etc.

Une **discrimination** est une attitude, une action ou une loi qui visent à distinguer un groupe humain d'un autre à son désavantage. La lutte contre les discriminations est avant tout une démarche pour obtenir l'égalité en droit et en considération. Il ne s'agit pas d'obtenir des droits spécifiques ou des privilèges.

Le terme **lesbophobie**, apparu plus récemment, désigne les formes d'homophobie qui visent spécifiquement les lesbiennes. C'est une combinaison d'**homophobie** et de **sexisme**.

Le terme de **gayphobie**, lui aussi plus récent, désigne les formes d'homophobie qui visent spécifiquement les hommes homosexuels.

Les termes de **biphobie**, désignant les discriminations et les manifestations de rejet à l'encontre des bisexuel-le-s, et de **transphobie**, à l'encontre des trans, sont souvent confondus à tort avec celui d'homophobie.

L'abréviation **LGBT** signifie lesbiennes, gays, bisexuels et trans.

« Faire son **coming out** » signifie annoncer son homosexualité.

« **Outing** » signifie l'annonce de l'homosexualité de quelqu'un sans son accord.

L'**hétérocentrisme** est l'ensemble des représentations et des valeurs faisant de l'hétérosexualité la norme unique à suivre en matière de pratique sexuelle et de vie affective. Il peut inclure la présomption que chacun est hétérosexuel ou bien que l'attirance à l'égard de personnes de l'autre sexe est la seule norme et donc est supérieure. L'hétérocentrisme fait référence aux privilèges des personnes hétérosexuelles aux dépens des gays, lesbiennes, et bisexuels.

L'homophobie, la biphobie, la transphobie, ça se manifeste comment ?

Dans sa forme la plus violente, l'homophobie, la biphobie et la transphobie s'expriment par des violences physiques et peut dégénérer, de la bousculade, du passage à tabac, jusqu'au viol et même au meurtre.

Dans une forme plus quotidienne, elles se traduisent par des réactions, avouées ou non, de rejet, d'exclusion : injures verbales ou écrites, moqueries, humiliations, harcèlement, refus de service, dégradations de biens et discriminations. Elles peuvent aussi se manifester par des formes de commiseration, de dédain ou faire l'objet d'un tabou.

Elles se manifestent dans tous les domaines de la vie : famille, amis, entourage, voisinage, travail, collège, lycée, vie quotidienne, commerces, services, administrations, lieux publics...

Depuis 2003 et 2004, la loi française punit plus sévèrement les agressions et les insultes lorsqu'elles sont motivées par l'homophobie. Depuis 2012 lorsqu'elles sont motivées par la transphobie. Elles sont tout aussi répréhensibles pénalement que les comportements racistes ou antisémites.

L'homophobie, la biphobie, la transphobie, quelles conséquences ?

L'homophobie, la biphobie et la transphobie peuvent avoir des conséquences psychologiques, physiques et sociales dramatiques pour les personnes qui en sont victimes.

D'un point de vue **psychologique**, les conséquences vont de la tristesse et du repli sur soi à l'inquiétude, l'angoisse, la dépression, voire à la tentative de suicide (lire chapitre Mal de vivre). Elles peuvent s'accompagner de différentes conduites à risque (alcool, drogues, rapports sexuels non protégés...).

Pour d'autres homosexuel-le-s, bi ou trans, l'homophobie, la biphobie ou la transphobie va au contraire susciter un sursaut de combativité qui les portera à affirmer leur orientation sexuelle, leur identité de genre et leur mode de vie.

D'un point de vue **physique**, les agressions peuvent engendrer de lourdes séquelles. Parfois même, les victimes n'y survivent pas (1).

D'un point de vue **social**, l'homophobie, la biphobie et la transphobie peuvent aussi avoir des conséquences importantes et difficiles à gérer pour les personnes qui en sont l'objet, et ce dans différents domaines :

- dans le monde du travail, l'homophobie et la transphobie se manifestent par le refus de promotion, la mise au placard, et parfois même le licenciement ;

- dans la vie quotidienne, déménager ou changer d'établissement scolaire sont parfois les seules solutions permettant de fuir un quotidien insupportable ;
- plus généralement dans la vie sociale, l'homophobie, la biphobie et la transphobie prennent la forme du rejet, de l'incompréhension, de la personne homosexuelle, bi ou trans.

Lutter contre l'homophobie, la biphobie et la transphobie, c'est...

En conclusion, outre un cadre législatif, encore insuffisant certes mais pour lequel SOS homophobie s'est battue car il permet aux victimes d'avoir un réel recours, notre association reste convaincue que la lutte contre l'homophobie, la biphobie et la transphobie passe par la mise en place d'une ambitieuse politique de prévention. Expliquer la diversité, rassurer, sensibiliser à l'acceptation des orientations sexuelles et identité de genre : autant d'objectifs que nous poursuivons dans notre lutte, au travers du travail de l'ensemble de nos commissions. Outils et dossiers de sensibilisation sont ainsi préparés et présentés autant que possible, partout où cela est nécessaire : milieu scolaire, auprès des policiers, dans divers contextes professionnels. Enfin, pour que ces discriminations ne soient plus considérées comme négligeables, voire inexistantes, notre lutte passe aussi par la visibilité de la réalité des agressions homophobes, biphobes et transphobes aujourd'hui. Ce *Rapport sur l'homophobie*, qui existe depuis 1997, est pour nous un moyen d'en rendre compte, de mieux connaître l'homophobie, la biphobie et la transphobie, pour mieux les combattre.

Pour en savoir plus :

Daniel Borrillo, *L'Homophobie*, éd. PUF, collection Que sais-je ?, novembre 2001 ;

Louis-Georges Tin, *Dictionnaire de l'homophobie*, éd. PUF, mai 2003 ;

Commission Lesbophobie de SOS homophobie, *Synthèse de l'enquête sur la lesbophobie*, mai 2008.

1. Voir le *Rapport Annuel sur l'homophobie 2008*, p.30 :
« Liste des meurtres dont la motivation homophobe est avérée (janvier 2002-janvier 2008) ».

Comment est réalisé le Rapport sur l'homophobie ?

Comme chaque année, le *Rapport sur l'homophobie 2013* a été constitué à partir de quatre sources :

- les témoignages reçus par l'association au cours de l'année 2012 (sur notre ligne d'écoute, par courrier, par courriel ou lors de certains événements auxquels participe l'association) ;
- le travail des différents groupes et commissions de l'association ;
- le suivi de l'actualité de janvier 2012 à décembre 2012 ;
- l'analyse de la presse au cours de la même période.

Ce document n'est donc pas le recensement exhaustif de toutes les manifestations homophobes survenues en 2012, mais bien une vision de l'homophobie à travers les outils de l'association et son vécu de terrain. Les statistiques communiquées dans ce rapport sont uniquement établies à partir des témoignages et demandes de soutien reçus par notre association. On sait qu'aujourd'hui encore de nombreuses victimes ne témoignent pas et passent sous silence les violences dont elles peuvent faire l'objet.

SOS homophobie a souhaité accorder une page à des personnes physiques ou morales extérieures à l'association, sensibilisées à la problématique de l'homophobie. La parole est ainsi donnée à des chercheurs, des personnalités qui apportent des éléments d'analyse ou à d'autres associations qui offrent un regard croisé. Ces participations extérieures sont l'objet des encadrés intitulés « *La parole à...* ».

La combinaison de ces sources nous a permis d'alimenter vingt et une rubriques, en plus du suivi de la presse :

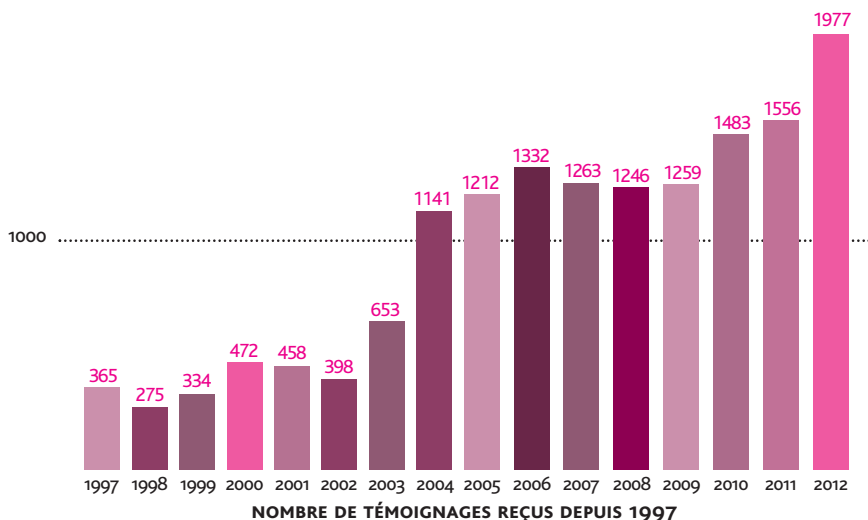
- seize étudient les contextes dans lesquels se manifeste l'homophobie : commerces et services, famille-entourage proche, Internet, justice, lieux publics, mal de vivre, médias-communication, milieu scolaire-enseignement supérieur, police et gendarmerie, politique, religions, santé-médecine, sport, travail, voisinage et international ;
- cinq sont des analyses transversales : agressions physiques, lesbophobie, gayphobie, biphobie, transphobie ; les témoignages concernant ces situations sont analysés également dans les contextes précisés ci-dessus.

Ce rapport est entièrement rédigé par les bénévoles adhérent-e-s de l'association : les différences de style en font également la richesse.

Les prénoms utilisés dans ce rapport sont fictifs afin de préserver l'anonymat des victimes. Ils servent à faciliter la lecture des témoignages.

Synthèse des témoignages 2012

Les homophobes à la noce



En 2012, nous avons reçu 1 977 témoignages, soit une hausse de 27 % par rapport à 2011. C'est, malheureusement, la plus forte hausse que notre association enregistre depuis huit ans.

Ces 2 000 témoignages représentent 1 860 situations uniques, plus communément appelées « cas » dans notre rapport. Ceux-ci font l'objet d'analyses statistiques présentées dans les chapitres suivants. En effet, les victimes d'homophobie, de gayphobie, de biphobie, de transphobie et de lesbophobie sont parfois amenées à nous contacter plusieurs fois pour une même situation ou pour nous raconter son évolution. Toutefois, avec une augmentation d'un tiers du nombre de cas, davantage de victimes contactent l'association une seule fois, soit qu'elles nous signalent un seul cas d'homophobie, de biphobie ou de transphobie, soit que la durée et le contenu de l'appel aient suffi à exprimer leur ressenti et à obtenir

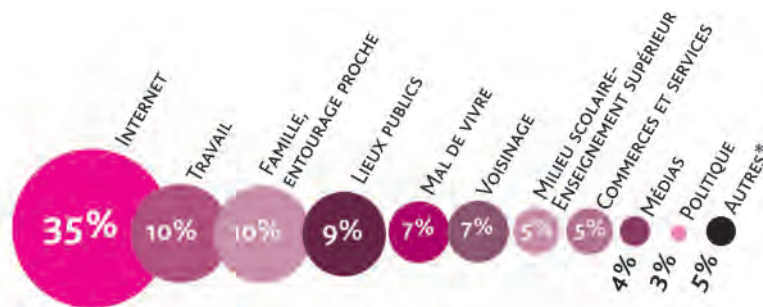
les informations nécessaires à la poursuite de leur cheminement.

Si la hausse du nombre d'actes signalés n'est pas forcément liée directement à une augmentation des actes homophobes dans la société française au cours de l'année 2012, les débats menés autour de la loi sur le mariage pour tou-te-s ne sont pas à négliger. D'une part, la médiatisation de SOS homophobie et le travail de communication de ses bénévoles ont permis une meilleure visibilité de l'association et de ses actions. De plus, il semble que les victimes osent davantage témoigner et que beaucoup réagissent face à leur agression. Il faut également relever le travail des bénévoles de l'association qui sont allées à la rencontre de lesbiennes afin de les sensibiliser et, à cette occasion, ont recueilli des témoignages par le biais d'entretiens (lire le chapitre lesbophobie). Enfin, l'association a mis en place en

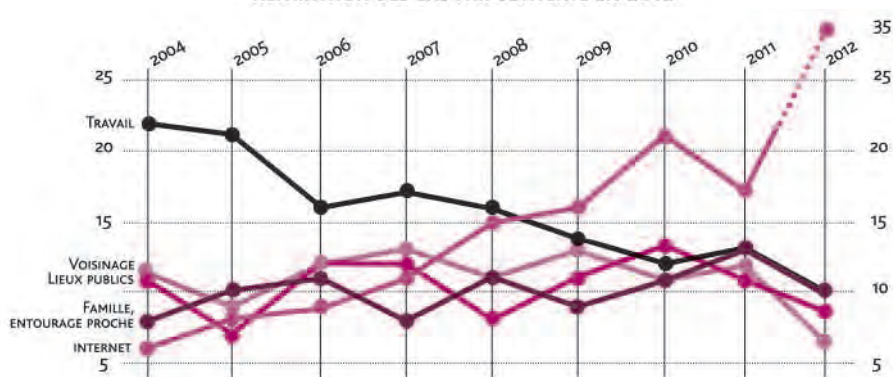
2012 le tchat'écoute dont le succès a été immédiat, et a développé une application Facebook permettant de témoigner directement depuis le réseau social. D'autre part, les débats et manifestations qui ont entouré le projet de loi ouvrant le mariage et l'adoption aux couples de personnes de même sexe, ont été le vecteur d'une libération et d'une médiatisation de la parole homophobe. La longueur des débats a ainsi contribué non seulement à l'augmentation d'actes à signaler mais également à un sentiment de ras-le-bol des victimes, qui ont alors certainement davantage témoigné. La fin de

l'année a été particulièrement intense : les témoignages en décembre 2012 sont ainsi trois fois plus nombreux que ceux reçus sur la même période en 2011.

Ainsi, nous pouvons supposer que les personnes lesbiennes, gays, bisexuel-le-s et trans (LGBT) ont une meilleure perception de ce que sont la lesbophobie, la gayphobie, la biphobie et la transphobie, et savent mieux se reconnaître comme victimes qu'auparavant. Les violences et discriminations sont de moins en moins tolérées aujourd'hui.



RÉPARTITION DES CAS PAR CONTEXTE EN 2012



ÉVOLUTION DU POURCENTAGE DU NOMBRE DE CAS DANS LES 5 PRINCIPAUX CONTEXTES

En 2012, Internet reste le principal contexte pour lequel l'association a été sollicitée : 35 % des cas recensés dénoncent une homophobie de la part d'internautes ou des responsables de sites eux-mêmes. Chiffre encore plus marquant, nous avons reçu plus du double de témoignages par rapport à

l'an dernier dans ce contexte, preuve s'il en est, de la violence des propos qui ont pu circuler sur la Toile lors du débat sur le mariage pour tou-te-s. Le sujet,

* Autres : contextes ne dépassant pas 2 % : International, Santé-Médecine, Religions, Police-gendarmerie, Sport, Justice.

esquissé avant le début de l'année 2012, s'est intensifié lors de l'élection présidentielle de mai 2012 pour atteindre son apogée à la rentrée de septembre avec la préparation du projet de loi à l'Assemblée nationale.

Cette exposition médiatique des personnes LGBT se répercute également dans d'autres contextes : l'année 2012 voit ainsi le nombre de cas signalant un mal de vivre augmenter significativement (+ 40 % par rapport à 2011), tout comme les témoignages reçus dans le contexte des médias (+ 49 %). Les lesbiennes, gays, bisexuel-le-s et trans se sont souvent senti-e-s offensé-e-s par certains des propos qui ont été prononcés dans le débat public. Le prix de la visibilité, lisait-on déjà dans ces lignes il y a deux ans...

Autre contexte en forte augmentation, celui concernant l'homophobie exercée dans le cadre scolaire (+ 38 %). Ce climat d'homophobie renforcé rend d'autant plus essentiel le travail de sensibilisation auprès des établissements scolaires mené par les membres bénévoles de SOS homophobie.

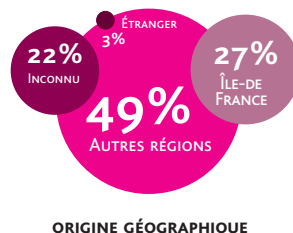
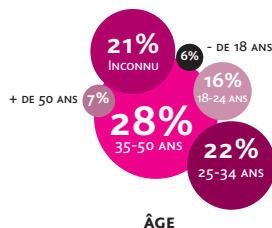
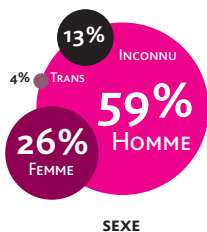
Si les homosexuel-le-s ont des droits, ils et elles n'en ont pas autant que les hétérosexuel-le-s. Certes, les homosexuel-le-s et trans sont de plus en plus

visibles, et l'Assemblée nationale a adopté, début 2013, en première lecture, le projet de loi sur le mariage pour tou-te-s. Pourtant, cette édition 2012 du rapport le constate, l'homophobie et la transphobie continuent de se développer, et l'augmentation des cas est dramatique dans les contextes suivants : Internet (+ 159 %), médias (+ 49 %) mal de vivre (+ 41 %), milieu scolaire (+ 38 %).

La violence des agressions au cours de l'année 2012 est toujours aussi intense. Cette année, plus de la moitié des attaques physiques ont été recensées dans les lieux publics et parmi les proches (famille, entourage), tandis que la moitié des témoignages faisant état de menaces et/ou de chantage contre les homosexuel-le-s, les bisexuel-le-s ou les trans sont concentrés sur Internet et sur les lieux de travail. Les réactions sont d'autant plus vives que l'actualité en France et à l'étranger ont particulièrement mis en avant les droits des personnes LGBT cette année (lire chapitres politique et international).

L'augmentation sans précédent du nombre de cas recensés cette année et la violence qui y est souvent associée sont un puissant argument pour accélérer la réalisation nécessaire de l'égalité des droits et mettre en œuvre une politique de prévention ambitieuse.

Typologie des cas recensés



Le profil des personnes qui nous contactent varie peu : il s'agit principalement d'hommes âgés de 25 à 49 ans, résidant majoritairement hors d'Île-de-France. Le nombre de femmes nous ayant contacté, s'il est toujours largement minoritaire, augmente de nouveau en 2012 : les cas de lesbophobie augmentent de 30 %, au même rythme que le nombre total de cas.

La répartition des témoignages par tranche d'âge est différente entre les femmes et les hommes. La part des femmes de moins de 25 ans est plus importante (lire chapitre lesbophobie). Les femmes sont nombreuses à témoigner dans les contextes du travail, des lieux publics et surtout de la famille, où elles représentent plus de 40 % des victimes.

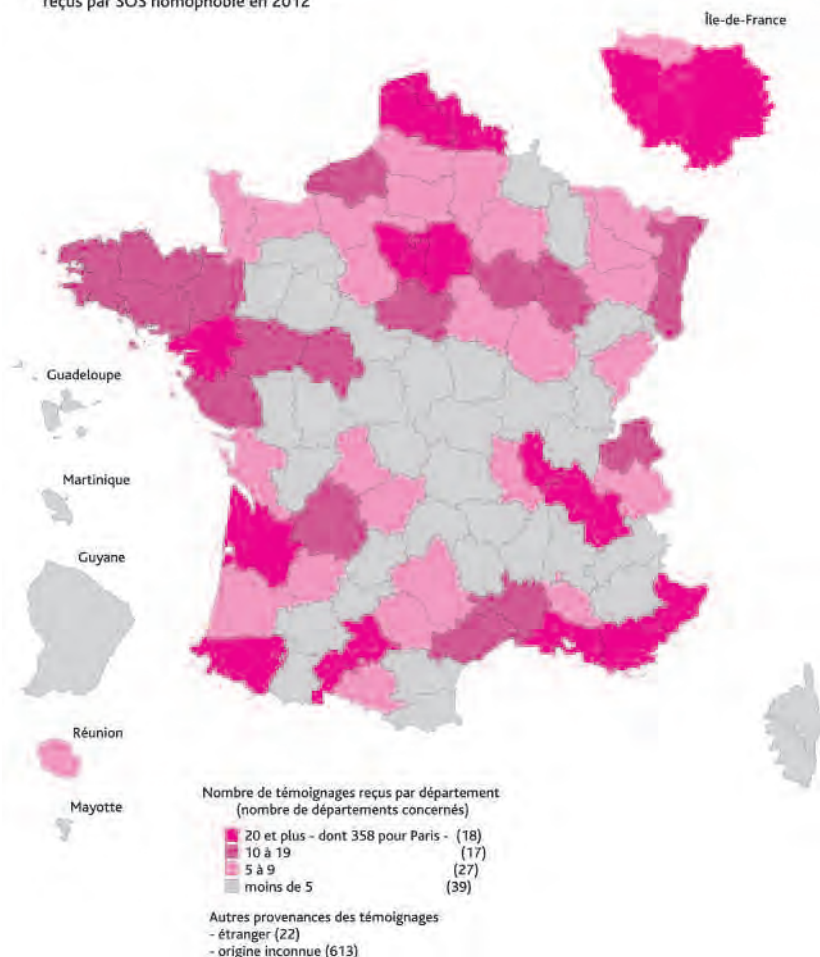
L'association a reçu cette année autant de témoignages que l'an dernier concernant les personnes trans (sans compter ceux qui provenaient du partenariat avec l'association Inter-Trans'). Il est possible

que les personnes trans aient été plus nombreuses à contacter SOS homophobie mais qu'elles ne se définissent pas comme telles, notamment lorsque le signalement se fait par courriel.

À noter, l'ajout dans cette édition 2013 de deux chapitres transversaux relatifs à la gayphobie et à la biphobie. Les premières victimes s'identifiant comme bisexuelles et victimes de biphobie ont été recensées cette année. Et notre association a mené en 2012 (en partenariat avec Le MAG Jeunes LGBT, Act Up et Bi'cause) la première enquête française sur la biphobie, de septembre à décembre 2012. Dès lors, l'ajout d'une analyse concernant cette forme de discrimination dans notre *Rapport annuel 2013* nous est apparue aussi pertinente qu'impérative. Par ailleurs, après avoir analysé ces dernières années les spécificités de la lesbophobie et de la transphobie, et nous apprêtant à analyser les spécificités de la biphobie, il est apparu aussi logique qu'indispensable d'analyser les spécificités de la gayphobie.

Répartition géographique des témoignages

Répartition par département des témoignages reçus par SOS homophobie en 2012

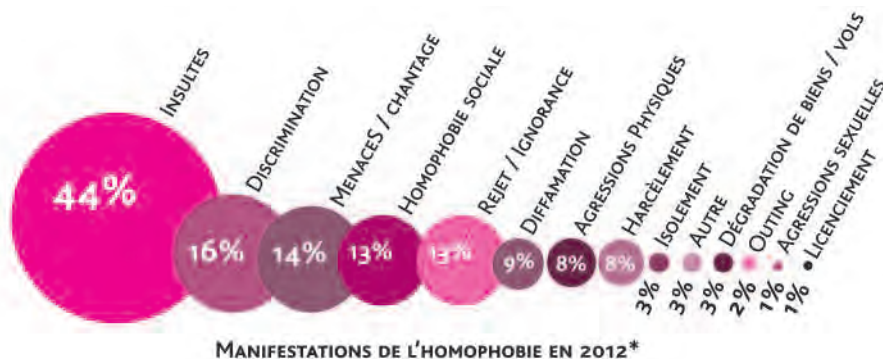


Les départements pour lesquels nous avons reçu en 2012 plus de 30 témoignages, par ordre décroissant : Paris, le Rhône, le Nord, les Bouches-du-Rhône, les Hauts-de-Seine, la Gironde, la Loire-Atlantique et la Seine-et-Marne.

En termes géographiques, il est une fois de plus à

noter la surreprésentation de l'Île-de-France dans nos témoignages (plus du quart des témoignages), suivent les régions PACA et Rhône-Alpes, ainsi que l'Aquitaine, le Nord-Pas-de-Calais et les Pays de la Loire, autant de régions comptant une importante agglomération.

Manifestations de l'homophobie



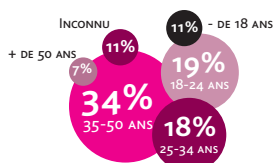
Près de la moitié des témoignages font part d'insultes, ce qui n'est malheureusement pas une surprise. Le nombre de témoignages faisant état de rejet ou d'ignorance ou mettant en avant un climat

d'homophobie sociale augmente de façon significative, soulignant le mal-être de bon nombre de personnes LGBT qui ne se reconnaissent pas dans une société encore trop hétéronormée.

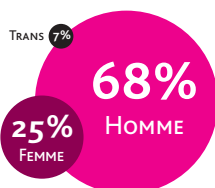
* Insultes : intègre les préjugés véhiculés sur les homosexuel-le-s et les trans ; harcèlement : toutes les situations où les agresseur-se-s agissent de façon répétée ; discrimination : traitement particulier des homosexuel-le-s, bisexuel-le-s ou trans par rapport aux personnes non LGBT ; diffamation : imputation d'un fait, par écrit ou oralement, à l'encontre d'un-e homosexuel-le ou trans (ou des homosexuel-le-s et trans en général), de nature à porter atteinte à sa (ou leur) dignité ; homophobie sociale : expression par les victimes de difficultés à s'épanouir dans une société hétérocentrée, l'ensemble des représentations et des valeurs de la société fait de l'hétérosexualité la norme unique en matière de pratique sexuelle et de vie affective.

Agressions physiques

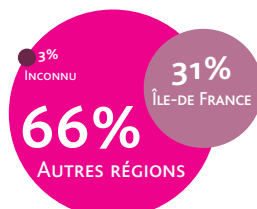
Attaques à haine armée



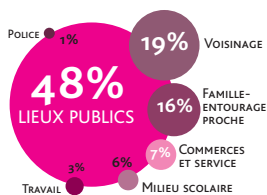
ÂGE DES VICTIMES



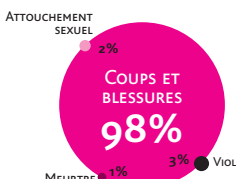
SEXE DES VICTIMES



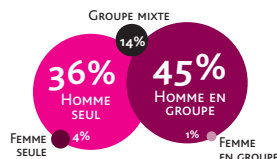
ORIGINE GÉOGRAPHIQUE



CONTEXTES



MANIFESTATIONS



AUTEUR-E-S DE L'AGRESSION

127 témoignages, correspondant à 122 cas, soit 7 % du total.

Les agressions physiques à caractère homophobe et transphobe demeurent un douloureux problème en France en 2012. 122 cas nous ont été signalés, soit 30 de moins qu'en 2011. Elles représentent 7 % de l'ensemble des témoignages. Le profil général des victimes lesbiennes, gays, bi et trans varie peu d'une année sur l'autre, on note cependant une part plus importante des agressions signalées hors Île-de-France (elles passent de 61 % à 66 % du total). Si les personnes trans représentent 7% du total des témoignages, il est à noter que seuls des personnes MtoF* nous ont contactés. Pas de changement notable du côté des agresseur-e-s : les hommes, seuls ou en groupe, sont impliqués dans 95 % des agressions physiques.

Nombreuses sont les victimes qui nous contactent dans le seul but de connaître les démarches à engager auprès de la police et de la justice ou pour obtenir les coordonnées d'avocats, car elles sont fermement décidées à faire rechercher et juger leurs agresseur-e-s. D'autres ressentent le besoin de dire, pour la première fois et dans le détail, ce qu'elles viennent de vivre. Seul-e-s et désespéré-e-s, des jeunes appellent à l'aide.

Les lieux publics demeurent le premier contexte dans lequel se produisent les agressions physiques, avec la moitié des cas signalés. Cette année encore, de nombreux cas sont signalés sur

*MtoF (Male to Female) désigne le passage de l'identité d'homme à celui de femme.

les lieux de drague ou à la sortie de boîtes gays, et ce dans toute la France. Le parc de la Villette et le jardin des Tuileries, à Paris, ont été signalés plusieurs fois. Des agressions particulièrement violentes y ont été commises : guet-apens, viols, passages à tabac et tentative de meurtre. Les actes violents ont parfois un caractère crapuleux : les agresseur-e-s s'imaginent que les personnes attaquées n'oseront pas appeler la police ou porter plainte de crainte de révéler leur orientation sexuelle. Mais ces attaques sont le plus souvent uniquement motivées par un rejet haineux des homosexuel-le-s et trans.

Notons également que de violentes agressions, parfois filmées, ont eu lieu les 17 et 18 novembre 2012 lors des manifestations des opposant-e-s à l'ouverture du mariage aux couples homosexuels, à Paris comme en région. On a ainsi pu voir un homme en soutane s'éloigner sans porter assistance à une femme poursuivie puis tabassée par de nombreux hommes...

Les agressions commises par le voisinage représentent 20% du total. Elles plongent toujours les victimes dans un grand désarroi et la crainte que les faits se reproduisent. Elles se plaignent que des signalements répétés à la police pour des insultes ou dégradations n'aient pas entraîné de réactions des forces de l'ordre, jusqu'à ce qu'on en arrive à des agressions physiques (lire chapitre *Voisinage*).

16% des agressions physiques ont lieu dans le cadre de la famille ou de l'entourage amical. Des adolescent-e-s et jeunes adultes sont un jour violenté-e-s par leurs propres parents, qui ne supportent pas l'homosexualité de leur enfant. Ces actes peuvent être une réaction spontanée à la découverte de l'homosexualité, ou l'aboutissement de la longue maturation de leur rejet. D'autres jeunes ont été frappé-e-s par un frère. Ils-elles nous interrogent

sur les pistes possibles, sur l'existence de foyers pouvant les accueillir. Il leur est difficile d'imaginer porter plainte contre un membre de leur famille (lire chapitre *Famille*).

L'école n'est pas un sanctuaire. Pour les jeunes qui ont subi une agression au collège ou au lycée, celle-ci est rarement survenue brusquement : elle est l'aboutissement de semaines ou de mois de moqueries, d'insultes, de mises à l'écart, d'ignorance. Et dans plusieurs cas, ces agressions physiques et verbales se répèteront pendant plusieurs mois, voire plusieurs années. Ces élèves sont désemparé-e-s lorsque l'agression se double d'une absence de réaction ou de soutien des témoins et/ou de leurs ami-e-s et camarades de classe. Ils-elles expriment alors un sentiment de grande solitude (lire chapitre *Milieu scolaire*).

Absence de témoins, difficulté d'identifier les agresseur-e-s, crainte de révéler son homosexualité ou sa transidentité, nombreux sont les motifs qui freinent les victimes dans leur souhait d'obtenir réparation en portant plainte. L'hésitation est d'autant plus compréhensible que les victimes qui contactent SOS homophobie nous signalent des remarques déplacées ou des refus de prendre en compte le caractère homophobe des agressions dans un commissariat. D'autres témoignent cependant du bon accueil de la part des forces de l'ordre (lire chapitre *Police gendarmerie*).

Soulignons enfin que les violences liées à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre ne sont pas le problème des seules personnes LGBT : des personnes hétérosexuelles ont également été victimes d'insultes et de coups en raison d'une homosexualité ou d'une transidentité présumées.

La gravité des faits qui se répètent année après année conforte l'urgence de développer les actions de prévention de l'homophobie, de la

« J'aurais préféré vivre normale-ment. Être hétéro. »

« Trainée par terre par les cheveux. Les gens autour n'ont pas réagi. »

transphobie et du sexisme par la déconstruction des stéréotypes et des préjugés, dès le plus jeune âge.

De l'insulte au viol

Marie et Julie étaient au bowling avec des amies en Loire-Atlantique. Une quinzaine d'hommes se sont moqués et les ont insultées (« Sales gouines »). Cela s'est terminé par des coups, Julie est tombée dans le coma et a eu la mâchoire fracturée. Marie envisage de porter plainte, bien que les agresseurs les aient menacées de représailles.

Emmanuel nous demande comment aider Axel, un de ses amis victime d'un viol et d'une tentative d'homicide dans un lieu de drague des Hauts-de-Seine, où plusieurs agressions d'homosexuels ont déjà eu lieu. Axel est sous le choc, il craint que sa femme découvre sa bisexualité. Il a porté plainte et a reçu un bon accueil au commissariat.

Marc, 36 ans, a été victime d'un viol collectif sur un lieu de drague en Bretagne.

Il y a croisé un groupe de cinq hommes qui l'ont insulté (« Gros PD », « Grosse pute », « Salope ») avant de lui donner des gifles et des coups. Trois des agresseurs l'ont violé, puis laissé nu à terre, après une heure de sévices.

Marc est traumatisé, il a du mal à s'exprimer mais a tenu à raconter son calvaire en détail, pour la première fois.

L'humiliation au coin de la rue

Tania est parisienne, elle s'est faite agresser dans une rame de métro parce qu'elle est une personne trans. Elle se fait insulter tous les deux ou trois jours.

Mickaël est un fonctionnaire de 23 ans résidant dans le Nord. D'une voix faible et ralentie, il commence par évoquer tous les actes homophobes qu'il a subis depuis ses 14 ans et exprime sa lassitude, son « ras-le-bol ». Cette semaine, il a subi deux agressions. Lors d'une altercation avec un voisin qui avait mis la télévision trop fort, celui-ci lui a lancé : « Sale PD, donne ton cul, va te faire. » Le matin même de son appel, alors qu'il rentrait chez lui à pied, un jeune garçon mineur lui a mis son poing dans la figure en disant : « T'as l'air d'un PD avec tes cheveux longs. »

Caroline est étudiante dans la Loire, elle évoque une agression survenue alors qu'elle attendait le bus avec Magalie, sa copine, la tenant par la main. Trois filles se sont approchées, leur ont craché dessus et les ont insultées : « Sales gouines, vous êtes pas normales, vous êtes dégueulasses, vous allez nous violer ! » Caroline réagit,

Il importe également que la circonstance aggravante d'homophobie et de transphobie soit systématiquement retenue et condamnée.

elle est alors frappée et jetée à terre, les filles s'en prennent alors à Magalie, la traînant par terre par les cheveux. Les gens autour n'ont pas réagi.

Jean, 47 ans, nous appelle d'un petit hameau de la Côte-d'Azur. Depuis plus d'un an, un homme un peu rustre, cul-de-jatte, qui vend de la drogue à quelques habitants, l'insulte régulièrement : « PD casse-toi, je vais te fumer. » Il y a une semaine, cet homme lui a envoyé une grosse pierre dans le dos : résultat, trois jours d'ITT et dix d'arrêt de travail. Il souhaite porter plainte mais doute que le seul témoin de la scène témoignera car, d'après Jean, c'est un client de l'agresseur.

Attention danger, lieu de drague

Alexandre est un Parisien de 23 ans qui fréquente régulièrement le jardin des Tuileries, un lieu de drague. Il nous signale de violentes agressions physiques qui s'y sont déroulées. Il y a trouvé un garçon qui saignait abondamment et l'a accompagné aux urgences. Une autre fois, il y a croisé un homme qui avait été très violemment frappé à l'œil.

Sabine nous appelle au sujet de son frère homosexuel battu

à mort en 2003 sur un lieu de drague en Gironde. Elle estime que les faits ont été déformés lors du premier procès et souhaite être soutenue par l'association alors que le procès en appel approche.

Les manifs pour tou-te-s les homophobes

Anais, 17 ans, nous signale que lors de la manifestation d'opposant-e-s au mariage pour tou-te-s du 17 novembre à Lyon, elle a vu des homosexuel-le-s se faire frapper à coups de barre de fer.

Le 18 novembre à Paris, la journaliste Caroline Fourest a été tabassée après avoir été reconnue par plusieurs hommes participant à une manifestation d'opposants au mariage pour tou-te-s. Une procédure judiciaire est en cours.

La violence au pas de sa porte

Agnès est inquiète pour sa fille Marie, qui a été frappée par un voisin armé d'un gourdin de bois. Elle redoute que Marie ne puisse plus vivre librement avec son amie sans la crainte d'être de nouveau agressée par cet individu qui affiche nettement sa lesbophobie. Elles vont porter plainte.

Frédéric habite dans une grande ville bretonne. Alors qu'il rentrait de faire ses courses, il s'est fait agresser par des voisins : ils l'ont

insulté, roué de coups et menacé de mort. Il a très peur et appelle à l'aide.

Anne et Hélène habitent dans le Vaucluse, elles ont été violemment agressées à leur domicile par deux couples voisins qui les ont traitées de « sales gouines », ajoutant « les homos, faut les bouler ». Elles ont eu respectivement 57 et 27 jours d'ITT, une procédure judiciaire est en cours.

« La honte de la famille »

Kevin nous contacte au sujet de son ami Ahmed, 28 ans, dont la famille est très croyante et qui a été roué de coups par son frère. Ahmed a porté plainte au commissariat, le caractère homophobe de l'agression a été retenu. Il vit à présent dans la peur, sa famille faisant pression pour qu'il retire sa plainte.

Mélanie, 16 ans, vit en Lorraine chez sa mère, séparée du père. Elle nous appelle juste après le repas du soir au cours duquel sa mère l'a giflée. Elle avait découvert sur Facebook que Mélanie avait une petite amie. Son beau-père a assisté à la scène et n'a pas réagi. Sa mère n'accepte pas son homosexualité, annoncée il y a deux ans, elle lui a dit qu'elle était « la honte de la famille » et qu'elle aurait « préféré ne pas avoir de fille plutôt que de l'avoir » elle. Mélanie vit mal cette situation

et ne se sent plus chez elle. Elle est soutenue par son père, chez qui elle passe les vacances avec sa petite amie.

Frappés, abusés...

Laurent nous contacte au sujet de son compagnon Arthur, 27 ans, hospitalisé en Lorraine suite à une agression lors d'une fête d'anniversaire. Un homme, qui aurait remarqué qu'Arthur est homosexuel en le voyant danser, lui a porté un coup violent au ventre. Arthur a une lésion au pancréas et est placé sous morphine. Laurent se renseigne sur les démarches à mener pour engager une action judiciaire. Il craint qu'Arthur refuse de porter plainte pour éviter que ses parents, qui voient Laurent et Arthur comme « deux meilleurs amis », apprennent son homosexualité.

Audrey est une étudiante vivant dans les Yvelines. Son cousin l'a battue et insultée après avoir découvert son homosexualité en fouillant dans son téléphone. Avec trois de ses amis, il a abusé sexuellement d'elle « pour me guérir ». « J'aurais préféré vivre normalement. Être hétéro. »

À l'école de la peur

Antoine, 26 ans, nous appelle au sujet des insultes et violences physiques dont il était régulièrement victime lorsqu'il était collégien. Même s'il dit aller bien aujourd'hui,

Focus

il reste marqué par ces faits et manque de confiance en lui.

Léo estime avoir été le souffre-douleur dans son lycée en Bourgogne. Il y a été à de nombreuses reprises l'objet de moqueries, d'insultes et de coups. Il n'a pas porté plainte « par peur qu'on me frappe encore plus par la suite ».

La violence et le silence

Maxime, 27 ans, travaille dans une grande entreprise de service public dans les Yvelines. Cela fait huit mois qu'un collègue multiplie dans son dos les moqueries et mauvaises blagues à son sujet, elle lui sont rapportées par d'autres collègues. Bien que choqué-e-s par ces propos, ils-elles n'interviennent pas auprès de leur auteur. Lorsque Maxime et cet homme se sont retrouvés face à face, le collègue l'a attrapé par le col et secoué en l'insultant copieusement : « Sale enclulé de PD » et « PD » dans chaque phrase. Très affecté, il nous appelle un mois après ces faits, il vient de recevoir une convocation à un entretien préalable de licenciement. Son entreprise organise régulièrement des journées de prévention des discriminations.

Nadia, trans MtoF, vit en Rhône-Alpes. Il y a deux ans, alors qu'elle n'avait pas commencé sa transition, trois collègues masculins l'ont insultée (« Tarlouze ») et

Amir, un artiste de 38 ans, marche dans Marseille avec un ami quand ils croisent un homme dont ils apprécient tous deux la plastique – « Il est beau gosse » –, sans se douter qu'il les a entendus. Une demi-heure plus tard, alors qu'il est au téléphone, un grand cri derrière lui, un déluge de coups s'abat sur lui, accompagnés d'insultes homophobes : « Va niquer ta grand-mère, sale pédéraste. » Toutes les parties du corps y passent : tête, dos, jambes, bras, et l'acharnement est tel que la planche de bois utilisée par l'agresseur se casse. Heureusement, la police intervient et neutralise l'agresseur.

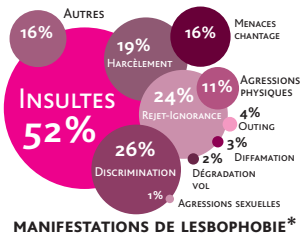
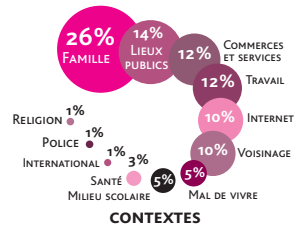
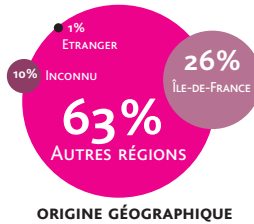
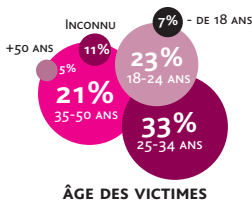
Depuis, Amir est en état de choc, il ne sort plus de chez lui, mâche du chewing-gum pour éviter de claquer des dents, ressent une profonde angoisse et n'arrive plus à dormir. Il est toujours sur le qui-vive et interprète tous les regards qu'on lui adresse dans la rue comme haineux. Son anxiété est d'autant plus grande qu'il a découvert que l'agresseur vit dans un immeuble proche du sien. Le fait de ne pas se souvenir de son visage, conséquence fréquente de ce type de choc, augmente encore son angoisse. Dans un premier temps, Amir a été tenté d'excuser l'agresseur, mettant sa violence sur le compte de problèmes psychologiques liés à son enfance. Il s'est demandé s'il n'avait pas lui-même cherché indirectement le conflit en complimentant cet homme. Celui-ci prétend avoir compris « Viens dans la voiture, je vais te faire une pipe »... Et si les policiers l'ont sauvé, certains n'ont pas manqué de critiquer sa conduite : « Pour qui vous prenez-vous pour lui dire qu'il est beau ? » Amir veut aujourd'hui que son agresseur soit puni, il est bien décidé à remonter la pente.

agressée brutalement : bloquée par derrière, ils lui ont donné un coup « dans les parties » et lui ont « introduit un doigt ». Huit personnes ont assisté à la scène. En arrêt

maladie depuis, elle souhaite aujourd'hui porter plainte pour faire reconnaître par son employeur que cette agression sur le lieu de travail est bien à l'origine de l'arrêt.

Lesbophobie

Le questionnement de la société patriarcale



.....
338 témoignages, correspondant à 290 cas, soit 16% du total.

Cette année, le nombre de cas de lesbophobie qui nous ont été rapportés est en hausse (290, contre 223 l'année dernière). Ces témoignages sont plus nombreux, notamment grâce à la poursuite du travail de sensibilisation de l'association dans les lieux lesbiens (74 % de témoignages recueillis par le biais de courriels ou d'entretiens). Le climat politique, comme pour les autres contextes, n'est pas étranger à ce sursaut de violences lesbophobes. Les débats sur le mariage pour tou-te-s et l'adoption ont engendré des discussions familiales désobligeantes, des explosions de haine sur le Net et des conversations scabreuses autour de la machine à café. Si les gays, comme les lesbiennes, n'ont pas été épargné-e-s par cette déferlante homophobe, il est intéressant de relever que

la question de la procréation médicalement assistée (PMA) est celle qui a le plus divisé (même parmi les partisans de la loi mariage pour tou-te-s). Autoriser deux femmes qui ne souffrent ni de stérilité ni de maladies transmissibles à avoir recours à un don de sperme – en d'autres termes, autoriser qu'une femme puisse enfanter sans avoir eu de contact physique avec un homme – serait-il, pour beaucoup, encore difficile à accepter dans une société patriarcale où la femme n'existerait et ne se réaliserait que par et pour l'homme ? À partir du moment où la PMA est ouverte aux couples hétérosexuels, SOS homophobie considère comme une discrimination

* Plusieurs manifestations peuvent être identifiées sur un cas. En conséquence, le total des manifestations est supérieur à 100 %.

le fait qu'un couple de femmes ne puisse pas y avoir accès.

« Les lesbiennes, ce sont souvent des féministes intégristes qui vont avec des femmes parce qu'elles détestent les hommes », « Une femme qui a peur du loup, c'est une détraquée mentale », entend par exemple régulièrement Ana dans sa famille lors de discussions à table sur les nouveaux droits des homosexuel-le-s. Impossible pour elle, comme pour beaucoup d'autres de faire son *coming out* dans ces conditions. En 2012, en effet, la famille et l'entourage proche redeviennent les contextes principaux des actes lesbophobes, avec 26 % d'interpellations (lire nos *Rapports 2009 et 2010*). Les manifestations d'indifférence et de rejet enregistrent, quant à elles, une hausse de 22 % (signalées dans 24 % des cas). Comme l'avait déjà relevé *l'Enquête sur la lesbophobie* en 2008, c'est la mère qui est le plus souvent citée comme refusant l'orientation sexuelle de sa fille. C'est vers elle que la jeune lesbienne ou bisexuelle se tourne pour faire son *coming out*. S'ensuivent fréquemment insultes et rejet, allant parfois jusqu'au harcèlement. Mais cette année, les témoignages de pères lesbophobes sont particulièrement violents : deux ont menacé de mort leur enfant avec un fusil, un troisième l'a battu. Dans un cas comme dans l'autre, plusieurs mineures ou jeunes majeures se retrouvent à la rue, sans ressources, après avoir annoncé à leur famille qu'elles étaient lesbiennes.

Si la lesbophobie au travail et dans les lieux publics enregistre une légère baisse cette année (- 9 % et - 8 %) – ce dont on ne peut que se satisfaire –, les événements qui nous ont été relatés sont pour certains particulièrement choquants. Au travail, il est surtout fait état de discrimination, certaines faisant suite à un *outing* : licenciement, non-titularisation, non-renouvellement de contrat, fin de période d'essai, refus de logement de fonction, refus de congés de naissance...

Dans les lieux publics, les insultes restent de mise, presque toujours les mêmes : « Sale gouine », « bouffeuse de chatte » ou même simplement « lesbienne », proféré avec mépris. Quant aux

agressions physiques qui nous ont été rapportées dans ce contexte, elles ont toutes été commises en réunion, de trois à seize personnes, hommes et femmes confondu-e-s, avec des conséquences graves, voire parfois dramatiques : œil abîmé, mâchoire fracturée, coma.

Tous contextes réunis, les victimes qui ont contacté notre réseau d'écoute ont souvent fait mention de l'immobilisme des témoins de leurs agressions, indifférence qui les a particulièrement marquées : dans les transports en commun, les usagers regardent tranquillement une lesbienne se faire insulter pendant plusieurs minutes ; au travail, seulement trois personnes sur vingt-trois font état du soutien de leur hiérarchie. Dans les autres cas, la situation est minimisée : « J'en ai marre des histoires de petites filles », répond la directrice de Claire menacée par son collègue. « Fais un effort avec ton look », conseille le directeur de Cécile qui vient d'être agressée physiquement par un animateur devant toute l'équipe... Idem dans le cadre scolaire où les lycéennes/étudiantes ne trouvent pas toujours le soutien des professeur-e-s, et sont même parfois discriminé-e-s par ces dernier-e-s lors des examens. Le pire est encore à venir lorsque la victime trouve le courage d'aller porter plainte et que la police ou la gendarmerie, pourtant garantes de la sécurité de chaque citoyen-n-e, font également preuve d'indifférence. Par exemple, dans le contexte du voisinage, sur les douze personnes qui se sont adressées à la police/gendarmerie, quatre ont été discriminées (refus d'enregistrer la plainte) voire insultées par le-la représentant-e des forces de l'ordre : « Vous me cassez les couilles. »

Ces absences de réaction ou, plus inquiétantes encore, ces manifestations hostiles perpétuées sur une personne fragilisée par une agression ou par du harcèlement participent à la banalisation des actes lesbophobes. S'installe ainsi l'impression qu'il n'y a rien à faire. En continuant notre travail de sensibilisation dans les lieux lesbiens, nous devons plus que jamais lutter pour inciter les femmes à réagir face à cette violence.

Un mal à guérir ?

Emma, 15 ans, a décidé de faire son coming out à sa mère. La réaction de celle-ci a été de la menacer : « Je te tiendrai et il y aura dix mecs qui te passeront dessus, mais tu deviendras hétéro ! » Emma vit aujourd'hui chez son père et sa tante.

Le cousin de Jeanne a découvert que celle-ci était lesbienne en fouillant dans son portable. Pour la « guérir », lui et trois de ses amis l'ont abusée sexuellement. Aujourd'hui, Jeanne ne veut pas parler de ces viols à sa famille, car cela l'obligerait à dévoiler son orientation sexuelle.

En sortant de cours, Léa révèle à une copine de son club de tennis qu'elle est lesbienne. Cette dernière lui répond :

« C'est parce que tu n'as pas rencontré le bon », puis tout le reste du trajet, elle s'efforce de marcher le plus loin possible d'elle.

À la sortie du métro, Pauline qui tient sa copine par la main, croise une femme qui lui jette des pièces de monnaie à la figure en lui disant :
« Va t'acheter un mari. »

Violences en réunion

Rebecca et sa copine se sont faites agresser physiquement par quatre de leurs voisins. Connaissant leurs antécédents médicaux, ils ont frappé sur les parties fragiles de leur corps : le genou récemment opéré de

Rebecca, le sein atteint d'un cancer de sa copine.

Clara discute avec une amie sur une place très fréquentée de Lyon lorsqu'un groupe de jeunes commence à leur lancer des petites pierres en criant : « Sale gouine, t'es de quelle race ? » Elles décident de partir sans rien dire mais deux des filles leur courent après et attrapent Clara. Pendant que l'une lui tient les mains, l'autre la gifle et lui donne un coup de tête au visage.

Alors qu'elle faisait une partie de bowling avec ses amies, Michelle s'est faite agresser par un groupe de seize personnes qui l'ont passée à tabac en l'insultant. Elle s'est retrouvée dans le coma avec la mâchoire fracturée.

Une indifférence difficile à supporter

Cécile est contente, car ses parents lui ont proposé d'inviter sa copine à une fête réunissant chaque année toute sa famille. Mais une fois arrivée, sa compagne est présentée comme une simple connaissance et on l'ignore totalement. Les deux femmes quittent la soirée en pleurant.

Émilie et Patricia sont insultées régulièrement par leur voisin. Elles décident d'agir mais, à la gendarmerie, on refuse d'enregistrer leur plainte sous prétexte qu'il y a trop de papiers à remplir. Au travail, lorsqu'une stagiaire

a appris l'orientation sexuelle de Latifa, elle est venue la voir : « J'ai appris que tu étais lesbienne, je préfère te le dire, je ne te dirai plus bonjour ».

Hanna va chez sa gynécologue pour lui demander des informations sur le papillo-mavirus. Lorsque la médecin comprend qu'elle est lesbienne, elle lui dit qu'elle n'a pas de risque de l'attraper, puisqu'elle n'a pas vraiment de rapports sexuels.

Discriminations répétées

Sylvie est en période d'essai dans un commerce et tout se passe très bien, jusqu'à ce qu'elle remplisse le formulaire de capital décès au profit de sa compagne. Le lendemain, la directrice du magasin met fin à son contrat sous un prétexte fallacieux.

Amandine, qui vit avec sa compagne, est insultée, puis frappée par le maire de son village qui est aussi son employeur. Il lui supprime un de ses contrats de travail, la fait suivre par ses adjoints... Elle vit l'enfer depuis trois ans.

Justine, qui dit s'habiller « comme un garçon » et être facilement identifiable en tant que lesbienne, témoigne de son oral de rattrapage au bac. La professeure qui était souriante et cordiale avec les autres candidates, ne l'écoute pas, est désagréable et lui colle finalement un 9/20

éliminatoire. Justine en conclut qu'elle s'habillera « en fille » l'année prochaine.

Lorsque le père de Clarisse a découvert l'homosexualité de sa fille, il lui a confisqué son

ordinateur, son téléphone portable et a engagé un détective privé pour être sûr qu'elle n'ait plus aucun contact avec sa petite amie. Peu après, il lui a fait jurer sur une croix de ne plus avoir de relation

homosexuelle, puis lui a montré un fusil chargé de sept cartouches en lui promettant que si elle revoyait un jour son amie, il les tuerait toutes les deux, puis se suiciderait.



La parole à...

Marie Kirschen

L'invisibilité médiatique des lesbiennes, une des formes de la lesbophobie

« *Mariage gay* ». L'expression a squatté pendant des mois les pages des journaux. Elle est en soi bien symptomatique d'un mal répandu : l'invisibilité des lesbiennes dans la sphère médiatique. Dans la tête de bien des Français, « l'homosexuel » est encore, avant tout, un garçon. Quand il faut traiter de l'ouverture du mariage aux couples de même sexe, c'est donc l'expression « *mariage gay* » qui s'impose. Même si en français, contrairement à l'anglais, le mot « *gay* » désigne uniquement les hommes.

Les études l'ont montré : nos journaux, nos télévisions sont largement dominés par la présence masculine. L'enquête GMMP 2010 note un taux de présence des hommes de 74 %, contre 26 % pour les femmes dans les actualités françaises, télévisions, radios et journaux confondus (1). Les lesbiennes souffrent donc de l'invisibilité réservée à l'homosexualité, conjuguée à celle de leur sexe.

Or il est crucial pour les jeunes femmes homosexuelles – et les moins jeunes – de se voir représentées. Il est toujours difficile de se découvrir lesbienne quand cette orientation n'est que très peu évoquée, ou stigmatisée via l'image de la « camionneuse ». L'évacuation des lesbiennes de la sphère médiatique a aussi des conséquences sur l'efficacité des revendications politiques de celles-ci. Leurs problématiques étant moins connues, elles ne peuvent qu'être portées avec moins de force par les acteurs politiques.

Prenons l'exemple de la PMA. Avec l'ouverture à tous du mariage et de l'adoption, c'est l'autre grosse revendication des associations de personnes LGBT.

Bien que celle-ci fut promise par le candidat Hollande dans la presse (*Têtu*, *Grazia*), elle ne fut pas reprise dans son fameux « *engagement 31* ». L'ouverture de la PMA aux femmes homosexuelles fut ensuite très rapidement écartée du projet de loi.

Cette question étant au centre des débats, on aurait pu s'attendre à voir une forte émergence de la parole des lesbiennes dans les médias, à voir les journalistes se tourner vers ces femmes, expertes de leur propre vécu. Ce ne fut que trop peu le cas. Nous avons ainsi pu assister à de nombreux débats télé ou radio où la PMA était largement évoquée... sans qu'aucune lesbienne ait été invitée. L'époque où les hommes discutaient entre eux de ce que peuvent faire les femmes de leur corps était pourtant censée être révolue...

On note, heureusement, quelques exceptions de prises de parole de femmes homosexuelles dans le débat. Je pense notamment à Caroline Fourest, essayiste et journaliste habituée des plateaux télé, à l'avocate Caroline Mécary, qui fait figure de « Gisèle Halimi » des droits homosexuels, ou encore à l'écrivaine Virginie Despentes, qui s'en est pris à Lionel Jospin dans une tribune marquante publiée sur *Tetu.com*. Des jeunes femmes de la sphère associative, comme Catherine Michaud pour *Gaylib* ou Elisabeth Ronzier pour *SOS homophobie*, ont également pu accéder à la parole médiatique.

Quelles ont été les autres représentations marquantes des lesbiennes ces derniers mois ? On se souvient du baiser entre Audrey Pulvar et Enora Malagré sur le plateau de *Touche pas à mon poste*, en novembre 2012 sur la chaîne D8. En janvier, c'est le magazine *Elle* qui choisissait pour sa couverture deux jeunes femmes en robes

1 Le GMMP est le projet mondial de monitoring des médias (*global media monitoring project*). L'édition 2010 de son rapport a porté sur l'étude de la journée du 10 novembre 2009. Pour plus d'informations : whomakesthenews.org

de mariée, avant que Karl Lagerfeld ne fasse la même chose pour clôturer le défilé Chanel. Il y eut encore ce baiser échangé entre la chanteuse Shy'm (encore une fois en robe blanche...) et une de ses danseuses lors des NRJ Music Awards, en prime time sur TF1.

Les baisers entre femmes et les robes de mariée. Ce sont des images qui, parce qu'elles sont visuellement très efficaces, plaisent aux médias. Ces gestes sont forts et contribuent à inscrire le couple lesbien dans la tradition du mariage. Mais il s'agit à chaque fois de femmes hétéros, ou supposées hétéros, imitant un couple de femmes. Preuve que la parole et la représentation des lesbiennes elles-mêmes restent rares.

La photo du « baiser de Marseille » fut une autre image mémorable du débat sur l'égalité. Deux très jolies

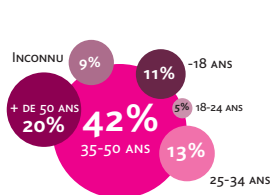
jeunes femmes s'embrassent en réaction à une manifestation contre l'égalité. La photo émeut, elle est reprise partout dans les médias. Là encore, il s'agit d'hétéros, solidaires de la cause homo. Un détail dont s'empara Christine Boutin en affirmant sur Sud Radio: « *Personnellement, en voyant cette photo, je me suis dit que ce n'est pas des homosexuelles, ce n'est pas des lesbiennes. Ça se voyait.* » Une manière de renvoyer, encore une fois, les lesbiennes au cliché de la femme laide, trop laide pour accéder à la sphère médiatique.

Marie Kirschen est journaliste.

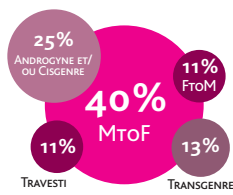
Elle a suivi l'actu lesbienne et les débats autour de l'ouverture du mariage aux couples de même sexe en tant que responsable de Têtu.com, le site lesbien du magazine *Têtu*.

Transphobie

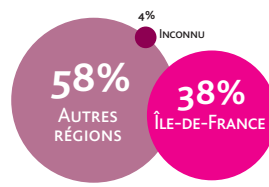
Une discrimination (presque) comme les autres



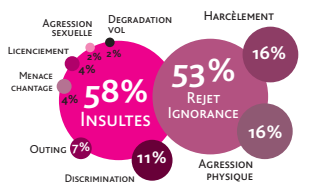
ÂGE DES VICTIMES



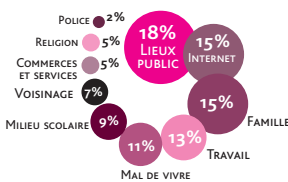
SEXE DES VICTIMES*



ORIGINE GÉOGRAPHIQUE



MANIFESTATIONS DE LA TRANSPHOBIE**



CONTEXTES

52 témoignages correspondant à 45 cas, soit 2% du total.

Bien que le nombre de témoignages de transphobie soit relativement stable dans ce rapport 2013, il faut relever l'augmentation de ceux que SOS homophobie a directement reçus. En effet, ce Rapport annuel se fonde sur 52 témoignages, soit à peine moins que l'édition 2012, où SOS homophobie était partenaire de l'association Inter-Trans'.

la transphobie peut encore frapper dans le monde virtuel du Web.

Internet, premier contexte d'interpellation de l'association tous chapitres confondus, fait en effet son apparition dans le chapitre Transphobie du Rapport Annuel, au deuxième rang ex aequo. Il est d'autant plus important de commencer dès à présent à lutter contre les propos transphobes et

Cette année encore, les deux premiers contextes dans lesquels se produisent les actes de transphobie sont les lieux publics et l'entourage proche (famille, amis). Où l'on mesure la détresse qui peut s'abattre sur une personne transidentitaire, victime tour à tour de rejet de ses proches, et d'insultes d'inconnu-e-s dans la rue. En conséquence de quoi, la première échappatoire est l'isolement même si

* Les victimes se sont définies comme telles. Un cisgenre qualifie une personne dont l'identité de genre est en concordance avec son sexe déclaré à l'état civil. MtoF et FtoM sont les termes généralement utilisés pour préciser le sens de la transition : MtoF (Male to Female, littéralement « mâle à femelle ») pour désigner le passage de l'identité d'homme à celui de la femme, FtoM (Female to Male) pour désigner le passage de l'identité de femme à celui d'homme.

** Plusieurs manifestations peuvent être identifiées sur un cas. En conséquence, le total des manifestations est supérieur à 100 %.

leur prolifération sur Internet, avant que le phénomène prenne la dimension des propos homophobes sur la Toile (lire chapitre Internet).

Le contexte du travail connaît une forte augmentation cette année, passant de 1 % en 2012 à 13 % en 2013, ce qui en fait le troisième contexte d'interpellation de l'association quant à la transphobie, suivant en réalité la tendance générale de recrudescence des actes homophobes dans le milieu professionnel. Notre *Rapport 2012* déploierait que les personnes trans soient trop souvent exclues du monde de l'emploi au cours de leur transition ou à l'issue de celle-ci, en cas de discordance entre le genre vécu et la mention du sexe sur leur état civil. L'augmentation du nombre de cas signalés dans ce contexte pourrait révéler une amélioration de cette situation : pour qu'il y ait transphobie au travail, la victime doit avoir accédé au monde professionnel. Toutefois, témoigner d'un meilleur accès ou d'un maintien dans le milieu professionnel des personnes trans ne peut pas suffire. L'accès, le non-accès, le maintien à l'emploi doivent se faire de façon égalitaire, sur la base des compétences professionnelles et non de l'identité de genre des personnes concernées.

« Va voir un psychiatre ou suicide-toi, je hais les trans »

Pour la première fois, l'association a été contactée par des victimes de transphobie de moins de 18 ans. Cela va de pair avec l'évolution de la prise en compte de la transidentité. Les personnes trans prennent de plus en plus tôt conscience de leur identité de genre, peuvent la nommer plus tôt que leurs aîné-e-s et peuvent alors l'exprimer et la vivre également à un âge plus jeune. Si l'on peut se réjouir de ce que les personnes transidentitaires puissent s'identifier et se reconstruire plus tôt dans leur vie, il est à regretter qu'une fois encore, sur les questions trans, la médecine et le droit accusent un tel retard. Il est en effet particulièrement rare, voire impossible, d'entamer une transition en France avant l'âge de la majorité, et le cas échéant, seul un suivi psychologique est envisagé. Tandis que d'autres pays (notamment les États-Unis, le Canada,

l'Angleterre, les Pays-Bas, etc.) permettent aux jeunes trans la prise d'hormones dès l'adolescence, notamment aux fins de bloquer la puberté le temps de confirmer cette transidentité, de confirmer la volonté de suivre une transition et de permettre ensuite la mise en œuvre de la transition physique désirée plus « simplement ». Bien qu'il ne soit pas fréquent, on ne peut que saluer l'amour, le courage et la dévotion des parents de ces jeunes trans qui embrassent cette situation et remuent parfois ciel et terre pour permettre à leur enfant d'être celui ou celle qu'il ou elle est.

Enfin, 2012 aura été marquée sur le plan institutionnel par la première introduction en droit français de la reconnaissance de la transphobie. Si le chemin vers la reconnaissance légale pleine et entière de cette discrimination est loin d'être achevé (lire encadré), elle est un indéniable premier pas. L'identité de genre et la transphobie, tout en restant nettement à la marge des préoccupations communes, entrent peu à peu dans les esprits comme forme de discrimination identifiée et contre laquelle il faut agir. Ainsi, 24 % des personnes qui ont contacté SOS homophobie pour rapporter un cas de transphobie sont cisgenres (non trans), soit qu'elles aient été victimes en raison de leur identité de genre supposée, soit qu'elles aient été témoins de transphobie. Parce que pour témoigner, il faut pouvoir identifier ce à quoi l'on assiste, il semble que le travail d'information et de sensibilisation du grand public mené par SOS homophobie et tant d'autres associations et acteurs-actrices de terrain porte peu à peu ses fruits.

La lenteur du processus de sensibilisation et de prévention est ici aussi parfois accablante, l'on ne peut qu'espérer que nous saurons toutes et tous tirer les enseignements de l'évolution et de la lutte contre l'homophobie afin d'accélérer l'éradication de la transphobie. Elle constitue une discrimination aux manifestations et aux circonstances bien similaires à celles de l'homophobie. Une discrimination comme les autres qui doit être considérée et combattue comme telle.

Un prénom qui coince

Delphine, MtoF de 43 ans qui habite à Paris, n'est pas acceptée par un certain nombre de ses collègues. L'un d'entre eux persiste à l'appeler par son ancien prénom et finit par lui lancer : « Tant que je ne te verrai pas avec une pièce d'identité avec ton nom, je te considérerai comme un mec. » Heureusement, son chef de service est intervenu et lui a apporté son soutien.

Nathalie, MtoF lyonnaise débute à peine sa transition, quand trois de ses collègues l'agressent. Ils insistent pour regarder ses ongles manucurés, l'insultent (« tarlouze »), lui assènent des coups et procèdent à des attouchements sexuels, le tout devant témoins. Depuis, elle est en arrêt maladie et est devenue agoraphobe. Elle veut engager la responsabilité de son employeur, mais n'a presque plus d'économies, celles-ci ayant été utilisées pour sa transition.

Menaces au masculin blessant

Claire est en couple avec Béatrice, une femme trans de 51 ans. L'ex-compagnon de Claire ne parle de Béatrice qu'au masculin, y compris devant les enfants qu'ils ont eus au cours de leur relation passée. Il ne cesse de lui envoyer des textos à propos de Béatrice : « La chose devrait se mettre de l'anti-puce », « Que ta chose ne

recommence plus ». Béatrice vit très mal la situation, elle est sous antidépresseurs et a des insomnies.

Christiane, MtoF de 45 ans, se sent très mal. Elle a peur de se faire agresser par une bande de voyous de la petite ville où elle habite. Les autres habitant-e-s ont peur de sa différence : « Il y a des mots, pas dits directement, des attitudes, des regards », « On me considère comme une bête curieuse, comme un animal ». Heureusement, sa sœur, ses voisin-e-s et quelques ami-e-s la soutiennent.

Sandrine, MtoF de 34 ans, habite en banlieue parisienne. Sa transition est terminée, elle a obtenu des papiers d'identité conformes à son genre, elle passe « inaperçue »... sauf dans son quartier qui a assisté à sa transition. Des jeunes ne cessent de la harceler : « T'es un travelo, t'es un travelo ! » Un jour, la porte de son appartement a été défoncée et taguée : « T'es mort. » Une menace au masculin. Elle n'a personne à qui demander de l'aide dans son voisinage, son bailleur social ne peut pas faire mieux que la mettre sur liste d'attente pour changer de domicile, elle n'a pas les moyens de se loger dans le secteur privé

« Né sous une mauvaise étoile »

Daniel, FtoM de 56 ans qui vit dans le Nord, a été agressé

sur le parking du centre commercial. Ses agresseurs, après avoir embouti sa voiture, l'ont insulté : « Lesbienne ! PD ! » Il ne souhaite pas porter plainte. « Les insultes je m'y suis habitué, et puis mes expériences passées ont démontré que les policiers n'étaient pas sensibilisés à la transphobie. » Il est très affecté et déprimé par tout ce qu'il entend tous les jours. Il est suivi par un psychologue, mais difficilement car son médecin n'est pas formé pour cette situation. Il se sent perdu, « né sous une mauvaise étoile ». Il nous dit qu'il est fatigué. Alors, pour faire évoluer sa situation, il reste actif sur Internet et récolte des informations sur la transidentité et la transition qu'il a entamée.

Charlotte, MtoF de 40 ans vivant à Orléans, a été agressée au supermarché par trois jeunes. Ils l'ont insultée : « Travelo ! travelo ! ». Puis ils l'ont jetée à terre : « On ne sait pas si t'es un homme ou une femme. » Personne dans le centre commercial n'est intervenu. Elle décide de porter plainte.

Charte anti-homophobie, mais pas anti-transphobie

Alice reçoit un message via un forum : « Je vais te chercher et je vais te trouver puis te torturer, salope de trans, et tu vas connaître la douleur jusqu'à la mort (...) la psychiatriation forcée c'est ce que tu mérites (...) va voir

Focus

Pierre a 14 ans. Né de sexe féminin, il sait qu'il est un homme. Il nous explique que son mal-être est là depuis des années, depuis qu'il est tout petit, « et c'est de pire en pire ». Ses parents ont pourtant du mal à comprendre, pour eux « une fille est une fille et un garçon est un garçon ». Pierre se force donc à s'habiller en fille, sinon ils ont honte de lui.

Mais il n'est pas à l'aise, ce n'est pas lui. Ses parents le comparent systématiquement aux autres filles pour le rabaisser. Dès qu'il met un T-shirt large, ils lui disent d'aller se changer, que ces T-shirts ne sont faits que pour le sport. Il ne se sent pas libre, même chez lui.

Il se sent emprisonné. Ses parents concluent les conversations sur le sujet par un : « Tu ne seras jamais un garçon. »

Il nous contacte par Chat'écoute, ne préfère pas téléphoner de peur que ses parents entendent.

C'est la fin du printemps, et pourtant il sort peu de chez lui ces jours-ci : il fait beau, « c'est la saison où il faut se montrer » et cela le met assez mal à l'aise.

Il voudrait simplement pouvoir faire les magasins sans s'entendre toujours dire : « Vous n'êtes pas dans le bon rayon ! » Il nous dit avoir remarqué que nous nous adressons à lui au masculin, il précise que « ça [lui] fait très plaisir. »

Face à l'absence de dialogue avec ses parents, il se confie à une amie plus âgée très compréhensive sur le sujet. Il se réfugie également dans le dessin, il voudrait être illustrateur plus tard.

Ses parents ne l'y encouragent pas non plus.

Son orientation professionnelle pouvant en outre en bénéficier, il va demander à son père d'intégrer un internat l'année prochaine, lors de son entrée au lycée. Il espère ainsi avoir un peu plus de liberté et de tranquillité.

un psychiatre ou suicide-toi, je hais les trans.» La charte de l'hébergeur prévoit des recours en cas de propos homophobes, pas en cas de propos transphobes. Elle doit donc se contenter de signaler avoir reçu des menaces.

L'Argentine se veut à l'avant-garde pour les droits des minorités sexuelles

La présidente Cristina Kirchner a promulgué une loi d'identité de genre, autorisant le changement de sexe et de prénom, mais reste opposée à la légalisation de l'avortement

Buenos Aires
Correspondants

Grande première à Buenos Aires: la présidente argentine, Cristina Kirchner, a promulgué, lundi 4 juillet, la nouvelle loi d'identité de genre, qui permet à toute personne qui le désire de modifier légalement le sexe et le prénom sous lesquels elle a été déclarée à la naissance. Le Congrès avait adopté cette loi, à l'unanimité, le 30 mai.

À la Casa Rosada, le palais présidentiel, dans le salon dédié aux « femmes argentines », M^{me} Kirchner a solennellement remis les premiers documents d'identité à des personnes et à des bébés, nés dans des couples de même sexe, qui auront ainsi droit à tous les avantages sociaux comme n'importe quel couple hétérosexuel.

« C'est un jour d'histoire, de séparation et d'espérance, une date qui est tout aussi importante que la liberté », a affirmé la présidente argentine. Elle s'est déclarée « très orgueilleuse » que l'Argentine soit

la première à avoir gardé des droits des minorités sexuelles, « non seulement dans la région, mais aussi dans le monde ». Elle a souligné qu'une loi sur le mariage gay était en discussion en France, alors qu'il est autorisé depuis 2010 en Argentine.

Même les mineurs peuvent changer d'identité et bénéficier des services d'un avocat si leurs parents s'y opposent

Les premières à recevoir leurs nouveaux papiers d'identité ont été des actrices de la Fédération argentine des lesbiennes, gays, bisexuels et transsexuels (FALGBT) et de l'Association de transsexuels et transgenres d'Argentine (Atta).

Avec leurs tribuns, âgés de 5 ans, courant dans tous les sens, Andrea Mujal et Silvina Madaleno se sont réjouis que cette loi leur permette désormais de prendre conjointement, des décisions en matière d'éducation, de santé et de bénéfices, l'une ou l'autre, de jours de



Deux transsexuels devant le Congrès, à Buenos Aires, le 30 mai, veille du vote de la loi. (D. CASARIN)

congés en cas de maladie de leurs trois enfants.

« C'est une loi révolutionnaire », a lancé Marcela Romero, présidente de Falta, car « c'est une loi de changement d'identité et ce, indépendamment d'une opération chirurgicale de changement de sexe ou d'un traitement hormonal ». Avant examen physique ou psychologique n'est requis par la nouvelle disposition légale.

Plus de 100 personnes ont sollicité de nouveaux documents d'identité depuis l'adoption de la loi. Un aspect polémique concerne les mineurs. Selon le texte, ils peuvent recourir à un avocat d'enfants, mais gratuitement à leur disposition par l'Etat, si leurs parents ou tuteurs s'opposent à leur désir de changer d'identité.

Pour les personnes qui souhaitent obtenir des changements physiques, un service multidisciplinaire (hôpital, hôpital « trans », fonctionne depuis 2005, à l'hôpital public Durand de Buenos Aires, lieu composé d'endocrinologues, de chirurgiens et de psychologues) prend en charge intégralement et gratuitement des personnes en transition de genre.

Les interventions chirurgicales sont remboursées par la sécurité

sociale. Selon ses responsables, le service « trans » de l'hôpital Durand est unique en Amérique latine. « Nous avons un grand nombre de demandes », explique son coordinateur, le docteur Adrian Melian, psychiatre et sociologue, précisant toutefois qu'en raison d'obstacles juridiques, il n'y a, pour l'instant, qu'une douzaine d'opérations par an.

Selon le dernier recensement de 2010, l'Argentine compte plus de 24 000 foyers avec des couples du même sexe, dont 58,3% sont des femmes, 21% de ces couples ont des enfants. Les couples gays ont des enfants dans une majorité de 37,5%.

L'Argentine est pionnière dans la reconnaissance des droits des minorités sexuelles. Elle est le premier pays d'Amérique latine à avoir autorisé le mariage entre personnes du même sexe, leur accordant les mêmes droits que les couples hétérosexuels quand l'adoption d'enfant, ainsi qu'en matière de successions et d'héritage.

Cette politique conforte le profil progressiste du gouvernement Kirchner et révèle un changement de mentalité dans un pays à majorité catholique et considéré comme machiste.

Paradoxalement, les droits de la femme majorité – les femmes – restent, en revanche, très en retard en Argentine, où l'avortement n'est pas légal. En mars, la Cour suprême l'a autorisé, mais uniquement en cas de viol d'une femme adulte ou d'un mineur, ou en cas de danger pour la santé ou la vie de la femme enceinte.

Dans les faits, les avortements légaux sont très rarement pratiqués. « Le gouvernement parle de justice sociale, mais ignore l'impact des avortements clandestins sur la population la plus vulnérable, les femmes, les plus pauvres et les plus jeunes », dit une Mercedes Casallo, avocate de l'Association pour les droits civils.

Selón M. Casallo, on compte en Argentine entre 485 000 et 520 000 avortements clandestins par an, « soit plus d'un avortement pour deux naissances ». « Les avortements clandestins pratiqués dans des conditions de risque sont la première cause de mortalité maternelle en Argentine », souligne l'avocate.

La problématique pénalement Cristina Kirchner s'oppose personnellement à l'interruption volontaire de grossesse pour des raisons religieuses. ■

CHRISTINE LAGRAND

L'identité sexuelle, un premier pas vers l'identité de genre ?

Le 4 mai 2012, le Conseil constitutionnel abrogeait le délit de harcèlement sexuel pour définition insuffisamment précise et, partant, contraire à la Constitution. Le 6 août 2012, une nouvelle loi était promulguée, rétablissant ce délit et instaurant une nouvelle circonstance aggravante, celle consistant à commettre une infraction en raison de l'identité sexuelle de la victime. Le projet de loi initial ne comportait aucune référence à un tel critère, mais le Défenseur des droits ainsi que plusieurs associations l'avaient abordé lors des auditions. La transphobie devient ainsi une discrimination spécifiquement réprimée par la loi.

En effet, l'identité de genre et l'orientation sexuelle étant deux concepts fondamentalement différents et autonomes, la transphobie ne tombait pas sous le coup de l'homophobie. Par ailleurs, les actes transphobes n'étant pas commis en raison du genre de la victime mais bien de sa transidentité, le fondement du sexe ne permettait que rarement de sanctionner les comportements, et en tout cas jamais d'en rendre fidèlement compte.

Cependant, le 6 août 2012, ce n'est pas l'identité de genre qui devenait le dix-neuvième critère de discrimination reconnu par la loi, mais celui de l'identité sexuelle. Cette substitution, annoncée comme temporaire – on l'espère vivement –, s'explique par l'inexistence en droit français de la notion de genre. Et, avancent les responsables politiques, en raison d'un calendrier serré : les délais étaient trop courts pour permettre de travailler à introduire cette notion, la loi ayant été adoptée en urgence pour pallier l'absence de répression du harcèlement sexuel depuis la décision du Conseil constitutionnel le 4 mai.

Depuis, des démarches officielles ont été initiées afin de parvenir à une situation plus satisfaisante. Le plan d'action gouvernemental contre les violences et discriminations commises en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre

porté par la ministre des Droits des femmes Najat Vallaud-Belkacem prévoit que la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) réfléchisse à la question de la définition et de la place de « l'identité de genre » dans le droit français, et la création par le Défenseur des droits d'un groupe de travail « trans ». Objet ? Intégrer dans la loi une définition de l'identité sexuelle ou établir une recommandation pour intégrer le critère d'identité de genre.

On ne peut que s'étonner que le critère de l'identité de genre ait été repoussé en août pour les raisons évoquées ci-dessus, quand, depuis, deux instances compétentes en matière de discrimination et de droits humains ont été saisies pour définir l'identité sexuelle, notion qui était présentée comme ne posant pas de difficultés sur le plan de la théorie juridique...

Outre la confusion qu'il entraîne, le terme d'« identité sexuelle » réduit encore une fois la notion de genre à celle des organes sexuels, et non au vécu identitaire d'une personne. SOS homophobie rappelle que les textes de loi européens et internationaux, notamment la résolution 1728 de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (2010), utilisent tous le terme d'identité de genre pour définir les discriminations dont peuvent être victimes les personnes trans. Par ailleurs, François Hollande s'est engagé plusieurs fois durant la campagne présidentielle à intégrer l'identité de genre dans les critères de discrimination reconnus par la loi, notamment dans les réponses qu'il a apportées au questionnaire envoyé par SOS homophobie.

Parce qu'il s'agit de rappeler une fois encore que les personnes trans soulèvent une problématique de genre mais non de sexe, et qu'une discrimination, pour être identifiée, prévenue et, le cas échéant, réprimée, doit être bien nommée, nous ne pouvons qu'espérer que le premier pas franchi en août 2012 soit rapidement complété en 2013. Complété d'une reconnaissance pleine et entière de la transphobie comme une discrimination encadrée par la loi, autrement dit complété par l'adoption du véritable et bien-nommé critère de discrimination : l'identité de genre.



La parole à...

Transgender Europe

Fondée en 2005, Transgender Europe (TGEU) rassemble aujourd'hui soixante-quatre associations trans (à fin 2012). Ses objectifs ? Militer pour les droits des trans auprès du Conseil de l'Europe, de la Commission de l'Union européenne et de son Agence des droits fondamentaux, conduire des projets de développement et d'émancipation du mouvement associatif trans, piloter et financer des études et recherches sur le sujet. Elle a déjà produit des cahiers de bonnes pratiques sur le droit et la protection des personnes trans *, des boîtes à outils participant à l'émancipation et à la formation des mouvements trans nationaux, une étude comparative longitudinale sur la transphobie et la situation des droits pour les trans au niveau mondial – projet « Transrespect vs Transphobia Worldwide » **.

Répondant aux douze recommandations élaborées par le Commissariat aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe en 2009 en matière de droits de l'homme pour les personnes trans, TGEU a fait, en collaboration avec ILGA-Europe, le bilan des bonnes pratiques et avancées au sein des pays du Conseil de l'Europe et dans le monde.

Force est de constater que la France brille par son absence dans ce travail comparatif. Aucune disposition législative, aucune politique de protection, de santé ou éducative pour aider la population trans n'ont été rapportées. La seule avancée dont bénéficient les personnes trans françaises est la résultante de la condamnation de la France par la CEDH en 1992, c'est-à-dire la possibilité d'obtenir au moins un changement d'état civil, mais malheureusement attribué de manière arbitraire et équivoque, fondé sur la notion d'irréversibilité de la transformation corporelle, et interprétée comme une stérilisation obligatoire. N'y est pas relevée non plus la trop récente introduction dans le Code pénal de l'identité sexuelle comme motif de discrimination, à l'occasion de la loi sur le harcèlement sexuel

d'août 2012. À ce sujet, TGEU s'associe aux associations trans et LGBT nationales pour rappeler que l'identité sexuelle n'est pas un motif assez inclusif, ne protégeant pas la population trans et transgenre dans toute sa diversité, et dans toutes les situations de discriminations rencontrées. TGEU est disponible pour rappeler aux autorités politiques françaises que l'identité de genre, suivant la définition des principes de Jogjakarta ***, est désormais belle et bien reprise dans des textes, recommandations mais surtout directives européennes qui devront être transcrites en droit français. L'esquive de la France n'est plus possible !

TGEU promeut par ailleurs de meilleures pratiques et politiques déjà mises en place en Europe et dans le monde. En matière de loi reconnaissant l'identité de genre et de conditions de changement d'état civil, l'Argentine est la référence incontestée depuis sa loi sur l'identité de genre ratifiée en 2012. En matière de politique de pénalisation des crimes et délits transphobes, c'est l'Écosse. Sur la protection contre les discriminations au travail, c'est l'Angleterre, avec le support du syndicat UNISON. Sur les chartes de déontologie et de surveillance des représentations stéréotypées et transphobes dans les médias, c'est aussi l'Angleterre (TransMediaWatch). En matière de prise en charge médicale, les travaux de l'association mondiale WPATH, le modèle du Callen-Lorde Institute de New York, sont des exemples que la France devrait suivre.

* http://www.tgeu.org/best_practice_catalogue_human_rights_gender_identity

** http://www.transrespect-transphobia.org/uploads/downloads/Publications/TVT_research-report.pdf

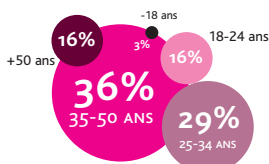
*** http://www.yogyakartaprinciples.org/principles_fr.pdf



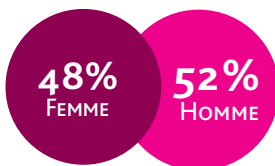
Transgender Europe,
association européenne de lutte
contre la transphobie et pour
les droits des trans.
Contact : tgeu@tgeu.org

Biphobie

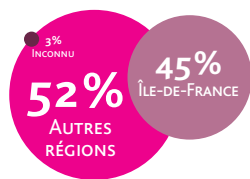
Double peine



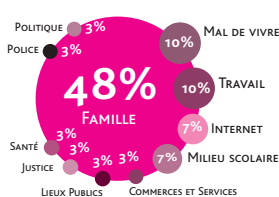
ÂGE DES VICTIMES



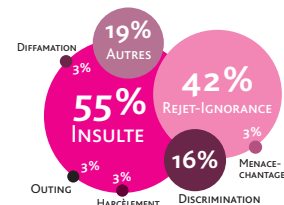
SEXE DES VICTIMES



ORIGINE GÉOGRAPHIQUE



CONTEXTES



MANIFESTATIONS DE L'HOMOPHOBIE*

37 témoignages correspondant à 31 cas, soit 2% du total.

L'une des caractéristiques de la biphobie, c'est la négation de la bisexualité comme orientation sexuelle à part entière. Cependant, la majeure partie des témoignages de personnes bisexuelles que nous avons reçus concerne des manifestations similaires à celles que vivent les personnes homosexuelles : rejet familial suite à l'annonce d'une relation avec une personne du même sexe (48% des cas), homophobie au travail (10%) ou dans le milieu médical (3%). Les principales manifestations sont des insultes homophobes « classiques » (« PD », « sale gouine ») et des cas de discriminations : refus de promotion, non-renouvellement d'un contrat de travail, psychologue accusateur. Ces violences ne se rapportent qu'aux pratiques

« T'es bi, tu aimes les plans à trois »

homosexuelles de la personne, qu'à la partie de son orientation sexuelle jugée dérangeante ou déviante.

En effet, plusieurs témoignages relatent qu'à partir du moment où la victime a eu, ne serait-ce qu'une relation sexuelle avec une personne de même sexe, elle est tout de suite catégorisée gay ou lesbienne, en dépit de sa bisexualité affirmée. Autre situation récurrente, celle d'un homme bisexuel marié avec une femme parfaitement au courant de son orientation sexuelle et dont la séparation déclenche des manifestations gay-phobes. Lorsque les époux se séparent, la femme,

* Plusieurs manifestations peuvent être identifiées sur un cas. En conséquence, le total des manifestations est supérieur à 100%.

parfois aidée de sa famille, ne considère plus son ex-mari que comme un homosexuel et utilise cette information pour « enfoncer » son conjoint auprès des instances judiciaires et sociales, obtenir la garde des enfants, voire les monter contre leur père.

Cette propension à refuser qu'une personne puisse être attirée sexuellement et/ou affectivement par les deux sexes se retrouve de manière encore plus nette sur le Web ou dans les médias. De jeunes bisexuel-le-s ont contacté l'association pour relater des propos biphobes lors d'échanges sur des réseaux sociaux ou dans la presse du type : « *On aime soit les hommes soit les femmes mais pas les deux.* » Le *coming out* du chanteur britannique Mika, qui s'est longtemps défini comme bisexuel, a notamment donné lieu à des commentaires désobligeants : « *On le savait, il ne s'assumait pas vraiment.* » Les témoignages expriment la difficulté à affirmer son orientation sexuelle lorsqu'elle est sans cesse définie comme une passade, un état intermédiaire avant que la personne s'assume pleinement gay ou lesbienne. Si l'on ne peut pas nier que la bisexualité est vécue par certain-e-s comme une étape préalable à l'homosexualité, pour nombre de personnes, c'est une orientation sexuelle qu'ils-elles garderont toute leur vie.

L'attitude quelque peu méprisante qui entoure la bisexualité, aussi bien de la part des communautés hétérosexuelle que LGBT, participe du mal de vivre des bisexuel-le-s exprimé dans plus de la moitié des

témoignages. En l'absence de référence positive, il est difficile de pouvoir se construire une identité et d'aucun-e-s préfèrent ne pas révéler leur orientation sexuelle, en se déclarant auprès de leur entourage comme uniquement hétérosexuel-le-s ou homosexuel-le-s. Cela peut expliquer, encore aujourd'hui, le faible pourcentage de personnes bisexuelles contactant notre réseau d'écoute (seulement 33 témoignages). Pourtant, selon l'enquête IFOP pour *Têtu*, réalisée en 2011 sur un panel de 8 000 personnes, 3,5 % des interviewé-e-s se déclaraient homosexuel-le-s et 3 % bisexuel-le-s. Une information qui tord le cou à l'idée que la bisexualité n'existe pas.

« C'est une hétéro, zappe-la, elle est dégueulasse. »

Outre les attitudes de rejet ou d'ignorance (42 % des cas), d'autres stéréotypes spécifiquement biphobes ressortent des témoignages reçus : la bisexualité comme signe d'instabilité et/ou de perversion. Là encore, la double attirance des appelant-e-s est considérée comme dou-

teuse, la personne bisexuelle étant vue comme quelqu'un qui n'arrive pas à faire de choix, soit par immaturité, soit par frénésie sexuelle. Être bisexuelle recouvre une multitude de situations et ne veut pas dire que l'on a plusieurs relations sexuelles en même temps, ni même qu'on change régulièrement de partenaire dans un souci systématique d'alterner les genres. Les relations sexuelles et/ou amoureuses sont toujours plus complexes que les stéréotypes. Dans une société binaire – deux sexes, deux genres, deux orientations sexuelles –, il est encore difficile pour certain-e-s de se l'imaginer.

Séparation délicate

Henri est en instance de divorce, après vingt ans de vie commune avec sa femme. Elle connaissait sa bisexualité et acceptait ses aventures homosexuelles extra-conjugales, mais tient aujourd'hui des propos gayphobes : « Tu es une tante, un sale PD. » Elle a monté ses beaux-parents et

une partie du village contre lui en l'outant.

Patrick, bisexuel, a divorcé il y a cinq ans. Son ex-femme, qui était au courant de son orientation sexuelle, lui fait vivre un enfer du fait de son « homosexualité ». Elle a même convaincu leurs enfants de ne plus aller le voir.

Pesante indifférence

Julien souffre de l'indifférence de son entourage suite à l'annonce de sa bisexualité. « Personne ne me prend au sérieux », comme si cette orientation sexuelle n'existait pas. Même son père, très conservateur, n'a eu aucune réaction.

Catherine est très affectée par les débats haineux qui

Focus

entourent le projet de loi de mariage pour tou-te-s. Elle ne sait pas à qui se confier, ses ami-e-s hétéros ne se sentent pas concerné-e-s par le sujet et les personnes LGBT qu'elle connaît la rejettent du fait de sa bisexualité.

Orientation sexuelle suspecte

Marie n'ose pas faire son coming out. En effet, elle a entendu plusieurs fois ses parents dire que « les bi sont des pervers ».

Pauline est blessée par ce qu'elle vient de lire dans la rubrique petites annonces d'un journal lesbien : « Bi, alcool, s'abstenir. »

Après être sortie avec des hommes, Héloïse, 20 ans, tombe amoureuse d'une femme avec qui elle entame une relation. En tant que bisexuelle, elle est aujourd'hui victime d'une double discrimination. Ses parents n'acceptent pas sa relation homosexuelle. Depuis son coming out, sa mère l'insulte régulièrement : « Tu me dégoûtes, j'éviterai de me déshabiller devant toi désormais, on sait jamais ! » Du côté des amies lesbiennes de sa copine, ce n'est pas mieux. Elles lui reprochent d'avoir eu des relations sexuelles avec des hommes. Elles refusent de l'inviter à leurs soirées et essaient de monter sa copine contre elle : « C'est une hétéro, zappe-la, elle est dégueulasse. » Rejetée dans son entourage par les hétérosexuel-le-s comme par les homosexuel-le-s, elle ne sait plus vers qui se tourner.

Depuis qu'Hanna a dit à l'une de ses amies proches qu'elle était

bisexuelle, cette dernière est persuadée qu'elle aime les plans à trois.

La parole à...

Nelly Ambert

Ce qu'est la bisexualité et ce qu'elle n'est pas

La bisexualité est la capacité d'être attiré-e affectivement et/ou sexuellement par des personnes de tout sexe et de tout genre. La bisexualité est tout simplement une ouverture de l'éventail des attirances, au-delà de la mono-orientation qui caractérise l'hétérosexualité ou l'homosexualité. Identité pour certain-e-s, elle s'accompagne aussi d'une réflexion sur le genre avec un souci d'autodétermination. Ce que la bisexualité n'est pas, par contre, c'est un mode de vie spécifique car il y a autant de façons de vivre son orientation bisexuelle qu'il y a de personnes bisexuelles. Elle ne détermine pas non plus une typologie de personnalité.

Regard extérieur sur la bisexualité, violence, clichés, biphobie

Appréhender la bisexualité représente une difficulté cognitive. Nos schémas mentaux sont polarisés autour de choix binaires : l'un ou l'autre, ci ou ça. La tendance est à considérer que seules existent l'hétérosexualité et son alternative l'homosexualité, la bisexualité n'étant qu'une transition, voire une errance entre les deux. La première violence qui s'exerce sur les personnes bisexuelles est donc la négation même de leur existence, au mépris de l'article 1 de la résolution 1728 du Conseil de l'Europe qui stipule que « l'orientation sexuelle (...) englobe l'hétérosexualité, la bisexualité et l'homosexualité ». Et dans la mesure où « l'orientation sexuelle est une fraction profonde de l'identité de chaque être humain », le dommage que peut causer la violence de cette négation, notamment sur les jeunes, est souligné dans l'article 9.

Quand la bisexualité n'est pas niée, elle fait l'objet de fantasmes et de clichés péjoratifs, sources de rejet, hostilité, mépris ou autres atteintes à l'intégrité de la personne. Un cliché répandu est la sur-sexualisation des bisexuel-le-s, qualifié-e-s péjorativement de « *partouzeu-r-se-s* » etc., comme si la capacité d'éprouver désir et plaisir avec les deux sexes ne pouvait s'expliquer que par un appétit sexuel débridé. Dans les fictions, la bisexualité sert à mettre du soufre dans le scénario. Sous un autre angle, ce cliché peut aussi exposer les femmes bi au harcèlement sexuel. Dans la même veine des clichés blessants relevant d'une logique spécieuse, cette idée que les personnes bisexuelles, ayant une ouverture multiple, sont forcément dans le besoin de partenaires multiples, au présent ou dans un va-et-vient permanent, et seront donc forcément infidèles, inconstantes, pas fiables dans leurs relations. Ce cliché sert de base à une défiance et un rejet qu'on lit sous la formule « *bi s'abstenir* » sur certains sites web. On envisage avec eux-elles du sexe ou de brèves rencontres, mais surtout on évite le risque d'une relation.

Les personnes bisexuelles subissent donc à la fois la gayphobie ou la lesbophobie que leur homosexualité supposée ou constatée peut engendrer chez certain-e-s, mais aussi des réactions négatives et de rejet liées à la dimension proprement bisexuelle de leur orientation, et cela autant de la part des personnes hétérosexuelles qu'homosexuelles.

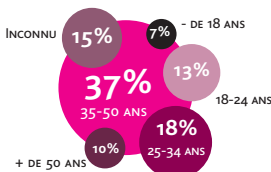
Existant dès 1995, Bi'Cause fut créée en association en 1997 par un groupe de femmes qui ne se reconnaissaient pas sous les dénominations « *hétérosexuelle* » ou « *homosexuelle* » et se trouvaient exclues des groupes gays et lesbiens en raison de leur bisexualité. Bi'Cause fut la première association porte-parole des bisexuel-le-s en France. Sa dimension associative s'imposa aux fondatrices par sa portée politique et revendicative. Il s'agissait de donner une visibilité aux bisexuel-le-s, d'informer de l'existence et des réalités de la bisexualité, de réfléchir sur l'identité bisexuelle, de favoriser les échanges entre bisexuel-le-s, de soutenir les bisexuel-le-s isolé-e-s, d'agir dans la prévention des infections sexuellement transmissibles (IST) et du sida et de lutter contre la biphobie. Bi'Cause poursuit toujours ces missions, au sein des structures LGBT et auprès des pouvoirs publics. Elle est l'auteure du *Manifeste français des bisexuelles et des bisexuels*. En 2012, elle participe au lancement de la première enquête inter-associative sur la bisexualité en France avec le MAG Jeunes LGBT, Act-Up Paris et SOS homophobie ; enquête qui vise justement à interroger les clichés qui subsistent autour de cette orientation sexuelle.

Nelly Ambert,

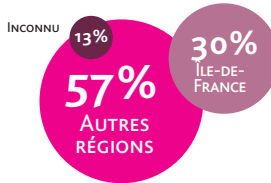
présidente de l'association Bi'Cause,
<http://bicause.webou.net/>

Gayphobie

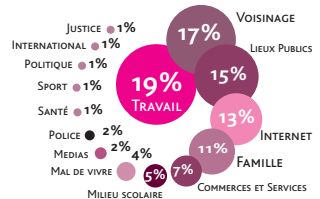
Fais-moi mâle



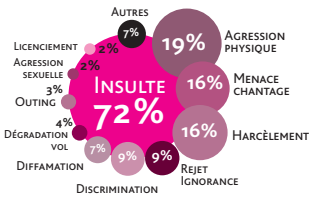
ÂGE DES VICTIMES



ORIGINE GÉOGRAPHIQUE



CONTEXTES



MANIFESTATIONS DE L'HOMOPHOBIE*

627 témoignages correspondant à 572 cas, soit 31 % du total.

Mieux connaître les composantes de l'homophobie pour mieux la combattre : pour la première fois, la gayphobie, cette homophobie dirigée spécifiquement vers les homosexuels, est analysée dans ce rapport. Les témoignages sont nombreux cette année (572 cas), exacerbés par les débats sur le projet de loi mariage pour tou-te-s où le plus souvent, ce sont des images de gays qui ont servi à illustrer la soi-disant décadence de la société, la fin de l'humanité devant découler de cette nouvelle loi. On pense bien sûr à la couverture du journal *Minute* titrant : «*ils vont bientôt s'enfiler ... la bague au doigt*» ou à cet article du site Les Intransigeants titré «*La place des extrémistes sodomites est au bûcher*», qui ont fait l'objet de nombreux signalements sur notre réseau d'écoute. Ces articles mettent

principalement en avant le « péché » de sodomie, comme porte ouverte à une sexualité débridée et à la polygamie.

De fait, on peut distinguer deux types d'insultes gayphobes, qui concernent 72 % des cas : celles qui tournent autour du sexe anal et celles qui se réfèrent à une perte de virilité. Dans le premier cas, les gays sont ramenés à leur sexualité, et plus précisément uniquement à l'acte de sodomie, pratique sexuelle considérée comme sale et dégradante et qui, semblent sous-entendre ces propos, ne serait pratiquée que par eux. Les insultes qui en résultent ont souvent comme premier axe les matières fécales. «*Mon voisin m'a fait un caca nerveux, c'est normal puisqu'il est homo*», «*il n'y a que les PD qui ont la*

gastro-entérite », entend Michel à son travail. Basile se fait interpellé dans la rue : « *Tu marches de travers, tu t'es fait mettre cette nuit !* » Et bien sûr, l'insulte la plus couramment utilisée reste « *enculé* » : ce sont les gays supposés « *passifs* » qui sont particulièrement déconsidérés, et sont placés au plus bas de la hiérarchie des rôles sexuels – il ne viendrait à personne l'idée d'utiliser le terme « *enculeur* » ! Il est encore nécessaire de rappeler que les pratiques ne sont pas l'apanage d'une orientation sexuelle, que le sexe anal peut être pratiqué dans une relation hétéro ou lesbienne, et qu'inversement, il n'est pas systématique entre gays. Dans le deuxième cas, les homosexuels subissent les mêmes insultes sexistes que les femmes, et sont souvent rabaisés comme elles, traités comme des personnes inférieures, incapables de discernement, qu'il s'agisse de diriger une entreprise, de faire preuve d'un exploit sportif ou même de courage... « *T'es une pédale, une tantouze, une tata, t'as pas de couilles.* » On s'adresse à eux au féminin. « *Les demoiselles d'abord* », s'esclaffe le collègue d'Henri en lui tenant la porte. Certains homosexuels s'approprient d'ailleurs cette pseudo-hiérarchie en valorisant le fait d'être exclusivement actifs, en plébiscitant les attitudes et gestes traditionnellement virils et en rejetant ouvertement les côtés plus féminins. La « *follophobie* » est d'autant plus violente quand elle émane de membres de sa propre minorité. Si les goûts et fantasmes de chacun ne se discutent pas, les débordements blessants (« *folles s'abstenir* », « *pas de folle* »...) ne devraient pas être véhiculés par des personnes LGBT.

Dans la plupart des cas, les insultes visent un individu. De plus en plus de personnes cependant, choquées par la banalisation des insultes gayphobes, nous interpellent. En effet, les termes « *PD* », « *enculé* » sont monnaie courante sur les terrains de sport, dans les soirées entre ami-e-s, dans la cour des écoles. Parfois prononcées pour blesser ou rabaisser une personne, elles sont la plupart du temps utilisées sous couvert de blagues ou de camaraderie entre deux hommes hétérosexuels. On pourrait croire qu'elles ont perdu leur sens originel, que ce ne sont plus des insultes. Il n'en est pourtant rien,

car derrière la plaisanterie se cache toujours la dimension sexiste : « *PD* », « *enculé* » se rapportent à des situations où un homme n'a pas fait preuve de courage, a fait quelque chose de fourbe ou de méprisant, a manqué à ses « obligations sociétales » d'homme viril. Dans ces contextes, il est difficile pour nombre de personnes de faire leur *coming out* notamment au travail et les insultes qu'elles entendent à longueur de journée les affectent considérablement.

Le travail est d'ailleurs le principal contexte d'interpellation de l'association (19 % des cas) : menaces, harcèlement, licenciement sous prétextes douteux comme le manque de motivation ou le danger pour la cohésion des équipes, voire diffamation pour harcèlement sexuel ou attouchements. Si la sexualité des lesbiennes est niée, celles des gays est au contraire exacerbée dans l'imaginaire collectif et il n'est donc pas rare que cette accusation soit utilisée pour « faire tomber » la personne. Certains homosexuels qui travaillent dans les écoles sans cacher leur orientation sexuelle peuvent être victimes de soupçons de pédophilie sur la base d'amalgames infondés et odieux.

Autre environnement où le harcèlement sévit : le voisinage, deuxième contexte d'interpellation de l'association (17 % des cas). Il peut être encore plus dévastateur que le premier car il touche les gens dans leur intimité quotidienne : boîte aux lettres taguée, lettre anonyme de menaces de mort, coalition de plusieurs voisin-e-s entre eux-elles. Il est parfois très difficile pour les victimes de se défendre, les voisin-e-s prenant garde à les insulter sans témoins.

Même lorsque les gays se retrouvent entre eux – notamment dans les endroits où ils peuvent vivre ouvertement leur orientation sexuelle –, il arrive qu'ils se fassent agresser. Environ la moitié des témoignages d'agressions dans des lieux publics (15 % des cas) a lieu dans ou à proximité de lieux de drague connus ou à la sortie d'une discothèque gay. La spécificité de ces agressions est qu'elles sont préméditées et particulièrement violentes :

« Il n'y a que les PD qui ont la gastro-entérite »

passage à tabac, parfois viol. Des agresseurs n'hésitent pas à infiltrer des réseaux ou des lieux de drague homosexuelle pour appâter des hommes en quête d'aventures sexuelle ou sentimentale, les isoler puis les dépouiller avant de les violenter. Le mythe de l'homosexuel honteux et peureux subsiste dans l'esprit de trop nombreuses personnes ; de même, et ce malgré les études récemment publiées qui montrent que les gays ont en moyenne des carrières moins rémunératrices que leurs collègues hétérosexuels (1), l'imaginaire collectif semble toujours leur prêter des moyens financiers importants. Présumés riches, craintifs et honteux, ils deviennent ainsi des victimes de choix pour des malfrats à la recherche de gains faciles. Plusieurs

personnes nous ont aussi relaté des contrôles d'identité abusifs de la part des forces de l'ordre sur les lieux de drague extérieurs les plus connus. Enfin, certains continuent à nous appeler pour nous faire part de leur indignation d'être officiellement exclus du don du sang. Ce type de loi discriminatoire qui confond orientation et pratiques sexuelles ne fait que renforcer le cliché du sida comme maladie des gays et engendre une double discrimination gayphobe et sérophobe.

1. *Moins égaux que les autres ? Orientation sexuelle et discrimination salariale en France*, étude de Thierry Laurent et Ferhat Mihoubi, Centre d'étude des politiques économiques (EPEE), CNRS, décembre 2009.

Paf au taf

Emmanuel s'est fait menacer par un collègue qui l'a attrapé par le col en le traitant de « sale enclulé de PD ».

Au début, sa direction prévoyait de mettre un blâme à son agresseur. Mais la situation se retourne et c'est finalement lui qui est convoqué pour entretien préalable à licenciement.

Depuis qu'Éric a annoncé à son patron qu'il allait être papa de jumeaux avec son compagnon, via une gestation pour autrui (GPA) aux États-Unis, son directeur a décidé de ne plus lui verser les primes de fin d'année sous prétexte qu'il contribue moins que les autres à la réussite de la société.

Sylvain travaille au sein de l'équipe dirigeante d'un lycée. Suite à un désaccord avec sa supérieure hiérarchique, cette dernière lui a dit : « Il ne va pas me donner

des ordres, cette pédale ! »

Yves est manager dans un restaurant depuis huit ans, lorsqu'un nouveau directeur arrive. Apprenant qu'il est gay, il lui pose sans cesse des questions sur sa vie sexuelle, lui demandant s'il s'est tapé les petits nouveaux. Brusquement, Yves est accusé de harcèlement sexuel et licencié pour faute grave.

Gayphobe, et alors ?

Bastien s'est fait traiter de « PD » par un de ses élèves, il convoque le père qui lui rétorque : « Vous êtes bien PD, non ? Je ne vois pas en quoi le terme est offensant. » Un collègue de Thibault l'a insulté : « Pédale ». Son employeur, à qui il a écrit pour le signaler, lui dit qu'il manque d'humour.

Arnaud travaille dans une gendarmerie, où il entend

tous les jours ses collègues tenir des propos homophobes sur le ton de la rigolade : « Bande de PD », « t'es une gonzesse ou quoi ? », « salut, suceur de bites ». De fait, il n'ose pas dire son homosexualité.

Amalgames douteux

Antoine travaille dans une maternelle. En apprenant qu'il est gay, l'un des parents lui annonce qu'il souhaite retirer son fils de l'établissement et qu'il lui fera faire des tests sanguins de peur qu'il ait été contaminé. Depuis qu'il a déclaré son homosexualité au travail, Patrick, policier, subit des rumeurs sérophobes de la part de sa hiérarchie. Ses collègues refusent de patrouiller avec lui et même de lui parler.

Des mots aux maux

En sortant d'une discothèque gay, Julien a été agressé par

un homme. Après l'avoir isolé, il l'a roué de coups en le traitant de « sale PD », l'a forcé à se mettre nu, à s'agenouiller devant lui et à embrasser ses chaussures en lui faisant promettre qu'il ne coucherait plus jamais avec des hommes.

Léo est contrôlé sur un lieu de drague. L'agent des forces de l'ordre lui dit : « Vous n'avez rien à faire ici, c'est un bois où il y a des familles, si vous revenez, je vous foutrai une mandale dans la gueule. »

Mickaël s'est fait violer par cinq hommes dans un bois connu pour être un lieu de drague gay. Ses agresseurs l'ont forcé à se mettre à quatre pattes, à « marcher comme une truie » et à faire une fellation à chacun d'eux : « Tu vas voir ce que c'est qu'un mec avec une vraie bite. » Pierrick s'est fait frapper et violer par une bande de garçons alors qu'il se promenait avec son petit ami. Choqué par cette agression, il consulte aujourd'hui une psychologue. Cette dernière lui dit qu'il n'a qu'à changer s'il ne veut pas que ça recommence, il n'a qu'à « être normal »...

« Tu vas ramener des maladies dans l'immeuble »

Depuis que la voisine d'Axel a appris qu'il était homosexuel, elle l'insulte lorsqu'il est dans

les escaliers : « Sale petit PD », « pervers, tu vas ramener des maladies dans l'immeuble ». Elle a également appelé la police pour accuser Axel de s'adonner à la prostitution.

Alain qui vit en couple avec son ami a reçu trois lettres d'insulte de son voisin : « Être PD c'est une maladie, les tarlouzes, il faut les brûler vifs, je te suis le matin, je sais où tu travailles, je peux être derrière toi pour te tuer. » Il a d'ailleurs tenté de mettre le feu à son appartement.

Peter, qui habite dans une petite commune de 450 habitants, est harcelé par deux familles voisines dont les enfants l'insultent, jettent des objets contre sa fenêtre et lui disent : « Sale pédophile, démenage si tu n'es pas content. »

Emmanuel se fait insulter par son voisin qui l'accuse de voler ses colis. Il vient tambouriner à sa porte en lui disant : « Sors sale fillette, tu chies dans ton froc, t'as pas de couilles. »

Net(te) gayphobie

Pascal est choqué par le commentaire posté à la suite d'un article qui mentionne Bertrand Delanoë :

« Ce maire (mère ?) devrait se souvenir que son cher quartier du Marais n'est pas la France et qu'il n'est PAS un homme de gauche mais un tout petit Prince et

un mignon. »

Étienne nous signale des commentaires à la suite d'un article sur les gays games : « Entre les Gay Pride où on les voit déguisés en fées clochettes (quand ils ne sont pas nus) revendiquant le droit de se faire sodomiser et ces gay games... nous sommes comblés ».

La parole à...

Philippe Vellozzo

La gayphobie : une question de genre

Pour comprendre la gayphobie, il est nécessaire de l'étudier dans toute sa spécificité, comme cela est fait dans le présent rapport. On conçoit parfois l'homophobie comme un phénomène global – neutre quant au genre – de rejet des orientations sexuelles minoritaires. Mais concevoir les choses de cette façon conduit inévitablement à minorer les spécificités des attitudes d'irrespect et de rejet auxquels les gays (et, symétriquement, les lesbiennes, et, d'une façon différente encore, les bisexuel-le-s et les trans) peuvent être confrontés.

Homophobie et gayphobie

Penser la gayphobie à partir d'une homophobie neutre, universelle, tout comme assimiler la lesbophobie à une conjonction d'homophobie et de sexisme, en offre une conception appauvrie, réductrice, et est donc problématique, à terme, tant pour la pratique militante que pour la compréhension savante. C'est l'idée que Stéphanie Arc et moi avons défendue à propos de la lesbophobie dans *Rendre visible la lesbophobie* (NQF, Volume 31, n°1, 2012). Elle me paraît tout aussi justifiée pour la gayphobie.

D'abord, dans son usage réel, la notion d'homophobie a perdu sa neutralité de principe. Dans les médias et dans les conversations courantes, les termes « homophobe » et « gayphobe » sont souvent confondus. Cette confusion est dommageable bien sûr aux lesbiennes, qui se trouvent simplement exclues du sujet, mais elle est aussi dommageable aux gays. La gayphobie reste, malheureusement, un phénomène structurant pour la construction de soi de nombreux gays et, en particulier, pour la définition de leur « identité sociale ». Or, on ne peut comprendre ce phénomène dans toutes ses nuances à partir d'une notion d'homophobie générale, qui ignore les différences subjectives possibles entre gays et lesbiennes sur ce point, alors qu'il est au contraire utile de les comparer. Ensuite, la dissociation nette des stéréotypes gay-

phobes et lesbophobes justifie de placer les différences entre gayphobie et lesbophobie au premier plan. La dissociation opère dans les deux sens : certaines représentations ou attitudes ne sont que gayphobes (il n'y a aucun sens à les généraliser à tou-te-s les homosexuel-le-s), et certaines ne sont que lesbophobes. Un exemple du premier cas est le stéréotype négatif sur la sodomie entre hommes. Un exemple du second cas est le préjugé selon lequel les lesbiennes sont « déçues » par les hommes ou victimes de la violence masculine. Cette dissociation s'observe également dans le phénomène des stéréotypes inversés, par exemple celui selon lequel les gays ont une sexualité débordante tandis qu'entre femmes, il s'agit plus de tendresse que de sexualité.

L'effet du sexisme

Cet effet est aussi fort dans la gayphobie que dans la lesbophobie. Mais, bien entendu, il opère différemment. Disons, pour simplifier, que le sexisme est la contrainte exercée sur l'identité sociale (le genre) des individus par la distribution traditionnelle, inégalitaire, des rôles sociaux entre les hommes et les femmes (au sens du sexe).

C'est cette contrainte qui s'exprime dans de multiples insultes gayphobes mentionnées dans ce rapport : les gays sont « efféminés », ils sont dépourvus (ou plutôt moins pourvus que les autres hommes) de cet attribut « masculin » par excellence, quoique la nature en demeure mystérieuse, qu'est la « virilité ». Ils ne sont donc pas de « vrais » hommes. L'effet du sexisme dans la gayphobie se manifeste aussi par le fait que le domaine où l'on constate le plus grand nombre d'insultes gayphobes est le travail. Malgré la féminisation croissante de nombreux métiers, le travail reste en effet souvent une sphère d'existence profondément « masculine » (puisque réservée traditionnellement à l'homme), où domine un culte naïf des images les plus archaïques de la virilité.

Enfin, le rejet courant des pratiques sexuelles anales confirme encore l'effet du sexisme car ce rejet, dans les insultes analysées ici, concerne moins le sexe entre personnes de même genre que le fait que des hommes se livrent à des pratiques sexuelles « non

(puisqu'elle est traditionnellement réservée à l'homme), où domine un culte naïf des images les plus archaïques de la virilité.

Enfin, le rejet courant des pratiques sexuelles anales confirme encore l'effet du sexisme car ce rejet, dans les insultes analysées ici, concerne moins le sexe entre personnes de même genre que le fait que des hommes se livrent à des pratiques sexuelles « non viriles », associées dans le stéréotype au genre féminin.

La spécificité de la gayphobie est donc intrinsèquement liée au sexisme et, plus précisément, à la place des hommes dans le système du genre, qui instaure

une profonde inégalité entre les individus et les enferme dans des rôles sociaux figés. C'est cette spécificité qui risque de se trouver gommée lorsqu'on néglige, dans l'étude de l'homophobie, la question du genre.

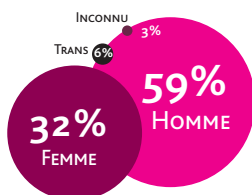
Philippe Vellozzo,

philosophe et consultant, spécialiste des questions d'altérité et de discrimination.

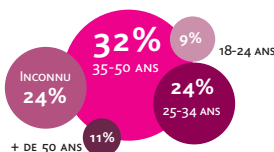


Commerces et services

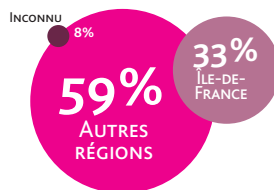
Et avec ça, vous reprendrez bien un peu d'homophobie ?



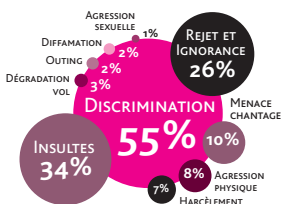
SEXE DES VICTIMES



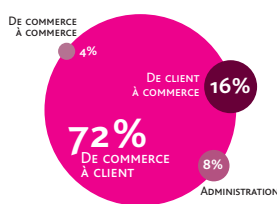
ÂGE DES VICTIMES



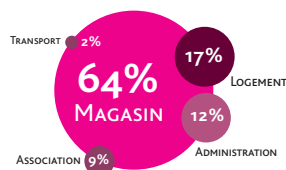
ORIGINE GÉOGRAPHIQUE



MANIFESTATIONS DE L'HOMOPHOBIE*



RÉPARTITION DES ACTES



SECTEURS CONCERNÉS

100 témoignages correspondant à 87 cas, soit 5% du total.

Le nombre de témoignages d'homophobie dans les commerces et services est en baisse en 2012 (87 cas), après la hausse significative de 2011 (102 cas). Ils proviennent toujours principalement d'hommes, mais la part des femmes continue d'augmenter (32%, contre 24% en 2011). La tranche d'âge des 25-50 ans reste largement majoritaire (56% des cas), et les témoignages de régions hors Île-de-France progressent sensiblement (59% en 2012, contre 51% en 2011). Les refus de vente ou de service, forme d'homophobie spécifique à ce contexte, et plus généralement les discriminations à l'encontre des

gays et des lesbiennes, sont particulièrement importants: on les retrouve dans plus d'un témoignage sur deux (55% des cas). Ils se manifestent souvent aux côtés des plus classiques moqueries, brimades et insultes (dans 34% des cas). Dans une large majorité des cas (72%), les client-e-s subissent directement l'homophobie des commerçant-e-s et prestataires de services. Malgré les lois existantes en matière de discrimination, basées notamment sur l'orientation

« On ne veut pas de PD ici »

* Plusieurs manifestations peuvent être identifiées sur un cas. En conséquence, le total des manifestations est supérieur à 100%.

sexuelle ou l'identité de genre, les professionnel-le-s assument souvent leurs actes, pensant être dans leur bon droit, principalement à cause de préjugés qu'ils-elles ont sur les gays, les trans, les bisexuel-le-s et les lesbiennes. Les lieux de loisirs représentent le principal secteur d'homophobie dans les commerces et services (37 % des cas). Dans des moments qui se voudraient pourtant de détente et de convivialité, les homosexuel-le-s peuvent y subir toutes les formes d'homophobie, des plus courantes – discriminations et insultes – aux plus violentes – harcèlement et agressions physiques. Les cas de discriminations prennent souvent la forme d'un refus de vente ou de service quand les professionnel-le-s supposent ou découvrent l'homosexualité de leur client-e. Il existe par ailleurs toute une série de pratiques qui désavantagent systématiquement les couples homosexuels par rapport aux couples hétérosexuels. Une discrimination touche couramment les gays, bisexuel-le-s, trans et lesbiennes, l'interdiction de s'embrasser ou de se tenir la main, qui n'est jamais exigée des couples hétérosexuels. Ainsi il n'est pas rare qu'un-e patron-ne de bar, un-e hôtelier-ère ou un-e vigile de discothèque demande au couple homosexuel de cesser tout contact, souvent « *au nom de la morale* », voire les exclut de son établissement. Les homosexuel-le-s qui nous contactent sont aussi souvent victimes d'insultes et de rejet. Les classiques « *PD* », « *tapette* », « *enculé* » et « *gouine* » peuvent aussi bien être lancés par un-e restaurateur-trice, un-e serveur-se ou un-e gérant-e de salle de sport. Les insultes homophobes s'accompagnent souvent de menaces physiques, voire, dans les cas les plus graves, d'agressions violentes. Plusieurs témoignages nous montrent que les professionnel-le-s ont parfois tendance à vouloir ghettoïser les homosexuel-le-s, leur signifiant que « *ce n'est pas la politique de la maison* » et les renvoyant vers des « *lieux pour ça* ».

« On ne s'embrasse pas devant mon hôtel »

Même le milieu LGBT n'échappe pas à l'homophobie (28 % des cas en 2012). Cette année encore, des homosexuel-le-s et personnes trans y ont subi des comportements homophobes. Partout en France, des gays et des lesbiennes sont régulièrement

insulté-e-s ou discriminé-e-s au sein d'établissements LGBT ou *gay friendly*, se voulant a priori ouverts et tolérants. Des lesbiennes parisiennes se plaignent d'avoir été refusées par des bars gays, une personne trans d'avoir été exclue d'un site de rencontres lesbien.

Le milieu associatif n'est pas épargné. Phénomène massif cette année, avec le débat sur le mariage pour tou-te-s, SOS homophobie est elle-même victime d'insultes et de rejet de la part d'individus hostiles à l'ouverture du mariage et de l'adoption aux couples homosexuels (10 % des cas, lire encadré). Cette année encore, le logement constitue un secteur conséquent des manifestations d'homophobie (17 % des cas). Les propriétaires pensent ne pas avoir de mal à trouver des locataires compte-tenu de la crise de l'habitat, et n'hésitent pas à discriminer les homosexuel-le-s. Plus inquiétant encore, ils-elles ont souvent le sentiment d'être dans leur bon droit et assument ouvertement le fait de ne pas vouloir louer leur propriété à des couples du même sexe. Ces propriétaires semblent ignorer que cette pratique est punie par la loi. Quand les homosexuel-le-s réussissent à se loger, ils-elles ne sont pas tranquilles pour autant, et peuvent encore subir des actes homophobes, souvent de la part de propriétaires qui découvrent a posteriori l'homosexualité de leur locataire. Ils-elles peuvent alors lui faire vivre un véritable enfer au quotidien, allant jusqu'au harcèlement, aux menaces et aux violences physiques, le plus souvent pour le-la forcer à quitter le logement. Si l'ensemble des professionnel-le-s avaient une meilleure connaissance des lois existantes, en particulier en matière de discrimination, ces comportements homophobes diminueraient de facto. On est cependant encore loin du compte puisque même l'administration publique, qui devrait montrer l'exemple, adopte des comportements discriminatoires à l'encontre des personnes LGBT (8 % des cas). Le plus souvent, les homosexuel-le-s qui nous contactent sont victimes d'employé-e-s leur réservant un accueil hostile. Dans certains cas, le personnel n'est que le-la porte-parole d'une loi elle-même discriminatoire, notamment en matière de reconnaissance de parentalité.

Service homophobe compris

Dans un bar de la région parisienne, un serveur dit à Guillaume, étudiant ouvertement gay, et vêtu ce soir-là d'un débardeur : « C'est la dernière fois que je te laisse entrer habillé comme ça. » Quand le jeune homme lui fait remarquer que les autres garçons du bar sont aussi en débardeur ou la chemise ouverte, le serveur lui répond : « Eux ils peuvent, ce sont de vrais mecs. »

Christiane passe ses vacances dans le Var avec sa compagne et ses deux enfants. Alors que les deux femmes s'embrassent devant l'entrée de leur hôtel, la femme de ménage les traite de « putes ». La directrice prend sa défense : « On ne s'embrasse pas devant [s]on hôtel. »

Sur la Côte d'Azur, Benoît, 32 ans, fait remarquer à un patron de bar qu'il ne lui a pas rendu assez de monnaie. Ce dernier l'attrape par les épaules, le maintient violemment et lui dit : « Je connais mes prix espèce de pédale, ici tu es chez moi, fous-moi le camp, grosse tapette. » Aucun client n'est intervenu et la police a refusé de se déplacer pour constater les faits.

En vacances en Bretagne avec d'autres amis gays, Jean-Marc, 41 ans, s'est fait agresser par le patron d'un restaurant,

à qui il demandait de déplacer des tables. « Va te faire enculer sale PD », lui répond-il avant de le frapper au visage et au corps. Solde de l'affaire : huit jours d'Incapacité temporaire totale (ITT) pour Jean-Marc qui reste psychologiquement choqué par cette agression.

Un milieu pas toujours gai

En Picardie, Pierre et François, couple gay d'une trentaine d'années, sont violemment expulsés d'un bar, se présentant pourtant comme « le rendez-vous des gays, où il fait bon se lover en fin de soirée », au seul motif qu'ils se sont embrassés. « On ne va tout de même pas se laisser emmerder par des PD », ajoute le responsable.

Au cours d'une soirée gay sur la Côte d'Azur, George, étudiant américain, se fait plaquer contre un mur par quatre hommes alors qu'il embrasse un autre garçon. « Les PD comme toi ne peuvent pas embrasser les hétéros comme lui. » Le vigile l'attrape par le bras, lui confirme qu'il ne peut pas embrasser n'importe qui pour s'amuser et l'expulse de la boîte.

Dans une soirée gay parisienne, Frédéric entend un vigile parler d'une « bande de PD ». Alors qu'il fait remarquer que ses propos sont déplacés, d'autant plus dans une soirée gay et lesbienne, le vigile le menace en lui faisant signe de lui trancher la gorge.

Frédéric s'adresse alors à un responsable, qui lui demande s'il « n'affabule pas un peu ». Il quitte la soirée « blessé, démuni et en colère ».

Le calvaire au quotidien

À Paris, un chauffeur de taxi demande à Valérie, étudiante, si elle a un petit copain. Elle lui répond que non et qu'elle préfère les filles. Le chauffeur lui fait part de son incompréhension : il lui demande si c'est parce qu'elle a eu une mauvaise expérience dans le passé, et lui dit qu'« avec un garçon, c'est beaucoup mieux », que « c'est plus naturel qu'avec une fille ».

En région parisienne, Dominique, lesbienne de 45 ans, reçoit un avoir dans une boutique de jeux vidéo, avec comme référence client : « GOUJINE ».

Laurent, homosexuel du Nord, nous appelle en pleurs suite au harcèlement qu'il subit depuis plusieurs mois dans le seul supermarché de son quartier. À chacune de ses visites, les vigiles l'insultent : « On ne veut pas de PD ici. » Il y a quelques semaines, l'un d'entre eux lui a ordonné de lui faire une fellation sous menace d'appeler la police. Plongé dans la peur et la culpabilité, Laurent dit avoir pensé à le faire pour qu'il le laisse enfin tranquille. Aujourd'hui, le vigile lui a jeté une canette au visage. Laurent a réussi à s'enfuir, le visage en sang. Jusqu'à présent, ni

Focus

Arnaud, 35 ans et gay, vit en Alsace et fréquente depuis deux ans une salle de sport où il subit régulièrement moqueries et insultes de la part du gérant. Ce dernier le présente aux nouveaux adhérents comme « le PD de la salle » : « Les filles, je vous présente Arnaud, vous n'avez rien à craindre de lui, il est PD. Les mecs, rasez les murs quand il est là, ça vaut mieux. » Arnaud dit accepter de subir ces brimades par peur de s'attirer plus de problèmes. Mais cette année, un nouvel adhérent l'agresse dans les vestiaires, l'insulte et le menace : « Casse-toi sale PD, je vais te démonter la tête. Sale petit PD, ne me regarde pas ou je te casse la gueule ». Arnaud se plaint alors au gérant, qui n'interviendra pas, et lui répondra même : « Si tu n'es pas content, va voir ailleurs. » Il décide donc de porter plainte contre son agresseur, ce qui renforce la colère du gérant, qui exclut Arnaud. Les autres employé-e-s lui confirment l'homophobie de leur responsable mais ne souhaitent pas témoigner par peur d'avoir des problèmes avec lui. SOS homophobie apporte son soutien à la victime en adressant au gérant un courrier de rappel à la loi.

le directeur du supermarché ni la police n'ont voulu intervenir.

Jérôme, vendeur de journaux dans une gare du nord de la France, confronté à un client pressé et particulièrement impoli, refuse de le servir.

Le client tape alors sur sa caisse et commence à l'insulter, « Sale PD, batard, fils de pute ». Il bouscule son collègue, lequel appelle la police, entraînant

cette menace du client :

« Si je fais une garde à vue, je reviendrai vous faire la peau. » Jérôme, homosexuel, se dit blessé et choqué par ces propos.

L'enfer à domicile

Vincent et Alain recherchent un appartement à louer en banlieue parisienne. Vincent appelle un propriétaire dont l'annonce les intéresse.

Ce dernier semble ravi, le couple gagnant plus de quatre fois le loyer et étant ensemble depuis plusieurs années. Mais quand il découvre que le couple est formé de deux hommes, il change brusquement d'attitude et dit à Vincent : « On ne va tout de même pas louer à des gens comme vous. Il ne nous sera même pas possible de vous regarder dans les yeux », ajoute-t-il, avant de raccrocher.

Pascal vit au bord de la mer dans les Pyrénées-Atlantiques. Il y a deux ans, il rencontre des difficultés financières, aujourd'hui réglées. Mais depuis cette période, son propriétaire cherche à l'expulser de son appartement, l'insulte et le menace : « Tu n'es qu'une tapette », « Je vais t'enculer à sec sale PD », « Tu vas finir dans le port ».

Jean-Yves, gay marseillais de 48 ans, nous appelle pour dénoncer le harcèlement qu'il subit de la part de ses propriétaires. Alors qu'il tarde à quitter son logement à cause de problèmes financiers, ces derniers défoncent un jour sa porte, le traitent de « sale PD », le molestent, le frappent à la tête et le jettent dehors, sans le laisser prendre aucune affaire. Victime d'un choc traumatique, Alexis reçoit de son médecin 7 jours d'ITT et se dit aujourd'hui « choqué, brisé et humilié ».

Bernard nous appelle pour dénoncer l'attitude homophobe du propriétaire de sa fille et de sa petite amie. Suite à un différend sur les couleurs utilisées par les jeunes filles pour repeindre leur

chambre, le propriétaire lui envoie des photos en lui précisant de taper « drapeau gay » sur Internet pour en savoir plus. Jacques est indigné par cette tentative d'outing envers sa fille.

L'administration, au service de tous les publics ?

En Gironde, Anne-Marie se présente à la mairie pour déclarer la naissance de ses enfants. Elle reçoit de la part de l'employée d'état civil un accueil très hostile. « Ce n'est pas vous

SOS homophobie, victime du mariage pour tou-te-s

Depuis novembre 2012 et l'adoption en Conseil des ministres du projet de loi sur le mariage pour tou-te-s, SOS homophobie, très présente dans le débat, reçoit régulièrement des appels et courriels virulents sur le sujet, certains prenant à partie l'association, la plupart exprimant une opposition à l'ouverture du mariage et de l'adoption aux couples du même sexe, voire rejetant l'homosexualité elle-même. Plusieurs personnes ont contacté SOS homophobie pour protester contre notre page internet consacrée au mariage pour tou-te-s. Un internaute se plaint de la voir apparaître dans les résultats de sa recherche d'un site catholique intégriste sur Google et parle de provocation. Un autre dénonce un manque d'objectivité de notre article sur le mariage, nous accusant de cacher « ce que vont perdre les familles traditionnelles avec le mariage pour tous ». Un dernier se dit consterné par notre « délire idéologique », réfutant la notion d'égalité entre couples hétérosexuels et homosexuels, ces derniers étant à ses yeux de « faux couples ». Pour lui, la loi sera d'ailleurs « une fausse loi, pour un faux mariage, en vue de fausses filiations ». Une jeune femme enfin ne comprend pas que nous puissions qualifier d'homophobes les opposant-e-s au mariage des homosexuel-le-s. Mais notre association n'est pas la seule à subir des attaques dans ce débat, les expert-e-s défendant le projet de loi sont qualifié-e-s d'« intellectuels dégénérés », les journalistes seraient « de mèche avec le lobby gay », les médias « à la solde de ces

gens-là », et les écologistes ne devraient pas défendre une loi « ni écolo ni naturelle ». Plus généralement, les personnes qui nous contactent souhaitent nous faire part de leur opposition au mariage et à l'adoption par les couples homosexuels. Tel internaute qui estime que « les unions homosexuelles n'apportent rien à l'humanité » se demande « pourquoi la société devrait les reconnaître », avant d'ajouter qu'« une ultra-minorité n'a pas à imposer ses fantasmes à la société ». Tel autre affirme que le mariage est « un acte d'engagement sur la durée », avec « une notion de longévité de vie commune, qui fait défaut à la communauté gay et lesbienne ». Il serait donc « normal et légitime que des maires refusent de célébrer de telles supercheries ». Et d'ajouter qu'il « plain[t] les enfants qui vont en être victimes ». L'adoption par un couple du même sexe est elle aussi violemment rejetée : « Un couple d'homosexuels ne doit pas adopter d'enfants, c'est une aberration sociale, les enfants qui vivent avec des parents homosexuels vont le devenir ». Un appelant nous dira clairement qu'il « n'aurai[t] pas du tout aimé avoir deux pères ou deux mères ». L'opposition au mariage et à l'adoption par des gays et des lesbiennes révèle souvent un malaise plus profond à l'égard de l'homosexualité. Le rejet et les préjugés ne sont pas rares dans les propos tenus... Exemples : « L'homosexualité est une aberration, il ne faut pas en faire de la publicité, sinon le nombre d'homosexuels augmentera », « les homosexuels sont hétérophobes et souhaitent imposer leur vision de la société ». Certain-e-s se disent même ouvertement « contre l'institutionnalisation de l'homosexualité ». On le voit bien, le débat sur le mariage pour tou-te-s a souvent constitué un prétexte à l'expression d'une homophobie bien réelle.

que j'attendais», dit-elle à l'arrivée de sa compagne, avant de lui signifier qu'il est impossible pour une « soi-disant compagne » de reconnaître les enfants.

En Lorraine, Delphine, femme

trans, nous explique les difficultés qu'elle a rencontrées pour pouvoir voter à la dernière élection présidentielle. Malgré son changement d'état civil prononcé par le tribunal et la modification de tous ses papiers d'identité, les listes

électorales mentionnaient encore son ancien état civil. Pour pouvoir exercer son devoir civique, elle a dû insister fortement auprès des membres du bureau de vote et leur révéler un élément essentiel de sa vie privée.

La parole à...

Romain Donda

Quand les entreprises font évoluer les représentations

Intégrer plus souvent les homos dans la pub ? Aux États-Unis, c'est monnaie courante, mais les entreprises françaises restent à la traîne : peur du faux pas, manque d'intérêt ou manque d'idées, elles peinent à représenter la société dans sa diversité. Le cabinet de conseil Business for Equality tente d'y remédier en apportant aux entreprises une vision pragmatique et économique de la diversité.

Business for Equality, c'est quoi ?

Notre équipe conseille les entreprises pour faire évoluer leur communication, leurs offres, leur stratégie, en intégrant mieux l'ensemble de leurs cibles, et notamment les homosexuel-le-s, souvent oublié-e-s des marques. Nous apportons nos compétences stratégiques et opérationnelles pour aider nos client-e-s à communiquer sans faux pas ni tabou, formons leurs équipes pour un accueil non discriminant et favorisons les initiatives internes en faveur de la diversité.

Quels sont les objectifs ?

Accompagner les entreprises et leur donner les moyens de faire évoluer la manière dont elles représentent la société et ainsi contribuer à lutter contre les discriminations et l'exclusion en intégrant la préoccupation première de toute entreprise : le business. Pour nous, le business doit être un moteur pour l'égalité, et l'égalité est indispensable au business pour le rendre durable.

Quels sont les enjeux pour les entreprises ?

Pour les entreprises le challenge est de taille : parler à tout le monde, y compris aux homosexuel-le-s,

c'est favoriser la productivité au travail en traitant même les sujets tabou en interne, éviter que les consommateurs LGBT ne se tournent exclusivement vers des marques *friendly*, et d'une manière générale, donner une image d'entreprise en phase avec la réalité, une image de marque ouverte et tolérante, moderne.

Aujourd'hui, les entreprises sont assez sensibles à ces questions, et aux conséquences économiques qui en découlent (les arguments économiques contribuant aussi à obtenir l'approbation des dirigeants). Le principal frein réside davantage dans la manière de traiter le sujet, c'est là que nos compétences et notre créativité entrent en scène.

Que peut-on espérer comme évolution ?

C'est la multiplication des initiatives qui fera bouger la société dans son ensemble. Des publicités qui ne représentent pas que des couples hétérosexuels, des banquiers aptes à vendre un crédit à un couple de lesbiennes sans leur demander la profession du mari, des voyages de noces adaptés aux personnes LGBT en fonction des lois en vigueur dans les pays de destination... nous travaillons déjà sur ce type de cas et nous étonnons encore quand ce sont nos client-e-s qui nous font découvrir des formulaires d'inscription où il n'est toujours pas possible de cocher deux fois « monsieur » par exemple. Tous ces « détails » pris en compte par les entreprises finissent par représenter de vraies évolutions et nous emmènent pas à pas vers une société moins discriminante.

Romain Donda,

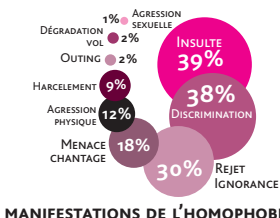
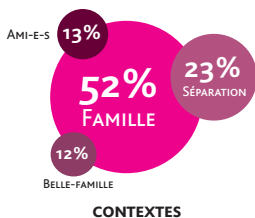
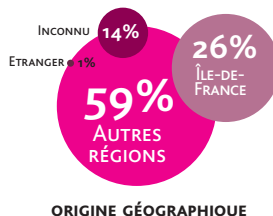
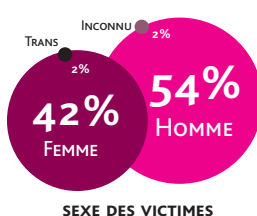
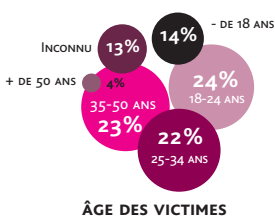
fondateur de Business for Equality

<http://www.business-for-equality.org>.

Il est par ailleurs membre de SOS homophobie.

Famille, entourage proche

Il y a longtemps que je ne t'aime plus



194 témoignages correspondant à 181 cas, soit 10 % du total.

En 2012, SOS homophobie a reçu 194 témoignages de victimes d'actes homophobes en famille et dans l'entourage proche, en légère hausse par rapport à l'année précédente (189 témoignages pour 181 cas). 59 % des cas sont géographiquement situés en région, contre 26 % en Île-de-France. La famille, qui réunit plusieurs personnes, crée entre ses membres une obligation de solidarité morale et matérielle, censée les protéger et favoriser leur développement social, physique et affectif. L'entourage proche, qu'il s'agisse d'un ami-e, d'une connaissance, de la belle-famille, a aussi une obligation morale de protéger l'être concerné. C'est au sein de ce cercle a priori empathique que sont commis des actes parfois violents qui touchent les lesbiennes, les gays, les bi et les trans.

Pour un peu plus de la moitié, ces actes se produisent au sein du strict cercle familial (52 %). Même si ce pourcentage est en baisse par rapport à notre *Rapport 2012* (66 %), l'orientation sexuelle de son enfant reste un sujet tabou qui continue d'être une source de rejet, de violence verbale et/ou physique. L'homophobie est aussi présente au sein de la belle-famille (12 %) comme au détour d'une conversation entre ami-e-s (13 %), au contact de son ex (12 %).

Les lesbiennes n'ont jamais été autant touchées (43 %) ; elles sont confrontées à leur famille et entourage qui ne les comprennent pas, les rejettent et les insultent (« tu es folle », « tu me dégoûtes, sale gouine », « broute minou, redeviens hétéro ... »)

ou les menacent (« *il lui a ensuite montré un fusil chargé avec sept cartouches en l'avertissant que si elle comptait s'enfuir ou continuait à avoir des relations avec sa copine, il la tuerait* »).

L'homophobie se manifeste de façon violente sous l'effet du choc de la révélation de l'homosexualité ou de la transidentité. Le rejet ou l'ignorance de son enfant représente 30 % des cas reçus par l'association. Une personne sur trois n'est pas soutenue ni comprise lors de son *coming out* au sein de la famille (« *jamais je ne rencontrerai ton copain* »). Dans 39 % des cas, les victimes ont été directement insultées par leur famille, belle-famille, leurs amis.

« Les mots nous détruisent et poussent les plus faibles au suicide »

D'autres personnes tiennent des propos discriminatoires et se servent de l'homosexualité comme stratégie d'attaque. Cette année 38 % des appelant-e-s ont été victimes d'actions verbales, écrites ou juridiques à caractère discriminatoire. Il peut s'agir d'une procédure de séparation (« *Madame a utilisé l'homosexualité pour enfoncer son conjoint auprès des instances judiciaires, sociales...* », ou plus prosaïquement, d'une simple

réunion de famille (« *Mon copain était invité, mais pas moi* »).

Les adolescent-e-s et jeunes adultes qui représentent respectivement 14 % et 25 % des cas recensés cette année par notre association, font face à une violence extrême de la part de leur famille. Lors de leur *coming out*, ils-elles sont insulté-e-s, menacé-e-s, séquestré-e-s, privé-e-s de toute communication extérieure (portable, internet), parfois même de nourriture. Certain-e-s sont battu-e-s et menacé-e-s de mort... Ces jeunes se sentent seuls face à leur père, mère, frères et sœurs, culpabilisent et ne savent pas ce qu'ils-elles doivent faire :

ils-elles hésitent entre quitter le foyer familial, sans savoir où aller, et attendre leur majorité en résistant en silence. Les adolescent-e-s sont à un stade de leur vie où tout est compliqué : construction de l'identité intellectuelle et sexuelle, affirmation de la personnalité, responsabilisation... Dans ce cadre, il est d'autant plus important pour eux de disposer d'espaces pour rompre l'isolement tel que notre site www.cestcommeca.net.

« Seul face à mon destin »

Kevin nous appelle un soir de déprime : « Demain je fêterai mes 18 ans... seul. Ma mère me rappelle souvent qu'elle a accouché d'un garçon et pas d'une fille, mon père ne me parle plus car ce n'est pas dans son éducation, mon beau-père trouve cela contre-nature et ma belle-mère ne veut pas perdre mon père et s'opposer à lui. Et pour finir ma sœur et mes demi-sœurs sont trop jeunes pour savoir ce que c'est et, dû à leur jeune âge, n'ont pas elles-mêmes vécu de sexualité. J'ai une amie qui est au courant mais elle est souvent en déplacement.

Du coup, je me retrouve seul avec mon maquillage, mes rêves de vêtements féminins et l'envie de vivre avec un garçon qui m'acceptera en femme avec un corps d'homme. Bref je suis un jeune transsexuel de bientôt 18 ans et je suis seul face à mon destin. »

Sonia, 26 ans, habitant Paris, nous raconte son histoire :

« À table avec ma meilleure amie que je connais depuis plus de 10 ans, nous discutons de la vie après la mort, je dis que je pense qu'à notre mort, on comprend tout. Sa réponse ne tarde pas : "À ta mort, tu

comprendras pourquoi tu es homo!" Plus tard dans la discussion, nous parlons de l'actualité. Elle s'inquiète que les homos aient plus d'enfants homosexuels. Je réponds, comme à l'accoutumée que ce n'est pas le cas, que l'homosexualité n'est pas transmise, la preuve étant que mes parents étaient tout ce qu'il y a de plus hétéro. Réponse : "Ben oui mais – tu vas pas aimer ce que je vais dire –, quand un schizophrène arrive dans une famille où tout le monde est sain, après il a quand même un risque de transmission à la descendance !"

Je m'offusque. Elle de rappeler : *"Mais attends, c'est pas de l'homophobie, tu sais bien que j'ai absolument rien contre, c'est juste un exemple pour expliquer la logique, c'est une mauvaise comparaison, je te l'accorde."* »

Latifa, Parisienne, est avec un de ses copains rencontré dans le cadre professionnel. Au détour d'une discussion sur la sexualité, dans un cocktail très chic lors d'un congrès, il lui demande : « Mais t'aimes vraiment pas les bites ? » Elle lui répond du tac au tac : « Je les préfère en plastique. » Rien de violent, mais toujours cette obligation de se justifier, de justifier l'homosexualité féminine, nous dit-elle. C'est pénible et fatigant.

Alain, 40 ans, nous écrit d'Ardèche : « Bonjour, aujourd'hui, j'ai été victime d'homophobie, je me suis fait à plusieurs reprises traiter de pédale par un de mes oncles devant toute ma famille. Et personne ne m'a défendu, comme si j'étais coupable ! Je suis déçu, attristé et remonté de constater à quel point, même à quarante ans, même au sein de sa propre famille, il n'y a aucun respect pour les gays. »

Du silence plombant au fusil chargé...

Pierre, 33 ans, habitant la Seine-Saint-Denis, divorcé depuis deux ans, après huit ans de vie commune, a une petite fille

de trois ans et demi dont il partage la garde. C'est au moment du divorce qu'il a fait son coming out, d'abord auprès de sa mère, qui, dit-il, réagit de façon « paradoxale ». Elle dit qu'elle va comprendre, qu'il lui faut du temps, mais aussi : « Ne reviens plus, ou jamais je ne rencontrerai ton copain. » L'appelant souffre de ne pas se sentir reconnu par ses parents. Il a écrit il y a trois mois une lettre à son père, lui disant qu'il l'aimait et lui expliquant comment il vivait. Son père ne lui a toujours par répondu. « Mes parents sont profondément homophobes, de façon pernicieuse »... puisqu'il n'y a pas d'insulte. L'appelant est conscient qu'il leur faut du temps pour accepter son homosexualité, mais se demande : « Peut-on pardonner à un père qui ne répond pas ? »

Raoul, 51 ans, bisexuel, habite Vichy. Il témoigne d'énormes problèmes juridiques consécutifs à son divorce prononcé voici cinq ans. Sa femme connaissait sa sexualité, il dit avoir évolué dans la bourgeoisie locale sans problème et a même entretenu une liaison de plusieurs années avec un Parisien. Il a cinq enfants, l'aînée a une vingtaine d'années. « Madame m'a enfoncé auprès des instances judiciaires, sociales, elle a manipulé les enfants qui, dorénavant, refusent de me voir », explique Raoul, qui souffre

du « syndrome d'aliénation parental » et se sent seul à Vichy.

Clara habite Nice et témoigne : « Le père homophobe d'une amie a récemment découvert l'homosexualité de sa fille. Il a commencé par vouloir la frapper, la changer de lycée, lui confisquer son ordinateur, son portable et aurait immédiatement engagé un détective privé pour l'empêcher de revoir sa copine. Il lui a fait jurer sur une croix de ne plus avoir de relation homosexuelle, sous peine de condamner sa mère à mourir d'un cancer du col de l'utérus. Par la suite il a menacé de l'expulser de chez elle. Il lui a ensuite montré un fusil chargé avec sept cartouches en l'avertissant que si elle comptait s'enfuir ou continuer à avoir des relations avec sa copine, il la tuerait elle, puis sa mère, sa copine, la mère de sa copine et lui pour finir. »

Homophobie entre amis

Jimmy, habitant Paris, raconte l'homophobie ordinaire du cercle amical : « Lors d'un repas d'amis d'amis, on a eu une grande discussion sur l'homosexualité. Résultat des courses, cette phrase a été prononcée : "il faut les enfermer dans des hôpitaux psychiatriques pour être soignés" ... Je ne me sens pas du tout malade, moi ! Dommage qu'on entende ça encore de nos jours... »

12 SOCIÉTÉ

Parents homos :
ce qu'en disent
les enfants

La majorité des enfants élevés par des couples de même sexe témoigne d'histoires sans problèmes

Témoignages

Pierre, 10 ans, a un papa et deux mamans. Il appelle maman « celle qui m'a fait naître », et l'autre, maman-Sami, du nom du héros de Scooby-doo, son dessin animé préféré. Il ne voit que des avantages à cette situation. « J'ai une plus grande famille », dit-il. Trois parents, cinq grands-parents, ça fait plus de monde pour s'occuper de lui. « Avec une seule maman, j'aurais souvent eu l'impression », relève le petit garçon. Lys, lui, a 7 ans. Il a deux papas, « un qui dit plus oui, et un qui dit plus non ». Quand ses copains lui demandent où est sa maman, il répond qu'elle est en Haïti, où il a été adopté.

« L'enfant dans tout cela ? » est la question la plus fréquemment posée dans le débat sur l'ouverture du mariage et de l'adoption aux homosexuels. Bien plus que l'union de deux adultes consentants devant le maire, c'est sa conséquence, à savoir la possibilité d'établir un lien de filiation entre un couple de même sexe et un enfant, qui fait débat. Les enfants élevés par des homosexuels ont-ils bien ?

Le Monde a posé la question à des personnes qui connaissent ou ont connu cette situation. Ils seraient aujourd'hui en France de 24 000 à 40 000, selon l'Institut national d'études démographiques. Pierre et Lys, les deux plus jeunes, ont été contactés par le biais de l'Association des parents gays et lesbiens. Deux autres témoins ont déjà raconté leur histoire dans le livre de Taina Teronen et Zabou Carrère, *Fils de...* (Trans photographique press, 2011, 25€). Tous les autres ont été recontactés après avoir répondu à un appel à témoignages sur LeMonde.fr. Leur donner la parole ne signifie pas qu'ils ont le statut d'échantillon représentatif.

Seule une personne a fait part d'une expérience douloureuse. C'est Aline, 41 ans, styliste de nationalité belge. Elle découvre l'homosexualité de son père à l'âge de 10 ans, quand ses parents divorcent. Il est très extraverti, drague ouvertement, raconte ses rencontres d'un soir, mais n'aborde jamais clairement son homosexualité. « Ça aurait été bien mieux qu'il m'en parle, au lieu de faire comme si tout était normal », raconte A-

line. La jeune femme a l'impression que son père n'a pas été honnête envers sa famille. « Ma mère était amoureuse de lui, mais il l'a épousée uniquement pour avoir des enfants, analyse-t-elle. Elle a été une sorte de chose. Et nous, ses enfants, avons aussi été des sortes d'objets. J'ai le sentiment que je n'aurais pas dû être là, dans cette vie-là, pour lui. C'est toujours un poids. » Anne n'exclut pas que deux personnes du même sexe puissent être de bons parents pour un enfant adopté, « déjà là ». Mais elle n'approuve pas la procréation médicalement assistée pour les couples de lesbiennes (interdite en France mais autorisée en Belgique comme en Espagne), car elle voit une « instrumentalisation » de l'enfant.

Clement, 27 ans, développeur Web, a justement été conçu comme cela, grâce à un donneur anonyme et un médecin de famille compréhensif. Il a deux frères depuis toujours. Elles lui ont tout expliqué quand il avait 8 ou 9 ans. Qu'étaient-elles, qu'elle avaient décidé

« Je me sens tout à fait équilibré.

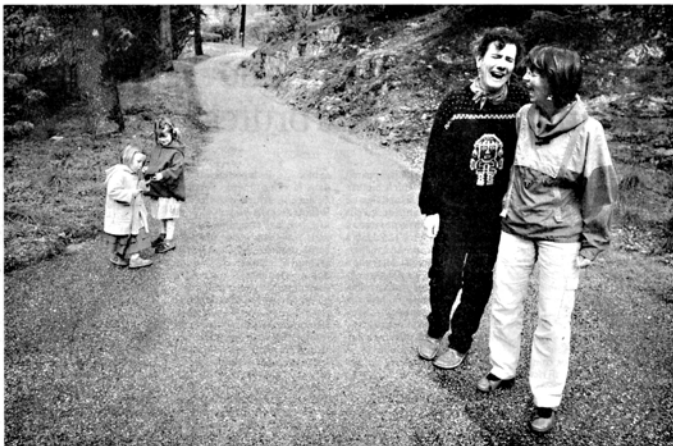
Son Oédipe, on le fait quoi qu'il arrive »

Ambré, 28 ans
élevée par deux femmes

dé de l'avoir, lui et ses deux frères, comment ça s'était passé. « On ne nous a jamais menti. Je sais bien que ma deuxième mère n'est pas ma mère biologique, mais c'est ma mère parce qu'elle m'a élevé », explique Clement. Plus tard, elles lui ont proposé de passer du temps avec un de leurs amis, qui aurait pu jouer le rôle de figure paternelle. Son grand frère lui a suffi. Il ne s'est jamais intéressé au donneur. Le jeune homme va très bien. « J'ai un boulot, une copine, un

Réunion interministérielle pour finaliser le projet de loi

Les auditions conjointes de la ministre de la justice, Christiane Taubira, et de la ministre déléguée à la famille, Dominique Bertinotti, sur le projet d'ouverture du mariage et de l'adoption aux homosexuels s'achève mercredi 26 septembre. Une réunion interministérielle devait avoir lieu, mardi, en vue d'une présentation en conseil des ministres.



En Ardeche, un couple et ses deux filles, conçues en Belgique par insémination artificielle avec donneur inconnu. JEAN-PIERRE GAZDAR / AFP

appart, résume-t-il. Grandir dans une famille comme ça, c'est positif, ça ouvre l'esprit. » Il admire ses mères. « Elles se sont battues pour nous avoir. »

« Positive » aussi, fut l'installation de la mère de Mélanie, 18 ans, avec une autre femme, quand la jeune fille avait 13 ans. « J'ai été très surprise, mais très heureuse qu'elle ait trouvé quelqu'un avec qui elle avait une relation plus satisfaisante qu'avec mon père », dit-elle. Il était « rigide, fermé ». Avec sa belle-mère », Mélanie a retrouvé un cadre familial « serein, apaisant, équilibré ». Elle ne voit plus son père.

La figure de la deuxième mère, qui arrive dans la vie de la mère biologique après la séparation des parents, revient fréquemment dans ces récits. C'est toujours quelqu'un d'important. « Elle avait plus de temps à nous consacrer que ma mère, qui travaillait beaucoup, se souvient Ambré, 28 ans, élevée par les deux femmes des ses 4 ans. Elle nous faisait faire nos devoirs, s'occupait de notre culture. »

« On discutait, elle m'aide à me poser des questions, raconte Mark, 31 ans, dont la mère a vécu avec une femme entre ses 12 et 18 ans. J'ai toujours eu l'impression que mon père ne m'aimait pas, qu'il m'avait

abandonné. Elle m'a aidé à surmonter cela. » Dans ces histoires, le père voit ses enfants un week-end sur deux, parfois moins.

Comme les autres, Mark dit n'avoir rencontré « aucun problème de la part de la mère ». « C'est le me psychologique » spécifique. « Je me sens tout à fait équilibré », sourit Ambré. Son Oédipe, on le fait quoi qu'il arrive ? Ils n'ont pas peur de l'amour homosexuel, mais sont hétéros. Seule Mathilde, 16 ans, « ne sait pas trop encore » où elle va. Son père et sa mère, tous deux homosexuels, vivent sous le même toit avec leurs partenaires respectifs. « Ça me plaît, cette façon de vivre, dit-elle. Mais la sexualité de mes parents, ça les regarde, je ferai mon propre choix. »

Tous ont été confrontés plus ou moins frontalement à l'homophobie. Le schéma familial était le plus souvent tu à l'extérieur. « J'étais très réservée », dit Camille, 26 ans, élevée par deux femmes depuis qu'elle est bébé. Je n'aurais pas apprécié d'être vue comme différente. Cacher une partie de soi, c'est difficile. « Certains ont connu des épisodes pénibles. Ambré se souvient de son frère « mis en quarantaine » dans son école sans raison apparente. Clement, d'une camarade expliquant dans un exposé que les homosexuels allaient transmettre leur « maladie mentale » à leurs enfants s'ils étaient autorisés à adopter.

Ils se disent « choqués » quand ils entendent des propos rapprochant l'homosexualité de la polygamie ou de l'inceste, comme ceux tenus récemment par le cardinal de Lyon Philippe Barbarin. « C'est honteux ! Que l'Église lave son propre linge ! lance Mélanie. En plus, on parle du mariage civil, je ne vois pas ce que la religion vient faire là-dedans. » « Ces gens

ne réalisent pas que la société change », soupire Pablo, 30 ans, élevé par deux femmes depuis ses 5 ans.

La grande majorité attend le « mariage pour tous » avec impatience. De façon accessoire pour des raisons pratiques. « S'il était arrivé quelque chose à ma mère, j'aurais dû retourner vivre chez mon père, imagine Mark. Vu nos relations, ça n'aurait pas été simple. » Pablo sait que sa deuxième

mère s'inquiète de l'absence de lien juridique entre eux, car elle aimerait transmettre ses biens aux enfants de sa compagne. L'adoption régèlerait ces problèmes. Mais ces « enfants d'homos » espèrent surtout que la loi fera changer le regard de la société. « Comme ça, il sera reconnu que les homos sont égaux aux hétéros », résume Mathilde. ■

GALLIA DUPONT

Focus

Benoît, 24 ans, habite Paris :

« Mon copain et moi sommes ensemble depuis six ans. Nous allons fréquemment chez son frère, sa femme et ses deux filles, sans que cela pose le moindre problème. Début juin 2012, c'était la communion d'une de ses nièces, en présence de la famille de la femme de mon beau-frère, pour le moins traditionnelle. Mon beau-frère et sa femme nous ont demandé d'être discrets et non démonstratifs, parce que, "vous savez, il y a des enfants"... Mais bon, c'est toujours mieux que l'an dernier, pour les quarante ans du beau-frère : mon copain était invité, mais pas moi, parce que notre couple aurait pu choquer des invités. Mon copain a donc décidé de ne pas y aller du tout. »

Jenny, 16 ans, nous écrit pour « témoigner de ce qu'[elle vit]. Ma mère est tombée il y a environ un mois sur une conversation Facebook avec mon ex-copine, qui était à l'époque ma copine. J'étais au téléphone, elle m'a envoyé un texto en me demandant de raccrocher et de venir la voir. J'y suis allée de bonne foi et quand j'ai vu son regard et l'écran de mon ordi allumé, il m'a fallu un peu de temps pour comprendre. Elle m'a demandé si c'était vrai que j'étais goudou. Je n'ai pas cherché à nier. Elle l'a très mal pris, elle m'a insultée, s'est mise à ressortir tous les stéréotypes sur l'homosexualité en me disant que c'était un choix, une maladie, que j'étais la honte de la famille. Depuis ce jour, régulièrement, ou quand je vois ma copine (qui d'ailleurs ne mettra jamais un pied chez moi puisque ma mère trouve ces relations malsaines), c'est insulte sur insulte. Et ça tue, surtout quand on est jeune. Les gens ne se rendent pas compte que ce n'est pas un choix ou bien une maladie, que nous n'avons pas choisi et que les mots nous détruisent et poussent les plus faibles au suicide. Sincèrement, je ne dirais pas ne jamais y avoir pensé mais je n'ai pas honte de moi, de ce que je suis. Mais à cela s'ajoutent également les moqueries, les insultes en ville quand je tiens la main de ma copine ou que je l'embrasse. Les gens sont petits d'esprit, ils parlent de racisme, mais l'homophobie est une violence égale à celle du racisme. Alors à tous les gens, qui jugent, qui se moquent, sincèrement restez là où vous êtes. Je ne vous juge pas sur votre hétérosexualité, alors ne me jugez pas sur mon homosexualité. Les mots peuvent tuer... »

La parole à...

Florent Dezenaire

Le MAG Jeunes LGBT réunit depuis vingt-sept ans des jeunes gays, lesbiennes, bi et trans de 15 à 26 ans d'Île-de-France qui veulent se retrouver dans un espace de liberté dans lequel chacun-e est accepté-e comme il ou elle est. Depuis douze ans, notre association dispose d'un local et nous accueillons près de 500 jeunes par an.

Entre jeunes, nous parlons durant nos permanences de nos vies, nos passions, d'amour, mais il arrive aussi fréquemment que le sujet de l'homophobie surgisse. Que cela soit des brimades dans la rue, des insultes homophobes à l'école, parfois des violences, nous ne pouvions continuer à le supporter. Cela nous a conduit à réaliser nos premières interventions en milieu scolaire il y a plus de dix ans.

Nous en réalisons désormais près d'une centaine par an, ce qui nous permet désormais d'observer l'homophobie sous un autre angle. Grâce aux deux mille questionnaires que nous avons récoltés en 2011-2012, nous avons pu dresser un paysage de la perception de l'homosexualité en milieu scolaire. Nous avons remarqué qu'il est encore bien difficile

d'évoquer son homosexualité avec ses ami-e-s: si leur meilleur-e ami-e leur annonçait son homosexualité, cela changerait quelque chose dans leur relation ou casserait cette amitié pour 50 % des élèves interrogé-e-s. La famille n'est pas non plus le lieu propice pour parler d'homosexualité: 58 % des élèves n'évoquent jamais ce sujet en famille.

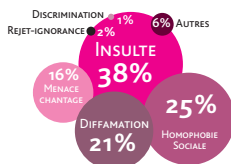
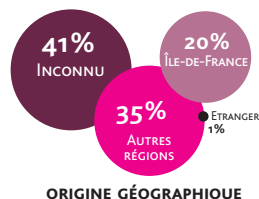
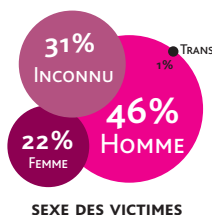
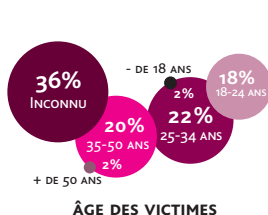
Les jeunes LGBT peuvent alors trouver refuge soit sur les différents forums Internet et sites qui leur permettent de discuter entre eux et se sentir moins seul, soit en se rendant dans des lieux d'accueil qui leur sont dédiés, comme notre association et bien d'autres associations dans toute la France. Ces jeunes y trouvent un lieu qui accueille tout le monde, qui leur permet de voir qu'ils ne sont pas différents et parfois de développer des amitiés et une sociabilité, tant la solitude peut être pesante face à l'homophobie familiale et scolaire. On mesure l'utilité de ce lieu et le bienfait qu'il peut apporter quand on voit que ces jeunes font parfois plus d'une heure de transport en commun pour assister aux permanences les vendredis et les samedis, et qu'ils viennent même parfois d'autres régions.

Florent Dezenaire

Co-président du MAG Jeunes LGBT contre l'homophobie et pour le bien-être des jeunes,
<http://www.mag-paris.fr>

Internet

L'homophobie à très haut débit



656 témoignages, correspondant à 645 cas, soit 35 % du total.

C'est une statistique inquiétante. Entre 2011 et 2012, le nombre de cas de lesbophobie, gayphobie, biphobie et transphobie sur Internet rapportés à SOS homophobie a plus que doublé. Une progression impressionnante, qui conforte la Toile en tant que principal lieu des manifestations de l'homophobie en France et qui s'explique en grande partie par l'actualité du projet de loi du mariage pour tou-te-s. On note ainsi une forte hausse de témoignages reçus au second semestre, lorsque ce sujet a commencé à être très médiatisé. Cette question a fait l'objet d'innombrables articles sur les sites d'information et sur les blogs plus ou moins professionnels, suscitant une foule de commentaires hostiles, dépassant fréquemment le cadre du débat d'idées. Souvent,

ces commentaires débordaient, pour beaucoup d'entre eux, dans l'insulte (injures adressées aux personnes favorables au projet de loi, aux politiques appelant à le voter, ou, plus largement, à la communauté LGBT) ou la diffamation (notamment en amalgamant homosexualité, zoophilie et pédophilie). Les commentaires postés en réaction à des articles ne représentent cependant qu'une petite part des témoignages. Cela ne signifie pas forcément que 2012 ait favorisé la modération des propos homophobes – on peut d'ailleurs constater que certains commentaires outranciers persistent sur la Toile et sont visibles plusieurs mois encore après leur publication – mais plutôt qu'une certaine

* Plusieurs manifestations peuvent être identifiées sur un cas. En conséquence, le total des manifestations est supérieur à 100 %.

lassitude voire une forme de résignation émane des internautes. Comme s'il était devenu banal qu'un article ayant trait à l'homosexualité suscite des propos homophobes, d'autant plus faciles à rédiger et à « assumer » pour leurs auteur-e-s du fait qu'elles peuvent se cacher derrière l'anonymat de pseudonymes.

Des associations, groupes ou individus utilisent Internet comme un terrain de propagande homophobe. À l'instar du site catholique intégriste des Intransigeants, disparu depuis, dont la ligne éditoriale extrêmement virulente et violente a été évoquée dans plusieurs témoignages. L'un des articles les plus signalés s'intitulait « *La place des extrémistes sodomites est au bûcher* », ce qui donne un aperçu du contenu... Les plate-formes de partages vidéo (Youtube et Dailymotion en tête) sont utilisées comme un moyen de relayer des actions (images de manifestations...) et/ou des argumentaires, à la pertinence toute relative, hostiles aux homosexuel-le-s et transexuel-le-s et/ou à l'égalité des droits. Si certaines de ces tribunes ont été retirées avant que nous ayons pu les visionner, certaines restent en ligne, et cela, malgré l'homophobie prononcée qui s'en dégage.

Par ailleurs, un grand nombre de témoignages reçus renvoient vers des sites clairement opposés à l'ouverture du mariage et de l'adoption aux couples homosexuels, et dont le contenu relève de la liberté d'expression sans verser dans l'insulte, la diffamation ou l'incitation à la haine. Ils ont cependant été pris en compte dans les statistiques en tant qu'homophobie sociale, car ils relèvent en grande majorité d'une homophobie latente, proche de celle introduite par des propos tels que « *Je ne suis pas homophobe, mais...* ». Le refus de l'égalité des droits est en lui-même une forme d'homophobie.

La
banalité
de
l'homophobie
en ligne

«La haine
en 140
caractères»

En 2011, 20 % des témoignages reçus concernaient des manifestations de l'homophobie sur Facebook. Une proportion qui a légèrement progressé en 2012 (21 %). Sur ce réseau social, l'homophobie se présente aussi bien sous la forme de propos injurieux

directement postés sur le profil d'un-e utilisateur-trice, de commentaires publiés sur les pages de médias ayant posté une photo ou un lien vers un article, ou par des groupes qui revendiquent leur hostilité aux lesbiennes, gays, bisexuel-le-s et transexuel-le-s ou au mariage pour tou-te-s. Nombre d'entre eux, malgré les signalements, ne sont pas supprimés. Il faut aussi noter que ces groupes n'obtiennent pas forcément l'écho escompté : plusieurs internautes rejoignent ces pages pour exprimer leur désaccord avec les propos tenus. Cette année, un autre réseau social aura défrayé la chronique : Twitter. Ce site de micro-blogging, qui permet de s'exprimer en courts messages de 140 signes, n'a pas su empêcher deux vagues de dérapages homophobes. La première, en août (lire notre focus), la seconde, le 22 décembre, lorsque le *hashtag* (mot-clé créé par les internautes précédé d'un #) « *#SiMonFilsEstGay* » a figuré parmi les sujets les plus discutés. Des centaines de tweets haineux, insultants, incitant à la violence voire au meurtre, ont été postés en l'espace de quelques heures. Sans que Twitter ne réagisse. Là encore, les réactions indignées d'internautes via Twitter, répondant par l'humour et/ou en diffusant un message de tolérance, ont été nombreuses. Il n'empêche, l'homophobie est bien présente sur ce réseau social. Des inscrits indiquent même dans leur courte présentation biographique qu'ils appartiennent à la *#TeamHomophobe*. Alors que la polémique enflait (des vagues de tweets anti-sémites et xénophobes ont aussi été à déplorer), Twitter se défendait en expliquant qu'il n'avait pas encore de représentant légal en France. Il est pourtant urgent de barrer la route à cette homophobie décomplexée, qui n'a rien de virtuelle.

Focus

Facebook-émissaire

Michel, responsable éducation d'une association LGBT signale les propos homophobes postés sur la page Facebook de l'association. « Vous êtes des parasites (...) ! Vous êtes à jeter dans des camps d'extermination pourritures que vous constituez vous n'en méritez pas mieux ! (sic) » Il indique qu'il n'est pas rare pour l'association de recevoir des insultes ou menaces, mais c'est « le caractère public » de cette déclaration qui l'interpelle : « Les personnes sont censées être beaucoup moins couvertes par l'anonymat [sur Facebook] que sur d'autres sites. » Il a signalé le commentaire à Facebook avant de le supprimer, mais précise que l'association n'a pas porté plainte parce que « la personne semble vivre en Afrique et tous ses statuts Facebook sont misogynes ».

Valentine, qui vit à Paris, explique qu'une « connaissance de sport » qu'elle voit quotidiennement, a posté sur sa page Facebook un chemisier avec un numéro et un triangle rose (« les chemisiers que devaient porter les homosexuels dans les camps de concentration »), en la visant. Elle dit se sentir mal et se demande si elle doit porter plainte.

Thierry est directeur d'une web-radio. Il a appelé SOS homophobie parce qu'il a

Avant que Twitter ne défraie la chronique le 22 décembre avec le hashtag #SiMonFilsEstGay, le site avait déjà connu un déferlement de tweets homophobes le 1^{er} août. Damien, un étudiant du sud de la France, a laissé son témoignage à SOS homophobie. Il explique qu'avec deux amis, il a voulu commémorer la disparition, un an jour pour jour, d'un autre de leurs amis, décédé « à cause d'attaques homophobes physiques et morales ». Pour ce faire, ils ont créé le hashtag #GayEtFier, sans avoir l'intention de le voir figurer en « Top Tweet », c'est-à-dire parmi les sujets les plus « populaires » du site de microblogging. Selon Damien, « les gens n'ont pas compris notre démarche et beaucoup trop d'entre eux ont commencé à en parler, ce qui a mené notre hashtag en Top Tweet dans la nuit. À mon réveil, plusieurs personnes étaient venues m'insulter. Quand je suis allé voir ce que disaient les gens sur le hashtag, c'était deux fois pire, des insultes, des rabaissements... » Damien dit ne pas savoir quoi faire : « Je ne peux pas porter plainte contre chaque personne, je ne vais pas signaler non plus chaque tweet haineux. Même si je les ignore, ils sont en train de casser notre hommage. »

été insulté et outé sur la page Facebook d'un producteur qu'il connaît dans le cadre professionnel, qui a insinué à plusieurs reprises avoir été dragué, en vain, par Thierry. Thierry assure « très bien » assumer être gay, mais le fait que ce soit écrit sur le mur de cet individu et ses 3000 abonnés l'a révolté : « La Terre entière n'a pas à connaître ma vie ! » Il a montré son dossier, qui

comprend 23 copies d'écran, à une juriste qui lui a conseillé de porter plainte. Il a l'intention d'écrire au procureur de la République.

Un genre de discrimination

Claire, trans MtoF *, souhaitait s'inscrire sur un site de rencontres lesbien. Après avoir rempli les formalités d'inscription et révélé sur son profil être en attente d'opération, elle reçoit un mail laconique l'informant

que son inscription ne peut être maintenue (« Le type de rencontres que vous souhaitez ne correspond pas à celles que nous proposons ») et l'invite à rejoindre un site de rencontres libertines « afin de mieux répondre à [ses] attentes ». *Ulcérée, Claire contacte le site. Une téléconseillère, très cordiale, lui explique que c'est le fait qu'elle n'ait pas été opérée qui pose problème. Or, le site propose de se définir comme bi, trans ou lesbienne.* « Pourquoi proposer ce choix pour ensuite le refuser ? », se demande-t-elle.

Jean-Jacques, retraité, révèle s'être fait piéger « par un réseau homophobe franco-africain », par l'intermédiaire d'un site de rencontre gay. « Ils ont mes fesses sur une vidéo et me demandent 8 500 € » pour ne pas la diffuser, précise-t-il. *Jean-Jacques, qui dit* « garder la tête froide », aurait « tracé cet échange » et constitué un dossier qu'il a transmis à Interpol.

Jérémy a été surpris de découvrir sur un site de psychologie en ligne, à la rubrique « homosexualité », des phrases du type : « Comment peuvent-ils

commencer une nouvelle vie avec un nouveau destin contraire à la loi de la nature ? » ou encore « le système banalise de plus en plus cette tendance à être gay et ouvre la porte à des âmes sensibles en période de découverte sexuelle ou déséquilibre passager » (sic). *Il se demande s'il n'y a pas un moyen* « de faire taire ces gens qui nous inondent de leur bêtise crasse ».

* MtoF est le terme utilisé pour préciser le sens de la transition : *Male to Female*, littéralement « mâle à femelle ») pour désigner le passage de l'identité d'homme à celui de la femme.

Les BICHES du net

Les BICHES du net sont la Brigade d'Intervention contre l'homophobie et le sexisme sur Internet. Cette brigade a vu le jour au sein de SOS homophobie afin de lutter contre l'homophobie et la transphobie numériques, qui représentent depuis plusieurs années le premier motif d'interpellation de l'association, comme en atteste cette année encore ce *Rapport*.

Les membres de cette brigade agissent principalement pour faire retirer les propos homophobes et transphobes de la Toile. Lorsqu'un signalement est fait à SOS homophobie, les BICHES se rendent sur le site indiqué et, si elles n'accompagnaient pas le signalement, font des copies d'écran afin de conserver la preuve des propos tenus. Lorsque le site est hébergé en France, alors nous nous adressons à l'auteur des propos ou à l'équipe de modération (s'il s'agit d'un commentaire sur la page). Si les propos ne sont pas supprimés après ce courrier, nous contactons l'administrateur-riche du site (s'il-elle est différent de l'auteur-e) ou directement l'hébergeur en signalant les propos et en rappelant

que de tels propos peuvent être punis par la loi. Si après ces courriers, les propos sont toujours visibles, nous les rapportons directement aux autorités françaises via leur site de signalement sur Internet (www.signalement-internet.gouv.fr) avec lequel nous collaborons.

Toute personne peut effectuer un signalement sur cette plate-forme officielle, toutefois attention à ne pas signaler ou faire signaler plusieurs fois un même contenu : un seul signalement suffit pour que les autorités s'en saisissent et le traitent !

En 2012, près d'un tiers des signalements reçus à SOS homophobie concernent des propos homophobes ou transphobes sur des réseaux sociaux. Tous domaines confondus, la moitié des témoignages reçus et traités par les BICHES ont abouti à une suppression des propos signalés, et presque un tiers des signalements concernaient des propos homophobes non réprimés par la loi.

Pour nous rejoindre, contactez-nous : nousrejoindre@sos-homophobie.org

Pour nous signaler des propos homophobes : <http://www.sos-homophobie.org/temoigner>

Justice

L'homophobie dénoncée, l'homophobie accusée, l'homophobie condamnée

3 témoignages, correspondant
à 3 cas.

La situation juridique des lesbiennes, gays, bi et trans a peu évolué depuis notre précédent rapport : l'homophobie continue à être sanctionnée, tant devant les tribunaux répressifs que devant les tribunaux civils et les conseils de prud'hommes. Cette année en revanche, plusieurs avancées doivent être relevées, notamment en matière d'état civil pour les personnes trans et pour le droit d'asile des étrangers LGBT. Cependant, devant les juges aux affaires familiales, s'agissant du droit de la famille des couples homosexuels, le statu quo semble de mise.

De fait, en cas de séparation ou de décès du parent biologique légal, le parent social se trouve toujours confronté à la même impossibilité de pouvoir adopter légalement l'enfant, conséquence directe de son absence de droits vis-à-vis de l'enfant.

C'est le sens de la décision de la cour d'appel de Nancy du 10 février 2012, qui est revenue sur l'octroi par les juges de première instance d'un droit de visite et d'hébergement à la mère sociale d'un enfant de trois ans. La décision en appel, si elle constate le rôle du parent social de la naissance jusqu'à la séparation du couple, considère que la mère sociale n'est qu'un « tiers » et n'a donc qu'un « droit moral » à l'égard de son enfant, droit qui n'est pas consacré par un texte de loi.

Homo-
phobes,
levez-vous!

Ainsi, l'enfant se voit coupé de tout contact avec son autre mère en vertu d'une vision extrêmement conservatrice et critiquable du droit de la famille. En effet, d'autres cours d'appel (Rennes et Bordeaux par exemple) ont rendu des décisions inverses dans de telles situations.

De manière encore plus brutale, lors d'un conflit parental, certains parents, hommes ou femmes, n'hésitent pas à contester les droits de l'autre parent au motif que celui-ci serait homosexuel et/ou en couple avec une personne de même sexe.

En effet, les témoignages reçus par SOS homophobie et l'examen de décisions rendues en 2012 par les juges aux affaires familiales indiquent que certains parents demandent à ce titre le retrait d'un droit de visite et d'hébergement ou l'absence de mise en place d'une résidence alternée.

Toutefois, en droit, la seule orientation sexuelle d'un parent ou sa vie en couple avec une personne de même sexe ne sauraient fonder une décision supprimant un droit relatif aux enfants. C'est ce que rappelle la cour d'appel d'Amiens le 15 novembre 2012 alors qu'un père invoquait la vie de couple de la mère de ses enfants avec une autre femme. Une décision louable, qui évacue l'argument homophobe et respecte les droits de chacun.

En outre, toujours côté séparations, une décision inédite a été rendue le 24 septembre 2012 par la cour d'appel de Colmar. Dans cette affaire, un homme en recherche d'emploi a été *outé* par son ex-épouse qui a jugé opportun d'envoyer des lettres à ses employeurs potentiels pour les avertir de l'orientation sexuelle de cet éventuel salarié. Les juges ont considéré que l'ex-épouse indécate avait ainsi causé un préjudice à son ex-mari qui a obtenu des dommages-intérêts à hauteur de 1 000 euros.

La problématique liée à l'état civil des personnes trans a pris une coloration un peu plus positive en 2012. En effet, un arrêt du 16 octobre 2012 rendu par la cour d'appel de Rennes a autorisé le changement d'état civil d'homme à femme pour Chloé Avrillon. Le changement de sexe de Chloé, mariée avec trois enfants, a été accepté – chose encore rare –, sans obligation préalable de divorce – chose encore plus rare. La décision prévoit uniquement la modification de l'acte de naissance de Chloé, et ni ceux de ses enfants ni de son acte de mariage. Cette solution est salutaire en ce qu'elle n'oblige pas le divorce du couple marié, qui est maintenant de même sexe tant juridiquement que factuellement, alors que le droit actuel ne permet toujours pas (tant au jour du jugement qu'au jour de l'écriture de ces lignes) la conclusion d'un tel mariage. Les juges justifient leur décision en ce qu'elle respecte ainsi le droit à la vie privée du couple.

Si le champ des décisions de justice en droit de la famille est susceptible d'être bouleversé prochainement, celles relatives au droit pénal commencent à entrer dans une forme de routine de condamnation de l'homophobie. La loi du 6 août 2012 a étendu le champ d'action des associations luttant contre l'homophobie en modifiant notamment l'article 2-6 du Code de procédure pénale, ce qui leur permettra de se porter partie civile dans plus d'affaires où des faits homophobes et transphobes sont poursuivis. En effet, l'article 2-6 autorise dorénavant les associations luttant contre les discriminations fondées sur l'orientation ou l'identité sexuelle à agir devant le juge pénal (jusque là, seules les asso-

ciations luttant contre les discriminations fondées sur le sexe ou les mœurs pouvaient le faire).

La fin de l'année 2012 a été marquée par la condamnation exemplairement sévère de trois hommes âgés de 29 à 30 ans, pour tentative de meurtre et actes de torture et de barbarie en raison de l'homosexualité de leur victime, Jérémie. Alors qu'il était sur un lieu de drague dans sa voiture, deux d'entre eux l'avaient violemment agressé puis avaient brûlé sa voiture, le laissant pour mort, tandis que le troisième restait dans leur voiture. Le meneur avait soutenu qu'il ressentait une profonde aversion pour les homosexuel-le-s. La cour d'assises de Rouen, réunie à huis clos, le 15 novembre 2012, a prononcé des peines de vingt ans (dont quatre ans de suivi socio-psychologique), quinze ans d'emprisonnement et, pour le dernier d'entre eux, de quatre ans pour non assistance à personne en danger et non empêchement de crime.

Un Code
civil
pas encore
« gay
friendly »

La sévérité est également de mise à Lyon. Le 18 décembre, alors que le tribunal correctionnel avait condamné un jeune majeur à douze mois avec sursis, la cour d'appel a surenchéri en lui infligeant vingt-quatre mois, dont douze avec sursis, pour avoir porté des coups de poing et de pied à l'encontre d'un couple de jeunes femmes dans un bus. En mars, le tribunal correctionnel a condamné deux hommes d'une vingtaine d'années qui avaient agressé quatre jeunes filles après la marche des fiertés de juin 2010, en raison de leur homosexualité présumée. Les deux agresseurs, qui s'en étaient également pris à un chauffeur de taxi venu secourir les jeunes filles, ont été condamnés à un an et dix-huit mois d'emprisonnement. En revanche, à Strasbourg le 26 novembre, deux jeunes majeurs qui avaient agressé un homosexuel dans le tramway (insultes et coups) ont été condamnés par le tribunal correctionnel à trois mois ferme et quatre mois avec sursis.

Sur le terrain des insultes, l'année 2012 a notamment été marquée par la condamnation d'un militant d'extrême droite, Hervé Lalin, qui avait proféré sur son blog des propos homophobes à l'égard du maire de Paris, Bertrand Delanoë. Le tribunal correctionnel

de Paris l'a condamné à 6 000 euros d'amende pour injures, 2 000 euros de dommages-intérêts pour sa victime et 1 500 euros pour ses frais de justice. L'affaire des tweets homophobes suivant les hashtags #SiMonFilsEstGay et #ungaymort (lire chapitre Internet) a également fait parler d'elle fin 2012.

En matière de discrimination d'accès à un bien, le propriétaire d'un terrain à Bourges a été condamné pour avoir refusé de vendre à un couple d'acheteuses en raison de leur homosexualité. Le tribunal correctionnel a prononcé une amende de 800 euros, dont 500 euros avec sursis et l'indemnisation des victimes à hauteur de 500 euros.

L'homophobie est très présente dans l'environnement professionnel. Le texte de référence à rappeler en matière de discrimination au travail est l'article L. 1132-1 du Code du travail qui sanctionne toute décision d'un employeur qui serait fondée sur l'orientation sexuelle du-de la salarié-e. Un arrêt rendu le 10 janvier 2012 par la cour d'appel de Versailles illustre parfaitement ce principe. Un directeur d'agence demande à son employeur une promotion pour un poste à pourvoir au Maroc. La réponse est négative. Sur la foi d'une correspondance entre ses supérieurs indiquant que ce refus est fondé exclusivement sur son homosexualité, il obtient 15 000 euros de dommages-intérêts.

Une autre décision vient illustrer le cas du harcèlement moral sanctionné aux articles 222-33-2 du Code pénal et L.1152-1 et suivants du Code du travail. Le 13 septembre 2012, la cour d'appel de Paris a condamné un employeur pour harcèlement. Les collègues d'un salarié dans la restauration utilisaient son homosexualité pour le ridiculiser au quotidien, sous le regard passif du responsable. Les juges ont constaté les faits de harcèlement et octroyé des dommages-intérêts pour le préjudice subi. Néanmoins et de manière scandaleuse et surprenante, ils ont considéré qu'il fallait minorer le montant des dommages-intérêts en raison du « *comportement provocateur* » de la victime et lui ont alloué seulement 3 000 euros. Cette motivation est hautement critiquable dans la mesure où l'orientation sexuelle du-de la victime et le fait de

le déclarer ouvertement constitueraient une faute justifiant la réduction de l'indemnisation en cas de harcèlement. Comme si la victime étant homosexuelle, c'était en partie de sa faute si elle se faisait harceler...

Enfin, suite à l'arrêt Römer rendu par la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) le 10 mai 2011 (lire notre *Rapport 2012*), la Cour de cassation a posé à la CJUE la question de la discrimination indirecte des homosexuel-le-s, par un arrêt du 23 mai 2012. Dans l'affaire Römer, une convention collective octroyait des jours de congés payés et une prime en cas de mariage, mais non en cas de Pacs. Les juges français demandent si, au regard du droit de l'Union européenne, la directive 2000/78/CE sur l'égalité de traitement en particulier, les avantages doivent être accordés aux couples pacsés. La décision de la CJUE n'a pas encore été rendue, mais il n'est pas certain qu'elle constatera une discrimination, dans la mesure où le Pacs allemand (dont il était question dans l'affaire Römer) est réservé aux homosexuel-le-s, au contraire de la France. S'agissant de la convention collective litigieuse, tant les couples homosexuels que les couples hétérosexuels sont privés de l'avantage octroyé aux couples mariés. Certes, les homosexuel-le-s n'ont pas le choix de se marier et ne peuvent donc bénéficier de l'avantage. Dans tous les cas, l'adoption du mariage pour les couples de même sexe mettra bientôt un terme à ces débats !

Alors qu'en France, les homosexuel-le-s se battent encore pour avoir enfin les mêmes droits que les hétérosexuel-le-s, dans beaucoup de pays étrangers, ils-elles se battent pour avoir le simple droit d'exister (lire chapitre International). Tel est le cas d'Amine, originaire du Sénégal, demandeur d'asile en France pour échapper aux persécutions subies du fait de son homosexualité, qui a vu le rejet de sa demande par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra), annulé par décision du tribunal administratif le 27 juillet 2012. Amine pourra représenter une demande à l'Ofpra en faisant valoir que sa vie est en danger dans son pays. Sa demande a d'autant plus de chance d'aboutir que le même jour, un arrêt a été rendu par

le Conseil d'État, la plus haute juridiction en droit administratif. Les juges ont accordé le statut de réfugié à un demandeur d'asile congolais, qui

n'affichait pas ouvertement son homosexualité dans son pays d'origine, et ce, bien que le Congo ne pénalise pas officiellement l'homosexualité.

Victimes de harcèlement à la barre

Abdel porte plainte pour insultes régulières de sa voisine qui lui dit notamment « T'es qu'un sale PD, fais gaffe à ton cul ». Son compagnon, qui habite depuis 2004 dans l'immeuble, subit cela régulièrement. La voisine est convoquée devant le procureur de la République mais ne s'y rend pas. Elle devra répondre de ses propos devant le tribunal correctionnel.

George est victime d'insultes homophobes de la part de l'un de ses voisins depuis bientôt trois ans. Un jour il lui dit par exemple : « Hitler aurait mieux fait de tous vous zigouiller. » George porte plainte une première fois au commissariat mais celle-ci est classée sans suite. Il réitère en écrivant directement au procureur en fournissant des attestations, ainsi qu'un document attestant d'une interruption de travail de dix-huit jours. Le procureur effectue un rappel à la loi. George demande alors réparation devant un juge civil pour le préjudice subi. Il obtient 2 000 euros de dommages-intérêts ainsi que 800 euros pour ses frais de justice. Depuis, son voisin

a changé d'attitude et cessé de proférer des propos homophobes

L'homophobie manque à l'appel

Martin fréquente régulièrement un lieu de drague habité par de nombreux sans domicile fixe. Un soir, il se fait agresser par plusieurs d'entre eux. Lorsqu'il dépose plainte, le caractère homophobe de l'agression est retenu au regard d'insultes proférées lors de l'agression. Le procureur retient sa plainte sans la circonstance aggravante d'homophobie. Son avocat lui déconseille de contester cette qualification, les sans domicile fixe arrêtés, pour justifier leur agression, indiquant avoir subi des attouchements de la part des habitués du lieu de drague.

Alors qu'elles boivent un verre à la terrasse d'un café de Mantes-la-Jolie, Armel et ses amies se font agresser, insulter et menacer de mort. Le procureur décide de retenir les circonstances aggravantes d'homophobie, en raison de la menace suivante : « Sale gouïne, je vais te tuer. » Mais à l'audience, un autre membre du parquet soutient l'accusation et ne retient plus le caractère homophobe de l'agression. Deux des agresseurs sont

condamnés à un et deux mois de prison ferme avec mise à l'épreuve. La requalification des faits restant inexplicquée, les victimes souhaitent faire appel.

La défense était biphobe

Lors d'un procès, l'avocat défend son lient, accusé de détention illicite de photos pédopornographiques, en indiquant que son déséquilibre serait lié à la bisexualité de sa mère. Une défense douteuse, empreinte de biphobie.

Pas de mariage, pas d'adoption !

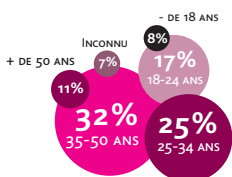
Le droit de la famille au cœur de l'actualité à l'heure de la rédaction de ce rapport a également marqué le début 2012. Le 15 mars, dans l'affaire Gas et Dubois c/ France, la Cour européenne des droits de l'homme a rendu une décision défavorable pour les enfants élevés par un couple homosexuel. En l'espèce, deux femmes qui vivent en couple depuis 1989 ont eu recours en 2000 à une procréation médicalement assistée avec donneur anonyme à l'étranger. Elles se sont pacées en 2002. À partir de 2006, la mère sociale de l'enfant a entamé une demande d'adoption simple (article 365 du Code civil), rejetée par les différents degrés des juridictions françaises. Les mamans s'estiment discriminées de manière indirecte en raison de leur orientation sexuelle. L'adoption simple est réservée aux couples mariés. Or, seul-e-s les hétérosexuel-le-s peuvent se marier et procéder à une adoption simple. Elles ajoutent que dans leur situation, comparable à celle d'un couple marié, l'article 365 du Code civil devrait s'appliquer.

La Cour européenne décide qu'il n'y a pas de discrimination, même indirecte, étant donné qu'un couple hétérosexuel pacé ou en concubinage ne peut pas non plus bénéficier de l'adoption simple et qu'il n'existe pas un droit au mariage pour les couples homosexuels. Selon la Cour de Strasbourg, cela relève du pouvoir de chaque Parlement national. C'est justement à cette question que s'affaire le nôtre depuis plusieurs mois.

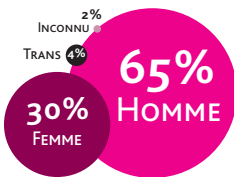
Sur cette décision négative cependant, il convient de souligner l'opinion dissidente et minoritaire du juge du Lichtenstein, Mark Villiger, qui conclut à une discrimination, considérant qu'il faut regarder l'affaire à travers le droit de l'enfant et non celui des parents. Il s'inspire de la décision Mazurek c/ France rendue le 1^{er} février 2000 qui avait condamné la France pour sa législation discriminant les enfants dits « *illégitimes* ». L'intérêt supérieur de l'enfant implique, selon lui, que l'enfant, peu importe la composition du couple parental, puisse bénéficier d'une autorité parentale partagée entre deux parents. En l'occurrence, les enfants nés dans un couple hétérosexuel peuvent de fait et de droit bénéficier d'une autorité parentale partagée. Tel n'est pas le cas pour un enfant né dans un couple homosexuel et/ou élevé par ce dernier.

Lieux publics

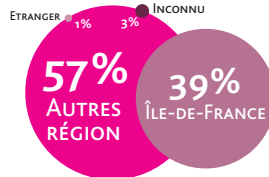
Les insultes courent les rues



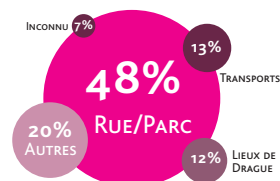
ÂGE DES VICTIMES



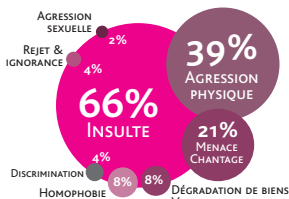
SEXE DES VICTIMES



ORIGINE GÉOGRAPHIQUE



CONTEXTES



MANIFESTATIONS DE L'HOMOPHOBIE*

167 témoignages correspondant à 165 cas, soit 9 % du total.

Avec 165 cas d'homophobie en 2012 (contre 156 en 2011), les lieux publics sont le théâtre d'agressions et d'insultes de plus en plus nombreuses à destination des lesbiennes, gays, personnes bi et trans. On considère comme lieux publics les espaces accueillant du public tels que la rue ou les parcs, mais aussi les transports en commun, les lieux de drague en extérieur et, enfin, les commerces dès lors que l'homophobie se caractérise par une « altercation » entre clients.

L'homosexualité, qu'elle soit réelle ou supposée, entraîne des réactions hostiles sous des formes variées dans les lieux publics. Les insultes sont présentes dans un très grand nombre de cas rapportés (66 %) et les menaces ont doublé (de 10 %

à 21 %), tandis que les agressions physiques restent importantes (39 %, lire chapitres agressions et gayphobie). Si les agressions sont généralement causées par des bandes ou des groupes, les insultes fusent de toute part. L'homophobie dans la rue ou dans les parcs concerne près de la moitié des cas recensés (48 %). Nul besoin qu'un couple se tienne par la main ou s'embrasse pour se faire insulter ou agresser, y compris dans les transports en commun (13 %). Si les victimes de moins de 25 ans sont toujours nombreuses (25 %), les 35-49 ans ont davantage contacté SOS homophobie (32 %, contre 26 % l'année passée). De plus, les cas rapportés d'homophobie dans les lieux publics proviennent très

* Plusieurs manifestations peuvent être identifiées sur un cas. En conséquence, le total des manifestations est supérieur à 100 %.

majoritairement d'hommes (65%). 86 % des femmes ayant contacté l'association ont moins de 35 ans. Enfin, en progression depuis trois ans, et de façon majoritaire depuis deux ans, les cas d'homophobie rapportés s'inscrivent dans les régions hors Ile-de-France (57 %).

Le seul fait que deux hommes ou deux femmes échangent de simples gestes d'affection peut engendrer conflits et agressions. Les victimes n'ont pas toujours ni la force, ni l'envie, ni le réflexe de répondre à ces actes. C'est d'ailleurs d'autant plus difficile que les témoins de ces cas d'homophobie dans les lieux publics ont tendance à ne pas intervenir et même à fuir. Cette situation contraint les lesbiennes, gays, bisexuel-le-s et trans à intégrer cette homophobie sociétale et les place dans une certaine marginalisation.

L'insulte rappelle à chaque instant, sans même qu'il y ait une situation de conflit préalable, cette marginalisation. Les couples de femmes en sont particulièrement victimes, et connaissent à la fois le sexisme et la lesbophobie. La plupart du temps, les hommes qui les insultent jugent leur orientation sexuelle sinon comme un échec, du moins comme le fait de ne pas avoir rencontré l'homme, le bon, le vrai, le procréateur.

L'insulte peut être orientée vers des homosexuel-le-s mais peut aussi être banalisée, puisqu'elle est parfois entrée dans le langage commun. Elle n'en demeure pas moins blessante pour les lesbiennes, gays, bisexuel-le-s et trans et peut engendrer un véritable mal de vivre. Il en est de même pour les tags qui viennent orner les affiches de métro et autres espaces publics.

Ce mal de vivre est également véhiculé par l'homophobie sociale. Si le mariage pour tou-te-s,

soutenu par SOS homophobie, vise l'égalité des droits, les opposant-e-s au projet de loi ont exprimé leur point de vue dans la rue par différentes manifestations. Outre l'homophobie véhiculée dans certains slogans des opposant-e-s et quelques cas d'agressions physiques violentes lors de contre-manifestations, plusieurs cas font remonter une homophobie sociale. Celle-ci est déstabilisante pour les homosexuel-le-s, certain-e-s y voyant le signe d'une société qui « accepte » les lesbiennes et les gays mais qui n'est pas prête à les considérer comme des citoyen-ne-s à part entière. L'adoption du mariage pour tou-te-s devrait assouplir la dureté de cette homophobie sociale.

Néanmoins aujourd'hui, les insultes et intimidations rappellent à l'homosexuel-le la violence physique qui la ou le menace. Ces agressions peuvent effectivement être particulièrement violentes et traumatisantes pour les victimes, d'autant plus que, si des témoins sont présents, ils-elles ont tendance à se défilier. Aussi, dès lors que les victimes trouvent la force de porter plainte, elles ne sont pas forcément accueillies dans les commissariats avec l'écoute et la bienveillance que nécessite le statut de victime. Cette situation incite même certain-e-s à refuser de contacter les forces de l'ordre ou de porter plainte. Du côté de la famille, le soutien peut également être défaillant. Pourtant, ces agressions physiques peuvent aussi prendre la forme d'agressions sexuelles visant non seulement l'individu mais aussi sa pratique sexuelle. Dans ce cas, la culpabilité peut même s'inverser...

La promotion du « vivre ensemble » en 2012 s'est réalisée dans la douleur. Gageons que 2013 soit l'avènement de ce « vivre ensemble » et que les espaces publics soient paisibles pour chacun, dans l'acceptation des différences et dans une tolérance partagée...

« C'est
quoi ce
quartier
plein
de PD ? »

L'amour qui fait peur

Sophie a embrassé sa copine dans les rues de Bordeaux.

Un automobiliste leur a crié « Dégueulasses ! » et a lancé un CD dans leur direction.

Un soir d'été, Charles marche dans le centre de Montpellier. Il tient son conjoint par l'épaule. Deux jeunes hommes les dépassent et les insultent en les traitant de « pédales ».

Un homme approche Léa dans la rue pour lui demander une feuille à rouler. Elle comprend vite qu'il la drague. Léa lui répond qu'elle est en couple et fidèle. L'homme lui répond que pour une nuit, il n'en a rien à faire et qu'il ne lui laisse pas le choix. Léa lui rétorque qu'elle fréquente les femmes. L'homme se met à la traire de « gouinasse », l'attrape violemment par le bras et lui précise que lui, va lui « faire kiffer les mecs ». Léa arrive à s'enfuir en courant.

Le silence est au témoin

David fréquente un lieu de drague homosexuel à Bordeaux. Soudain, un individu armé d'un bâton s'approche et l'insulte. David se fait frapper. Quelques minutes plus tard, alors qu'il se remet à peine de son agression, une dizaine d'hommes apparaissent. Ils le passent à tabac dans un silence particulièrement troublant.

David aura une côte fissurée et le nez cassé.

L'homophobie partout

William est un jeune gay de 23 ans qui vit dans le Nord de la France. Il vient de se faire agresser alors qu'il rentrait de faire ses courses. Il croise un jeune homme qu'il pense mineur. Celui-ci lui met un coup de poing dans la figure en lui disant : « Tu as l'air d'un PD avec tes cheveux longs ». La blessure au visage de William nécessitera plusieurs points de suture.

Virginie est assise avec sa colocataire sur une place très fréquentée de Lyon. Un groupe de jeunes commence à leur jeter de la nourriture et des cailloux. Virginie leur demande gentiment d'arrêter. Au lieu de cela, elle reçoit des insultes homophobes. Les deux filles décident de partir mais se font rattraper. Virginie reçoit une gifle et un coup de tête. Finalement, des membres de la bande viennent calmer l'agresseur. Virginie et sa colocataire s'enfuient, complètement choquées.

Anthony sort d'une discothèque en Bretagne. Un jeune homme l'attrape et l'entraîne dans un coin isolé. Il est alors roué de coups de pied et de coups de poing. Tout en le traitant de « sale PD », son agresseur lui ordonne de se déshabiller et de lui embrasser les

chaussures. Trente minutes après, l'agresseur abandonne Anthony nu dans ce coin isolé. Celui-ci parvient à se rhabiller et se réfugie au milieu du parking où des personnes contacteront les forces de l'ordre et les pompiers. Anthony aura huit jours d'ITT.

Dans la salle de sport où il se rend plusieurs fois par semaine, Stéphane, un Parisien de 38 ans, s'est fait insulter par un autre client : « Sale PD, va te faire enculer. Comme tu es PD, tu ne dois pas te doucher à poil ». Une autre fois, l'homme le traite de « pervers » et de « violeur d'enfants », et le pousse violemment, avant d'être retenu par d'autres clients de la salle. Le personnel n'a, dans cette affaire, pris aucune mesure contre l'agresseur.

Damien est en couple avec un autre garçon. Les amoureux assument leur relation depuis peu de temps. Alors qu'ils sont dans la rue tous les deux, une bande de garçons commence à les taquiner. Puis les insultes fusent. D'un coup, la bande devient violente, déshabille Damien et frappe son copain. Deux des garçons de la bande violent Damien. Traumatisé, Damien s'en remet à un psychologue... qui lui suggère de changer. Damien se sent méprisé.

ILS SE TIENNENT
PAR LA MAIN...



... ELLES S'EMBRASSENT...



C'EST QUOI,
LA PROCHAINE
ETAPE?

QU'ON
TROUVE SA
NORMAL



Pessin

Focus

À Lille, Jérôme est à pied, il vient de raccompagner son copain chez lui. Il fait nuit. Il remarque rapidement qu'il est suivi par trois hommes mais ne s'en soucie pas. Pourtant, il croit entendre des insultes homophobes qui lui sont, bien entendu, destinées. Là encore, il n'y prête pas plus d'attention et poursuit son chemin.

Les insultes se répétant et se rapprochant, Jérôme préfère accélérer le pas. Quasiment seul dans la rue, il ne veut pas se retourner et continue à marcher droit devant en accélérant toujours davantage.

Subitement, une poubelle est lancée derrière lui, dans sa direction. Jérôme parvient à l'esquiver de justesse mais il est alors violemment agrippé à la gorge. Ses agresseurs le plaquent contre la vitrine d'une boutique. Complètement seul, il ne sait pas quoi faire face à ces trois hommes et ne comprend pas ce qui lui arrive. Il reçoit de violents coups de poing dans le ventre. Heureusement, des jeunes passent par là et remarquent l'agression. Ils sont nombreux et crient contre les agresseurs qui prennent peur et s'enfuient.

Particulièrement traumatisé, Jérôme se rend au commissariat pour porter plainte. Il explique son agression aux policiers, mais ceux-ci lui font comprendre que sa plainte ne servirait à rien. Pire encore, ils lui disent qu'elle lui ferait perdre du temps. Un policier tente toutefois de le rassurer sur le fait que tout est mis en œuvre pour éviter ce genre d'agressions...

Jérôme ne sait pas s'il est victime une seconde fois d'homophobie ou si les policiers ne voulaient simplement pas faire leur travail. Quoiqu'il en soit, toujours sous le choc de son agression, Jérôme est doublement dégoûté : d'abord d'avoir été agressé sur fond d'homophobie, ensuite de ne pas avoir été reconnu comme victime.

Frédéric, 41 ans, appelle en pleurs suite à l'agression qu'il a subie le matin même à la caisse d'un supermarché de banlieue parisienne. Demandant à une mère de famille de calmer son jeune fils, qui le tapait avec un balai, celle-ci s'emporte : « Va te faire foutre sale PD. Si mon mari était là, il te casserait la gueule ». En rentrant chez lui, il aperçoit la femme, qui lui lance : « Maintenant que je sais où tu habites, on va te faire la peau, sale PD. »

L'homophobie pour tous

Hakim emprunte un couloir de métro parisien. Il est choqué par une affiche pour un spectacle de danse sur laquelle le torse du danseur est tagué d'un gros « Nique ta mère, PD ».

Thierry est chez lui. Il habite à côté d'un bar, à Paris. De sa fenêtre, il entend un client au téléphone, sorti pour fumer une cigarette. Il parle fort à son interlocuteur et lui crie plusieurs fois le mot « enculé ».

Jean-Philippe est dans le métro parisien. Des jeunes se jettent sur les quelques sièges disponibles et, comme il n'y en a pas assez pour tous, ils se disputent. Ils se traitent alors mutuellement de « PD » et d'« enculé ». Jean-Philippe est outré par cette banalisation des propos homophobes.



Tag, Limoges, le 19 juin 2012.

Régis est un homosexuel de 45 ans qui vit en région parisienne. Il appelle pour exprimer le sentiment « extrêmement pénible » qu'il ressent face aux « débats » actuels du mariage pour tous et au déferlement de haine qu'il observe à cette occasion.

Hicham a 19 ans. Lors d'une manifestation des opposants au projet de loi sur le mariage pour tous, il a vu un slogan qui l'a particulièrement affecté : « La France a besoin d'enfants, pas d'homosexuels. »

Prochaine station : rejet

Anne et sa copine sont installées dans le métro parisien. Un homme s'assoit devant elles et commence à les draguer. Il les dévisage avec insistance. Elles ne réagissent pas. L'homme s'écrie : « Ah mais vous êtes

lesbiennes ! » Anne répond positivement. Alors l'homme se lève et tente de lui donner un coup de boule qu'elle arrive à esquiver in extremis.

Raphaël est assis avec son copain dans le métro parisien. Ils n'échangent pas le moindre geste d'affection, pourtant un homme les regarde en quittant la rame et leur dit : « Vous me dégoûtez. »

Une aide précieuse...

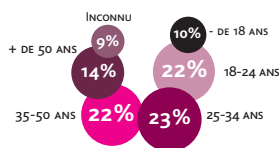
Jean-Marc a 42 ans. Il est à proximité d'un lieu de drague parisien. Il s'apprête à partir quand deux hommes s'approchent de lui, l'attrapent par la capuche et le poussent sur le côté. Après l'avoir projeté à terre, ils se mettent à le frapper. Jean-Marc reçoit des coups de pieds sur tout le corps. Il crie. Ses agresseurs lui ordonnent de se taire, le menaçant de le frapper

encore plus fort s'il ne s'arrête pas. Finalement, les agresseurs tenteront d'étrangler Jean-Marc et ne le relâcheront qu'en voyant une silhouette au loin.

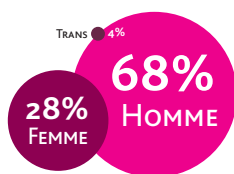
Vincent vient d'assister à un spectacle transformiste dans un bar. Il sort fumer une cigarette en compagnie de plusieurs personnes. Deux jeunes arrivent, insultent et menacent les personnes présentes. Ils s'éclipsent vite... pour revenir nettement plus nombreux munis de barres de fer. À ce moment précis, Vincent est seul dehors. Ils commencent à l'empoigner. Des clients le tirent à l'intérieur du bar pour le sauver de cette expédition punitive. Le patron du bar a le réflexe de baisser le rideau de fer. Il y aura tout de même des dégâts matériels, mais le pire a été évité.

Mal de vivre

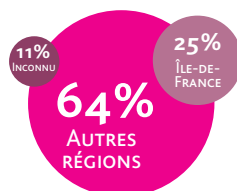
*Vivons cachés,
vivons malheureux*



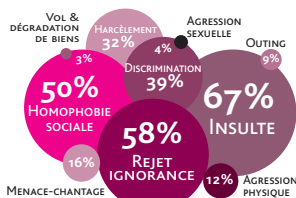
ÂGE DES VICTIMES



SEXE DES VICTIMES



ORIGINE GÉOGRAPHIQUE



MANIFESTATIONS DE L'HOMOPHOBIE*

148 témoignages, correspondant à 137 cas, soit 7% du total.

Il n'est pas tous les jours facile d'être lesbienne, gay, bi, trans, ou de se découvrir comme tel-le.

Les préjugés ont la vie dure, et la sanction pour celles et ceux qui s'éloignent de la norme sociale peut parfois être salée. La découverte de son homosexualité est souvent un choc, l'acceptation un long chemin semé de mensonges et d'embûches. Mensonges à soi-même d'abord, mensonges aux autres ensuite. Certains ont honte, d'autres ont peur, de ne plus être aimé-e, accepté-e, et d'être mis-e à l'écart, comme un-e pestiféré-e. La peur du rejet et du jugement des autres est grande dans une société encore très hétéronormée – comme certains commentaires entendus lors du débat sur le mariage pour tou-te-s ont pu le démontrer. On ne pardonne pas encore si facilement à l'autre

d'être différent. Autant d'éléments qui contribuent au mal de vivre de la part des personnes qui nous contactent dans ce contexte.

À ce sujet, les hommes sont beaucoup plus nombreux à témoigner, ils représentent 68% des appels et courriels. L'homophobie sociale (1) représente à elle seule 50% des cas : une personne sur deux qui nous contacte pour un problème de mal-être le fait à cause de l'homophobie ambiante qu'elle dit vivre quotidiennement.

Le mal-être dû au rejet, à l'ignorance des autres, c'est aussi devoir affronter les regards méprisants,

* Plusieurs manifestations peuvent être identifiées sur un cas. En conséquence, le total des manifestations est supérieur à 100%.

les jugements réprobateurs. Car une personne homosexuelle ne correspond pas à la « norme », on ne sait pas trop dans quelle case la mettre, parfois elle-même est en proie au doute tellement la pression sociale a été forte autour d'elle. Le gay ou la lesbienne semblent n'être, apparemment, ni un vrai homme, ni une vraie femme.

La sexualité, la place, bien définie, de l'homme et de la femme : l'homosexuel-le ou le trans met en péril ces rôles traditionnels, et rappelle que le sexe ne définit pas forcément le genre et la place que chacun doit occuper. C'est en cela que sa présence, pour certains, est inacceptable.

Le rejet, fils de l'ignorance, a ses corollaires, la discrimination et le harcèlement. La souffrance liée à la discrimination que subissent les victimes représente à elle seule 39 % des témoignages. Traite-t-on l'homosexuel-le et le trans comme le reste des membres du groupe ? Ou est-il-elle forcément « spécial-e » ? S'il-elle est discret-e et se fait oublier, il-elle pourra passer au travers des ennuis. En affichant trop sa « sexualité », son « genre », il-elle risque alors de remettre en question ceux des autres membres du groupe, et sera perçu-e comme un danger, et donc traité-e comme tel. On tentera de l'exclure, de le-la rabaisser, de remettre en cause ses qualités, et bientôt les moqueries autour de lui-elle ne prendront plus la peine de se cacher.

Il ne faut pas s'étonner, dans ce cas, du fait que certain-e-s souffrent dans leur prison intérieure, enfermée-e-s dans leur placard, en proie à l'hostilité et aux drames familiaux qu'ils/elles pourraient déclencher, s'ils/elles osaient se dévoiler. 17 % ont peur d'évoquer leur identité sexuelle ou leur identité de genre et du rejet que cela déclencherait.

D'une manière générale, l'envie de se (re)socialiser, de rencontrer d'autres personnes avec des parcours semblables, est la préoccupation principale de la majorité des victimes, ainsi que la liberté de pouvoir être ce qu'ils-elles sont sans avoir à subir de jugements négatifs.

Ils-elles viennent avant tout rechercher du soutien,

ont besoin d'être rassuré-e-s parfois sur leur « normalité », vu qu'ils-elles ont peur de la réaction de leur famille, de leurs ami-e-s. Certain-e-s sont très isolé-e-s, géographiquement ou/et socialement, alors ils-elles cherchent à parler, à échanger, à connaître les lieux, les associations qu'ils-elles pourraient contacter, pour sortir de la solitude.

L'homophobie tue, et si les violences physiques restent l'apanage des plus intolérants, les violences morales sont courantes, et peuvent être le fait de n'importe qui, parfois même de gens qui prétendent ne pas être du tout homophobes. Pour certain-e-s agresseur-e-s, les mots et sous-entendus ne sont en fait que des « taquineries ».

Mais des taquineries qui peuvent durer des mois... Des taquineries qui peuvent aller jusqu'à des actes violents et qui déstabilisent totalement la victime. La taquinerie devient alors harcèlement.

Le harcèlement, ce sont principalement des insultes, des allusions homosexuelles pour rabaisser l'autre. La victime va alors à l'école ou au travail avec une boule au ventre, elle

est mal dans sa peau, se sent sale, tel ce jeune lycéen qui était insulté régulièrement par des camarades de classe. Les insultes peuvent être très humiliantes, diffamantes, sexuellement orientées. Difficile d'encaisser tout ça sans sombrer dans la dépression.

Pour ceux-celles qui vivent ce type de souffrance au quotidien, par exemple dans leur voisinage, dans leur quartier, la vie peut vite devenir un enfer.

Rien d'étonnant que certain-e-s soient dans une très grande fragilité psychologique. Ils-elles sont atteint-e-s dans ce qu'ils-elles ont de plus intime, leur être, leur genre, leur cœur... comme si aimer était un crime. 18 % des personnes qui nous contactent pour nous faire part de leur mal de vivre souffrent de fragilité psychologique, en premier lieu la paranoïa, l'impression d'être suivi-e-s, regardé-e-s bizarrement, surveillé-e-s... Certain-e-s se sentent seul-e-s face au reste du monde, et incompris, ils-elles sont pris-es dans une spirale d'enfermement qui nécessite une prise en charge thérapeutique.

En-fermé-e-s dans leur prison intérieure

Et 17 % veulent même en finir avec la vie.

Une autre violence, plus larvée, se manifeste par des sous-entendus un peu lourds de l'entourage. Bien que ne s'agissant pas d'insultes à proprement parler, cela reste pesant et déstabilisant. Il est d'ailleurs intéressant de voir comment les hétérosexuel-le-s attribuent aux homosexuel-le-s des envies qu'ils n'ont absolument pas, comme si l'homosexuel-le n'était résumé qu'à sa sexualité et n'était

pas capable de retenir « ses pulsions », contrairement aux... hétérosexuel-le-s ? Pourtant, les réactions ahuries des victimes, choquées et blessées par cette image dépravante qu'on leur attribue, démontrent bien que ces préjugés n'ont aucun fondement. Il n'est pas étonnant que 41 % des témoignages dans le contexte du mal de vivre soient encore en rapport avec l'ignorance. Ce qui illustre bien le chemin qu'il reste à parcourir pour sensibiliser et informer le public sur ce qu'est réellement l'homosexualité...

Des parents traumatisants

Juliette a 19 ans, elle appelle souvent, même très souvent, mais elle est tellement angoissée qu'elle n'arrive pas à parler, elle a peur, très peur, et est totalement traumatisée. Elle finira par avouer qu'elle est poursuivie par son père qui lui fait du mal « parce qu'elle préfère les filles ». Elle a honte de ce qu'elle est, est dans une très grande fragilité psychologique, une souffrance morale qu'elle ne parvient pas à exprimer, et dit même qu'elle veut mourir.

Des collègues insultants

Karim, 34 ans, est intérimaire chez un sous-traitant d'un grand groupe industriel. Il est régulièrement traité de « PD » et injurié par ses collègues. Sa hiérarchie, qui l'a pourtant reçu et écouté, ne fait aucun effort pour arranger la situation. L'ambiance est très hostile et il ne peut trouver de réconfort auprès d'aucun-e de ses collègues.

Ma voisine me harcèle

Charles est victime de harcèlement de la part de sa voisine. Il a cherché à régler

les choses à l'amiable, mais sa voisine porte également plainte pour harcèlement. Son état de santé est fragile, il est très fatigué et très isolé socialement, il a peur d'avoir des ennuis avec la police. Il a surtout énormément besoin de parler, d'exprimer son mal-être, et qu'on lui donne des conseils pour gérer sa situation. Sa voisine fait des allusions très dures en le désignant lui et son ami. Par exemple elle a dit à ses chiens : « Ne vous approchez pas d'eux sinon vous allez attraper le sida ! » Convoqué au commissariat de police, il dort très mal et a besoin d'être rassuré.

Une transition douloureuse

Camille, 40 ans, se sent « de plus en plus femme dans sa tête ». Il souhaite devenir une femme depuis qu'il a 20 ans et commence depuis peu à « assumer publiquement ma nature transgenre en me maquillant et en sortant dehors en jupe ». Il ne sait pas comment faire face aux regards surpris des passant-e-s, il en souffre et voudrait pouvoir passer

incognito. Il pense à se faire opérer, mais se pose encore beaucoup de questions. Il est de plus très isolé et a besoin de rencontrer des associations de personnes trans dans sa région.

Un isolement grandissant

Fabrice, 46 ans, bénéficie d'une pension d'invalidité, il est séropositif depuis 1993, et se fait régulièrement insulter par sa voisine depuis deux mois. Cette dernière a brusquement changé d'attitude envers lui pour des raisons obscures, que Fabrice a du mal à s'expliquer. Il souffre surtout d'une grande solitude et d'un manque d'amour, malgré la présence de son ami, car ce dernier est très violent avec lui. Il souffre également de nombreuses pathologies, liées à son statut sérologique.

1. Homophobie sociale : expression par les victimes de difficultés à s'épanouir dans une société hétérocentrée, l'ensemble des représentations et des valeurs de la société fait de l'hétérosexualité la norme unique en matière de pratique sexuelle et de vie affective.

La peur du rejet persiste chez les jeunes homos

Des jeunes gays et lesbiennes racontent les difficultés surmontées et leurs aspirations à pouvoir fonder une famille

Diego, Elodie, Sophie, David et Marc sont de jeunes Françaises et Français « lambda ». Ils ont un métier, assistant marketing, auto-entrepreneuse, éducatrice spécialisée, salariée de la fonction publique territoriale, assistant parlementaire. Âgés de 25 à 30 ans, ils vivent ou ont vécu en couple. Aucun n'a d'enfant, mais certains y pensent. Leur vie ressemble à celle de leurs concitoyens, mais elle est beaucoup plus compliquée. Ils sont homosexuels. Malgré leur jeunesse, malgré la banalisation croissante de l'homosexualité en France, cela reste la source de multiples difficultés.

Ces amis réunis dans un café de Paris ont accepté de raconter leur quotidien. David est bénévole à l'association SOS Homophobie et adhérent du PS. Les autres ne sont engagés ni en politique ni dans le mouvement militant gay. Côté positif, les jeunes gens s'accordent à dire que la société est de plus en plus « ouverte ». Les candidats de gauche à l'élection présidentielle proposent l'ouverture du mariage et de l'adoption aux couples homos. Dans les sondages, les Français y sont favorables. Leur existence n'est pas la même que celle de leurs aînés de dix, vingt ou trente ans. « C'est moins violent », résume Marc. Aucun n'est muré dans le secret. Ils ne sont plus complètement avec leur famille ou perdu des amis. Pas de culpabilité chez eux. Ils sont « fiers ». « On n'est pas des monstres, des anomalies », lance Diego.

La première difficulté qu'ils ont traversée, et la plus grande, fut d'accepter leur propre homosexualité

Mais ils en ont bavé, et cela continue. Quatre ont fait une dépression, un a tenté de se tuer. Certains parlent comme des survivants. « Être encore là, c'est une victoire », dit Diego. « J'ai l'impression d'avoir gagné la guerre », renchérit Marc. Preuve du rejet toujours à l'œuvre, la plupart préfèrent que leur nom de famille n'apparaisse pas.

La première difficulté qu'ils ont traversée, et la plus grande, fut d'accepter leur propre homosexualité. Elodie a été « dans le déni » jusqu'à l'âge de 27 ans, avant de vivre un « grand chamboulement libérateur mais très dur ». Sophie a essayé de se mettre aux garçons, Diego aux filles, en vain. « On se fait du mal, raconte ce dernier. On va chercher les relations amoureuses les plus dévastatrices, comme pour expier dans les larmes. C'est de l'automutilation sentimentale ». A 17 ans, David « s'est senti immédiatement seul » quand il « est rendu compte qu'il était en fait amoureux de son meilleur ami ».

Dans son village au pied du Verdon, il avait « une identité masculine possible ». « Les seuls référen-



Réuni dans un café parisien, un groupe d'amis a accepté de raconter son quotidien. AGNÈS SHERIDAN POUR LE MONDE

homosexuels, c'étaient les images de la Gay Pride et La Cage aux folles, se souvient-il. « C'était un moment très violent ». Diego a eu peur que les liens le « tue » après avoir reçu un courriel par erreur. « Il est espagnol, je suis son seul fils, explique le jeune homme. J'étais programmé pour être le mâle dominant de la famille ». Elodie s'est racontée à sa mère sans réfléchir, parce qu'elles étaient très proches. « Ça n'a jamais été pareil », constate-t-elle. Tous les trois ont perdu le contact pendant plusieurs années. Le lien est aujourd'hui renoué, avec bonheur, pour Marc : « Notre relation est beaucoup plus forte aujourd'hui ». Elodie revient aussi ses parents, mais au prix de « beau-

coup de non-dits ». Diego esquivé le sujet et toîla les « piques » de son père. Souvent, la famille élargie n'est pas au courant. Car les parents ont, à tort ou à raison, peur de le dire autour d'eux. Parfois à juste titre. « Mes parents ont bien accepté, raconte David. Mes grands-parents pas du tout ». Il a amené une fois un petit ami au repas estival de la famille, qui rassemble quatre-vingt personnes. « Ils ont été glacials », raconte-t-il. Mais au moins ils ne le rejettent pas. Moi ?

Les jeunes gens ont quitté tôt famille et région natale pour rejoindre la capitale, sa liberté et son anonymat salvateurs. Car il y a une gradation : être homo est moins difficile dans une grande vil-

le qu'à la campagne ou en banlieue. Mais même à Paris ils ne peuvent pas vivre comme tout le monde. Au travail en particulier. « J'ai envie de le dire et de raconter comme les autres ce que j'ai fait le week-end, témoigne Sophie. Mais avec certaines personnes, on sent que ce n'est pas possible ». Il faut tâter le terrain, calculer les risques, et savoir se taire. L'homophobie est fréquente. Diego a travaillé en binôme avec un collègue qui refusait de lui adresser la parole. Ils ont finalement été séparés. Dans les rues de Paris, « ça va », résumait-il. A condition de « ne pas provoquer », dit Diego. D'éviter de manifester son affection en public dans certains quartiers. Et,

partout, d'ignorer les regards insistants, voire les commentaires fleureux. Il y a un mois, dans le métro, l'air de Sophie s'est embrassé sur le front. « Un homme a lancé : Tes homos les autres ce que j'ai fait le week-end, ça te va ? ». « Ça va », résumait-il. A condition de « ne pas provoquer », dit Diego. D'éviter de manifester son affection en public dans certains quartiers. Et,

partout, d'ignorer les regards insistants, voire les commentaires fleureux. Il y a un mois, dans le métro, l'air de Sophie s'est embrassé sur le front. « Un homme a lancé : Tes homos les autres ce que j'ai fait le week-end, ça te va ? ». « Ça va », résumait-il. A condition de « ne pas provoquer », dit Diego. D'éviter de manifester son affection en public dans certains quartiers. Et,

Des « coming out » plus fréquents, mais tardifs et sélectifs

QUEL EST LE QUOTIDIEN DES homosexuels français ? Leur parcours, leurs aspirations sont mal connus. Une enquête du sociologue canadien Michel Dorais, *Être homo aujourd'hui en France*, parue en février 2012 (éd. H & O), lève un coin du voile. Le chercheur a exploité 508 réponses à un questionnaire mis en ligne sur le site Internet du Refuge, une association qui accueille les jeunes mis à la porte par leurs parents après la découverte de leur homosexualité.

Depuis 2003, les demandes annuelles sont passées de 25 à 337. L'association, reconnue d'utilité publique, dispose de 23 places. « Les personnes qui ont répondu à l'enquête ont cherché à se renseigner sur l'homosexualité, c'est un biais, admet M. Dorais. Cette

enquête est une photographie ». Mais les jeunes homosexuels sont nombreux à le faire. Ce sont d'ailleurs eux qui ont répondu en majorité au questionnaire : 64 % des répondants ont entre 15 et 34 ans. Ils ont aussi laissé de nombreux témoignages. Autre intérêt : la comparaison avec le Rapport gay, la seule enquête française comparable publiée en 1984.

Les regards réprobateurs
Premier enseignement : la découverte de l'homosexualité intervient plus tôt, mais le coming out plus tard. « C'est une surprise, qui s'explique par des motifs économiques », analyse M. Dorais. Les jeunes partent du foyer plus tard et ne veulent pas prendre de risques. « Le secret régresse mais persiste. 15%

des répondants n'ont parlé de leur homosexualité à personne. Mais plus de 70 % l'ont dit à leurs parents. La très grande majorité des personnes interrogées voudraient vivre au grand jour, mais elles effectuent des coming out sélectifs, « selon l'ouverture ou la fermeture d'un esprit, réelle ou anticipée, du milieu dans lequel [elles] se trouvent ».

Les préjugés et le regard réprobateur des autres pèsent lourd. Plus de 80 % se sentent « normaux », mais près de 50 % ont déjà eu « honte » d'être homosexuels. Plus de 70 % ont fait une dépression, 30 % une tentative de suicide, soit 12 fois plus que la population dans son ensemble. Signe d'un malaise persistant, ce chiffre ne baisse pas. M. Dorais relève que le

mot « peur » est très fréquemment employé dans les témoignages.

Enfin, grand changement par rapport aux années 1980, les aspirations des jeunes homosexuels évoluent. Dans cette enquête, environ 60 % vivent ou ont vécu en couple et souhaitent avoir des enfants. Ils aspirent à une « banalisation » de l'homosexualité et souhaitent « l'égalité des droits », c'est-à-dire principalement l'ouverture du mariage et de l'adoption aux homosexuels, mais aussi par exemple la possibilité de donner son sang, qui reste interdite aux hommes homosexuels.

Autre enseignement : à peine 30 % des répondants ont fait ou font partie d'une association homosexuelle. ■

G. D.

Les candidats invités à un « meeting pour l'égalité »

Plusieurs associations de défense des droits des homosexuels ont invité les candidats à l'élection présidentielle à venir présenter leurs propositions, samedi 31 mars, aux Folies Bergère à Paris, lors d'un « meeting LGBT [lesbiennes, gays, et trans] pour l'égalité ». Eva Joly et Jean-Luc Mélenchon devaient être présents, et les principaux autres candidats représentés. Les candidats de gauche promettent l'ouverture du mariage, de l'adoption et de l'assistance médicale assistée (pour les femmes) aux couples homosexuels. Nicolas Sarkozy et Marine Le Pen y sont hostiles. M. Sarkozy répond par ailleurs négativement à 10 des 12 propositions de l'association SOS Homophobie pour lutter contre cette discrimination. M. Le Pen a 11 sur 12, contre 10 réponses positives pour François Hollande, 11 pour M. Mélenchon, 8 pour François Bayrou. Ce dernier est favorable à un statut spécifique comparable au mariage pour les homosexuels et à la reconnaissance du lien « entre enfant et parent social.

« Au travail, j'ai envie de raconter ce que j'ai fait le week-end. Mais avec certaines personnes, on sent que ce n'est pas possible »
Sophie

Les clichés perdurent. L'idée que les homosexuels ont une vie sexuelle « débridée » fait partie de leurs vieux enracinés. « Beaucoup de gens croient qu'on n'a pas de sentiments, qu'on ne s'intéresse qu'aux histoires de cul », dit David. « C'est vrai pour une petite partie des homosexuels seulement », renchérit Marc. Eva veut s'engager. Jusqu'à se marier et avoir des enfants ? Ils n'en sont pas là, mais veulent avoir le choix et revendiquer l'égalité des droits ». Avec l'idée que cette reconnaissance pourrait aussi normaliser l'homosexualité, comme le PACS a commencé à le faire. Ils ironisent en ayant cela en tête, mais pas seulement. Comme pour le reste de France, le contexte économique et social est leur principal souci. ■

GABRIËL DUPONT

Focus

L'enfer au lycée

Jordan, 18 ans, est victime de coups et blessures, menaces et diffamations devant certaines personnes de sa classe. Il en souffre énormément. Son meilleur ami, qui l'avait soutenu lors de son coming out, le laisse à présent totalement tomber, ce qui augmente son mal-être. Il se sent extrêmement seul et incompris, mais ne veut pas perdre son ami. Il n'a personne pour le soutenir et n'accorde guère de confiance au personnel de l'établissement pour arranger les choses. Il a hâte de pouvoir quitter ce lycée.

Des blessures anciennes

Michel, trans FtoM (2) de 45 ans, est très malheureux et isolé. Habitant dans une petite ville, il se sent « catalogué », « menacé », et a peur de se faire agresser, notamment par « une bande de voyous d'extrême droite ». Souffrant de paranoïa, il a été très culpabilisé dans son enfance, et a du mal à y voir clair quant à ses choix. Il souffre d'un grand mal-être et de beaucoup de peurs.

In ou out ?

Nathan est un jeune homme de 18 ans qui souhaiterait faire son coming out mais ne sait pas du tout comment s'y prendre. Il veut en parler à son meilleur ami, mais a

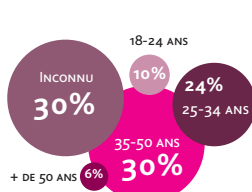
Annick a fait son coming out dans son travail. Suite à cela, deux collègues avec qui elle avait l'habitude de déjeuner se sont peu à peu éloignées d'elle, inventant des excuses pour l'éviter et se montrant très distantes lors des rares déjeuners qu'elles prenaient encore ensemble. Un jour, elles ont tout simplement refusé de continuer de manger avec elle, prétextant une altercation qu'elles avaient eue entre collègues. Tout le monde s'est réconcilié, mais Annick n'a pas eu droit au même traitement, bien qu'elle ait elle-même proposé une conciliation. Cela fait trois ans que cette situation de harcèlement moral dure, qu'elle déjeune seule presque tous les midis, qu'elle est mise à l'écart dans son propre service, et que ses collègues vont parfois jusqu'à faire de la rétention d'informations professionnelles. Elle ne trouve pas de soutien de la part de ses autres collègues et se sent poussée vers la sortie. Elle commence à envisager cette possibilité, mais avec beaucoup de dépit car elle s'était battue pour décrocher un CDI dans cette grande entreprise. Elle est en colère mais fière d'avoir été honnête et libre désormais d'être elle-même. Elle précise que sur les 700 ou 800 personnes qui travaillent au siège de son entreprise, seules deux ou trois personnes sont sorties du placard...

peur de sa réaction. Il craint que cela lui cause des problèmes au lycée, mais il n'en peut plus de mentir et de se cacher.

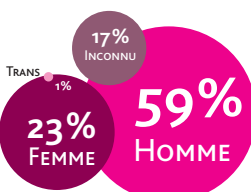
2. FtoM, Female to male, littéralement « femelle à mâle », désigne le passage de l'identité de femme à celle d'homme.

Médias-Communication

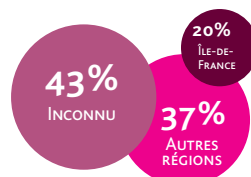
L'homophobie fait toujours audience



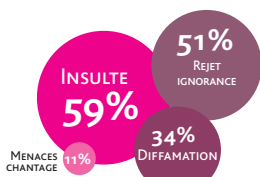
ÂGE DES VICTIMES



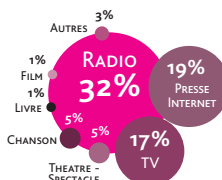
SEXE DES VICTIMES



ORIGINE GÉOGRAPHIQUE



MANIFESTATIONS DE L'HOMOPHOBIE*



CONTEXTES

82 témoignages, correspondant à 82 cas, soit 4 % du total.

L'année 2012 est une année record dans le recueil de témoignages dans le contexte des médias en progression de près de 44 % par rapport à l'année précédente. Autre fait exceptionnel, pour la première fois, le média qui arrive en tête des signalements, loin devant la télévision, est la radio.

Une émission aura particulièrement fait parler d'elle pour les personnes qui ont contacté l'association : *À votre écoute, coûte que coûte*, diffusée sur France Inter le 26 janvier 2012, totalise dix-sept témoignages. Au cours de cet épisode qui se présente comme une émission de libre antenne, les deux animateur-trice-s disent à un auditeur : « *Vous êtes de la jaquette, monsieur ? (...) C'est contre-nature.* » Au cours de cette conversation, on sent toute leur

gêne et ils finissent par raccrocher. Cette émission diffusée tous les midis au premier semestre 2012, se voulait une parodie d'une discussion entre une psychologue et un médecin, Margarete et Philippe de Beaulieu, derrière lesquels se cachaient Zabou et Laurent Lafitte, débitant les pires clichés racistes, homophobes, sexistes et réactionnaires.

Sans remettre en cause la liberté d'expression et la créativité des artistes, même blessante et particulièrement offensante pour les homosexuel-le-s, SOS homophobie a adressé un courrier à la radio s'étonnant qu'à aucun moment, cette émission ne se présentait comme humoristique et parodique.

* Plusieurs manifestations peuvent être identifiées sur un cas. En conséquence, le total des manifestations est supérieur à 100 %.

De nombreuses personnes se sont senties blessées par ces propos et l'attitude volontairement dédaigneuse des animateur-trice-s. Carton plein pour l'émission, qui en une saison, a réussi à faire réagir plusieurs associations de lutte contre les discriminations et le racisme en véhiculant de la sorte les pires clichés.

À l'inverse, un autre événement médiatique qui, lui, n'était pas sur le ton de l'humour, a recueilli sept témoignages : la Une et les articles du journal *Minute*, dans son édition du 11 juillet 2012, dont le propos portait principalement la question du mariage pour tou-te-s. Si depuis, l'hebdomadaire soit disant « *politiquement incorrect* » a fait ses choux gras du mariage et de l'homoparentalité, il n'a jamais été aussi loin dans la haine des homosexuel-le-s que dans ce numéro. Cette Une fait apparaître deux hommes partiellement dénudés avec en titre : « *Bientôt, ils vont pouvoir s'enfiler... la bague au doigt* »... Les articles enchaînent références à la zoophilie, à la polygamie ou encore au VIH. Une succession presque exhaustive des préjugés les plus nauséabonds. SOS homophobie a tenu à rappeler que la liberté d'expression et la liberté de la presse cessent là où commence le droit à la dignité et au respect d'autrui. C'est pourquoi l'association a assigné l'hebdomadaire *Minute* devant le tribunal correctionnel, suite à ces propos que nous estimons injurieux et incitant à la haine. L'affaire est en cours.

Certes, l'actualité politique autour de la loi sur le mariage pour tou-te-s aura permis une forte visibilité des homosexuel-le-s dans les médias, mais reste loin de montrer une image positive de l'homosexualité. De nombreuses personnes ont réagi aux petites phrases blessantes ou commentaires malencontreux qui ont émaillé les débats, comme lors de cette émission politique de grande écoute où le présentateur évoque des « *sentiments contre-nature* », ou par le traitement même du sujet par les journalistes. Quelques témoignages ont

rappelé un certain énervement sur la dénomination de « *mariage gay* » qui exclut les lesbiennes et stigmatise les homosexuel-le-s, alors qu'il s'agit simplement de l'ouverture du mariage aux couples de personnes de même sexe.

Si cette forte médiatisation dans l'actualité n'a pas toujours contribué à une image positive des homosexuel-le-s, les fictions n'ont guère évolué non plus au cours de l'année. Les lesbiennes, bisexuel-le-s et trans restent les grand-e-s absent-e-s et, si quelques personnages gays ont été intégrés dans certaines séries grand public, cela mérite d'être nuancé. Le site TéléObs relativise la visibilité des gays dans un article en ligne « *Les homos à la télé, le retard français* » paru en novembre 2012 : « *Plus belle la vie (France 3) est le seul feuilleton qui a osé mettre en scène un couple homosexuel sans y apporter un regard purement sociologique et anecdotique. Pour le reste, le panel de fictions auxquelles les chaînes françaises soumettent*

LGBT et
séries TV :
entre
invisibilité
et clichés

les téléspectateurs-trices donne peu de place à l'homosexualité. » Contrairement aux séries américaines où les personnages homosexuels sont légion, la ménagère française de moins de 50 ans, cible des directeurs de programmes, n'y porterait pas beaucoup d'intérêt, et le public masculin aurait du mal à s'identifier aux personnages. Dans les séries françaises, les personnages homosexuels ne font donc que passer ou alors restent soit caricaturés, soit cantonnés dans une image problématique de leur sexualité : difficulté d'acceptation de soi, difficulté de faire son coming out, difficulté face à l'homophobie. Comme le signale un témoignage reçu : pourquoi la série *Scènes de ménage* (M6) n'a-t-elle pas intégré un couple homosexuel ?

De fait, entre les débats politiques et sociétaux autour de la question du mariage pour tou-te-s, émaillés de nombreux dérapages, et des personnages inexistantes ou en questionnement, les médias n'auront pas contribué en 2012 à montrer la diversité des homosexuel-le-s.

Focus

Caricatures à l'antenne

Au cours d'une émission relative au catch, les objets à l'effigie d'un catcheur sont jetés dans la mer avec des commentaires tels que « Ça fait PD » ou « Tarlouze ».

Un humoriste qui fait régulièrement des chroniques déclare dans un sketch sur l'adoption qu'il a adopté un couple d'homosexuels, qu'il les a tatoués, leur a acheté une niche et leur fait manger des croquettes.

Lors d'une émission de télé-réalité qui suit la vie de plusieurs couples, les hétérosexuels s'embrassent sur la bouche au lit en se souhaitant bonne nuit... Pour le couple homosexuel, le discours est le même mais à l'écran, on ne voit aucun contact physique entre eux.

Coupable d'être homo ?

Pour le magazine fan2, sur son site internet, on peut « accuser » quelqu'un d'homosexualité : « Avant de connaître une jolie idylle avec la chanteuse (Selena Gomez), notre beau blondinet (Justin Bieber) faisait l'objet de toutes les curiosités. Certaines mauvaises langues sont allées jusqu'à l'accuser d'homosexualité. Il y a quelques mois déjà, Justin Bieber s'était empressé de répondre à ces racontars sur le ton de l'ironie. »

Couvrez cette homosexualité

que « Mon bien-être » ne saurait voir !

Le 18 avril 2012, l'émission Mon bien-être diffusée sur Direct 8 recevait Paul Parent à l'occasion de la parution de son ouvrage Oser faire votre coming out. L'occasion pour les deux présentateurs-trices, Caroline Ithurbide et Jean-Michel Cohen de faire des remarques pour le moins surprenantes.

En résumé, pourquoi vouloir faire son coming out alors que cela peut faire de la peine... On ne peut que se féliciter qu'à l'occasion du rachat de Direct 8, cette émission ait été supprimée. Petits morceaux choisis : « En quoi ça intéresse votre voisin, votre voisine, vos amis ? On n'est pas obligé d'afficher son orientation sexuelle (...), ce serait presque exhibitionniste. » « Les parents sont les plus durs à prévenir en cas d'homosexualité (...). On pourrait trouver plein d'excuses [pour ne pas le dire] : “Moi, tu sais les enfants, c'est pas trop mon truc, j'arrive pas à trouver la femme de ma vie”. »

« On s'est rendu compte qu'il y avait des gens qui se posent la question de savoir si ce n'est pas égoïste de faire son coming out (...). Est-ce qu'on a besoin de dire ça effectivement à ses parents si on sait que ça va les choquer ? »

« Est-ce que, quand on l'a pas dit pendant des années, qu'on arrive à un certain âge, 30 ans, 40 ans, qu'on l'a toujours pas dit à ses parents, est-ce que c'est nécessaire à ce moment-là de dévoiler la chose à sa maman qui va être un peu plus âgée ou à son papa ? »

« Quand ça ne se voit pas particulièrement, contrairement à Benoît [candidat de Secret Story 4 également invité] qui l'affiche de manière complètement assumée (...), est-ce que c'est nécessaire d'aborder le sujet ? »

On peut également mesurer le niveau de connaissances de la présentatrice qui pense

que l'homosexualité est passible de « la peine de mort dans certains États des États-Unis ». Pour rappel, une étude parue le 29 janvier 2013 du Centre d'études sur le stress humain de l'Université de Montréal indique que les homosexuel-le-s qui affichent publiquement leur orientation sexuelle sont nettement moins stressés que ceux qui ne le font pas. Cette étude, publiée dans la revue *Psychosomatic Medicine*, met en lumière « le rôle positif de l'acceptation de soi et de la communication sur la santé et le bien-être des minorités sexuelles », selon l'un des chercheurs, le Dr Nathan Smith Grant.

Axel, 22 ans, nous contacte après avoir vu un one-man-show. Il souhaite dénoncer le début du spectacle :
« Il faut tabasser les gays, non je rigole... » Il a été choqué par l'accumulation d'injures racistes et homophobes.

Au cours d'une émission de variétés de grande écoute, on s'étonne que Shakira, dans sa reprise de Je l'aime à mourir, n'ait pas changé les paroles, et ait conservé celles de Francis Cabrel s'adressant à une femme, « parce que du coup, ça ne colle pas. » Et l'animateur

Le Maroc refoule les homosexuels

Un paquebot transportant des touristes gay s'est vu refuser l'entrée du port de Casablanca. Explication.



Photo d'illustration. © Koen van Weel / AFP

Par ARMIN AREFI

À A+

J'aime 417 Envoyer

f t +1 in e

Commentaires (13) [icône] [icône]

👁 À ne pas manquer

► Fillon a une tête de

On peut être la nouvelle destination reine de la nuit et ne pas tolérer la présence d'homosexuels sur son sol. Voici l'étonnant paradoxe révélé dimanche par *El Pais*. D'après le quotidien espagnol, le paquebot néerlandais *El Nieuw Amsterdam*, transportant quelque 1 564 passagers, dont 95 % d'hommes, s'est vu refuser ce week-end l'entrée dans le port de Casablanca, au moment même où de nombreuses capitales occidentales célébraient la Gay Pride.

de s'interroger si Shakira pouvait être lesbienne.

Lors d'une émission sur une radio publique, l'animateur interroge un imam réclamant, entre autres, la peine de mort pour les homosexuels. À aucun moment, il ne réagit à ces propos tenus en direct.

Chantons sous l'homophobie

Les paroles de Suicide social, d'Orelsan, sur l'album *Le chant des sirènes, vainqueur de deux Victoires de la musique en 2012* : « Adieu lesbiennes refoulées, surexcitées /

Qui cherchent dans leur féminité une raison d'exister / Adieu ceux qui vivent à travers leur sexualité / Danser sur des chariots, c'est ça votre fierté ? / Les bisounours et leur pouvoir de l'arc-en-ciel / Qui voudraient me faire croire qu'être hétéro c'est à l'ancienne / Tellement, tellement susceptibles / Pour prouver que t'es pas homophobe, faudra bientôt que tu sucés des types »

Les paroles de Brise Glace, de ME feat Alkpote et Katana : « Anti PD quitte à voir des auditeurs s'en aller / On n'a pas besoin de voir

des gros biteurs s'embrasser / Je t'envoie direct le rayon de freezer dans ta raie. »

Dans une vidéo postée sur Internet, Morsay, rappeur du groupe *Truand 2 la galère*, déclare dans une parodie de déclaration de candidature à l'élection présidentielle : « Je fermerai le bois de Boulogne et vous savez pourquoi ? Parce qu'en France, il y a trop de tapettes. C'est-à-dire trop de mecs qui vont [se] taper des mecs donc ils finissent travelos. »

Le Maroc refoule les homosexuels

Un paquebot transportant des touristes gay s'est vu refuser l'entrée du port de Casablanca. Explication.

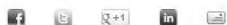


L'article 489 du Code pénal marocain prévoit des peines de prison et des amendes pour qui se rend coupable d'homosexualité. © Jose Cabezas / AFP

Par ARMIN AREFI

A+ A*

J'aime 500 Envoyer



Commentaires (13)

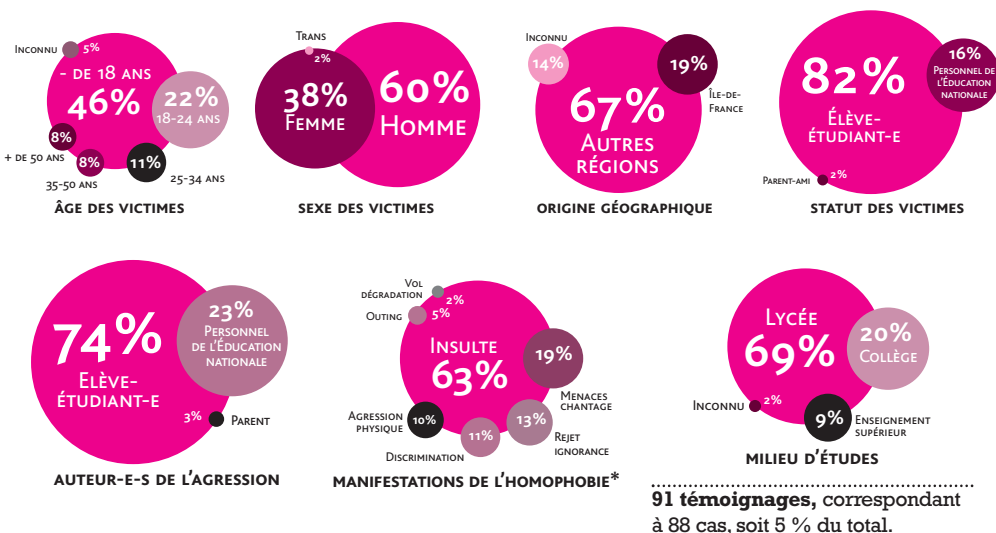
À ne pas manquer

► [Fillon a une tête de](#)

On peut être la nouvelle destination reine de la nuit et ne pas tolérer la présence d'homosexuels sur son sol. Voici l'étonnant paradoxe révélé dimanche par *El Pais*. D'après le quotidien espagnol, le paquebot néerlandais *El Nieuw Amsterdam*, transportant quelque 1 564 passagers, dont 95 % d'hommes, s'est vu refuser ce week-end l'entrée dans le port de Casablanca, au moment même où de nombreuses capitales occidentales célébraient la Gay Pride.

Milieu scolaire- Enseignement supérieur

À l'école du pire



Bien que l'association soit de plus en plus présente, via ses délégations locales et ses nombreuses interventions en milieu scolaire, le travail à accomplir auprès des jeunes reste phénoménal. Le nombre de témoignages d'homophobie et de transphobie en milieu scolaire est en hausse de 37 % cette année. Le rejet et les discriminations des personnes LGBT (réelles ou supposées) ont cours, aussi bien entre élèves qu'entre membres du personnel éducatif ou encore entre adultes et élèves. Les élèves restent, cette année encore, les victimes de l'écrasante majorité des actes homophobes, biphobes ou transphobes commis dans le cadre scolaire, avec 82 % des cas recensés par

SOS homophobie. Parallèlement, la majorité des agresseur-e-s appartiennent à la catégorie des élèves (dans 74 % des cas). Plus que jamais, les interventions en milieu scolaire sont nécessaires.

Le succès des interventions de SOS homophobie en milieu scolaire ne fait pourtant que croître au fil des ans. Lors de l'année scolaire 2011-2012, près de 12000 élèves ont pu assister à l'une des Interventions en milieu scolaire (IMS) menées par nos bénévoles (1). Ces modules de deux heures, organisés à la demande

* Plusieurs manifestations peuvent être identifiées sur un cas. En conséquence, le total des manifestations est supérieur à 100 %.

de l'établissement, de la quatrième à la terminale, permettent d'aborder directement les questions liées à la discrimination et au rejet des personnes LGBT en général, et plus particulièrement au sein des établissements scolaires. Les échanges sont souvent fructueux. Ils permettent de questionner les élèves et de débattre avec eux, très librement, dans le respect et l'écoute, de sujets qu'ils-elles ont peu, ou pas, l'occasion d'aborder autrement. On constate d'ailleurs que les clichés liés aux personnes LGBT sont, souvent, déjà bien ancrés dans les esprits. Cette année, les débats sur le mariage et l'adoption par les couples de personnes du même sexe, ont permis de prendre le pouls d'une jeunesse qui s'interroge elle aussi sur les nouvelles modalités du vivre ensemble.

Entre les élèves, la manifestation de l'homophobie et de la transphobie la plus courante est le harcèlement moral (insultes, menaces, pressions psychologiques, rejet), pouvant même aller jusqu'aux coups répétés et violents. Il est important de rappeler qu'un-e adolescent-e LGBT a entre sept et treize fois plus de risques, selon les études, de tenter de mettre fin à ses jours qu'un-e adolescent-e hétérosexuel-le (2). Les intervenant-e-s répètent souvent, lors des IMS, qu'on ne se suicide pas parce que l'on est homosexuel-le mais parce que l'on est victime d'homophobie, ce qui semble être un fait entendu par la plupart de jeunes rencontré-e-s.

Les élèves victimes répètent, que ce soit par courriel, sur le site Cestcommeca.net ou via le chat d'écoute, leur peur d'aller tous les jours dans leur établissement, la terreur que leur inspirent certain-e-s de leurs camarades. Régulièrement, ils-elles expriment l'envie de changer d'établissement et même d'arrêter leurs études. La présence et le soutien de certain-e-s ami-e-s ou, au contraire, le rejet d'autres considéré-e-s comme proches, sont des éléments déterminants du vécu des premiers *coming out*. Les témoignages font aussi apparaître le mutisme, voire le laxisme de certain-e-s enseignant-e-s ou responsables de la vie scolaire face aux propos et comportements homophobes. La banalisation de ces discriminations n'est pas sans conséquence sur

des jeunes gens qui attendent des adultes le rétablissement de la justice et de la légalité (échec scolaire, déscolarisation, repli sur soi, dépression...). Certain-e-s d'entre eux-elles peuvent ainsi vivre une homophobie de la part de leurs parents, ou n'osent tout simplement pas parler des problèmes qu'ils-elles rencontrent au collège ou au lycée de peur d'être également rejeté-e-s par leur famille.

«Tiens, v'là le club des tarlouzes!»

À la parution du *Rapport sur l'homophobie 2010*, nous observons déjà que les enfants issu-e-s de familles homoparentales pouvaient être également victimes d'homophobie. En effet, les moqueries et les mises

à l'écart des enfants dont les parents vivent en couple de personnes du même sexe sont fréquentes. Les brimades, les différentes formes de rejet et leurs tristes conséquences sont les mêmes que celles dont nous parlions plus haut, et peuvent être aussi le fait de parents d'élèves, d'autres élèves ou même du personnel enseignant.

Si l'établissement lui-même peut être le lieu du rejet et d'exercice de la haine quotidienne, il ne faut pas sous-estimer la violence vécue à l'extérieur, à l'approche du collège ou du lycée. Dans ces cas-là, le trajet vers l'établissement est vécu comme semé d'embûches et de risques réels pour l'intégrité physique des jeunes, les autres élèves ne pouvant généralement pas interférer dans les agressions, au risque d'être eux-elles mêmes agressé-e-s.

Plusieurs témoignages (16 %) relatent aussi les tensions, moqueries, insultes et *outings* ou menaces d'*outings* que peuvent subir les enseignant-e-s,

1. Fin 2012, le tribunal administratif de Paris a annulé, suite à un recours engagé par la Confédération nationale des associations des familles catholiques, le décret attribuant à SOS homophobie un agrément national. Cette décision, si regrettable soit-elle, n'a gêné qu'à la marge l'organisation des IMS de l'association. En effet, l'agrément n'est pas une condition obligatoire à l'intervention dans un établissement. Par ailleurs, beaucoup d'établissements, d'enseignants, de membres du corps administratif, ainsi que le ministère de l'Éducation nationale nous ont assuré de leur soutien. Au jour où nous écrivons ce Rapport annuel, une nouvelle demande d'agrément est en cours d'examen au ministère.
2. Selon une étude épidémiologique de Marc Shelly menée en 2005 par l'association Aremedia avec l'Inserm.

ça fait quoi d'être gay ?
quel rapport sexuel peuvent
avoir les lesbiennes ?

Le style vestimentaire a-t-il
un rapport avec l'orientation
sexuelle ?

Si on est transsexuelle est-ce
qu'on est gay ?

Je suis homo.
Je n'arrive pas à m'arrêter
Comment le dire à mon entourage

Penser vous que ça nous
Pg parler des hommes m...
alors que l'inverse existe ?
Pg parler des homophobes plutôt
problèmes. Homophobie

La nature nous a dotés de
droit de les changer.
Si les homosexuel se suicide
l'être sinon il aurait eu
l'être.
#

Je suis contre le mariage pour tous
d'un point de vue religieux : dans la Genèse,
Dieu a créé l'Homme et la Femme et non
pas 2 Hommes ou 2 Femmes. De plus, le
mariage est un des sacrements le \oplus important
donc c'est contraire aux principes religieux.

Cependant, je suis pour d'un point de vue
politique : les Hommes ont le droit de s'unir
sévilement et vivre comme les Hétéros

Mais pour cette présentation
et je ferai attention
plus

- D'où provient l'homophobie ?

J'ai pas de question mais
moi perso si les gens sont
homo ça me gêne pas
mais si ils s'embrassent
devant moi ça m'embarrasse
beaucoup,

Comment réagir quand
on a un pote Bi ?

~~Après des fois...~~

~~quand...~~

Comment les homosexuels
arrivent-ils à surmonter
la haine des homophobes?

Pourquoi dit-on que l'homosexualité
n'est pas « naturelle » ?

Une personne homophobe
peut-elle devenir tolérante ?

apporte quelque chose ?

chiste et des femmes battues
et que des hétéro ? on a aussi des

certaine chose on a aucun

c'est que 'il ne voulait pas
la force de caractère pour

Pourquoi on autorise pas
le mariage homosexuel
en France ?

Pourquoi insulte-t-on les
homo ?

En quoi ils sont différent
de nous mix à part
leur amour ?

Peut-on être gay et homophobe ?

Être ~~de~~ homo

devenir d'une ~~folie~~
de d'un trouble du
comportement

Je suis gay
et je l'assume pas

parfois de la part des élèves ou de certain-e-s de leurs collègues. Cette situation empêchant parfois leur avancement, parfois même leur mutation quand il s'agit de leurs supérieur-e-s. C'est le cas d'enseignant-e-s moqué-e-s sans cesse par des collègues et des élèves, et dont la hiérarchie botte en touche, prétextant trop de travail, ou niant le caractère homophobe des agressions. Les membres du personnel, administratif-ve-s comme enseignant-e-s, vivent très mal ces situations, car ils-elles ont parfois du mal à trouver à qui parler et se sentent esseulé-e-s. Plusieurs témoignages font également cas de connivence entre élèves et enseignant-e-s visant à dénigrer le travail ou la personnalité d'un-e collègue, allant jusqu'à porter des jugements moraux et moralisateurs sur l'homosexualité alors

Un lieu
d'exercice
de la haine
quoti-
dienne ?

que, rappelons-le, les membres de l'Éducation nationale se doivent d'être neutres face à ces questions.

SOS homophobie doit continuer ses actions sans relâche, aussi bien dans la formation des adultes que dans la rencontre avec les élèves. Les formes de rejet et les discriminations doivent être combattues dès le plus jeune âge et avec d'autant plus d'énergie que ces jeunes sont les citoyen-ne-s de demain et, donc, celles et ceux qui auront à apprendre à vivre ensemble. Dans ce contexte, l'association ne peut que se réjouir de la volonté de la ministre Najat Vallaud-Belkacem de l'associer à un vaste plan de lutte contre les discriminations homophobes et transphobes.

Rabâchage d'insultes

Marc est professeur de français à Toulouse, il entend régulièrement certains de ses collègues se moquer de lui. Un jour, l'un d'entre eux, le voyant, l'accueille en l'invectivant : « Tiens, v'là le club des tarlouzes ! »

Jérôme est en bac pro. Tous les jours, un garçon de sa classe le regarde de travers et l'insulte. Il ne veut plus aller au lycée et pense même arrêter ses études, car il vit dans l'angoisse d'être battu à mort ou enterré vivant.

Gilles est dans un lycée privé. Tous les jours, il est insulté, ridiculisé par ses camarades qui lui répètent qu'il n'est pas normal, que c'est une bête de foire. Il exprime toute sa souffrance d'être ainsi rejeté, mais est soutenu par sa famille et certains de ses amis.

Félix enseigne l'anglais dans un internat à Nîmes, il souffre de ne pas pouvoir faire son coming out, mais explique qu'il a entendu à plusieurs reprises des propos homophobes, dont un amalgame entre la pédophilie et l'homosexualité. L'appelant se dit dépressif et régulièrement en arrêt de travail pour de longues périodes.

Enseignants en indifférence

Jeanne est en cours de sport. Une de ses camarades dit que le foot est « un sport de tapettes ». La professeuse rit. Jeanne lui fait remarquer le caractère homophobe de la phrase, mais l'enseignante ne réagit pas.

Samantha et Lucie sont en couple mais se veulent discrètes, jusqu'au jour où elles s'embrassent devant le lycée.

Une enseignante les surprend, et prévient directement la conseillère principale d'éducation (CPE), qui téléphone aux parents. Ceux-ci ne connaissaient pas l'orientation sexuelle de leur enfant. Les deux jeunes filles ont eu un avertissement oral et un blâme alors que, dans les mêmes circonstances, leurs amis hétérosexuels n'ont eu cette sanction qu'après plusieurs avertissements oraux.

Thomas est insulté tous les jours au collège par des élèves de son établissement. Il nous parle même d'agressions morales. Ces agressions ont lieu devant les CPE de l'établissement, qui ne réagissent pas, ne rappellent pas ses agresseurs à l'ordre. Thomas en vient ainsi à penser qu'eux aussi sont homophobes.

Premiers rejets

Larissa nous explique que son amie a été traitée de « sale brute gazon », de « sale gouine », et qu'elle ira en enfer. Devant l'horreur de la situation,

l'appelante s'est enfuie, bouleversée, vers la sortie de l'établissement scolaire.

Marion a fait son coming out auprès d'un camarade à

l'université, dont elle se sentait proche. « Depuis, il ne m'adresse plus la parole et se signe à chaque fois qu'il me croise dans les couloirs. »

ÉDUCATION

Moi, Guillaume, 16 ans, victime d'homophobie en classe

L'homophobie a bien failli tuer Guillaume*. A 16 ans, ce jeune habitant de Nanterre (Hauts-de-Seine) a fait une tentative de suicide il y a quelques mois, à la suite d'agressions physique et verbale de la part d'élèves d'un établissement voisin du sien. « Une fille a posté une photo de moi en train d'embrasser un copain sur Facebook. Des gens ont commencé à dire qu'il fallait m'abattre, me brûler. Après, tout le monde me reconnaissait dans la rue et un groupe de jeunes a commencé à m'insulter et à me frapper. Je n'en pouvais plus... » Alors que se tient demain la Journée mondiale de lutte contre l'homophobie et la transphobie, neuf organisations et syndicats**, représentant la communauté éducative, ont présenté hier un manifeste contre les discriminations en milieu scolaire et

universitaire. « Tout reste à faire, estime Natacha Taurisson, coordinatrice du collectif. Depuis neuf ans que nous existons, il n'y a pas eu de réelle avancée à part une campagne d'affichage dans les collèges et lycées. » Pourtant, le problème perdure. Dans son récent rapport annuel, SOS homophobie constate que le nombre de témoignages de jeunes victimes de discriminations a augmenté d'environ 30 % par rapport à l'an passé. « Ça ne veut pas forcément dire que l'homophobie augmente, précise Elisabeth Ronzier, présidente de l'association. Les jeunes osent peut-être simplement plus en parler, mais on peut dire que ça montre une certaine stagnation. »

Dans son manifeste, qui sera remis au futur ministre de l'Éducation nationale, le collectif revendique une

« réelle prise en compte des actes et des propos discriminatoires dans le milieu scolaire » avec notamment la réalisation d'une véritable étude scientifique au niveau national, une formation des jeunes et du personnel dès le primaire et une protection des victimes de discrimination. « Après ma tentative de suicide, mon lycée a organisé deux heures de cours sur l'homophobie. A mon retour, tout le monde m'a dit : *On est avec toi*. Ça m'a fait du bien. Je crois que l'information auprès des jeunes peut faire avancer les choses, mais il faut aller plus loin, que chacun porte autour de lui le message qu'être homo, ça n'est ni une maladie ni être anormal. »

ANNE-LAURE ABRAHAM

* Le prénom a été changé

** FCPE, FEP-CFDT, CGT-Ferc, FSU, Unsa, Sgen Cfdt, Unef, UNL, Fidl.

Le Parisien, 16 mai 2012

La parole à...

Ligne Azur

En dépit du renforcement de l'appareil répressif en matière d'homophobie depuis 2011, on constate que l'année 2012, notamment sur le dispositif d'aide à distance (téléphone, Internet) *LigneAzur*, entrera dans le « livre des records » des propos haineux et discriminatoires vis-à-vis de l'homosexualité et des questions liées au genre. En cela, ce dispositif n'est que le reflet des changements et évolutions qui traversent la société française, où sectarisme et discrimination s'habitent d'« intime conviction » ou de « clause de conscience » pour trouver droit de cité (1).

De la même façon que les discours sur l'immigration, ou sur les bénéficiaires de prestations sociales, qui se sont durcis au cours des deux ou trois dernières années, il semble que la parole concernant l'orientation sexuelle et les questions liées au genre se soit largement « décomplexée ». Nous le remarquons principalement via le téléphone, où le choix des mots, comme les propos tenus, attestent de cette radicalisation, davantage que sur Internet où la traçabilité, il est vrai, n'est pas du tout la même. Il n'est pas rare, au téléphone, d'entendre des propos choquants ou insultants de la part de certain-e-s appelant-e-s, ce qui traduit bien la nécessité de poursuivre le travail de *LigneAzur*, de pédagogie et d'accompagnement autour des questions d'orientation sexuelle et de genre ; travail qui prend tout son sens dans ces premiers lieux de socialisation que sont les établissements scolaires.

Car c'est souvent dans le cadre de l'Éducation nationale (2), donc principalement en milieu scolaire, que se manifestent, dans ces domaines, les premiers propos discriminants. Il s'agira d'une plaisanterie ou d'un quolibet entendu dans la cour de récréation, de la remarque d'un enseignant sur une féminité/masculinité trop/pas assez marquée ; c'est l'inquiétude ou l'hostilité d'un parent vis-à-vis de son enfant ou de ses camarades : pour beaucoup, l'école est aussi le lieu de la première blessure.

On ne s'étonne pas, dès lors, de constater que les sollicitations liées au cadre éducatif représentent à

elles seules plus de la moitié des demandes sur *LigneAzur*, quel que soit le service (Internet ou téléphone) utilisé. Pas plus qu'on ne sera surpris de vérifier quels publics sont en questionnement sur ces mêmes dispositifs : les plus jeunes (pour soi-même, pour un-e ami-e, pour un-e frère/sœur, cousin-e) les encadrant-e-s (enseignant-e-s, éducateur-trice-s, animateur-trice-s, infirmier-ère-s scolaires), les parents (mère, père, parrain, marraine, tante, oncle).

Il est également important de rappeler que la volonté de *LigneAzur* est de montrer que toutes les sexualités sont possibles tant qu'elles respectent les personnes et leur libre choix, et d'une façon plus générale, qu'elles s'inscrivent dans le cadre de la loi (ni pédophilie, ni agression sexuelle). Qu'il est donc possible de l'évoquer sous l'angle d'apport d'informations, sans pour autant faire œuvre de prosélytisme, ou de hiérarchisation des sexualités ou des pratiques, comme on a pu, récemment encore, s'en émouvoir dans une certaine presse : parler d'homosexualité, ce serait déjà l'adopter.

Au-delà de toute incitation ou complaisance, *LigneAzur* souhaite s'affirmer aux côtés de celles et ceux qui prennent en compte le plus petit dénominateur commun de la sexualité et son orientation : à qui cela fait-il du tort ?

Ligne Azur

est un service anonyme et confidentiel d'aide à distance pour toute personne s'interrogeant sur son identité de genre, son orientation et sa santé sexuelle, quels que soit son âge

Réponse à distance anonyme et confidentielle :

Par téléphone au 0 810 20 30 40 (7j/7, de 8h à 23h) (3)

Par e-mails (réponse sous 48h maxi) sur

LigneAzur.org

En étant rappelé-e gratuitement (4)

LigneAzur est un service de SIS Association

1. Expressions reprises lors des débats dans le cadre du mariage pour tou-te-s.
2. Voir notamment la campagne annuelle du ministère de l'Éducation nationale depuis 2010 et relayant vers le dispositif *LigneAzur*.
3. Coût d'une communication locale à partir d'un poste fixe.
4. Service de rappel gratuit sur le téléphone de son choix, accessible sur LigneAzur.org.

Police- Gendarmerie

Formation : mais que fait la police ?

12 témoignages, correspondant
à 12 cas.

En entrant le mot « homophobie » dans le moteur de recherche du ministère de l'Intérieur en décembre 2012, voici le résultat que l'on obtenait : « *Voulez-vous dire xénophobie ?* » Il en allait de même sur les sites qui lui sont liés de la Police nationale et de la Gendarmerie. À l'occurrence « homosexuel », le même site du ministère de l'Intérieur indiquait l'archivage d'une directive de décembre 1981 enjoignant aux forces de police de faire preuve de mansuétude dans leur contrôle des homosexuel-le-s sur leurs lieux de rencontre. Au-delà de l'anecdote (et du souvenir), voilà qui témoigne d'une incapacité du ministère à traduire en actes les bonnes intentions dévoilées régulièrement aux acteurs concernés et à la presse pour lutter contre l'homophobie, notamment au sein des forces de police et de gendarmerie.

« J'aime
pas les
PD »

Nous enregistrons cette année une quasi stabilité d'appels concernant des faits incluant policiers et gendarmes : 12 témoignages, contre 14 en 2012. Depuis 2010, les chiffres marquent une pause sans que rien au fond ne le justifie, et sans doute pas les actions de formation auprès des élèves policiers et gendarmes ayant commencé à voir le jour à partir de l'année 2006. Les témoignages qui nous parviennent sont très majoritairement le fait d'hommes, entre 25 et 50 ans, habitant en région hors Île-de-France.

Les témoignages relevés sur l'année 2012 butent sur des questions récurrentes d'un *Rapport* à l'autre. Ce sont les mêmes refus d'enregistrer les plaintes de victimes d'homophobie et de transphobie sous des prétextes parfois navrants, ou des attitudes choquantes et indignes que la situation ne justifie pas et qui peuvent s'accompagner de menaces, d'insultes et de violence. Ces victimes se trouvent souvent en situation de choc émotionnel. Elles devraient faire l'objet d'écoute et de respect. Cependant, il faut le préciser, les témoignages reçus mentionnent également la compréhension et l'écoute dont ils ont bénéficié auprès de certains membres des forces de l'ordre. Mais précisément, dans un contexte qui peut changer du tout au tout selon la capacité de compréhension des personnels auxquels feront face les victimes, il est plus que jamais nécessaire de mettre en place des actions qui seront en mesure de renforcer les droits des victimes et la compréhension des discriminations qui les touchent par les forces de sécurité. Du reste, les policiers eux-mêmes peuvent être victimes de cette homophobie rampante qui les conduit à se dissimuler et apportent leur témoignage.

La formation est de toute évidence l'un des éléments de lutte contre l'homophobie. Depuis février 2006, l'association Flag ! (association des policiers

et des gendarmes LGBT), avec l'apport de SOS homophobie à l'origine, a pu mettre en place un module de deux heures de formation spécifique, avec le soutien du ministère de l'Intérieur de l'époque. Intégré systématiquement au sein du programme de formation des élèves des écoles de la gendarmerie depuis 2007, ce module relevait toujours en 2012 de l'appréciation de la direction de la formation de la Police nationale pour être déployé dans telle ou telle école. L'association Flag! constate par ailleurs que la lutte contre l'homophobie est noyée dans les instructions sur la déontologie, ce qui ne permet pas d'aborder complètement les questions selon ses représentants. Et par ailleurs, on peut s'interroger sur la volonté réelle du ministère à apporter son aide à cette association dont les bénévoles n'ont pas les moyens suffisants pour y consacrer du temps : ils doivent prendre des jours de congé pour assurer leur mission. Résultat : aucune intervention possible pour l'association auprès des élèves policiers en 2012. Pour autant, elle n'est pas restée inactive et s'est manifestée lors des Journées internationales contre l'homophobie, la transphobie et contre le sida (17 mai et 1^{er} décembre) diffusant textes de loi et informations. Elle continue d'afficher ses informations dans les commissariats de police, rencontrant parfois une certaine réticence. Peut-on penser que le ministère sous-estime la nécessité d'accompagner ces actions ? Ses représentants pensent-ils au fond que l'homophobie au sein de la police et de la gendarmerie ne nécessite pas d'action particulière parce qu'elle ne serait au fond qu'anecdotique ?

De son côté, à l'invitation de la Délégation de l'aide aux victimes, la commission Interventions et Formations pour Adultes de SOS homophobie, qui agit depuis 2008 dans de nombreuses structures, est intervenue dans différentes écoles de la gendarmerie au cours de l'année 2012. Au total, ce sont près de 1 000 élèves qui auront été informés dans ce cadre en un peu moins de deux heures. La commission souhaite en reporter la richesse et les apports au ministère de l'Intérieur ; elle espère obtenir leur pérennisation et même mieux : leur systématisation et naturellement,

pouvoir les mettre en place auprès des élèves de la Police nationale.

Il est un autre chantier sur lequel le ministère est attendu : celui des statistiques et des chiffres de la discrimination et de l'homophobie, à partir des nouveaux logiciels mis en place au sein de la gendarmerie en 2012 (Pulsar). Bientôt, viendra le tour de la police, mais, comme le constate le journaliste Laurent Borredon dans *Le Monde* daté du 21 décembre 2012 : *« L'objectif d'une mise en œuvre en janvier ne pourra être tenu, car le nouveau logiciel de la police – véritable serpent de mer depuis dix ans – a encore pris du retard. Il est maintenant prévu pour fin 2014. »* Derrière cet imbroglio informatique, rien moins que pouvoir notamment prendre en compte les indicateurs à même de relever et de comparer les discriminations.

« Ah, c'est un trans en plus... »

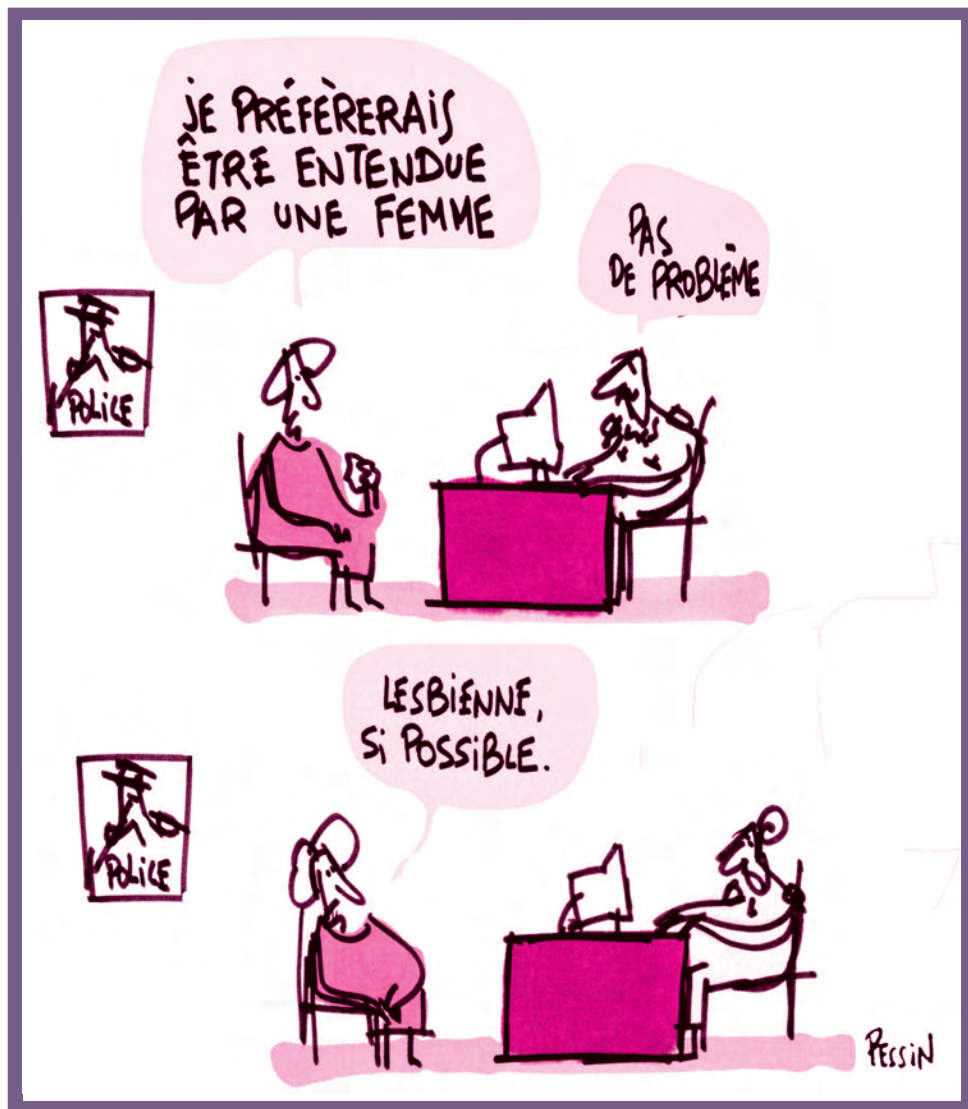
Dans le cadre de cette prise de conscience, un autre acteur sera amené à jouer un rôle : le Défenseur des droits. Il a succédé le 1^{er} mai 2011 à la CNDS (Commission nationale de déontologie de la sécurité), ainsi qu'au médiateur de la République, au Défenseur des enfants et à la Halde (Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité). Cet organisme encore méconnu n'a encore été saisi d'aucune action liée à l'homophobie dans un cadre sécuritaire en rapport avec la police ou la gendarmerie (surveillance, contrôle, prévention, répression). Succédant à la CNDS, il lui appartient cependant de proposer un socle commun de règles déontologiques à respecter. Ce rôle est d'autant plus important que l'ex-CNDS avait été saisie de dossiers impliquant la police nationale et qu'elle s'était intéressée *« dès les premières recommandations, à la question de la formation des personnels exerçant des activités de sécurité »* (1).

« Pour être respectée, la police doit être respectueuse des citoyens », a déclaré Manuel Valls au *Parisien* du 15 février 2013, en précisant aux lecteurs du journal avoir décidé la refonte du « code

1. Voir le site toujours en ligne de la CNDS.

de déontologie qui sera commun, pour la première fois, à la police et à la gendarmerie». Tout est lié: déontologie, formation, information, moyens... Le ministre de l'Intérieur y sera d'autant plus sensible qu'une enquête conduite par le CNRS de

Toulouse auprès de 6 000 policiers et présentée par le syndicat majoritaire Alliance, révèle que les policiers se sentent mal perçus par une population «face à laquelle 45 % d'entre eux s'estiment insuffisamment formés (...)».



Focus

Laurent, 39 ans, habitant la Sarthe, est très secoué par l'agression dont il a fait l'objet. Tandis qu'il prend la file d'une caisse de supermarché, il reçoit des coups donnés par un enfant de six ans environ dont la mère vient d'acheter un balai... Il demande à sa mère de le maîtriser et celle-ci lui rétorque : « Sale PD, va te faire foutre, si mon mari était là il te casserait la gueule. » Choqué, il règle ses achats et rentre chez lui. Il tombe alors sur cette même femme qui le menace : « Maintenant que je sais où tu habites, on va pouvoir te faire la peau. » Bouleversé, il part au commissariat le plus proche pour déposer plainte. Il y reçoit un accueil très froid et on lui demande de reporter les faits par écrit. Puis on photocopie sa pièce d'identité mais peu après, la policière qui a reçu son témoignage lui indique qu'elle a contacté le supermarché et que la caissière affirme que c'est lui en réalité qui a frappé l'enfant et que c'est donc lui qui sera convoqué devant le juge. Sa plainte n'est pas recevable. Laurent croit vivre un cauchemar. Il partira dans un autre commissariat où il recevra un accueil chaleureux de la part d'un policier qui prend son témoignage et lui indique qu'en effet, l'homophobie peut être une réalité tangible dans les commissariats.

En colère, mais résigné

Après son agression par des vigiles de Carrefour, Jean s'est rendu au commissariat de police, dans la banlieue lilloise, mais les policiers n'ont pas voulu enregistrer sa plainte et ont préféré qu'il dépose une main courante, malgré les certificats médicaux qu'il avait apportés, faisant état de son agression.

Aggression : la course au chiffre ?

Philippe, 42 ans, se rend dans une gendarmerie près de Nîmes, avec l'objectif de porter plainte, mais celle-ci est refusée et seule une main courante est prise. Ses interlocuteurs arguent du fait qu'il n'y a pas d'homophobie dans la région et que la plainte n'est pas possible car il faudrait qu'il soit agressé une troisième fois pour que cela puisse être le cas.

Pas de témoignage, pas de plainte

En banlieue parisienne, les gendarmes expliquent à Julien que sa plainte n'est pas recevable pour le moment étant donné qu'il ne peut apporter aucun témoignage pour étayer ses accusations.

Les bureaux vont fermer

Catherine a souhaité porter plainte auprès du commissariat et malgré son insistance, on n'a pas voulu la prendre, car les bureaux fermaient.

Les policiers lui conseillent alors de se rendre dans un commissariat très éloigné. En fin de compte, ils acceptent de prendre une main courante.

Violence

Longtemps après les faits, Arthur et son ami décident de s'informer sur la possibilité de mener une action liée à un contrôle de police qui s'est mal passé. Arrêtés au bord d'un jardin public dans leur voiture, tandis qu'Arthur est contrôlé, son ami allume une cigarette qu'une policière lui ôte de la bouche immédiatement en indiquant qu'il est interdit de fumer. Les choses semblent s'emballer à partir de cet instant et Arthur est roué de coups, plaqué au sol et se fait insulter.

C'est sans importance

Mahaut et son amie se sont fait violemment insulter à la sortie des cours et après qu'elles ont alerté des surveillants de leur lycée, le directeur adjoint les convoquent avec leur agresseur. Ce dernier ne comprend pas en quoi ses propos pouvaient être homophobes. Elles décident de porter plainte pour insultes homophobes mais la policière qui les reçoit souffle en comprenant qu'il s'agit d'homophobie. Pour elle, l'affaire n'était soi-disant pas importante.

Insulte au défilé

Romain, 23 ans, défile dans les rues de Nantes pendant les manifestations pour le mariage pour tou-te-s mais alors qu'il transporte le manche à balai sur lequel il va fixer son drapeau, un CRS le brise malgré les explications de Romain, au prétexte qu'il n'aime pas les PD.

Transphobie au commissariat

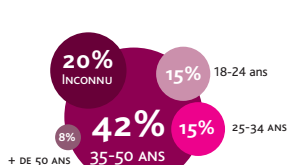
Michelle, 23 ans, trans, habitant Tours, évoque la transphobie du policier auquel elle s'est adressée suite au comportement de voisines agressives. Mentionnant une amie trans présente chez elle lors des faits, elle s'entend répondre : « Ah c'est un trans en plus, vous invitez n'importe qui chez vous. » Plus tard, au cours de l'audition, le policier mentionne cette personne au masculin.

Propos homophobes au commissariat

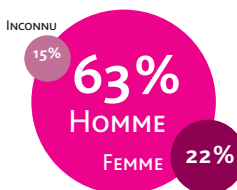
Jeanne souhaite nous informer que dans le cadre de son travail dans le secteur public (police), elle entend régulièrement tenir des propos homophobes. Elle précise n'avoir pas fait part actuellement de son homosexualité par crainte de discrimination.

Politique

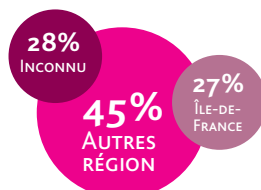
Le mariage, c'est maintenant !



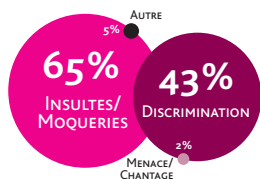
ÂGE DES VICTIMES



SEXE DES VICTIMES



ORIGINE GÉOGRAPHIQUE



MANIFESTATIONS DE L'HOMOPHOBIE*

66 témoignages, correspondant à 60 cas, soit 3 % du total.

La politique, ou l'art du « *bien vivre ensemble* », est paradoxalement un contexte dans lequel l'homophobie s'exprime avec une incroyable acuité, grâce ou à cause des débats autour du mariage pour tou-te-s. Les témoignages recueillis par SOS homophobie cette année se comptent au nombre de 66. Hormis quelques cas, ces témoignages correspondent à des signalements de comportements homophobes, biphobes et transphobes qui ne visent pas directement et individuellement une victime, mais les personnes LGBT de façon générale. Sur ces signalements – majoritairement relatifs à des déclarations de personnalités politiques –, plus de 65 % font état d'insultes ou de propos diffamatoires; 43 % de discriminations. Ces signalements nous permettent de mener une

veille complémentaire de celles réalisées par les BICHES du Net – la Brigade d'Intervention contre l'homophobie et le sexisme sur Internet (lire chapitre Internet). Certaines lignes de force ressortent des témoignages cette année : d'abord, le fait que SOS homophobie est un lieu de débat citoyen, ensuite que les cas rapportés sont majoritairement liés au projet de loi de mariage pour tou-te-s porté par le gouvernement actuel.

Cette année, près de 90 % des témoignages ont été reçus par courriel – nous noterons à cet égard leur forte augmentation (lire Synthèse des témoi-

* Plusieurs manifestations peuvent être identifiées sur un cas. En conséquence, le total des manifestations est supérieur à 100 %.

gnages 2012). Ce moyen permet d'entrer facilement en contact avec l'association, ce qui contribue à y développer un lieu d'échange pour le plus grand nombre : plus d'une dizaine de témoignages relèvent de simples discussions qui avaient pour unique but de débattre de questions LGBT. Nous pouvons rapporter à cet égard le cas d'une personne venue échanger sur le chat de l'association : « *Je trouve intéressant que des associations comme la vôtre puissent fournir des arguments, et, je l'espère, faire changer les mentalités* », indique-t-elle. Rançon de son succès, SOS homophobie reçoit également des propos homophobes, tel celui retranscrit ci-après : « *Un couple homo ne doit pas adopter d'enfants. C'est une aberration sociale. Les enfants qui vivent avec des parents homosexuels le deviennent.* » Ainsi, tant les partisans que les détracteurs du mariage pour tou-te-s ont-ils pu nous contacter dans l'unique but d'avoir un « débat » d'idées.

1 élection + 0 mariage = beaucoup d'homophobie !

Les élections qui ont rythmé la vie politique française 2012 ont été l'occasion de nombreuses sorties homophobes : elles ont en effet cristallisé l'actualité sur la promesse présidentielle d'ouverture du mariage aux couples homosexuels (lire encadré). Ainsi, ce sont près de 80 % des témoignages qui se rapportent à ce sujet ; ils atteignent toute la population LGBT. Nous signalerons d'abord que des candidat-e-s ou des élu-e-s ont directement été victimes de propos ou d'actes homophobes : taggage d'affiches de campagne de candidat-e-s aux élections législatives, voire de locaux de partis politiques avec la dégradation de la porte d'un local du parti socialiste : « *Tarlouze, t'as un père et une mère, à bas le mariage homo !* » Mais comme nous avons pu le constater déjà par le passé, ce sont surtout les propos homophobes de certain-e-s élu-e-s qui constituent le cœur de l'homophobie dans le contexte politique.

Nous ne pouvons rapporter avec exhaustivité tous les signalements d'homophobie portés sur la scène politique. Plusieurs témoignages ciblent directe-

ment des organisations ouvertement homophobes qui ont pu avoir un écho particulier cette année. Au premier rang de celles-ci se trouve l'institut Civitas. Nous noterons toutefois que les signalements ne visent pas seulement des organisations particulièrement médiatisées ou des « têtes d'affiche » de partis politiques, mais également et surtout des élu-e-s locaux. Nombreux sont en effet les élu-e-s de toute la France qui, en 2012, ont tenu des propos homophobes en réaction au projet de loi de mariage pour tou-te-s.

Dans des discours d'abord. Richard Galy, conseiller régional UMP de Provence-Alpes-Côte d'Azur et maire de Mougins, dérape dans ses vœux pour 2012 : pour lui, le mariage doit être réservé aux « *couples normaux* ». Les élu-e-s ont aussi pu se saisir des réseaux sociaux pour véhiculer leurs propos, tel ce maire d'Alsace qui écrit sur son profil Facebook : « *Qu'il soit clair, perso je ne les marie pas, et je vais interdire à mes adjoints de le faire ! [...] qu'ils restaurent alors la polygamie et qu'ils autorisent les mariages de 4, de 6, de 8 voire de 20 personnes.* » En outre, Bernard Mantienne, maire UMP de Verrières-le-Buisson (1), tient des propos homophobes par le biais d'une lettre ouverte au président de la République demandant le retrait du projet de loi de mariage pour tou-te-s : « *Je ne crois pas que votre quinquennat ait besoin*

« Hors de question de marier des PD ! Je ne le ferai pas. »
Jacques Tissier, maire de Fontgombault

de s'alourdir d'un tel problème. » Des positions homophobes ont aussi été tenues dans des tracts, comme ceux d'une candidate du parti socialiste aux élections législatives de Mayotte. Ramlati Ali écrit : « *En ce qui concerne le mariage homosexuel, le même front commun va porter la voix des Mahorais pour obtenir la non-application de cette loi à Mayotte. Le mode de vie de la population mahoraise est à l'opposé des valeurs défendues par cette proposition.* »

Nous dénoncerons enfin, et surtout, la pratique courante cette année chez certain-e-s élu-e-s qui,

1. Bernard Mantienne a choisi de démissionner de son mandat de maire le 8 janvier 2013

On ne peut mettre sur le même pied d'égalité un couple d'homosexuel qui par définition sur ce plan là n'apporte que du stérile que du négatif.

Ca
sou

Les Homos ne sont pas des maraudeurs.
Les adolescents, la peur de mettre la copine en chaussettes...
Ensuite un chaos de vie pour la tranquillité, la liberté...

Changez vous si on a besoin d'un « mariage pour tous » ? C'est une énorme connerie - Je sais qu'elle était dans le programme [redacted] de F. Hollande, mais ce n'est [redacted] pas cela qui nous a motivé pour voter pour lui... et

Bien évidemment, l'existence de ce lien d'Amour n'est en aucun cas dénié à des personnes de même sexe, sans pour autant qu'il justifie leur mariage.

Sans que
existeront
d'ailleurs

Refusons de nier les réalités biologiques qui sous-tendent le mariage pour le soumettre à des caprices minoritaires prêts à le déformer pour l'adapter à leurs fantasmes.

défilés dont la mode est venue d'Amérique sous le nom de « gay pride », multipliant les exhibitions de dépravations, ne soient pas un moyen digne et sérieux pour inspirer la considération et le respect

n'est pas faire injure que de penser que l'homosexualité est moins favorable à la démographie, l'absence de vie, d'espoir et de devenir et que cela mérite réflexion.

..Et en guise de parents on va nous mettre deux mâles ^{ou} ~~et~~ deux femelles du ~~défilé~~ délire

À ce titre, je me permets de vous suggérer la
préservation d'un amendement tendant à
légaliser la POLYGAMIE. Ce faisant vous

Je suis profondément inquiète devant
ce projet de loi.
Malgré tout le respect que l'on doit aux
personnes homosexuelles et leur dignité, je ne
vois pas ce qui nous autorise à ouvrir le
mariage à ces personnes.

cela soit blessant pour les homosexuels qui ont toujours existé et
toujours, l'homosexualité est une anomalie que reconnaissent
de nombreux homosexuels.

Le « bonheur » homosexuel n'existe pas...

Certes, des personnes homosexuelles peuvent aimer et éduquer des enfants. Cependant nombreuses sont les personnes homosexuelles elles-mêmes qui s'opposent au mariage observant d'une part une plus grande **difficulté à rester fidèle** à leur ami et d'autre part souffrir d'une grande **blessure psychologique** difficilement conciliable avec l'éducation d'enfants. En témoigne le récit de Philippe Ariño ci-joint.

Il ne pourra pas avoir d'EGALITE entre les hétérosexuels et les homosexuels, un couple hétérosexuels, si la femme NE PREND PAS LA PILULE ou autres précautions de contraception, elle a un très grand risque d'être enceinte tout les 9 mois,
DONC PAS LA MEME EGALITE POUR UN HETEROSEXUEL AVEC UN HOMOSEXUEL.

L'hétérosexuel si il veut prendre beaucoup de plaisir sexuellement, il doit prendre leur précaution au préalable s'il ne veule pas un enfant indésiré.

De plus la pilule rend beaucoup de femme obèse et l'oblige tout les jours ne pas l'oublié de la prendre et rend combien de femme malade et très souvent il faut la payer

Pour les homosexuels, ils peuvent prendre leur plaisir sexuellement sans le risque d'avoir un enfant tout les 9 mois.

Donc les homos peuvent prendre leur plaisir quand ils le veulent sans aucun risque d'a voir un enfant le contraire pour les hétéros s'ils ne prennent pas leur précaution.

Donc il n'y aura jamais d'égalité entre un homo et hétéro.

Un homme hétéro, si il agit de la même manière qu'un homo qu'il a un rapport avec une femme qu'il rencontre un jour, plusieurs années plus tard la femme ou l'enfant vienne lui dire qu'il est le père de L'enfant ou son père;

Il se retrouve avec un enfant qu'il n'a aucunement désiré.

L'homo n'a nullement se risque, donc l'égalité n'y est pas.

Actuellement, beaucoup d'hommes et de femmes sont devenus homo, pour se simplifier la vie, prendre leur plaisir sexuellement sans le risque d'avoir un enfant sans l'avoir désiré, mais le jour qu'ils le désir d'avoir recours au ventre de la femme qui au par avant été réfractaire aux femmes. Si vous allez dans un club, vous aurez confirmation de nos dires.

2/ Le « mariage » pour les binômes homosexuels.

Vis-à-vis des personnes à tendance homosexuelle, il est évident qu'elles doivent être respectées comme toute personne humaine sans discrimination. Mais il est aussi évident qu'on doit avoir un jugement sain et vrai sur les relations entre personnes de sexes opposés et celles de même sexe.

Il est évident pour tout homme de bon sens que la relation sexuelle entre personnes de même sexe est désordonnée : sans complémentarité, elle est stérile et ne peut contribuer à la propagation de l'espèce humaine. Les pratiques sexuelles des homosexuels sont la **fellation et la sodomie**... il y a un maître et esclave : il y a celui qui sodomise et se fait sucer et l'autre qui subit ce que l'autre lui impose. C'est à ces pratiques perverses que vous allez donner une approbation législative ?

Je ne voudrais pas terminer sans ajouter qu'il est regrettable que l'on fasse un amalgame entre le refus du mariage pour les homosexuels et l'homophobie. On peut refuser le mariage pour les raisons que j'expose mais reconnaître aux homosexuels de vivre comme ils l'entendent car ils ne sont pas responsables de leur anomalie et ils ont droit au respect dû à tout être humain, encore que les

Monsieur, Mesdames, Messieurs,

La problématique du "Pour tous" contre "Presque tous"

Pourquoi vouloir imposer l'élucubration d'un pseudo-mariage pour tous, ni de la pensée Bobo néo-libérale, qui pratique une forme de cul-pabilisation en snobant ceux qui les suivent pas dans leur doctrine. Ils laissent en recherchant un objet de provocation, pendant que la majorité des citoyens œuvrent activement dans leurs différents lieux de travail. Ces derniers ne se sentent pas concernés, par ce genre de choix d'existence, qui relève de la vie privée, que notre société de liberté permet depuis la Libération. Ce projet de pseudo-mariage intéresse une minorité de personnes (≈ 10.000 d'après Ouest-France du 5-11-2012, page 4), elle se moque dans sa majorité, de toute intervention officialisant ce choix de vie, préférant la tranquillité.

On en a plein le cul de
 tous ces politiciens qui les
 ont été incapables. incapables
 trop fage de l'EDS
 ce fait ne guère il fer
 des Attentats. perpétrés par
 les Séléfistes et ALQAIDA
 cela lui donne du boulot
 quelque fois.

détournant l'objet des journaux communaux, profitent de ce média pour véhiculer auprès de leurs administré-e-s des propos homophobes. Dans le journal municipal de Villejuif, par exemple, nous ont été rapportés les propos tenus par Françoise Beurtheret (UMP) : « *Si deux personnes de même sexe peuvent se marier, pourquoi pas trois ou quatre ou en famille ?* » Le maire UMP du 8^e arrondissement de Paris, François Lebel, en fait de même en s'opposant au mariage pour tous dans l'édition du mensuel d'informations municipale de sa commune : « *Et pourquoi interdire plus avant les mariages consanguins, la pédophilie et l'inceste qui sont encore monnaie courante dans ce monde ?* »

Et dans les instances européennes ?

Les signalements de propos ou d'actes homophobes et transphobes dans les enceintes politiques européennes ne sont pas légion. Néanmoins, nous jugeons utile de signaler un acte marquant de 2012, une pétition présentée au Parlement européen pour défendre le « *droit inaliénable à prononcer une condamnation morale des actes homosexuels* ». Tout est parti du vote par le Parlement européen, le 24 mai 2012, d'une résolution qui définit l'homophobie comme « *la peur irrationnelle et l'aversion pour l'homosexualité fondées sur des préjugés* », notamment par « *un discours haineux et l'incitation à la discrimination [...] qui se cachent sous des motifs de liberté religieuse et de droit à l'objection de conscience* ». Si SOS homophobie salue cette initiative des autorités européennes, pour ses détracteurs, « *il ne s'agit rien de moins que d'un contrôle idéologique de nos esprits par le lobby homosexuel* ». Ils contestent entre autres que « *l'Église catholique ne pourrait même plus divulguer son catéchisme qui déclare sans ambages que "les actes d'homosexualité sont intrinsèquement désordonnés"*

« L'homosexualité a conduit la société grecque à sa décadence. »
Serge Dassault, sénateur de l'Essonne

et "contraires à la loi naturelle". » Effrayons-nous surtout des rapprochements qu'ils font : « *La dernière résolution du Parlement européen est une énième victoire de ce puissant lobby financé avec l'argent du contribuable*. » Si nous condamnons ces propos, nous nous devons surtout de souligner leur caractère dangereux.

Au total, que retenir de 2012 ? D'abord, le grand nombre de sorties homophobes qui, sous couvert d'un débat libre et citoyen, n'ont parfois pas été relevées ni même punies et ont pourtant causé nombres de victimes. Un jeune étudiant parisien nous contacte : « *Je me sens constamment agressé en tant qu'homo. Je n'en peux plus de sans arrêt avoir à me justifier [...]. Cette chasse aux gays commence à faire des ravages [...]*. » Nous ne pouvons que nous en alarmer. Ces propos témoignent d'une forte dégradation du débat public en France sur les questions LGBT et d'une fragilisation

de la situation des personnes concernées. Il est urgent que l'ensemble des act-eur-ice-s sociaux et politiques parviennent à entretenir sur ces questions un débat citoyen respectueux, non discriminant et en accord avec l'esprit de nos lois.

Mais nous ne terminerons pas ce chapitre sur une note négative : à l'heure où nous écrivons ces lignes, le projet de loi de mariage pour tou-te-s a été adopté en première lecture à l'Assemblée nationale. SOS homophobie se réjouit de ce premier pas vers la reconnaissance de l'égalité des Français et Françaises en dehors de toute considération d'ordre privé et sexuel. Et, bien que de nombreuses choses restent à faire, nous avons bon espoir que ces avancées permettront à la politique française d'être plus tolérante et respectueuse. Le mariage, c'est pour 2013 !

La loi du nombre

Édouard a 40 ans et vit à Paris. Il appelle SOS homophobie pour témoigner d'une discrimination, « ordinaire » selon lui. Cela se passe lors

d'un dîner avec des ami-e-s. Alors que les discussions abordaient l'élection présidentielle, il prend position en faveur de la candidature du candidat socialiste qui faisait

la promesse de légiférer en faveur du mariage pour tou-te-s. Cela lui a valu les quolibets d'une amie : « Ça commence à bien faire, ces petits intérêts individuels alors

même qu'il y a des intérêts collectifs bien supérieurs à ce petit combat sans importance!»

Cette dernière ira même jusqu'à ajouter :
« Vous êtes vraiment des égoïstes, les homos. »

L'élu mal aimé

Robert, député d'un département d'Île-de-France, nous rapporte certains des propos homophobes et des insultes contenus dans un

courrier qui lui était adressé :

« La pratique pédéraste est une abomination contre nature et à toutes les époques a été une monstruosité. [...] De tous temps, il y a eu dans les populations un petit pourcentage de malades. Là, où il y a ras le bol, c'est quand en plus, ces malades veulent la reconnaissance publique. Que va leur apporter de plus cette singerie de mariage civil ? Quel va être l'avenir de ces pauvres gosses

si par malheur ces détraqués obtiennent l'adoption ? Vous voulez des enfants ? Faites-les naturellement comme on doit les faire (un homme et une femme). L'abominable sodomie homosexuelle n'y parviendra jamais. Cerise sur le gâteau, c'est vous, un homosexuel, qui voulez euthanasier les vieux, les malades. Commencez par vous euthanasier vous-même. Honte à vous [...] »

SOS et les candidats à la présidentielle de 2012, bilan un an après

SOS homophobie est une association non partisane, et n'a donné par conséquent aucune consigne de vote. Nous militons quotidiennement afin que les élu-e-s politiques s'engagent dans la lutte contre les discriminations et pour l'égalité des droits : SOS homophobie s'est engagée dans l'élection présidentielle pour que les positions des candidat-e-s sur les questions LGBT soient connues. C'est ainsi qu'un questionnaire a été envoyé à chaque candidat-e. Les réponses ont été publiées sur le site de l'association avant le premier tour de l'élection, ainsi qu'un tableau synthétique permettant à chaque citoyen-ne de prendre connaissance de la position de chaque candidat-e (<http://www.sos-homophobie.org/presidentielle-2012-synthese-des-reponses-des-candidat-e-s>). Les réponses à ces douze questions constituent un baromètre précis pour analyser le positionnement des candidat-e-s sur des sujets qui concernent la vie de millions de personnes lesbiennes, gays, bi et trans en France.)

DOMINIQUE BERTINOTTI
« Le mariage gay, c'est pour bientôt »



Alors que la Marche des fiertés gays, lesbiennes, bi et trans se déroulera demain après-midi à Paris, Dominique Bertinotti, le ministre de la Famille, annonce que les couples homosexuels pourront se marier d'ici la fin 2013. Un projet de loi sera présenté au Parlement à la rentrée.

PAGES 2 ET 3

Le Parisien, 29 juin 2012

Le gouvernement affiche sa volonté de mieux lutter contre l'homophobie

Un plan est présenté, mercredi 31 octobre, pour combattre davantage les discriminations

Une semaine avant la présentation du projet de loi sur l'ouverture du mariage et de l'adoption aux homosexuels, la ministre des droits des femmes, Najat Vallaud-Belkacem, a présenté en conseil des ministres, mercredi 31 octobre, un plan de lutte interministériel contre l'homophobie.

M^{me} Vallaud-Belkacem, qui avait travaillé sur cette question pendant la campagne électorale, a été chargée de cette mission début septembre par Jean-Marc Ayrault. L'objectif est de démontrer que la loi sur le mariage ne suffira pas à lutter contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle et ne résout pas la politique du gouvernement dans la matière.

Le seul indicateur disponible sur le phénomène est le rapport annuel de l'association SOS-Homophobie, qui tient notamment une ligne d'écoute. Elle a reçu 1 556 témoignages de victimes d'insultes ou d'agressions homophobes en 2011, soit 5 % de plus qu'en 2010. Autre indicateur récent, une enquête du sociologue canadien Michel Dorais, *Être homo aujourd'hui en France*, parue en février (H & O, 128p.), montre que 50 % des 500 personnes interrogées ont déjà eu honte d'être homosexuels et que 30 % ont fait une tentative de suicide, soit 12 fois plus que dans l'ensemble de la population.

Le plan d'action, élaboré en étroite concertation avec les associations LGBT (lesbiennes, gays, bi et trans), est décliné en une quarantaine de mesures. L'une d'elle consiste à évaluer ces violences. « Les chiffres existent, explique-t-on au cabinet de M^{me} Vallaud-Belkacem. Ils feront l'objet d'une publication annuelle. »

Sur le plan international, la France continue à soutenir l'adoption d'une résolution sur la dépenalisation universelle de l'homosexualité, tout en préférant laisser un pays du Sud prendre l'initiative sur ce sujet très sensible dans de nombreux pays en développement. Paris soutient aussi la rédaction d'une convention sur la lutte contre les discriminations en raison de l'orientation sexuelle, qui aurait plus de chances d'aboutir.

Au niveau national, de nombreuses mesures consistent à mieux former les personnes en contact avec les victimes de violences homophobes,

comme les agents de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides – afin de faciliter l'accès au droit d'asile – ou les policiers, gendarmes, et magistrats. Des trames d'audition seront élaborées pour les enquêteurs chargés de prendre les plaintes, comme pour les violences faites aux femmes.

Sensibiliser les élèves

Un autre grand volet du plan entend lutter contre l'homophobie en milieu scolaire, en encourageant les directeurs d'établissement à recevoir les associations agréées pour sensibiliser les élèves. La mesure qui fait déjà débat vise à voir l'homosexualité davantage abordée dans les programmes. « Aujourd'hui [les] manuels s'obstinent à passer sous silence l'orientation LGBT de certains personnages historiques ou auteurs, même quand elle explique en grande partie leur œuvre comme Rimbaud », a déclaré M^{me} Vallaud-Belkacem au magazine *Têtu*, le 22 octobre. « Ce n'est pas le gouvernement qui écrit les manuels scolaires », a-t-elle précisé, après la réaction hostile de la droite critiquant la volonté du gouvernement de « censurer » ces manuels pour « imposer sa vision de la famille ». Une commission conjointe avec le ministère de l'éducation nationale a été nommée sur ce thème.

Plusieurs autres décisions emblématiques sont prises. Par exemple, la fin de l'interdiction des soins de thanatopraxie pour les personnes décédées du VIH, réclamée de longue date par les associations LGBT. Le gouvernement semble également s'orienter vers une levée de l'interdiction faite aux homosexuels de donner leur sang, même si la mesure ne figure pas dans le plan. Le conseil national d'éthique est saisi.

La mission de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires sera saisie des « thérapies de conversion », dont l'objectif est de changer l'orientation sexuelle des jeunes homos. Enfin, les associations de familles homoparentales devront entrer dans les différentes instances représentatives, dont l'Union nationale des associations familiales (UNAF), aujourd'hui hostile à l'ouverture du mariage aux homosexuels. ■

GAËLLE DUPONT

SOS homophobie et la campagne présidentielle

En 2012, SOS homophobie est intervenue dans la campagne présidentielle en élaborant un questionnaire adressé aux candidat-e-s à l'élection. Ces douze questions étaient autant de propositions concrètes d'actions pour l'égalité des droits et la lutte contre l'homophobie et la transphobie. SOS homophobie étant une association non partisane, aucune consigne de vote n'a été donnée.

La synthèse de ce questionnaire est disponible en ligne : www.sos-homophobie.org/presidentielle

Le groupe relations institutionnelles de SOS homophobie a été chargé d'assurer le suivi de ce questionnaire : rencontrer les nouveaux et nouvelles dirigeant-e-s élu-e-s afin d'obtenir la mise en œuvre des actions qui avaient été proposées par notre association et, pour un certain nombre, appuyées par François Hollande élu le 6 mai 2012.

SOS homophobie a été associée à plusieurs consultations, notamment celles relatives à la refondation de l'école⁽¹⁾, à la lutte contre l'homophobie et la transphobie en milieu scolaire, à l'éducation à la sexualité en milieu scolaire, ou encore à l'élaboration du plan d'action contre l'homophobie et la transphobie de la ministre Najat Vallaud-Belkacem.

L'autre axe de travail du groupe relations institutionnelles en 2012 a porté sur le suivi du projet de loi du mariage pour tou-te-s. Des tribunes rédigées par SOS homophobie ont été publiées dans la presse pour soutenir le mariage pour tou-te-s⁽²⁾ et un argumentaire répondant aux opposant-e-s a été mis à disposition sur notre site Internet⁽³⁾.

SOS homophobie a également été auditionnée par le rapporteur du projet de loi à l'Assemblée nationale ainsi que par des groupes politiques à l'Assemblée et au Sénat, et a pu leur adresser des contributions écrites.

Une « charte d'engagement moral pour un débat parlementaire respectueux des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et trans, et de leur entourage » a été adressée à tou-te-s les parlementaires, les engageant

à la signer afin de prémunir le débat de dérapages dont notre association ne connaît que trop bien les conséquences sur les personnes LGBT⁽⁴⁾. Un extrait de cette Charte a par ailleurs été lu par la présidente de la commission aux Affaires sociales, Catherine Lemorton, le premier jour des débats à l'Assemblée nationale.

Des membres de l'association se sont relayé-e-s pour assister à la totalité des débats et publier un journal de bord sur Internet⁽⁵⁾ : le débat parlementaire vu par les militant-e-s de l'association.

1. <http://www.sos-homophobie.org/article/contribution-de-sos-homophobie-la-refondation-de-lecole>
2. http://www.huffingtonpost.fr/elisabeth-ronzier/manifestations-anti-homosexualite_b_2159539.html, http://www.huffingtonpost.fr/elisabeth-ronzier/manifestations-anti-mariage-gay-du-13-janvier_b_2453978.html, <http://www.humanite.fr/tribunes/les-insoutenables-manifestations-et-agressions-antimariage-509330>
3. <http://www.sos-homophobie.org/mariage-pour-toutes-et-tous>
4. <http://www.sos-homophobie.org/mariage-pour-tous-et-toutes/charte>
5. <http://www.sos-homophobie.org/mariage-pour-tous-et-toutes/debats-l-assemblee-nationale-temoignages-de-membres>

Le projet de loi ouvrant le mariage aux personnes de même sexe

Le projet de loi du gouvernement ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe a été adopté en Conseil des ministres mercredi 7 novembre 2012. Ce texte est fondé sur une recherche de l'effectivité du principe d'égalité.

Le projet permet aux couples de même sexe résidant en France de se marier et, par conséquent, d'adopter un enfant, que ce soit l'adoption conjointe d'un enfant par les deux époux ou l'adoption de l'enfant du conjoint. Les mariages entre deux personnes de même sexe célébrés à l'étranger avant l'entrée en vigueur de la loi seront également reconnus.

Le projet de loi présenté par le gouvernement au Parlement ne modifie pas le régime juridique actuel du mariage ou de la filiation adoptive. Il comprend néanmoins des dispositions d'adaptation, notamment pour la détermination du nom de l'enfant adopté, la règle actuelle, prévoyant l'attribution du nom du père à défaut de choix fait par les parents, n'étant plus adaptée dans le cas d'un couple de même sexe.

Le texte prévoit également de nombreuses dispositions de coordination dans les différents codes. Lorsque cela est strictement nécessaire, les mots « père et mère » sont remplacés par le mot « parent » et les mots « mari et femme » par le mot « époux ». Ces

modifications ne sont pas systématiques. En outre, elles ne concernent pas les actes d'état civil et le livret de famille, dont la forme n'est pas régie par la loi. Ces actes, ainsi que le livret de famille continueront à utiliser les termes de « père et mère » dès lors qu'il s'agira de couples de personnes de sexe différent.

Petit rappel des dates clés qui ont jalonné l'année 2012 du projet de loi ouvrant le mariage aux personnes de même sexe...

26 janvier - François Hollande présente ses 60 engagements pour la France, dont le 31^e est : *« J'ouvrirai le droit au mariage et à l'adoption aux couples homosexuels. »* Il veut légiférer *« au plus tard au printemps 2013 »*.

3 juillet - Le Premier ministre annonce dans son discours de politique générale à l'Assemblée nationale qu'*« au premier semestre 2013, le droit au mariage et à l'adoption sera ouvert à tous les couples, sans discrimination. »*

14 septembre - L'archevêque de Lyon, le cardinal Barbarin, lance une polémique après ces propos : le mariage pour tous serait *« une rupture de société »* risquant de favoriser la levée d'autres interdits comme la polygamie et l'inceste. Certains représentant-e-s des églises protestante, juive et musulmane s'opposent au projet. Le lendemain, des maires se disent prêts à refuser de célébrer les mariages homosexuels.

12 octobre - Les députés PS annoncent qu'ils déposeront un amendement pour inclure dans la loi le droit à la procréation médicalement assistée pour les couples de femmes.

23 octobre - Mobilisation dans 75 villes à l'appel

d'Alliance Vita, association pro-vie fondée en 1993 par Christine Boutin.

7 novembre - Le projet de loi ouvrant le mariage aux personnes de même sexe est adopté en Conseil des ministres. L'examen à l'Assemblée nationale est prévu à partir du 29 janvier 2013.

17 novembre - Plus de 100 000 opposant-e-s au projet manifestent à l'appel du collectif La Manif pour tous, qui se dit apolitique et non confessionnel.

20 novembre - Le président de la République reconnaît la possibilité pour les maires hostiles au mariage homosexuel d'invoquer leur « liberté de

conscience » afin de déléguer leur signature à des adjoints. Peu de temps après, le chef de l'État assure que la loi « va s'appliquer partout, dans toutes les communes ».

8 décembre - Entre 12 700 (chiffre des autorités de police) et 32 000 personnes (chiffre des organisateurs) manifestent contre le projet dans cinq grandes villes de France.

16 décembre - 60 000 (chiffre des autorités de police) à 150 000 (chiffre des organisateurs) personnes manifestent à Paris pour le mariage pour tous.



© Pessin 2013

Presse

Mariage à la Une

Le foisonnement des articles de presse ayant traité du mariage pour tou-t-e-s rend impossible un compte-rendu exhaustif des articles parus sur les thématiques qui intéressent les lesbiennes, gays, bi et trans en 2012. Pour analyser l'évolution du traitement des questions d'identité de genre dans les médias, nous avons néanmoins tenu une revue de presse, de janvier 2012 à janvier 2013, forcément partielle.

La Croix en équilibre

Comment refuser le mariage des personnes de même sexe sans être taxé d'homophobie ? Critiquer un projet socialiste sans perdre son lectorat de gauche ? Relayer les positions des évêques français sans apparaître comme une simple courroie de transmission de l'Église catholique ? Fondamentalement opposé au mariage pour tou-te-s, *La Croix* a cherché tout au long de l'année 2012 à ménager son lectorat en se posant comme l'apôtre du débat.

C'est donc sous la forme – rhétorique – d'une interrogation que la directrice du quotidien, Dominique Quinio, se demande, début juillet, si le mariage n'a pas pour « vocation » d'« assurer dans la société un espace où une femme et un homme s'unissent pour se porter mutuellement amour et assistance, pour mettre au monde des enfants et les élever dans un enchaînement de générations » (2 juillet 2012). La réponse de *La Croix* est bien sûr affirmative, comme le montre notamment cette série de six portraits de « jeunes mariés » qui, du 11 juillet au 5 septembre 2012, a fait voyager les lecteurs-trices de la Sibérie à la Jordanie. Mais surtout pas question de les transporter à New York pour faire

connaissance avec un couple de jeunes marié-e-s, gays ou lesbiennes !

Les amours homosexuelles sont traitées par le quotidien comme radicalement différentes des relations hétérosexuelles. Leur appliquer le « principe d'égalité » serait, pour Dominique Quinio, nier le « droit à la différence » et abdiquer devant l'« hypervalorisation de l'individu » (12 septembre 2012) : deux arguments classiques des opposants au mariage pour tou-te-s. Preuve de cette approche discriminante, au sens propre du terme : la seule histoire d'un couple homosexuel est publiée dans une « enquête » sur le thème : « *Vivre ensemble autrement* » (7 février 2012). Emmanuel et Rémi partagent les colonnes du journal avec Anne-Laure, catholique, et Mamadou, musulman. Point commun entre les deux couples : les réticences de leurs familles à bénir leurs amours ! Morceau choisi : « *L'homosexualité d'Emmanuel a poussés ses parents à s'arrimer à leur foi, sur un chemin inconnu.* » Diable ! Pour *La Croix*, l'homosexualité d'un enfant est toujours placée sous le signe de l'épreuve. Mais ne boudons pas notre plaisir : c'est l'un des rares articles de témoignage que nous ayons pu lire dans ce journal au cours des deux dernières années.

En revanche, le mariage pour tou-te-s, puis l'ouverture de la procréation médicalement assistée (PMA) aux couples de lesbiennes – qualifiée de « droit à la procréation », le 14 décembre 2012 – a eu très largement les faveurs de *La Croix* : plus d'une quarantaine d'articles d'importance, dont un entretien avec la ministre de la Justice, Christiane Taubira, qui fait la Une du quotidien (11 septembre 2012). Pendant et après la campagne présidentielle, le

mariage des homosexuel-le-s en tant que « *question sociétale* » se trouve, à ce titre, souvent associé avec l'euthanasie (10 et 22 février 2012). Alors que le projet de loi est mis sur les rails, le débat est rythmé par les manifestations des opposants et des partisans. Donnons quitus à *La Croix* pour sa volonté de donner la parole aux deux camps, avec notamment un article sur deux pages, intitulé « *Ils tiennent au mariage homosexuel et ils disent pourquoi* », publié le 14 décembre, veille de défilés. Mais les manifestations contre le texte bénéficient d'une meilleure couverture : la « *manif pour tous* » du 17 novembre, qui a droit à la Une, est qualifiée de « *festive et familiale* », tandis que les « *accents homophobes* » du cortège de l'institut Civitas sont expédiés en fin de dossier (19 novembre 2012).

La tentative de ménager les deux parties s'accompagne parfois d'acrobaties éditoriales. Ainsi, *La Croix* révèle fin juillet sur son site internet la teneur de la « *prière pour la France* » proposée par les évêques à l'occasion du 15 août. À l'occasion de la fête de l'Assomption, rappelle-t-on, les croyants sont invités à prier pour que les enfants « *puissent bénéficier pleinement de l'amour d'un père et d'une mère* ». Mais face à l'indignation provoquée par cette initiative, interprétée comme une immixtion de l'Église catholique dans la vie publique, le quotidien minimise le débat et n'en rend compte que dans un court article— « *La prière pour la France suscite quelques réactions* » (16 août 2012).

Comme à son habitude (voir notre *Rapport sur l'homophobie 2008*), le courrier est largement utilisé par la rédaction de *La Croix* pour laisser s'exprimer toutes les opinions en évitant, comme lui reproche d'ailleurs un lecteur, de prendre « *franchement parti* » (16-17 mai 2012). Une centaine de lettres traitant de l'homosexualité ont ainsi été publiées en 2012, certaines n'hésitant pas à interpellier les évêques : « *J'ai parfois l'impression que lorsque l'Église parle de la famille, elle fait davantage référence à La Petite Maison dans la prairie qu'à l'Évangile* » (14 décembre 2012).

Mais *La Croix* publie sans sourciller des propos qui reflètent — au minimum — une ignorance de l'homosexualité que le quotidien ne fait rien pour corriger : « *Ce n'est pas être homophobe que ne pas être en faveur de l'homosexualité* », écrit une lectrice le

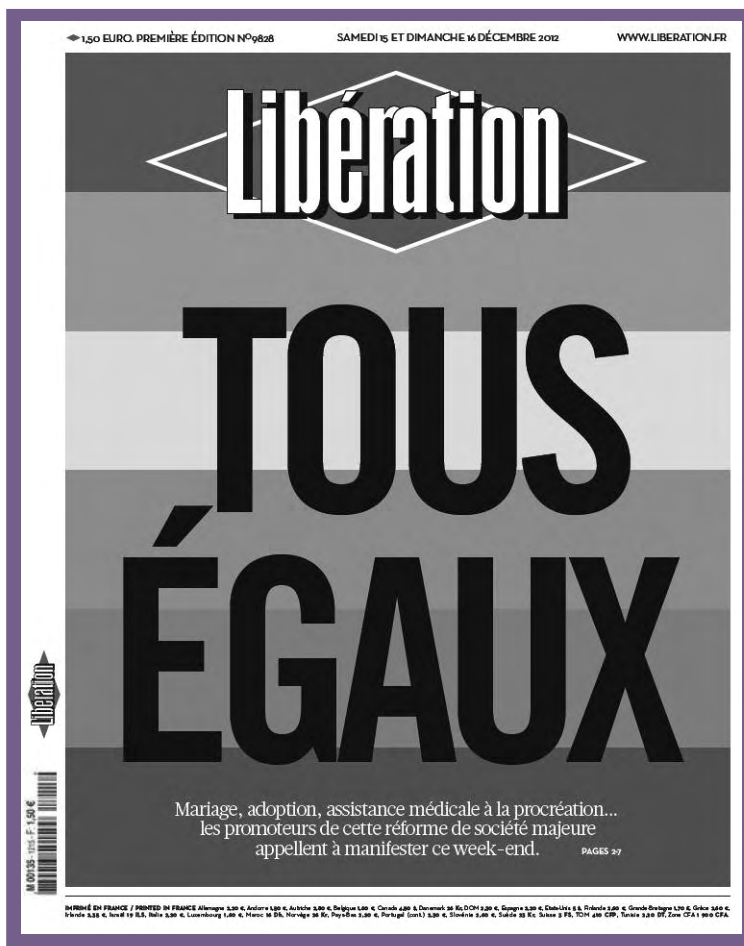
25 novembre, comme si l'orientation sexuelle était une opinion. « *Le mariage homosexuel (...) dénature la famille* », tranche un lecteur (6 septembre 2012). « *Les personnes homosexuelles font un choix qu'elles doivent assumer. (...) Je ne condamne personne mais je pense avoir le droit de protéger ma famille* », affirme tel autre, inquiet pour ses enfants et petits-enfants (20 août 2012).

Le 23 août, un lecteur ou une lectrice témoigne de son bonheur de voir « *dans quelques mois [son] fils et son compagnon (...) devenir pères* », précisant : « *Ces enfants n'auront pas "un père et une mère", mais deux papas, et aussi deux grand-mères attentives et expérimentées (...) et une petite bande de cousins*. » Ce courrier suscite de violentes protestations : « *Voudrait-on faire l'éloge du péché, de l'absence de bon sens, de raison, de foi qu'on ne s'y prendrait pas autrement* », s'offusque un courrier (6 septembre 2012). De manière émouvante, le parent d'un fils homosexuel dit avoir « *eu envie de pleurer et de vomir* » à la lecture de certaines de ces réactions (18 septembre 2012).

Au final, nous avons dénombré plus d'une soixantaine de lettres prenant clairement parti sur ces questions : selon un décompte plutôt indulgent en faveur du journal, 70 % nous ont paru défavorables à l'ouverture du mariage ou de la PMA, contre 30 % seulement qui étaient pour. Avec quelque tartuferie, *La Croix* aura donc fidèlement porté en 2012 la bannière de l'inégalité des droits envers les personnes LGBT...

Libération porte-étendard de l'égalité

De *Libération*, on retiendra d'abord en 2012 ces belles Unes arc-en-ciel qui ont fait chaud au cœur des personnes LGBT quand le débat sur le mariage pour tou-te-s s'embourbait dans l'homophobie. « *Tous égaux* », proclame ainsi en lettres capitales le quotidien, dans son édition des 15-16 décembre, week-end de manifestations dont certain-e-s participant-e-s défilent en portant cette Une en étendard. Le même drapeau multicolore s'affichait déjà à la Une du 11 mai avec, en filigrane, les photos de François Hollande et de Barack Obama pour saluer l'engagement des présidents français et américain en faveur du mariage des personnes de même sexe : « *Ils ont dit oui !* »



Libération, 15-16 décembre 2012

L'an dernier, *Libération* a consacré plus de soixante papiers d'actualité à l'égalité des droits des homosexuel-le-s, a accueilli environ trente-cinq tribunes d'opinion et publié une quinzaine d'articles traitant spécialement de la lutte contre l'homophobie en France et à l'étranger. Le quotidien a su donner corps aux débats à travers des tranches de vie : l'histoire de Marie et Anna, en couple depuis dix ans, qui élèvent ensemble une petite fille dont seule la mère biologique est reconnue dans ses droits (6 avril 2012) ; la photo de famille de Yann et Karim avec leurs deux fils, nés d'une gestation pour autrui, extraite de la série *Les 7 familles* d'Amélie Cabocel sur l'homopa-

rentalité (7 novembre 2012).

Des images et des idées : fièrement attaché à l'égalité des droits, *Libération* a ouvert ses colonnes aux opposants au mariage des gays et lesbiennes, à commencer par les promoteurs de la « *manif pour tous* », Frigide Barjot et Xavier Bongibault (18 septembre 2012). Un duel verbal oppose l'écrivain Benoît Duteurtre – contre le mariage – au rédacteur en chef du site Yagg, Yannick Barbe, qui lui répond : « *Notre combat est celui de l'égalité des droits et non celui de savoir si l'on aime ou non l'institution du mariage!* » (5, 11 et 15 octobre 2012) Avocat-e-s, psychologues, sociologues et anthropologues

débattent. Les collaborateurs-trices de *Libé* entrent dans la danse : la chroniqueuse Marcela Iacub ou le journaliste Éric Loret s'inquiètent d'une victoire de la norme sur l'imagination amoureuse (19-20 et 22 mai 2012).

Mais très vite, la lutte pour l'égalité reprend le dessus : le cardinal Philippe Barbarin prédit la fin de l'interdiction de l'inceste (16 septembre 2012), Christine Boutin agite l'épouvantail de la polygamie (5 octobre 2012). Du côté de l'exécutif, François Hollande semble flancher en évoquant la possibilité, pour les maires rétifs au mariage pour tou-te-s, de faire jouer une sorte de clause de conscience. Deux jours de suite et sur deux pleines pages à chaque fois, *Libération* brocarde les hésitations du chef de l'État qui, finalement, recule (21 et 22 novembre 2012).

Voilà pour l'actualité. Mais il faut encore saluer la belle rubrique « *Sexe & Genre* », qui, pas à pas, déconstruit les stéréotypes qui enferment hommes et femmes dès le plus jeune âge. Les sujets sont variés et toujours touchants : diffusion du film *Le Baiser de la lune* dans les classes de CM1-CM2 (3 avril 2012) ; compte-rendu d'un colloque sur les clichés de genre dans les jeux vidéo (19 juin 2012) ; récit de Marie, trans MtoF, qui « *raconte son combat pour échapper à la souffrance des années où elle s'appelait Marc* » (28 août 2012)...

Le meilleur du Monde

Le Monde accorde une large place aux questions LGBT avec plus de quatre cents articles sur la question parus en 2012 et une ligne éditoriale bienveillante. Près d'une quinzaine d'articles en 2012 ont ainsi dénoncé les actes et discours homophobes. SOS homophobie et son action ne sont pas oubliés (28 avril, 16 mai, 6 décembre 2012). Le projet de loi sur le mariage pour tou-te-s fait l'objet, à partir du second semestre, d'un grand nombre d'articles. Le journal donne largement la parole aux partisan-e-s, qu'il s'agisse de membres du gouvernement, de l'UMP, de militant-e-s comme Gilles Bon-Maury, Caroline Mécaray, Éric Fassin et Daniel Borrillo, Louis-Georges Tin, de personnalités publiques ou de psychanalystes comme Élisabeth Roudinesco.

Le Monde interviewe et cite également les opposant-e-s comme Serge Dassault, Christine Boutin ou Frigide Barjot. En revanche, le journal relate sans

cautionner et n'offre aux anti-mariage – à l'inverse des pro – que très peu de tribunes. On peut noter celles de Xavier Bongibault, Philippe Ariño, ou des deux psychanalystes Monette Vacquin et Jean-Pierre Winter.

Si *Le Monde* rappelle les positions officielles des principales églises chrétiennes et des autres religions, le journal n'en oublie pas les opinions dissidentes de croyant-e-s, LGBT ou non.

La filiation pour les couples de même sexe est le sujet le plus débattu dans une dizaine de contributions.

Il faut noter que *Le Monde* laisse toujours une large place à l'actualité internationale, et a consacré une quarantaine d'articles aux questions LGBT à l'étranger : la répression des homosexuel-le-s, notamment en Afrique et au Moyen-Orient, l'évolution de la législation du mariage aux États-Unis, en Grande-Bretagne, mais aussi des sujets comme la première gay pride au Vietnam.

Les personnes trans héritent de la portion congrue avec seulement deux articles (tout de même le double de l'année dernière) sur la question du changement d'état civil, les 11 mai et 16 octobre, suite à la procédure menée par Chloé Avrillon (lire aussi les chapitres justice et transphobie).

20 minutes sur tous les fronts LGBT

Le quotidien le plus lu en France a accordé une très large place à l'ouverture du mariage aux couples de même sexe, avec pas moins de vingt-cinq articles et seize brèves parus sur le sujet d'octobre à décembre 2012. Sondages, péripéties de la Procréation médicalement assistée (PMA) et du calendrier, manifestations des opposant-e-s et des partisan-e-s, opposition de certains maires, homophobie de certains représentants de l'Église catholique, le sujet a bien été traité sous tous les angles, avec les interviews d'une anthropologue, de la ministre de la Famille et de couples homosexuels. Alors que l'intérêt de l'enfant est vite devenu le centre du débat, les enfants élevés par des couples homosexuels n'ont cependant guère eu droit à la parole dans les colonnes du journal. Parmi les dérapages homophobes, seul celui du maire UMP du 8^e arrondissement de Paris François Lebel a été signalé. Ceux de Philippe Barbarin, archevêque de Lyon, du sénateur UMP Serge Dassault et du maire

UMP de Sète François Commeinhes n'ont même pas fait l'objet d'une brève, pas plus que les déclarations de M^{re} Vingt-Trois qualifiant le mariage pour tous de « *supercherie* » (1).

En dehors du mariage pour tou-te-s, le quotidien s'est également intéressé à la réaction de l'UMP après les propos du député Christian Vanneste sur la déportation des homosexuels, à l'ouverture d'une mosquée progressiste (où les femmes seront au même niveau que les hommes et où des unions homosexuelles pourront être célébrées), et s'est interrogé sur l'existence d'un « *vote gay* » (11 avril 2012). La lutte contre

l'homophobie a été traitée à travers des articles sur l'association Le Refuge, sur les actions de prévention conduites par SOS homophobie ainsi que sur la visite de la ministre des Droits des femmes dans un collège du Loiret. Pas un mot en revanche sur la Journée internationale de lutte contre l'homophobie, le 17 mai.

Dans l'actualité étrangère, seul l'engagement de Barack Obama en faveur de l'ouverture du mariage a retenu l'attention du quotidien.

Enfin, deux brèves seulement ont été consacrées aux personnes trans.

1. Interview du 3 novembre 2012 sur la radio KTO.



Des couples mariés en Californie. En Europe, sept pays reconnaissent le mariage entre homosexuels. PHOTO: JIM SPELLMAN ET JUSTIN SULLIVAN/AP

Nicolas Sarkozy, qui est en train de définir son programme de campagne, devrait y inclure l'« union civile » pour les homosexuels.

Le mariage gay fait son chemin à l'Elysée

Par GRÉGOIRE BISEAU

Une décision n'est pas encore actée. Mais elle va l'être très vite. Selon nos informations, Nicolas Sarkozy va réunir, dans quelques jours à l'Elysée, les principaux collaborateurs qui travaillent à son futur programme pour trancher la question du mariage gay. Or, pour tous ceux qui ont évoqué le sujet avec lui ces dernières semaines, il ne fait guère de doute qu'il va y aller. « Sa décision est prise », confirment plusieurs députés du premier cercle. « Rien n'est encore fait. Sur ces sujets de société, il se décide en fonction de son intime conviction, ajoute un proche conseiller du chef de l'Etat. Mais il a été toujours très ouvert sur la question ». Evidemment, l'Elysée refuse de confirmer l'information. « Le Président ne peut pas avoir tranché quoi que soit puisqu'il n'est pas

L'ESSENTIEL

LE CONTEXTE

Le Président n'a pas encore tranché, mais selon nos informations, le mariage gay pourrait figurer dans son programme.

L'ENJEU

En adoptant une telle mesure, Nicolas Sarkozy pourrait braquer une partie de l'électorat traditionnel de la droite.

encore candidat », sourit un autre conseiller. Il n'empêche que le dossier fait bien partie de tous ceux supervisés par Jean Castex, le secrétaire général adjoint de l'Elysée, chargé notamment des questions sociales. « Cela fait des semaines qu'il y travaille. Il est maintenant devenu un vrai spécialiste », s'amuse un député de la majorité.

Cette conversion au mariage homosexuel de Nicolas Sarkozy n'en

est pas franchement une. Déjà en 2006, quelques mois avant le début de sa campagne officielle, le futur président avait défendu l'idée d'un « contrat d'union civique » et envisagé « l'organisation de cérémonies spécifiques et éventuellement dans les mairies » (Libération du 3 novembre 2006). Mais devant la division de son camp, il avait battu en retraite. En charge de la rédaction du programme 2012 de l'UMP,

Bruno Le Maire a sciemment mis de côté tous les sujets sociétaux pour ne pas raviver les divisions au sein de la majorité. « Le but c'était d'abord de nous rassembler, dit-on chez le ministre de l'Agriculture. Et de laisser la porte ouverte au chef de l'Etat sur ces questions. »

TACTIQUE. Dans l'entourage de Nicolas Sarkozy, les avantages et inconvénients du mariage homosexuel sont soupesés avec beaucoup d'attention. D'abord, l'opinion publique y est devenue, en quelques années, très majoritairement favorable. Et même dans les rangs de la majorité, les lignes bougent très vite. « Aujourd'hui, environ 40% des électeurs de droite soutiennent la mesure », assure Gaël Sliman, de l'Ins-

titut IVA. Faire un pas sur ce terrain labouré traditionnellement par la gauche n'est pas pour déplaire à Sarkozy. C'est le retour de la fameuse triangulation (tactique qui consiste à piquer un thème, des mots ou un symbole chers à son adversaire) qui avait fait une partie du succès de 2007. Or tous les élus qui ont eu à échanger avec le Président sur sa future campagne sont convaincus qu'il se prépare à dupliquer la même stratégie. Le projet de faire voter la taxe sur les transactions financières avant la fin du mois de février participe clairement du dispositif.

L'autre gros avantage du mariage gay, c'est qu'il ne coûte rien. « En période de crise économique et sociale profonde, nous devons faire des propositions assez fortes en matière de libertés publiques », admet un conseiller de Nicolas Sarkozy. Or, comme en matière de sécurité et d'immigration, le Président sortant s'apprete à assumer tout ou partie du virage droitier de son ministre de l'Intérieur, Claude Guéant, il n'est resté plus beaucoup d'espace pour humaniser un peu son image. Restent les inconvénients. Il va sans

« En période de crise économique et sociale profonde, nous devons faire des propositions assez fortes en matière de libertés publiques. »

Un conseiller de Nicolas Sarkozy

dire que la nouvelle fera hurler une grande partie de la Droite populaire, toujours prompte à monter au créneau. Et donc réactiver la machine à division. Mais, il y a politiquement beaucoup plus grave. « Ce

Religions

Pardonne-leur car ils ne savent pas ce qu'ils font

.....
20 témoignages, correspondant à 20 cas.

Les religions sont, en 2012, omniprésentes. Les témoignages les concernant en tant que telles sont en baisse, mais ceux qui comprennent une forte dimension religieuse sont en revanche très nombreux, et concernent des manifestations d'hostilité à l'égard des lesbiennes, des gays, des bi et trans sur Internet, dans le milieu scolaire et dans la famille. L'année 2012 a été marquée par deux décisions politiques importantes : en France et aux États-Unis, les candidats élus à la Présidence ont annoncé leur soutien au mariage de personnes de même sexe, ce qui a déclenché une série de réactions de la part des autorités religieuses. Rares, sinon inexistantes, sont les interventions publiques de ces autorités religieuses qui mettent en avant des arguments proprement religieux, et la participante à une manifestation contre le mariage pour tou-te-s, prophétisant que « *la colère de Dieu va s'abattre sur la France* », fait plutôt figure d'exception. C'est un discours prétendument scientifique qui est mis en avant (lire le texte de Danièle Hervieu-Léger ci-après). Seuls les bouddhistes assument que le mariage est un acte civil et il ne leur appartient pas de se prononcer à ce propos (1).

« La colère de Dieu va s'abattre sur la France »

pour tou-te-s est fondé sur « *la négation de la différence sexuelle* », et non pas sur la revendication de l'égalité, « *qui flatte [...] ceux qui s'en font les porte-étendards* » (2). C'est la théorie du genre, courant curieusement mis en avant, pourtant assez peu représentatif du milieu LGBT français et du milieu universitaire en France, qui est l'ennemi principal de l'ordre actuel de choses. La théorie queer maintiendrait selon le rabbin que « *n'étant qu'une construction sociale, l'identité sexuelle n'est en aucun cas déterminante quant au psychisme de l'individu. Il n'y a donc pas lieu d'en tenir compte* ». Il est d'abord erroné de présenter cette théorie comme une voix univoque qui suscite l'adhésion de toutes les personnes qui réfléchissent au sein des études du genre – c'est un champ de discussions très vives et l'hétérogénéité non dogmatique y est la seule règle. Selon le rabbin, le mariage est une institution

« *qui articule l'alliance de l'homme et de la femme avec la succession des générations* ». Bernheim défend le Pacs, en soulignant que celui-ci, utilisé habilement, résoudra toutes les questions juridiques des couples homosexuels ; il critique en même temps la juridicisation du mariage, la volonté de lui ôter son aspect spirituel profond, qui va au-delà du contrat. Mais c'est bien pour cela qu'il est nécessaire d'autoriser le mariage pour tou-te-s : les couples lesbiens ou gays devraient pouvoir, s'ils le souhaitent, participer à cet événement particulier.

Judaïsme

Dans un écrit très médiatisé, publié en réaction au projet de loi, le Grand Rabbin de France Gilles Bernheim suggère ainsi que le projet du mariage

■ La volonté des militants LGBT de nier la différence sexuelle

La « gender theory »

D'abord utilisée par les féministes dans leur combat pour l'égalité des sexes, la « gender theory » (théorie du genre) a été reprise par les militants homosexuels dans leur combat pour la non-différence des sexes. Dans les années 1960, les mouvements féministes anglo-saxons dénonçaient les différences sociales qui persistaient entre les hommes et les femmes, du seul fait de leur différence de sexe. **Ces idées ont donné naissance à la notion de « genre », pouvant être défini comme le rôle social attribué à chaque sexe.** Le genre est relatif aux normes, aux standards sociaux de ce qui est considéré comme masculin ou féminin. En d'autres termes, il définit la différence et la hiérarchisation des rapports sociaux entre les hommes et les femmes en fonction de leur sexualité.

C'est lui qui aurait systématiquement maintenu la femme en position de dominée.

Si le sexe fait référence aux différences biologiques entre l'homme et la femme, le genre fait donc référence aux différences sociales dues justement à cette différence de sexes. Le genre est ainsi ce que l'on pourrait appeler « le sexe social ». Les théories maintenant les individus dans des rôles, métiers ou images tels que « l'homme au travail et la femme à la maison » sont alors dénoncées comme étant porteuses d'oppression.

« On ne naît pas femme, on le devient ».

Le Grand Rabbin de France Gilles Bernheim,

citation extraite de *Mariage homosexuel, homoparentalité et adoption* : ce que l'on oublie souvent de dire, 18 octobre 2012

« L'homoparentalité n'est pas la parenté. Le terme homoparentalité a été inventé pour pallier l'impossibilité pour des personnes homosexuelles d'être parents », note le rabbin, en ajoutant qu'en ce qui concerne les familles homoparentales où il y a déjà des enfants, la loi actuelle permet déjà de les organiser de façon à protéger ces enfants.

Catholicisme

Pour les autorités catholiques françaises, le mariage pour tous serait « une supercherie qui ébranlerait un des fondements de notre société », comme l'a formulé le cardinal et archevêque de Paris, André Vingt-Trois (3). La présidente du Parti chrétien-démocrate Christine Boutin est de son côté « persuadée que le mariage et l'adoption pour les homosexuels sont une bombe à retardement. C'est la destruction de la société qui est en cause » (4). C'est une ambiance de menace qui règne dans les discours émanant de la religion ou du terrain politico-religieux, et très souvent, ces idées sont accompagnées d'une interprétation très contestable de la psychanalyse.

La pseudo-psychologie a été notamment présente lors d'une série de happenings organisés au mois d'octobre par l'association Alliance Vita, qui souhaitait ainsi « protéger l'enfant », et alerter du prétendu

mensonge propagé par ceux qui soutiennent le mariage pour tous-te-s, celui de « laisser croire à l'enfant que l'on peut avoir deux papas ou deux mamans ». Une telle prise de position de l'association n'autorise que la filiation biologique, qui pourtant coexiste depuis les débuts de l'humanité avec d'autres types de parenté, élaborés socialement et n'ayant rien à envier à la filiation fondée sur les gènes (l'adoption en est le plus manifeste).

La crainte des conséquences prétendument néfastes de la « théorie du genre » critiquée par les deux grands monothéismes (5) a atteint en 2012 le monde politique, ainsi l'UMP a avancé une « proposition de résolution demandant la création d'une commission d'enquête sur l'introduction et la diffusion de la théorie du genre en France » (6). C'est un moment particulièrement dangereux dans la sphère publique, où les décisions arbitraires sont prises dogmatiquement par les politiques qui tranchent sur ce qui mérite le nom de la science, et ce qui ne le mérite pas.

1. Voir http://www.lepoint.fr/societe/mariage-homosexuel-toutes-les-religions-hostiles-les-bouddhistes-souhaitent-un-referendum-29-11-2012-1535411_23.php

2. Dans *Mariage homosexuel, homoparentalité et adoption : ce que l'on oublie souvent de dire*, essai de Gilles Bernheim, Grand Rabbin de France, publié le 18 octobre 2012. Accusé de plagiat pour une partie de cette ouvrage, Gilles Bernheim abandonne ses fonctions le 11 avril 2013.

3. « André Vingt-Trois fustige le mariage gay », Libération du 4 novembre 2012.

4. « Christine Boutin : "Mariage et adoption pour les homosexuels sont une bombe à retardement pour la civilisation" », voir le site Atlantico (<http://www.atlantico.fr/decryptage/christine-boutin-mariage-et-adoption-pour-homosexuels-bombe-retardement-pour-civilisation-405307.html#mthZHUXUlv05htZf.99>)

5. Outre Gilles Bernheim, les évêques français en ont fait leur cible déjà en 2011, et le pape a clôturé l'année 2012 avec un discours sur le genre (voir plus loin).

6. Proposition de résolution demandant la création d'une commission d'enquête sur l'introduction et la diffusion de la théorie du genre en France, présentée par Virginie Duby-Muller et Xavier Breton (UMP).

Islam

En rejetant univoquement toute revendication relative au mariage pour tou-te-s, l'Union des organisations islamiques de France déclare condamner l'homophobie car curieusement « *cette discrimination n'est pas l'objet du débat* » (7). Mais il serait difficile de comprendre les déclarations qui suivent autrement que comme homophobes, car l'Union déclare, en parlant de prétendues conséquences du mariage pour tou-te-s déclare : « [Les revendications] *les plus incongrues peuvent, un jour, être légitimées au nom du même principe d'égalité. Qui pourra délégitimer la zoophilie, la polyandrie, au nom du sacro-saint amour ?* » L'organisation utilise ici le sophisme de la pente glissante pour escalader les peurs, mais il s'agit là d'un raisonnement invalide, et dont le seul rôle est de créer des associations d'idées stigmatisantes ; la condamnation implicite de la polyandrie ajoutée à ce gâteau empoisonné une cerise misogyne. Et, selon l'islam comme selon les autres religions, la réalisation de cette promesse électorale de François Hollande mettra « *en péril un fondement humain universel* ».

Dans le contexte international, notons qu'en mars, les médias ont relayé les meurtres des adolescents irakiens qui s'habillaient dans le style emo, qui dans ce pays est associé à l'homosexualité. Plusieurs dizaines de corps de jeunes hommes ont été trouvés, avec des traces de tortures. Le ministère de l'Intérieur irakien aurait qualifié le mouvement de « *satanique* » (en contestant en même temps l'existence des meurtres) ; quand les autorités religieuses du pays ont fait l'effort de condamner ces actes, elles ont jugé toutefois bon d'avancer une critique sévère du mouvement emo lui-même⁽⁸⁾.

Vers une « nouvelle alliance »

L'image qui émerge des débats religieux à travers le monde est celle d'une « *nouvelle alliance* », qui réunit les représentants officiels des grandes religions monothéistes dans leur lutte contre la légitimation institutionnelle de l'homosexualité à travers le mariage. Benoît XVI, lors de son discours devant la Curie romaine, le 21 décembre 2012, s'est penché « *surtout sur le thème de la famille et sur la nature du dialogue* ». Il a alors rappelé que l'Église

« *luttera en faveur des réponses qui correspondent le plus à la juste mesure de l'être humain* » (9), et, en préconisant le dialogue entre les religions, il a souligné que « *simplement pragmatique dans un premier temps, le dialogue devient cependant aussi une lutte pour le juste mode d'être personne humaine* ». Le dialogue prend forme d'une constitution pragmatique d'un front commun, « *sans que les choix fondamentaux soient changés* » : il ne s'agit donc plus d'une recherche commune d'une vérité, celle-ci déclarée comme fondamentalement impossible, mais de la création d'un bloc qui s'opposerait aux conceptions nouvelles de la famille, jamais nommées explicitement, mais clairement énoncées dans le thème principal du texte.

Le pape loue la profondeur du texte de Gilles Bernheim (lire plus haut), qui permettrait de comprendre que « *sijusqu'ici, nous avons vu comme cause de la crise de la famille un malentendu sur l'essence de la liberté humaine, il devient clair maintenant qu'ici est en jeu la vision de l'être même, de ce que signifie en réalité le fait d'être une personne humaine* ». Benoît XVI se fonde sur une prétendue expertise anthropologique de l'Église (10) pour suggérer que le mariage des personnes du même sexe est une menace pour l'humanité en tant que telle.

On observe aussi que plusieurs gestes de réconciliation pour une meilleure lutte contre l'homosexualité ont été faits par les orthodoxes russes, qui renouent un dialogue avec les catholiques, dans leur envie de revenir vers l'Europe, sous l'égide de Hilarion, le métropolite de Volokolamsk. Outre l'appel au pardon mutuel entre les peuples et les religions (les débats incluent à ce jour les Russes et les Polonais), les premières questions sociales évoquées ont été « *la protection de l'institution de la famille et du mariage, tout comme la défense de la vie*

7. L'Union des organisations islamiques de France, le 13 novembre 2012, <http://www.uoif-online.com/v3/spip.php?article1413>

8. « *Iraq militia stone youths to death for "emo" style* », 10 mars 2012, <http://www.reuters.com/article/2012/03/10/us-iraq-emo-killings-idUSBRE8290CY20120310>

9. http://www.vatican.va/holy_father/benedict_xvi/speeches/2012/december/documents/hf_ben-xvi_spe_20121221_auguri-curia_fr.html

10. L'expression vient de Danièle Hervieu-Léger.

11. "Metropolitan Hilarion attends round-table conference on Russian-Polish relations", 26 septembre 2012, <http://mospat.ru/en/2012/09/26/news71317/>



Manifestation de Civitas

contre le projet de loi de mariage pour tou-te-s, le 18 novembre 2012.

Les fidèles infidèles

Les voix critiques venant des croyant-e-s sont nombreuses, mais elles ne sont pas toujours considérées comme légitimes. Ainsi, le 18 avril 2012, la Congrégation pour la doctrine de la foi (dont tous les membres sont des hommes) a critiqué l'organisation américaine réunissant de nombreux ordres catholiques féminins, la Leadership Conference of Women Religious (représentant 80 % de religieuses catholiques aux États-Unis), pour son absence de soutien aux prises de position officielles de l'Église catholique, notamment en ce qui concerne la question de l'homosexualité et de la place de la femme (1). Selon un sondage Ifop, nombreu-x-ses sont les catholiques français favorables au mariage homosexuel. Parmi les pratiquant-e-s, 45 % soutiennent le mariage, et 36 % l'adoption (dans la population générale, le même sondage indique, respectivement, 65 % et 53 %, et parmi les catholiques non pratiquants, 61 % et 49 %) (2).

Avant la manifestation du 16 décembre 2012, des responsables associatifs catholiques et protestants ont déclaré leur volonté de manifester pour le mariage pour tou-te-s, en s'étonnant de l'unité exprimée par les autorités religieuses des grandes religions non seulement dans leur rejet du mariage, mais, de fait, dans leur incapacité de mener un

vrai débat social autour de ces questions (3).

Des voix s'élèvent aussi au sein du judaïsme (4), où par exemple Hervé Élie Bokobza analyse des textes bibliques pour rappeler que ceux-ci ne parlent jamais des personnes homosexuelles, mais des actes, et ce ne sont que ceux-ci qui sont répréhensifs. De ce fait, la Bible contiendrait un non-dit qu'il convient d'éclairer, celui de l'homosexualité comme tendance générale de la personne, et non pas comme un acte isolé dont on peut s'abstenir.

Cette année aussi, le 18 février, le premier mariage entre gays musulmans a été prononcé à Sevran (93), lors d'une cérémonie œcuménique. Sans valeur juridique, il permet de voir qu'il existe une réelle volonté des musulman-e-s homosexuel-le-s de faire entendre leur voix.

1. Laurie Goodstein, « *Vatican Reprimands a Group of U.S. Nuns and Plans Changes* », New York Times, 18 avril 2012.
2. « *Les Français, les catholiques et les droits des couples homosexuels* », août 2012, JF/AB N° 110645, http://www.ifop.com/?option=com_publication&type=poll&id=1956
3. « *Des chrétiens pour l'égalité des droits* », *Libération*, 12 décembre 2012, http://www.liberation.fr/societe/2012/12/12/des-chretiens-pour-l-egalite-des-droits_867123
4. Hervé Élie Bokobza, « *Judaïsme et homosexualité: pour sortir d'un jugement manichéen* », *Yagg*, 26 décembre 2012. <http://yagg.com/2012/12/26/judaisme-et-homosexualite-pour-sortir-jugement-manicheen/>



Mouvement de la Jeunesse Catholique de France

Témoignages

Dans une large majorité des témoignages reçus, principalement par courriel, les témoins font part de leur indignation devant la prétendue non-homophobie des opposants au projet de loi.

«Si le mariage entre deux personnes de même sexe devenait une norme, alors où s'arrêteraient les revendications ? [...] L'homophobie est condamnée par tous. Nous la condamnons fermement, mais cette discrimination n'est pas l'objet du débat» (L'Union des organisations islamiques de France) (1).

Hétéro ou rien

Romain, 50 ans, a été confronté au rejet et à une solitude

insupportable au sein d'une église évangélique, et il note :
«Dans les églises, vous serez accueilli si vous êtes un ancien voleur, drogué, prostitué, pas si vous êtes homo, car l'on vous dira que vous devrez absolument changer.»

Pas réellement chrétiens ?

Charles, 36 ans, décrit une rencontre avec une catholique pratiquante : pour elle, les homos sont tout à fait aptes à changer d'orientation sexuelle afin de respecter la volonté de Dieu. Comme Charles lui rétorquait que les homos étaient par ailleurs croyant-e-s et pratiquant-e-s, elle a estimé que ces personnes-là n'étaient pas cohérentes et donc pas réellement chrétiennes. Charles a eu le sentiment

d'être face à l'homophobie la plus pernicieuse, la plus vicieuse, celle qui au final est peut-être l'une des plus dangereuses. «Heureusement que je suis un adulte qui est clair dans sa vie. Je n'ose pas imaginer les méfaits de tels propos sur un-e jeune homo en plein questionnement sur son orientation!»

Aymeric, 20 ans, note un paradoxe : «Il est particulièrement accablant de constater que chez ces religieux – qui ne cessent de revendiquer leur tolérance –, l'homophobie semble être la valeur la mieux partagée.»

1. L'Union des organisations islamiques de France, le 13 novembre 2012, <http://www.uoif-online.com/v3/spip.php?article1413>

La parole à...

Danièle Hervieu-Léger

À bien des égards, c'est l'Église, qui en fixant le sacrement du mariage lors du quatrième concile du Latran en 1215, a inventé la formule de la famille conjugale « le père-la mère-les enfants », (enfants qu'ils procréent ensemble). L'Église réaffirme solennellement ce modèle aujourd'hui, en le présentant comme inscrit dans la nature (et reflétant à ce titre la volonté divine), mais c'est elle-même qui en a été le principal artisan. Au XIX^e siècle, l'Église va renforcer le fondement biologique de ce modèle, notamment pour préserver la plausibilité de son discours normatif face à la montée de la science. C'est le moment où toute une vision de la nature, ancrée dans une théologie de la création, est rabattue vers les lois de la nature découvertes par la biologie, ce qui explique cette sacralisation de la physiologie, que donnent à voir les interdits catholiques concernant la contraception et le recours à la Procréation médicalement assistée.

L'argument que l'on oppose aujourd'hui aux homosexuel-le-s relativement à la question du mariage, reprend celui de la nature, mais plutôt par le biais d'une « anthropologie » sous couvert de validation psychanalytique, en investissant l'idée du développement « naturel » des individus. Cet argument est rejeté, par ailleurs, par une partie des psychanalystes. Dans ce mouvement d'instrumentalisation de la psychanalyse, ce qui a pour moi directement rapport avec l'homophobie est l'idée selon laquelle les homosexuel-le-s n'auraient pas accès à la différenciation sexuelle. Autrement dit : la découverte de la différence des sexes leur serait interdite du fait de leur orientation sexuelle. Cela a des conséquences considérables : à partir du moment où l'on considère que les homosexuel-le-s sont dans une sorte de retard par rapport au processus de développement psycho-affectif normal, on considère les homosexuel-le-s (même si on ne le dit pas comme cela) comme une espèce particulière au sein des

humains. L'Église, évidemment, n'endosse pas ce propos tel quel, mais on observe que les arguments qu'elle mobilise en invoquant l'autorité des psychanalystes vont dans ce sens : puisque l'homosexuel-le recherche le même, c'est la preuve qu'il-elle n'accepte pas la différenciation des sexes, et il-elle est au fond dans la situation d'immaturité de son développement. Si tou-te-s les homosexuel-le-s présentent ce même symptôme d'immaturité, ils-elles constituent une espèce. Dès lors, et par-delà les appels à l'« accueil des personnes différentes » une forme de stigmatisation implicite (et parfois explicite) peut continuer à s'exprimer, sur la base de la « nature ».

Même si l'on dit : « *Attention, on ne condamne jamais les homosexuel-le-s, on ne condamne que leurs actes* », il n'empêche que si l'on désigne les homosexuel-le-s comme porteur-r-se-s d'une caractéristique qui leur serait absolument commune, et dont leur orientation sexuelle serait l'indicateur, on les constitue de fait comme un groupe qui n'a pas pu accéder à la différence des sexes. D'où l'idée selon laquelle les enfants élevés par un couple homosexuel se verraient cacher le fait qu'ils sont le fruit d'une union d'un homme et d'une femme d'une manière ou d'une autre. Ce faisant, on admet en même temps que les parents homosexuels seraient incapables de faire accéder leurs enfants à la différenciation sexuelle.

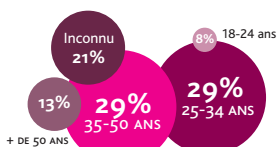
Dans ce contexte, la théorie du genre se présente comme une affirmation insupportable de l'idée selon laquelle tout ou presque est socialement construit, et cette affirmation concerne le terrain le plus sensible, celui de l'articulation du masculin et du féminin, un grand lieu anthropologique et symbolique. Elle s'oppose donc ici frontalement à l'élément fondamental de l'anthropologie religieuse : cette « nature », dont l'absoluité – que la plupart des religions magnifient – refléterait la transcendance même du divin.

Danièle Hervieu-Léger

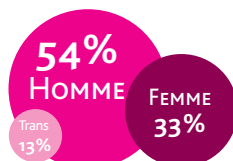
sociologue des religions, directrice d'études à l'EHESS, auteure notamment de *Catholicisme, la fin d'un monde* (Paris, Bayard, 2003).

Santé-Médecine

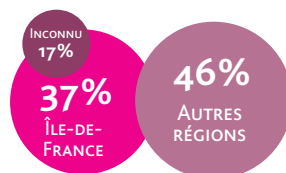
L'homophobie : une maladie incurable ?



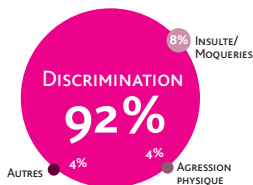
ÂGE DES VICTIMES



SEXE DES VICTIMES



ORIGINE GÉOGRAPHIQUE



MANIFESTATIONS DE L'HOMOPHOBIE*

36 témoignages, correspondant à 24 cas.

Dans le contexte de la santé/médecine, l'homophobie et la transphobie peuvent prendre différents visages. Au premier rang des signalements, viennent les manifestations homophobes ou transphobes de la part du personnel médical (médecins, etc.), puis de tiers (employeur-e-s, famille, etc.). Elle peut également se manifester au sein même du corps médical, entre soignant-e-s (lire *chapitre Travail*). Les cas d'homophobie et de transphobie rapportés en 2012 – au nombre de 22 – rappellent encore l'extrême difficulté à laquelle des personnes LGBT se trouvent confrontées alors qu'elles sont malades. Ignorance, incompréhension ou rejet sont autant de maux qui viennent aggraver la situation de personnes fragilisées ou en situation de dépendance. La première forme d'homophobie et de trans-

phobie est la discrimination, manifestation en hausse ces dernières années, qui concerne en 2012 plus de 9 cas signalés sur 10 (47 % en 2010, 62 % en 2011). Un zoom mérite d'être fait cette année sur les soignant-e-s psychiatres (deux cas). Les discriminations relatives au don du sang ou au VIH sont toujours significatives : à peu près la moitié des cas sont concernés par ces sujets.

Les patient-e-s LGBT sont doublement victimes. Frappé-e-s par la maladie, ils-elles peuvent également être discriminé-e-s du fait de leur orientation sexuelle. Voilà une particularité de l'homophobie dans l'accès aux soins : elle tend à aggraver les situations, à exclure plus encore, voire à menacer la vie des patient-e-s. Les cas sont très divers ; il apparaît

généralement que le personnel médical véhicule des clichés choquants, fait preuve d'incompréhension, de manque d'empathie, voire de rejet. Les manifestations en sont nombreuses : depuis les questions déplacées ou les propos vexatoires jusqu'au refus d'administrer des soins. Certain-e-s soignant-e-s peuvent avoir des positions inappropriées vis-à-vis de la sexualité de leur-s patient-e-s, comme, par exemple, envers une femme lesbienne lors d'un examen médical : « *Êtes-vous certaine de l'être ? Ne voulez-vous pas aller avec des hommes ?* ». Au total, la moitié des cas relève de gayphobie, l'autre moitié se répartit entre lesbophobie et transphobie.

Deux témoignages présentent notamment une problématique liée à la santé chez des personnes trans et rappellent l'urgence d'une meilleure considération de la singularité de leur situation. Si le nombre de témoignages est faible, il est inversement proportionnel à la souffrance ressentie par ces patient-e-s. Le refus de certain-e-s médecins d'accompagner ces patient-e-s dans leur transition vient parfois aggraver des situations déjà marquées par une exclusion sociale ou des difficultés professionnelles. L'accès aux soins ne doit pas être discriminatoire, et pourtant certain-e-s en demeurent exclu-e-s, tel ce FtM(1) faisant part de son sentiment face à l'impossibilité d'initier le protocole de transition : « *Être un extra-terrestre* ».

Les discriminations qui nous ont été signalées s'expriment de façon particulière au sein d'une spécialité : la psychiatrie. Les victimes rapportent des positions de thérapeutes qui jugent l'orientation sexuelle de leur-e-s patient-e-s, voire les culpabilisent. Une personne retranscrit ainsi les propos de son psychiatre : « *Faire l'amour avec quelqu'un du même sexe, c'est comme faire l'amour avec un miroir, c'est un leurre* ». Du fait du rôle et de la position que les médecins psychiatres ont vis-à-vis de leurs patient-e-s, une appelante estime que leur influence peut être « *dangereuse* » (lire *La parole à...*).

Les signalements de discriminations lors d'un don du sang ou de moelle sont encore nombreux cette année : 32 % des cas en 2012 (contre 14 % en 2011). À cet égard, nous noterons avec étonnement le cas de cet homme appelé à plusieurs reprises par l'Établissement français du sang (EFS) pour faire un don, mais qui se voit à plusieurs reprises finalement rejeté du fait de son homosexualité. D'autres signalent des propos homophobes fondés sur des amalgames dangereux entre homosexualité et séropositivité ou homosexualité et toxicomanie : « *Dans le don du sang, les homosexuels ne sont pas discriminés : on exclut aussi les toxicomanes* ». L'indignation est la même pour toutes et tous ; elle est résumée par un appelant de la façon suivante :

« Un vagin est fait pour avoir des rapports sexuels, un anus n'est pas fait pour ça ! »

« *Comment peut-on laisser dire que la qualité du sang des homosexuels n'est pas la même que celle du reste de la population ?* »

L'an passé, notre rapport faisait état des avancées juridiques relatives au don du sang (2) : la révision de la loi bioéthique du 7 juillet 2011 intégrait au Code de la santé publique l'article L. 1211-6-1 : « *Nul ne peut être exclu du don de sang en dehors de contre-indications médicales* ». Les mesures nécessaires à la mise en application de cette modification législative sont-elles intervenues depuis ? Au moment de la rédaction de

ce rapport, non. Il apparaît que malgré les engagements politiques pris sous le précédent mandat, comme sous le mandat actuel (lire *encadré*), l'EFS n'a pas encore modifié ses pratiques pour corriger la discrimination des gays ou bisexuels (3). Pire, le 14 décembre, la ministre de la Santé Marisol Touraine a déclaré que les « *conditions ne sont pas réunies pour lever cette interdiction* ».

1. FtM : « Female to Male », désigne les hommes originellement femmes.
2. Rappelons qu'un arrêté ministériel du 12 janvier 2009 fixe les critères de sélection des donneurs de sang. Ce texte dispose que les hommes ayant eu ou ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes ne sont pas autorisés à donner leur sang pour garantir la sécurité transfusionnelle.
3. Voir la page de l'Établissement français du sang à ce sujet : <http://www.donusang.net/rewrite/heading/987/les-dons-de-sang/faq.htm?idRubrique=987>

Enfin, la discrimination des personnes séropositives est encore un problème auquel les pouvoirs publics se doivent d'apporter des réponses. Parmi les cas rapportés à notre association, 12 % d'entre eux relèvent de sérophobie et se manifestent par des discriminations, des insultes ou des menaces. Ces témoignages ne sont pas spécifiquement relevés dans le contexte médical, mais dans ceux du travail ou de la famille. Un homme a été menacé par son supérieur hiérarchique dès lors que celui-ci a appris l'homosexualité et la séropositivité de son subalterne. Il nous semble également nécessaire de rapporter le cas de cet homme dont le compagnon, mort du VIH, a été enterré dans des circonstances particulièrement traumatisantes (lire *Focus*).

À nouveau donc, nous déplorons, en 2012, l'homophobie et la transphobie dans le contexte

médical. Force est de constater que d'importants progrès sont encore à faire. D'abord, afin de prévenir les discriminations dont les professionnel-le-s de santé peuvent se rendre coupables, les soignant-e-s doivent être sensibilisé-e-s dès leur formation à la situation des personnes LGBT. Cet effort est un impératif, d'autant plus que les patient-e-s LGBT sont doublement fragilisé-e-s par la maladie et les discriminations dont ils-elles sont les victimes par ailleurs. Aussi, des modifications réglementaires doivent urgemment venir encadrer les conditions de prise en charge des défunt-e-s séropositi-f-ve-s.

Enfin, il est nécessaire de rappeler que l'ouverture du don de sang et de moelle sans discrimination fondée sur l'orientation sexuelle est une promesse faite lors de la campagne présidentielle de 2012, qui n'a pas encore été tenue.

« Il faut faire un choix : être homo ou avoir des enfants. »



Focus

Les fantasmes d'un psy

Philippe a 60 ans. Père de plusieurs enfants, il a été marié par le passé. Aujourd'hui, il se pose des questions sur son orientation sexuelle : voilà déjà un certain temps qu'il ressent une attirance pour les garçons. Face à ses réflexions, le psy de Philippe n'hésite pas à le conseiller : « Allez au sauna ! »

Un neurologue décerébré

Alexandra est mère de deux fillettes. Avec sa compagne, elles se sont pacées et vivent ensemble depuis peu. Les fillettes – issues d'un premier mariage avec un homme – présentent des troubles neurologiques déjà diagnostiqués depuis leur plus jeune âge. Pour assurer leur suivi après un récent déménagement, Alexandra et sa compagne les présentent à un neurologue. Au lieu de traiter les filles, le spécialiste se permet des questions déplacées : « Mais ce sont des étrangères ? Elles ne sont pas françaises ? Vous les avez adoptées ? » Il rend son diagnostic après un survol des dossiers médicaux : « Bon, vos filles n'ont rien. C'est juste psychologique. Votre vie allait mal et donc votre mari est parti. Et maintenant, vous changez de vie. Cela les perturbe, voilà tout ! ». Alexandra devra faire soigner ses filles auprès d'un autre médecin.

Discrimination post mortem

Patrick a 59 ans. Il a récemment perdu son compagnon, mort du sida, et appelle SOS homophobie pour témoigner. Après avoir récupéré le corps du défunt à la morgue, les pompes funèbres refusent de le préparer pour la mise en bière. Aussi le cercueil a-t-il été scellé par les autorités compétentes avant que les proches n'aient pu voir le défunt une dernière fois avant l'incinération. Patrick n'en dort pas la nuit : ces agissements sont « terriblement inhumains et injustes ».

Après le décès, le traitement des séropositifs est particulièrement choquant en France.

Un arrêté du ministère de la Santé (1) fixe la liste des maladies qui interdisent les soins funéraires pour conserver le corps. Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le maire est ainsi le seul compétent pour apprécier l'opportunité de délivrer une autorisation de pratiquer des soins de conservation. Si le Conseil d'État a interdit l'obligation de fermeture immédiate du cercueil (2), la possibilité pour le maire de s'opposer à des soins de conservation subsiste aujourd'hui au motif que la personne est décédée d'une infection au VIH. L'association des Élus locaux contre le sida (ELCS) a déjà alerté le Conseil national du sida sur les difficultés rencontrées par plusieurs familles à cet égard. Le Conseil indique ainsi dans une note du 12 mars 2009 qu'« une telle réglementation présente un caractère dramatique pour toute famille désireuse de revoir la personne décédée. [...] Cette interdiction renforce par ailleurs une représentation de l'infection du VIH comme une maladie dangereuse qui nécessite des procédures dérogatoires au droit commun. Or, de telles procédures ne semblent absolument

Focus

Pas de prise en charge pour des lesbiennes

Suite à un accident vasculaire cérébral (AVC), la compagne de Françoise est invalidée à 80 %. Le couple présente une demande de prise en charge auprès des Services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (Samsah) de son département. Elle essuie un refus. Certains collègues du médecin responsable ne cachent pas que ses convictions religieuses opposées à l'homosexualité puissent guider son jugement. « Nous ne pouvons que constater que les autres couples sont traités avec plus d'indulgence, mais bien sûr, rien n'est dit, ni écrit », témoigne Françoise.

pas justifiées dès lors que les précautions universelles, qui s'imposent lors de la manipulation des corps, sont suivies. »

L'ensemble des membres de SOS homophobie souhaite témoigner son soutien aux personnes endeuillées et victimes de telles discriminations.

1. Arrêté ministériel du 20 juillet 1998 fixant la liste des maladies contagieuses portant interdiction de certaines opérations funéraires prévues par le décret n°76-435 du 18 mai 1976 modifiant le décret du 31 décembre 1941, JORF du 21 août 1998, p.12751.
2. Décision du Conseil d'État du 29 novembre 1999, Fédération française des pompes funèbres, req. N°200777, AJDA, 2000, p.178.

La parole à...

Elie Winter

« *L'éthique minimale* » du psychiatre, c'est de permettre au-la patient-e de se livrer en toute confiance. Cela va de pair avec un sens aigu du secret médical et des responsabilités que doit avoir le-la « *psy* », conditions sine qua non à toute relation thérapeutique. Pourtant, des témoignages montrent que « *les pys* » laissent parfois passer des jugements de valeur là où on attend justement autre chose d'eux-elles. Dans le cadre de son activité professionnelle, le-la psychiatre a-t-elle quelque chose à dire sur les orientations sexuelles de son-sa patient-e ? Si le sujet est inévitable, le-la psy doit veiller à y montrer un certain tact, mais cet idéal est difficile à atteindre : d'abord du fait des propres limites du médecin ; ensuite du fait de l'angoisse du-de la patient-e qui l'amène parfois à surinterpréter la parole du-de la thérapeute.

Trouver son-sa « *psy* » est souvent délicat. Un-e psy, c'est quelqu'un avec qui on doit pouvoir partager des doutes. Les humeurs moralisatrices du médecin sont donc déplacées, parce qu'elles empêchent le soin et ramènent à une « discussion de salon ». En répondant « *Allez au sauna !* », le psy sort précisément de son rôle ; la relation thérapeutique est rompue – soit dit en passant, le psy a montré quelque chose de lui-même, qui peut même être un fantasme ! Quoi qu'il en soit, dans le cadre d'une psychothérapie, le-la patiente doit savoir s'accrocher et travailler à passer les difficultés ; mais il-elle doit aussi savoir quitter un-e psy qui n'est plus thérapeute. Il est bien souvent difficile de faire savoir à son-sa psy qu'il-elle a pu être maladroit-e, mais c'est là une occasion de passer un cap, en arrivant pour une fois à dire ce qu'on a sur le cœur, à quelqu'un qui est là pour l'entendre, pour permettre que ça sorte (comme on dit).

Pour travailler, le médecin a par ailleurs besoin d'indépendance professionnelle : c'est à ce titre qu'il-elle doit être responsable. Or, l'homosexualité est devenue un terrain « *glissant* » pour ces spécia-

listes. Depuis la sortie officielle de l'homosexualité des manuels de psychiatrie en 1973, toute référence est absente du cursus pédagogique du-de la psychiatre. Du coup, c'est la formation qui en pâtit : à ce jour, il est très rare de travailler sur ces questions. L'homosexualité est ainsi frappée d'un tabou dans notre spécialité et les médecins ont parfois du mal à savoir comment aborder le sujet. Les pys sont pourtant confronté-e-s quotidiennement à ce travail, qui interroge les rapports entre la sexualité et les symptômes psychiatriques. Interroger l'hétérosexualité est ainsi souvent moins délicat pour un-e psy qu'interroger l'homosexualité : il-elle risque fort d'être attendu-e au tournant ! D'une certaine manière, parler d'homosexualité, c'est déjà risquer de paraître politiquement incorrect. Il est par ailleurs parfois plus difficile aux personnes LGBT d'aborder leur sexualité que pour une personne hétérosexuelle. Finalement, l'état dans lequel se trouve pris-e le-la psy, comme le-la patient-e – entre tabou et besoin d'en parler –, génère souvent des malentendus encore difficiles à lever après des décennies de tensions et de silence.

Face à ces difficultés, ne noircissons pas pour autant le tableau. Les dérapages de quelques-un-e-s ne doivent pas masquer que les homosexuel-le-s fréquentent eux-elles aussi les pys et y trouvent un intérêt suffisant pour continuer parfois plusieurs années ce travail. Ce sont des patient-e-s comme les autres. Mais un-e psy a comme obligation de veiller à la bonne compréhension de ses propos : quand le-la psy parle, c'est pour faire entendre quelque chose que le-la patient-e n'arrive pas à entendre. Si le médecin cède à l'énervement, à la provocation, au coup de gueule, à la mauvaise humeur, ou qu'il-elle devient humiliant-e, il-elle empêche son-sa patient-e d'entendre quoi que ce soit, de s'en sortir, et risque de le-la braquer. La parole du psy est destinée à faire réfléchir, non pas à condamner.

Rappelons que la psychanalyse, dès Freud, s'oppose à toute discrimination de l'homosexualité. Elle s'autorise néanmoins à tenir compte de l'existence de différentes orientations sexuelles, et tente de penser autour des questions qui en découlent :

quel impact a la différence des sexes? Qu'en est-il de la filiation et de ses rapports à la sexualité? De la même façon, l'amour, les pulsions, peuvent aussi s'analyser, et trouver du sens, en les mettant en relation avec les conditions de leur apparition dans l'enfance. Tout ceci peut s'interroger avec un-e psy, à condition que le médecin mette en place les conditions nécessaires et que le-la patient-e se laisse aller à questionner ses certitudes.

Après la démedicalisation de l'homosexualité en 1973, puis sa dépénalisation définitive en 1982 en France, nous traversons probablement une période où des générations d'homosexuel-le-s ont grandi dans un contexte de plus grande liberté d'expres-

sion. Dans le domaine de la médecine psychiatrique, des travaux mériteraient pourtant encore d'être menés. Rappelons finalement qu'il y a aussi des psys homosexuel-le-s, qui peuvent au même titre s'exprimer plus facilement qu'il y a quelques années encore. Leur présence permettra sans doute des évolutions importantes, et notamment de sortir des positions moralisantes d'un côté, et des excès protecteurs de l'autre. Cette révolution est sans doute déjà à l'œuvre.

.....

Elie Winter,
secrétaire général du Syndicat national des
psychiatres d'exercice privé (SNPP).

Sport

Carton rose

3 témoignages, correspondant à 3 cas.

D'année en année, le nombre de témoignages sur l'homophobie dans le milieu du sport que reçoit l'association ne fait que décroître !

Cette absence criante de témoignages peut donner l'illusion que l'homophobie ne touche pas ce milieu. En effet, dans la mesure où très peu d'athlètes de haut niveau font leur *coming out*, alors qu'ils-elles sont toujours en activité, nous sommes en droit de nous demander si les personnes LGBT font du sport, si l'homosexualité est une question taboue, ou si, tout simplement, la lesbophobie, la gayphobie, la biphobie et la transphobie épargneraient les sportifs et sportives. Mais alors, pour quelles raisons des associations sportives gaies et lesbiennes ont-elles été créées dans ce monde où tout irait si bien ? De fait, de nombreux témoignages compilés dans le contexte Internet dénoncent une homophobie dans le milieu sportif.

« Une absence criante de témoignages »

En 2005, SOS homophobie, en partenariat avec la Fédération sportive gaie et lesbienne (FSGL) et le Paris Foot Gay, avait réalisé une enquête afin de dresser l'état des lieux de l'homophobie dans les milieux sportifs. Les données recueillies à l'époque sur les manifestations homophobes étaient éloquentes : les répondant-e-s au questionnaire nous faisaient part d'insultes et de moqueries (pour un cinquième d'entre eux), d'incompréhension, de rejet, de mise à l'écart, de dégradation ou de vol. Les répondant-e-s mentionnaient également

les menaces, diffamation mais aussi les violences physiques, voire les séquestrations ou les viols.

En mars et octobre 2012, la commission Interventions et formations pour adultes de SOS homophobie a co-animé deux sessions de formation de format-eur-ice-s sur le racisme (avec la Licra) et l'homophobie dans le sport, organisées par le ministère des Sports, devant des conseil-er-ère-s techniques, conseil-er-ère-s d'animation sportives et cadres techniques des services déconcentrés.

Ces formations permettent de travailler sur les représentations concernant les personnes LGBT dans le monde du sport et d'étoffer les palettes professionnelles sur la réaction et la prévention des violences homophobes, biphobes et transphobes.

Que ce soient des supportrices dans un stade, un entraîneur vis-à-vis d'un sportif ou encore entre sportives dans les vestiaires, l'homophobie et le sexisme revêtent donc plusieurs visages. Nous déplorons cependant l'absence de témoignages de victimes ou témoins de manifestations lesbophobes, le milieu sportif féminin n'étant pas moins épargné que le milieu sportif masculin.

Si effectivement, les sportif-ve-s témoignent peu, les problématiques liées à l'orientation sexuelle et

à l'identité de genre sont bien présentes dans le milieu du sport. Dans les stades ou aux entraînements, il n'est pas rare d'entendre des « *Allez, c'est pas un truc de pédale ça* », « *Marseille, on t'encule* », « *Les Niçois, c'est des PD* »... On peut remarquer que la sexualité se mêle très souvent aux propos sexistes, biphobes, transphobes et homophobes.

Plusieurs raisons pourraient expliquer ce manque de retours sur l'homophobie dans le sport : l'hétérosexisme ambiant de la société poussé à son paroxysme dans le sport, l'assimilation de la performance à la virilité, la banalisation des insultes homophobes et sexistes, la crainte de dénoncer des actes au risque de représailles ou perte de licence...

L'année 2012 a été marquée par les Jeux olympiques de Londres. Ces jeux illustrent très bien ce grand tabou de l'homosexualité et de la transidentité dans le sport, puisque sur les 10 500 athlètes qui concouraient, seulement une vingtaine se définissaient ouvertement en tant que lesbienne, gay, bisexuel-le ou trans. On se rappelle notamment de Matthew Mitcham, le plongeur australien, qui fut le premier athlète ouvertement gay à devenir champion olympique en 2008. Quelques athlètes ont profité de cette période et de l'été pour annoncer leur homosexualité, comme Karen Hultzer (tireuse à l'arc sud-africaine) ou Lori Lindsey (footballeuse américaine). En août, c'est le trampoliniste australien Ji Wallace, ouvertement gay, qui annonce sa séropositivité en expliquant avoir subi « *la violence, le harcèlement, la persécution et la condamnation des pairs, des collègues, des autorités gouvernementales et, pire que tout, de la famille et des ami-e-s* » avant de déclarer « *Je fais cela pour sensibiliser le public sur cette question. [...] Être visible est vraiment important. Une voix a de la valeur.* »

En décembre 2012, c'est l'engagement personnel de l'ancien footballeur Lilian Thuram qui a marqué les esprits. Très connu pour ses prises de position contre le racisme, c'est cette fois-ci son engagement contre l'homophobie et en faveur du mariage pour

tou-te-s qu'il a mis en avant lors de différentes interviews. L'ancien défenseur de l'équipe de France championne du monde en 1998 a notamment déclaré que « *ceux qui refusent le mariage pour tous devraient se rendre compte qu'ils sont dans la même démarche que ceux qui refusaient l'égalité à des hommes et des femmes parce qu'ils étaient noirs.* » Ses prises de position lui ont valu beaucoup de critiques sur le Net, mais également beaucoup de soutiens !

SOS homophobie a par ailleurs recueilli plusieurs témoignages après le fameux bisou entre les joueurs Olivier Giroud et Mathieu Debuchy au cours du match de football France-Allemagne le 29 février 2012. Les images rendaient difficile à déterminer s'il s'agit d'un baiser sur la bouche ou sur la joue (voir image page suivante). Une belle occasion pour de nombreux supporters-supportrices d'user de la rhétorique homophobe.

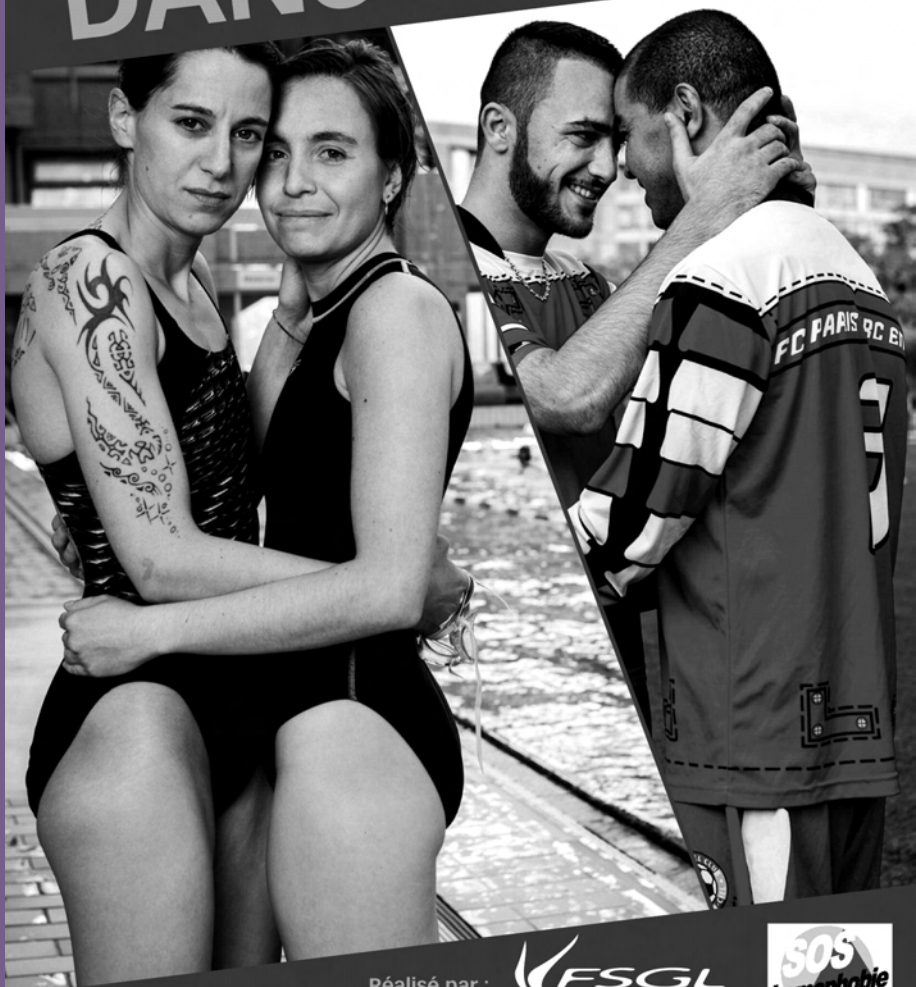
« Une médaille gay friendly pour Lilian Thuram »

Une chose est sûre, les associations membres de la FSGL ne manquent pas d'adhérent-e-s venu-e-s chercher un club sportif convivial où ils-elles peuvent assumer pleinement qui ils-elles sont, sans critère d'orientation sexuelle, de genre, ou encore de norme corporelle. En effet, près de 4 000 personnes réparties sur l'ensemble

du territoire français pratiquent un sport au sein de la Fédération. Il faut d'ailleurs savoir que les associations sportives gaies et lesbiennes ne sont pas du tout fermées au reste du monde et qu'elles sont ouvertes à tou-te-s. Sur le média Yagg, Christelle Foucault, présidente de la FSGL, précisait que « *l'idée est bien de lutter contre les discriminations par la pratique sportive et, pour cela, d'être ouvert à toute rencontre, à toute confrontation. C'est le meilleur moyen de se faire accepter tel que l'on est.* »

En septembre 2012, en collaboration avec SOS homophobie, la FSGL a édité une brochure visant à sensibiliser les sportifs et sportives à la lutte contre l'homophobie, notamment en présentant des témoignages, des conseils pour lutter et signaler des comportements homophobes, biphobes et transphobes à son niveau, et en rappelant évidemment les sanctions encourues (voir affiche).

L'HOMOPHOBIE DANS LE SPORT



Réalisé par :



Campagne de sensibilisation de la FSLG



Baiser d'Olivier Giroud à Mathieu Debuchy lors du match
France - Allemagne du 29 février 2012

Des forums guère fair-play

« Faut pas toucher aux salopes... »

« C'est vrai ça, tu as raison, faut pas toucher aux Brestoises !!!! »

« Je croyais t'avoir dit d'aller te faire enculer chez les bouseux et ne plus fréquenter ce forum... »

Un bisou qui fait débat...

« Putain, comme quoi les maillots moulants ça leur fait de l'effet... Concentrez-vous sur le jeu les gaaars!! »

« Vas-y, mets ton doigt dans son c... »

« J'étais persuadé que les footballeurs préféraient les prostituées... On m'aurait menti ? »

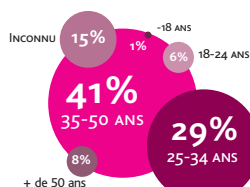
« Dérapage contre nature qui ne doit pas se reproduire »

« C koi ça ?????????, un peu de tenue kan mm, y a des enfants ki regardaient ce match »

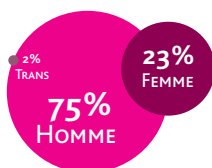
« Elle est belle l'équipe de France de football ! Après Yoann Gourcuff, c'est au tour de Giroud et Debuchy ! Honte à vous ! »

Travail

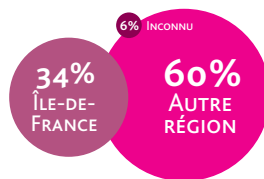
Ton univers impitoyable



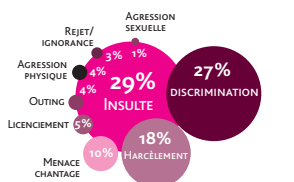
ÂGE DES VICTIMES



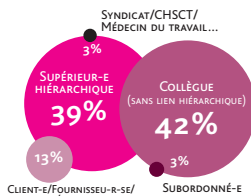
SEXE DES VICTIMES



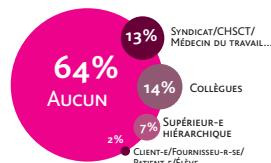
ORIGINE GÉOGRAPHIQUE



MANIFESTATIONS DE L'HOMOPHOBIE*



AUTEUR-E-S DE L'AGRESSION



SOUTIEN FACE À L'HOMOPHOBIE

220 témoignages, correspondant à 194 cas, soit 10 % du total.

Entre sept et neuf heures par jour, telle est la durée effective de travail moyenne des Français-e-s. C'est au travail (tout comme avec la famille et l'entourage proche) que nous passons le plus de temps, et où la lesbophobie, la gayphobie, la biphobie et la transphobie ont donc le plus d'opportunités de se manifester. Rappelons, en guise de préambule, l'origine du mot « travail » : il vient du latin *tripalium* signifiant tortures... résumant ainsi à lui seul ce que peut devenir la vie d'un-e collaborateur-trice victime d'homophobie.

Pour certaines personnes LGBT, c'est aussi le lieu du théâtre social où leurs compétences sont reconnues, comme pour n'importe quelle personne. Cette reconnaissance pouvant cesser brutalement dès lors

qu'ils-elles décident de « sortir du placard ». Mais les réactions sont plus souvent celles de l'incompréhension, du rejet, ainsi que de l'homophobie et de la transphobie larvées que de l'acceptation ou même de l'indifférence. Une nouveauté, l'effet crise, repris en chœur par les médias, sert souvent de justification à un licenciement, qui se veut économique mais dont la cause réelle est l'homophobie, la biphobie ou la transphobie. Les difficultés à prouver le harcèlement moral et les conditions de travail rendues exécrables facilitent encore trop souvent ces licenciements discriminatoires, et ce malgré des avancées sur l'inversion de la charge de

* Plusieurs manifestations peuvent être identifiées sur un cas. En conséquence, le total des manifestations est supérieur à 100 %.

la preuve (1). Plus concrètement, en voyant son avenir bouché au sein de l'entreprise, la victime préfère souvent démissionner pour tenter de « repartir à zéro ».

Les témoignages reçus en 2012 par SOS homophobie se situent à un niveau relativement stable par rapport à l'année précédente, avec 194 cas. En d'autres termes, l'homophobie et la transphobie se maintiennent à un niveau élevé (puisqu'elle avait crû de 36 % l'an dernier) mais, signe encourageant, les victimes baissent moins les bras et dénoncent plus les agressions dont elles sont victimes. Beaucoup d'entre elles rappellent la ligne d'écoute de SOS homophobie pour nous informer des démarches entreprises. La victime « type » d'acte homophobe sur le lieu de travail est un homme, âgé de 35 à 50 ans, résidant en région. L'agression prend majoritairement la forme d'une insulte (29 %) ou d'une discrimination (27 %). Bien que la majorité des témoignages émane d'hommes, il faut rappeler la « double peine » qui frappe la victime lorsqu'elle est lesbienne, discriminée en tant que lesbienne et en tant que femme.

Deux traits majeurs peuvent caractériser l'homophobie, la biphobie et la transphobie sur le lieu de travail. En premier lieu, et dans presque 39 % des cas, l'agresseur-e est un manager, chef-fe de service ou d'entreprise. Chiffre à mettre en perspective avec les 42 % de cas où l'agresseur-e est un-e collègue (sans lien hiérarchique direct). Le-la supérieur-e hiérarchique au sein d'une équipe montre l'exemple, et en adoptant un comportement homophobe et/ou transphobe, il-elle autorise tacitement les débordements au sein de son service ou de son entreprise. C'est l'occasion pour les collaborateur-trice-s d'œuvrer en tant que « second couteau » de cette homophobie et de cette transphobie dont l'application se veut particulièrement zélée. Le second point réside dans le fait que dans 64 % des cas, la victime ne reçoit aucun soutien sur son lieu de travail, aucune aide d'aucune sorte, et doit appeler la ligne de SOS homophobie pour demander conseil sur les actions à entreprendre. Pourtant, et heureusement, certaines entreprises sont « à la pointe », oserait-on dire, de la lutte contre l'homophobie, la biphobie

et la transphobie. On peut notamment citer des filiales d'entreprises de culture nord-européenne. Par exemple, celle où travaille une appelante dont la direction n'a souhaité faire aucun compromis, en licenciant l'agresseur moins d'une semaine après les faits. Ce cas demeure malheureusement rare (1 cas rapporté sur 194). Certaines entreprises et filiales françaises commencent à intégrer les questions d'orientation sexuelle dans leur politique de diversité, comme Orange, IBM ou Sodexo.

Infiniment plus fréquente est la position de l'entreprise dont les dirigeants ne « souhaitent pas faire de vagues ». Le nombre de cas où cette expression est reprise tel un mantra est légion. Il est répondu à la victime que « c'est compliqué ». Tout est alors mis en œuvre pour atténuer la portée de l'acte homophobe ou transphobe (« *Vous ne comprenez pas la plaisanterie* ») puis, devant l'insistance de la victime de faire respecter ses droits, on tentera de la culpabiliser, puis de la mettre à l'index, voire de la licencier purement et simplement. Trop d'entreprises considèrent encore qu'elles font une faveur en tolérant l'employé-e LGBT, le ton change dès lors que ce-cette dernier-e exige d'être considéré-e et protégé-e de manière égalitaire.

L'homophobie est un-e chef-fe dans 56 % des cas

Par ailleurs, il est inquiétant de constater que les actes d'homophobie et de transphobie restent nombreux dans le secteur public. Si la fonction publique se caractérise notamment par de fréquentes dispositions dérogatoires au droit du travail, l'interdiction de la discrimination n'en fait pas partie. L'homophobie, la biphobie et la transphobie sont encore plus insupportables lorsqu'elles sont pratiquées dans des lieux tels que des hôpitaux, des commissariats, des tribunaux, des établissements d'enseignement, des mairies, etc.

Toute aussi inquiétante est la résurgence d'une homophobie à caractère religieux tant dans la République laïque qu'est la France, que sur le lieu de travail, surtout lorsqu'il s'agit d'une administration publique la

1. L'inversion de la règle générale où « la nécessité de la preuve incombe à celui qui se plaint ».

fonction publique étant aussi soumise au principe de neutralité de ses agent-e-s.

Pourtant, il est de plus en plus reconnu que mobiliser les forces vives de l'entreprise pour faire en sorte que tout-e-s les collaborateurs-trices se sentent épanoui-e-s, et donc opérationnel-le-s dans leur milieu professionnel, ne peut que bénéficier à l'entreprise : un-e salarié-e LGBT non discriminé-e, c'est un-e salarié-e en mesure de participer à la production, à la compétitivité, au développement de l'entreprise. Agir contre l'homophobie, la biphobie et la transphobie au travail, c'est pour l'entreprise

diminuer le coût de ces risques psychosociaux pouvant conduire à des arrêts de travail ou, dans le pire des cas, au suicide des concerné-e-s. C'est notamment ce que rappellent les bénévoles de SOS homophobie qui mènent des sessions d'information et de formation pour adultes dans diverses entreprises et administrations publiques. Cette activité en pleine expansion est heureusement le signe d'une prise de conscience et de la mise en mouvement des acteurs-actrices du milieu professionnel pour lutter contre ces comportements qui, humainement intolérables, sont en plus économiquement défavorables.

La grande muette

Philippe est un jeune officier français. Il est détaché à Munich dans le cadre des échanges militaires franco-allemands. Agressé à la sortie d'un bar, il est outé en public par le commandant d'unité allemand, le livrant ainsi à la vindicte des autres officiers, lesquels ne respectent plus les ordres qu'il communique lors des sorties et exercices. Il est mis aux arrêts pour « comportement indigne ». Six mois plus tard, lors d'une sortie en club, Philippe est drogué puis violé. Examiné par le médecin militaire allemand, il demande la prescription d'un protocole de post-exposition au VIH... qui lui est refusé. En lieu et place, le médecin avertit le colonel de l'unité, qui le convoque dans l'heure et lui signifie sa mise aux arrêts pour trente jours pour « comportement indigne » dès la fin de son congé maladie. Il ne pourra jamais finir ses études d'officier et ne pourra jamais monter en grade.

Il est poussé vers la sortie, le tout sans bruit...

L'école de l'intolérance

Pierre a 44 ans, il est contractuel dans un lycée de la région Rhône-Alpes. D'apparence androgyne, il intrigue et les agressions sont quotidiennes. Elles émanent de collègues qui le discriminent en l'insultant du fait de leurs convictions religieuses (« Je suce le lundi, je suce le mardi »), mais aussi d'élèves qui lui lancent des « Monsieur, Madame le travelo ». Agressé physiquement en 2002, il souffre encore des conséquences de cet acte au cours duquel toute sa dentition a été cassée. L'indemnité qui lui a été versée est très insuffisante pour une réparation complète. L'agresseur, un policier, n'a pas jugé nécessaire de se présenter à l'audience.

Trainées dans la boue

Sabine est pâtissière dans un supermarché du Sud-Ouest. Bien qu'elle n'ait pas parlé de son homosexualité, ses

collègues la harcèlent. Son véhicule a été dégradé, l'inscription « Gouine beurk » a été gravée sur son casier, des revues pornographiques sont glissées dans sa boîte aux lettres. Combative, elle ne se laisse pas faire et réussit à porter plainte malgré un refus initial. En dépression, sujette à des insomnies, elle a perdu douze kilos en trois semaines. Elle saisit l'inspection du travail et son avocate l'avertit qu'elle risque d'être licenciée par l'enseigne qui l'emploie. Convoquée pour un entretien préalable afin de discuter des « fautes qui lui sont reprochées », elle est licenciée.

Rachel est chercheuse en linguistique dans une université parisienne. Trans MtoF, elle a été acceptée sur dossier pour assister aux cours du maître de conférence. Le quotidien se déroule plutôt bien, sauf quand elle doit rentrer en cours, car les agents de sécurité de cette université se moquent d'elle, lui lancent des quolibets.

Un jeune militaire victime de brimades après la révélation de son homosexualité

Exclu en mars par le ministère de la défense, Pierre Schydowski a saisi le tribunal administratif

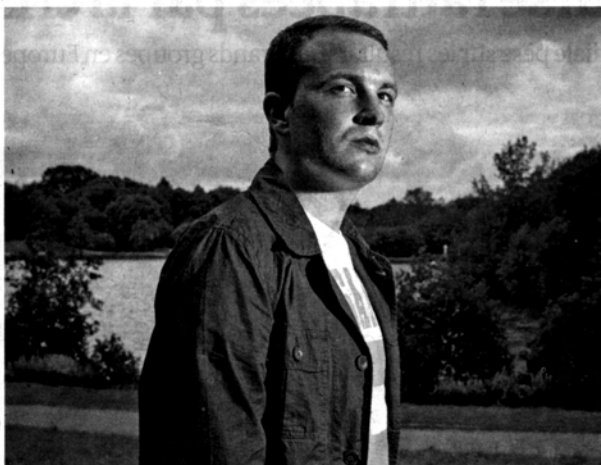
Témoignage

Ce jour de la fin juillet 2011, à Saint-Cyr Coëtquidan, le campus militaire est vide quand Pierre Schydowski arrive pour affronter le « conseil d'instruction » de l'école des officiers de l'armée de terre. La hiérarchie l'a appelé le matin même. Qu'il soit en congé maladie importe peu, on ordonne au lieutenant Schydowski d'être à Guer (Morbihan) pour 14 heures. Sa mère le conduit, depuis Rennes. Gâvé d'anxiolytiques, il est dans un état dépressif profond. Il s'est fait violer quelques semaines plutôt à Munich en Allemagne. Il signe un papier par lequel il renonce à être défendu. Le verdict tombe vite. Exclusion pour mauvais résultats et écarts de conduite. « *Trouvez-vous quelque chose dans le civil* », lui conseille le général. « *Je n'avais pas de problème de résultats* », accuse le lieutenant aujourd'hui.

Ce discret jeune homme de 23 ans avait compris dès 2007 que la carrière militaire était semée d'embûches d'un autre ordre. En classe préparatoire au lycée naval de Brest, des élèves ont fouillé son ordinateur et révélé son homosexualité. En guise de réaction, le commandant d'unité a suggéré de le placer dans une chambre à part de peur qu'il ne « *saute sur ses camarades* ».

Ses résultats sont bons, il passe le concours d'élève-officier à l'école navale allemande, un cursus pour lequel il pense être bien préparé, lui qui, par son père, possède la double culture. Mais c'est un échec. « *À l'époque je ne me suis pas posé de question* ». Pierre se tourne vers les concours équivalents de l'armée de terre. Cinq élèves sont sélectionnés par Saint-Cyr pour ce programme en coopération avec l'université de la Bundeswehr, l'armée allemande. Il est reçu. Suit, en Allemagne, trois années d'excellents résultats militaires et académiques, avec, en vue, un master de droit international.

Jusqu'à cette nuit du 24 novembre 2010. Le sous-lieutenant Schydowski est sorti en ville, à Munich. Il vient d'embrasser son compagnon en quittant, ivre, un bar gay, quand trois hommes les agressent. Insultes homophobes, coups, heurts avec les forces de l'ordre, gardes à vue. Mauvaise série pour l'armée française : la nuit suivante, un marin s'est fait arrêter en état d'ébriété et a blessé un policier allemand. « *J'ai pris vingt jours d'arrêt, lui dix jours avec sursis, j'ai trouvé cela injuste* ». Il vit mal, aussi, le fait que le bulletin de sanction le transforme en simple agresseur : « *A provoqué une bagarre*



Pierre Schydowski, le 29 juin, à Rennes. THÉDRY FASQUE/SIGNATURES POUR « LE MONDE »

« dans le centre-ville de Munich. »

Les remarques vont se multiplier. L'officier de liaison français, le colonel Z, lui lâche : « *De toute façon, on le savait* ». Le même colonel livre cependant à l'époque un compte rendu positif sur l'élève Schydowski : « *s'est bien intégré à sa filière* », « *résultats académiques entre bien et très bien* », « *un jeune officier consciencieux* », « *à une juste appréciation de métier militaire* ».

Les remarques vont se multiplier. L'officier de liaison français, le colonel Z, lui lâche : « De toute façon, on le savait »

Après son agression, le capitaine allemand F., son commandant d'unité, le convoque de façon intempestive. « *Les autres Français ne m'adressaient plus la parole. Le capitaine a multiplié les réflexions non égard devant les autres, du type : "Vous avez baisé combien de mecs ce week-end ?" J'avais mal au ventre à l'idée d'aller dans son bureau en me demandant quelle bêtise il allait encore me sortir.* »

Dans la nuit du 2 au 3 juin 2011, tout bascule. Pierre est victime d'un viol au Paradiso, une boîte de nuit gay de Munich. Drogué à son insu, il se réveille dans les toilettes au matin, des hématomes au front,

dans un établissement vide. Al'université, le médecin militaire fait les premières analyses. Mais il refuse de donner le traitement d'urgence anti-VIH que Pierre réclame et l'envoie chez le capitaine. L'élève officier se souvient avoir entendu : « *J'étais sûr que ça allait arriver. Avouez que cela vous a fait plaisir.* »

Il se réfugie dans sa chambre, où il passe la journée sous la douche sans parvenir à ne plus se sentir sale. Le lendemain, il porte plainte. Le voila consigné « malade en chambre », réclamant en vain un soutien psychologique. Livre à lui-même, Pierre s'alcoïse et sombre. « *Je suis parti m'installer chez une amie en ville. Et mi-juillet, j'ai fini par aller aux urgences psychiatriques à l'hôpital de Munich* ». Il n'y sera pas soigné car l'armée le rapatrie le 15 juillet à Saint-Cyr. Un colonel est venu le chercher en voiture. Le lieutenant n'a pas eu le loisir d'emporter ses affaires, restées à Munich. L'enchaînement cinq mois de congé maladie.

Pour l'armée, les choses sont claires. Le conseil d'instruction du 21 juillet 2011 a noté : « *Après plusieurs absences à des examens en juin et juillet 2011, l'attribution de très mauvaises notes et des fautes de comportement graves, il vient d'être exclu de son cursus allemand et a été rapatrié le 15 juillet.* » De plus, « *l'élève a reconnu que ses très mauvais résultats et ses écarts de conduite (...) rendaient impossible la poursuite de son parcours* ». Le service de communication de l'armée de terre précise qu'il avait

« *8 matières validées sur 30, des absences répétées en cours* », et évoque « *un comportement atypique de 2010, répété en 2011 qui ne permettait plus de maintenir le lien de confiance nécessaire entre le professeur et l'étudiant* ».

Son contrat de militaire de carrière est résilié. Pourtant, le 26 juillet 2011, le médecin à Saint-Cyr indiquait que le lieutenant était « *apte à pour vivre son engagement* ». Quand il dépose un référé administratif, Pierre apprend que l'armée lui concède un CDD et le mute aux Ecoles du matériel de Bourges, mesure présentée comme une chance. L'exclusion ne sera confirmée par le ministère de la défense qu'en mars 2012, la mutation en avril. La lettre ministérielle affirme que l'étudiant a manqué des épreuves dès avant l'agression. « *C'est faux* », répond M'Eric Morain, son avocat. Le tribunal administratif est saisi.

« *Je veux qu'on me permette de finir mes études et de passer mon diplôme* », dit Pierre Schydowski. Pour son avocat, « *il doit être reconnu comme victime* ». Une instruction criminelle a démarré à Rennes sur les faits de viol. Le lieutenant a dû saisir la commission d'accès aux documents administratifs pour obtenir de l'armée son dossier et les comptes rendus hiérarchiques. Sur ce point, l'institution militaire a répondu à la Commission que les documents étaient perdus ou inexistantes. ■

NATHALIE GUIBERT

Récemment, elle s'est vu interdire l'accès aux cours, ce qui a nécessité l'intervention directe du maître de conférence qui la soutient ; un soutien sans failles, mais encore trop rare.

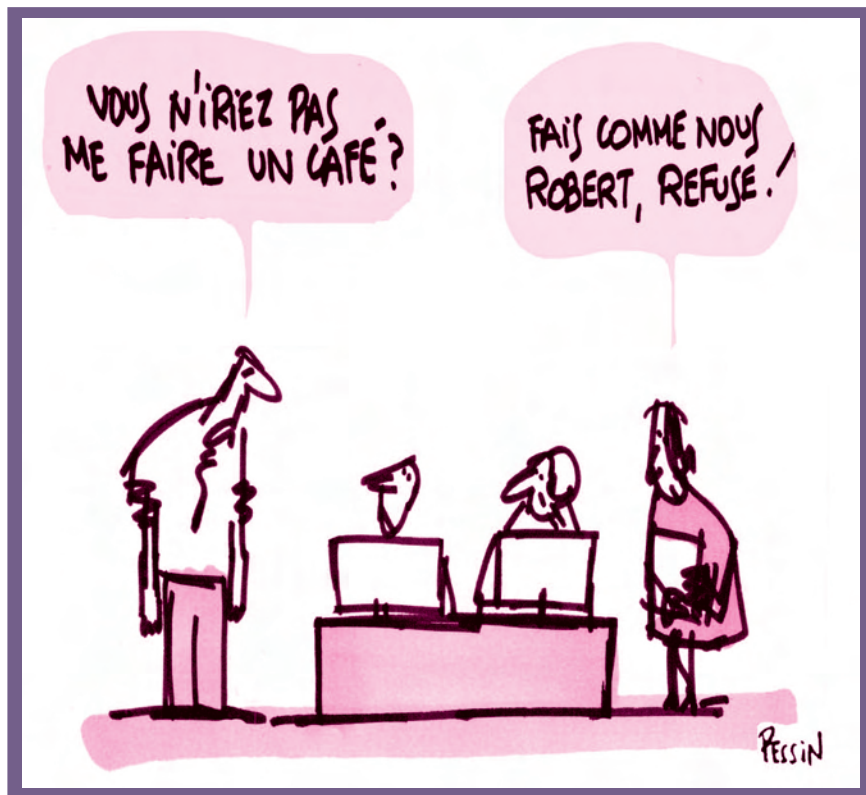
Interdite de congés naissance

Depuis dix ans, les couples lesbiens qui attendent un enfant,

pacés ou non, et effectuant une demande de congés « paternité », se voient attribuer systématiquement les trois jours de congés liés à ce type d'événements familiaux, ainsi que le prévoit le règlement de la Police nationale.

Stéphanie, qui habite dans le Sud, déjà en proie à l'homophobie de son

supérieur hiérarchique, se voit refuser ce congé alors que sa compagne attend des jumeaux. Épaulée par les syndicats de la police, une requête est présentée au ministère de l'Intérieur... qui valide la position du supérieur homophobe.



La parole à...

Homoboulot

Les LGBTphobies au travail sont un fléau ignoré

Comment révéler sans risque son orientation sexuelle ou son identité de genre ?

L'invisibilité des LGBT, dans l'entreprise

Certains salariés donnent naturellement des détails qui permettent de savoir qu'ils sont hétérosexuels, ce n'est pas tabou, mais imaginer qu'un-e homosexuel-le parle de son mari, de sa femme devient tout d'un coup très étrange ! Ce tabou a une double conséquence : les salariés hétérosexuels ont tendance à penser que tou-te-s leurs collègues de travail sont également hétérosexuel-le-s et les salariés homosexuels occultent leur orientation sexuelle en mettant en œuvre des stratégies de contournement pour éviter de dire qu'ils sont gay ou lesbienne.

Ouverture du mariage à tous les couples, HOMOBOULOT alerte sur l'urgence de mesures d'accompagnement

Les gays et lesbiennes sont-ils prêts à annoncer leur futur mariage ? Comment Nathalie, qui s'est inventé un fiancé depuis plusieurs années, pourra-t-elle dans quelques mois afficher son mariage avec Aurélie ? Comment vont réagir les collègues ?

Aujourd'hui encore, rares sont les entreprises qui « osent » avoir un discours sur la reconnaissance des homosexuel-le-s et des discriminations à raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre. L'actualité liée au débat parlementaire sur le projet de loi pour l'ouverture du mariage aux couples de même sexe a bien montré que les stéréotypes et les peurs liées à l'ignorance perdurent : un discours rassurant est nécessaire. Depuis le début des années 2000, de plus en plus d'entreprises participent à une démarche de promotion de la diversité en entreprise. Derrière ce terme générique, un travail important est fait pour lutter contre le sexisme, le racisme, ou le handicap par exemple et des mesures positives sont prises pour faciliter l'intégration de tou-te-s au travail. Ces dernières années, la reconnaissance des LGBT dans cette démarche de

progrès autant social que professionnel a progressé mais le sujet est trop souvent ignoré, voire escamoté. Pourtant, les entreprises où les LGBT sont reconnu-e-s et officiellement respecté-e-s, à l'image d'autres minorités, voient progresser les conditions de travail vers un mieux-être des salariés et pour le plus grand bénéfice de l'entreprise.

Campagne d'affiches pour l'entreprise « Tous égaux, pas de distingo »

HOMOBOULOT propose aux entreprises une série d'affiches qui permettent de rendre visible les difficultés d'assumer son orientation sexuelle, et de lutter contre les préjugés.

Un telle campagne permet d'engager un dialogue et une réflexion sur la place des salariés LGBT dans le monde du travail et chaque entreprise peut participer à ce véritable challenge.

Il existe peu d'outils adaptés à une communication en milieu professionnel. Les affiches proposées jusqu'à aujourd'hui par certaines associations n'ont pas été accueillies par les entreprises et les administrations comme elles auraient dû l'être. Le sujet est sensible, les décideurs n'osent pas s'engager de peur de réactions négatives en interne ou en externe.

Aujourd'hui, la loi et les actions de prévention accompagnées par certains ministères permettent de décomplexer les décideurs. Depuis quelques mois, l'organisme de promotion du label Diversité IMS « entreprendre pour la cité » a rédigé un guide pédagogique « *Orientation sexuelle en entreprise : comprendre et agir* », à l'intention des entreprises désireuses d'aborder le sujet⁽¹⁾.

Homoboulot a décidé de créer une campagne d'affiches pour accompagner ce mouvement, pour donner un nouvel outil à disposition des entreprises, des syndicats et de tous les acteurs professionnels.

Une série de huit affiches sur la réalité du vécu des LGBT au travail

Pour cette première campagne très généraliste, nous avons trouvé logique d'utiliser le nouveau slogan d'**Homoboulot**, « **Tous égaux, pas de distingo** ». L'objectif de la campagne est ambitieux. Nous affirmons qu'au travail, seules les compétences doivent

compter et que la vie privée, sans devoir être cachée, ne doit pas être un sujet qui interfère avec le professionnel.



Homoboulot, Affiche

« Au travail, homo ou hétéro, quelle importance ? » ;
« Qu'elle vive avec Thomas ou Elodie, quelle importance ? C'est toujours avec la même personne que je travaille ! » « Je suis une personne trans, j'ai changé de genre. C'est tout ! Au travail, seules les compétences comptent ! »

Les associations, les adhérents et nos partenaires ont été enthousiasmés par la campagne et les messages pédagogiques qu'elle met en valeur. L'institut IMS a été vivement intéressé pour être l'un des partenaires de la campagne. Pour autant, peu d'entreprises nous ont encore officiellement sollicité. L'actualité a fait peur à certains responsables, même si d'autres ont ouvertement pris des engagements pour l'égalité des droits. La campagne a encore besoin d'être expliquée et nous convainçons les acteurs professionnels de s'en emparer. La campagne est gratuite, seul un don symbolique est demandé. Les huit affiches sont modifiables afin de pouvoir rajouter texte et logo pour l'adapter à la communication interne.

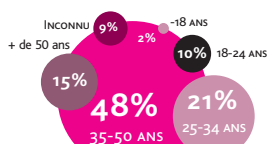
Parce que la loi ne suffit pas, **Homoboulot** fait en sorte d'accompagner l'évolution des mentalités, pour un meilleur « travailler ensemble ».

.....
Homoboulot

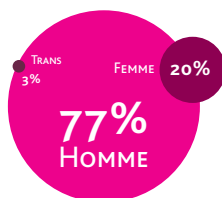
est une association : <http://homoboulot.org/>
contact@homoboulot.org

Voisinage

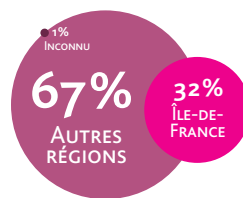
Quand l'homophobie prend ses quartiers



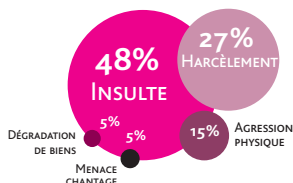
ÂGE DES VICTIMES



SEXE DES VICTIMES



ORIGINE GÉOGRAPHIQUE



MANIFESTATIONS DE L'HOMOPHOBIE*

152 témoignages, correspondant à 132 cas, soit 7% du total.

Le nombre de cas d'homophobie et de transphobie dans le cadre du voisinage (132 au cours de l'année 2012) est quelque peu en recul par rapport aux 162 cas de 2011, mais reste élevé. Le contexte du voisinage, au sens large du terme (qu'il s'agisse du voisin de palier ouvertement homophobe, des rumeurs délétères se répandant dans le quartier ou le village à l'encontre d'une personne homosexuelle, bi ou trans, ou de propos discriminatoires du-de la concierge de l'immeuble) reste donc l'un des motifs principaux pour lesquels notre association est sollicitée.

Cette homophobie et cette transphobie, que l'on peut qualifier « de proximité », se manifestent dans tout type d'habitat, qu'il soit urbain ou rural, à Paris ou en régions, dans les grandes villes ou leurs péri-

phéries, que les victimes vivent en appartement ou dans une maison individuelle. Toutefois, comme c'était déjà le cas l'an passé, les appels et les courriels émanant de personnes vivant dans d'autres régions que l'Île-de-France sont les plus nombreux. En outre, les propos homophobes ou transphobes se cachent souvent sous des problèmes courants de voisinage (nuisances sonores, problèmes de parking, etc.) qui soit ne sont finalement qu'un prétexte pour rejeter l'autre du fait de son orientation sexuelle, soit permettent d'exulter une homophobie ou une transphobie retenue jusqu'alors. Un grand nombre d'appels signalent aussi le manque de réactivité de la police nationale ou de la gendarmerie face aux

* Plusieurs manifestations peuvent être identifiées sur un cas. En conséquence, le total des manifestations est supérieur à 100 %.

manifestations d'homophobie ou de transphobie. En outre, il existe une forte surreprésentation masculine parmi les victimes d'homophobie de voisinage, l'année 2012 étant à cet égard conforme aux tendances observées lors des années précédentes. Les hommes entre 35 et 50 ans sont statistiquement les plus concernés. Il en est de même pour les femmes de cette même classe d'âge. Cela tient probablement au fait qu'à cette période de leur vie, de nombreux couples homosexuel-le-s vivent en couple, de plus en plus de personnes trans ont réalisé ou réalisent leur transition et que cette visibilité sociale est susceptible de déranger un voisinage qui laisse libre cours à ses pulsions homophobes ou transphobes.

« Les homos, il faut les bouler ! »

De l'injure à l'agression physique

L'injure (« *Sale PD, sale gouine, vieille gouine, espèce de tarlouze* », etc.) reste statistiquement la première manifestation de l'homophobie de voisinage. La violence verbale est fréquente et s'accompagne parfois de menaces physiques, voire de menaces de mort – « *Je vais te faire la peau* » ; « *Les tarlouzes, faut les brûler !* » ; « *Vous êtes un danger pour nous et nos familles* » ; « *Je te suis le matin, je peux être derrière toi pour te tuer* ». Les injures peuvent parfois s'accompagner de violence physique ou de jets de pierre, ce que Laurence, lesbienne de 45 ans vivant en Ardèche, a dû subir de la part de ses propres voisins après qu'ils l'ont traitée de « *sale lesbienne, grosse gouine* ».

Ces injures, quel que soit le degré de leur virulence, ont toutes pour trait commun d'alimenter un climat de peur et d'insécurité sur le lieu d'habitation des personnes LGBT qui en font les frais de façon ponctuelle ou récurrente, voire quotidiennement. Indéniablement, se faire insulter à son domicile ou aux alentours de celui-ci peut entraîner de lourdes conséquences psychologiques, car cela contribue à générer un sentiment de mal-être qui ne cesse pas au seuil de sa porte. Dans les Hautes-Alpes, une femme d'une quarantaine d'années est ainsi harcelée par un couple de voisin-e-s depuis presque dix ans, elle témoigne à SOS homophobie de son exaspération et son

abattement est patent. Comment pourrait-il en être autrement face à cette violence verbale incessante ?

Les cas ne sont pas rares où les victimes en viennent à devoir déménager pour retrouver tranquillité et sérénité. Un couple de jeunes gays a ainsi été contraint de quitter la ville de Haute-Savoie où ils résidaient, à cause de la tentative d'incendie de leur logement par un voisin homophobe et, de surcroît, particulièrement violent. Peut-on se satisfaire de cette seule solution du déménagement ? Quand, par ailleurs, cette solution extrême n'est pas accessible à toutes les victimes. Comme pour cette jeune femme lesbienne, de 30 ans, vivant en banlieue parisienne, physiquement agressée par un de ses voisins et qui ne parvient pas à se faire reloger depuis, malgré les démarches entreprises auprès de son bailleur.

Plus généralement, la volonté manifeste de salir la personne homosexuelle se traduit par la dégradation de ses biens, de la boîte aux lettres maculée ou dégradée jusqu'aux détritus déposés sur le paillason ou jetés dans le jardin ou sur les terrasses... Les dégradations peuvent concerner aussi les voitures (pneus crevés, etc.). À Cannes, un gay de 52 ans a trouvé l'inscription « *Espèce de salope PD* » sur la porte de son garage. Il a également été insulté dans la rue. Il exprime à notre association sa peur en l'avenir et se demande même s'il ne va pas revendre son appartement. Plus traumatisantes encore, les agressions physiques ne sont pas rares (23 au cours de cette année). Elles ne font, bien souvent que s'ajouter aux violences psychologiques subies par ailleurs par les victimes dans leur voisinage. Ainsi, Maurice, de Mulhouse, témoigne sur notre ligne d'écoute qu'il reste traumatisé par la violence physique dont il a été victime (« *Sur le plan moral, ça ne va pas fort, mais ça n'est pas nouveau* »). Les victimes de ces actes abjects sont particulièrement choquées et l'angoisse les accompagne souvent au quotidien. La peur de tomber nez à nez avec leur agresseur sous leur propre toit alimente un sentiment d'insécurité sourd, mais bien réel. Les actes de violence physique sont pour cela

« Dégagez, les gouines du quatrième ! »

Focus

d'autant plus traumatisants : ils se déroulent au domicile même des victimes, qui ne se sentent alors plus du tout en sécurité sous leur propre toit. En mars 2012, Pierre, qui vit à Marseille, subissait, sur le pas de sa porte, l'agression physique et verbale de son voisin homophobe, entraînant une ITT de trente jours, preuve tangible de la violence des coups portés à son encontre. À Brest, un homme de 57 ans a été tabassé dans sa cage d'escalier, recevant coups de poing et coups de pied sans que personne n'intervienne pour lui porter secours. À l'agression physique s'ajoute l'agression psychologique des autres voisins-e-s qui ne sont pas intervenus, quand ne s'ajoute pas encore à cela celle des institutions parfois impassibles (lire encadré).

La question de l'homophobie dans le cadre du voisinage est pénible à vivre et peut prendre des tournures dramatiques comme le montrent certains des témoignages recueillis au cours de l'année 2012. Plus que jamais, face à l'ampleur de ce phénomène, l'éducation et la sensibilisation à cette problématique s'avèrent nécessaires. De plus, il est impératif que les bailleurs, les maires, les associations de voisins sanctionnent comme il se doit les personnes qui doivent l'être, car la loi est la même pour tous et l'homophobie est illégale, quel que soit le lieu où elle s'exprime. On déplore encore trop souvent un manque d'implication à ce sujet, plusieurs témoignages viennent nous le rappeler.

Xavier vit à Paris. Il contacte notre association car sa voisine du dessous ne cesse de lui causer des soucis depuis qu'elle est arrivée dans l'immeuble, il y a un an.

Lorsqu'elle a découvert que Xavier était homosexuel (il reçoit régulièrement son petit ami), les ennuis ont commencé. Une première fois, elle a ouvert sa porte en hurlant : « Sales petits PD, vous allez ramener des maladies dans l'immeuble ! » Un autre jour, Xavier l'a surprise en train de médire sur son compte auprès du marchand de journaux d'en face.

Il nous déclare souffrir de cette situation et ne plus arriver à vivre à l'aise dans son propre immeuble, « ça devient oppressant », ajoute-t-il.

En outre, ses propres parents ne l'aident guère, puisqu'ils lui ont dit : « Avec le mode de vie que tu as, tu peux t'attendre à rencontrer ce genre de problème. » Son père accepte néanmoins de jouer les médiateurs. Xavier a déposé une lettre dans la boîte de sa voisine homophobe pour lui annoncer qu'il viendrait la voir en compagnie de son père pour dialoguer. Le jour dit, elle refuse d'ouvrir sa porte. Xavier a ensuite contacté le syndic des copropriétaires qui n'a rien fait, selon lui.

Il a peur d'aller au commissariat, d'y recevoir un mauvais accueil et que cela se sache davantage dans le quartier. Xavier craint pour sa réputation. Nous lui conseillons de déposer une plainte pour propos homophobes et lui affirmons qu'il n'a rien à craindre quant à une possible divulgation de celle-ci à l'extérieur. En fin d'appel, Xavier semble avoir un peu repris confiance en lui et envisage même d'aller porter plainte dès le lendemain.

Sainte-Bazeille. Le voisin homophobe "sermonné", pas jugé



Les deux femmes vivant en couple à Sainte-Bazeille, victimes de propos homophobes, n'auront pas droit à un procès. Le voisin mis en cause a fait l'objet d'un "simple" rappel à la loi.

Un sexagénaire de la commune de Sainte-Bazeille, près de Marmande, vient de se voir signifier un « rappel à la loi » par le capitaine de gendarmerie de cette localité, lequel a ainsi donné suite aux instructions du procureur de la République. L'intéressé était visé par une plainte déposée en juillet

dernier par deux femmes vivant en couple qui lui reprochaient des insultes, injures et menaces « en raison de leur orientation sexuelle », avec « incitation à la haine et à la violence ». Instruite par le parquet d'Agen et confiée aux gendarmes, ladite plainte n'a pas abouti à la présentation de l'auteur des faits devant la justice et donc à un procès, bien que les faits aient été établis. Les plaignantes se disent néanmoins satisfaites que la justice les ait « entendues » et reconnaisse des faits qui « par leur durée et leur gravité ont porté atteinte à (leur) intégrité et à (leur) dignité ».

Quand Monique et Annie, ce sont elles, se sont installées il y a une douzaine d'années dans ce gros village jouxtant la sous-préfecture marmandaise, délaissant la vie parisienne pour ce coin de Gascogne dont la seconde est originaire, les « ennuis » de voisinage n'ont pas tardé. Ces deux « quinquas », l'une thérapeute, l'autre enseignante dans des classes d'élèves en difficulté, en étaient tout juste à restaurer la maison qu'elles venaient d'acquérir au cœur du bourg que les désagréments commencèrent. Avec pour origine, le comportement de ce voisin dont elles déclarèrent, dans leur dépôt de plainte, les propos homophobes et le comportement hostile, non sans qu'il ait, au départ, tenté de les « approcher ». Dans le rappel à la loi qui vient de lui être signifié, il lui est en effet reproché une violation de domicile et une tentative d'agression sexuelle sur l'une des deux femmes, des faits certes prescrits, car datant de plus de dix ans, mais à rapprocher de son comportement homophobe ultérieur. Au départ, l'homme s'était effectivement montré plutôt pressant avec ses nouvelles voisines. « Il nous apportait sans cesse des légumes, ses tomates et ses salades, insistait pour nous proposer son aide, se rappelle Monique. On avait beau lui dire qu'on allait se débrouiller toutes seules, il revenait à la charge... ». Et après la prévenance insistante vinrent l'hostilité et les menaces. Au fil des années, on est passé des regards obliques et des sourires en coins, aux insultes. « Du jardin, j'entendais les injures, lâche Annie. C'était du genre : les putes, les gouines, les s... ici, ça sent la grenouille, ça pue... Et je vous en passe... ». Des atteintes à la dignité telles que les deux femmes se résolurent à contacter Me Marie-Dolorès Prud'homme, une avocate marmandaise souvent en première ligne sur les questions de société. Alors qu'elles avaient, un temps, envisagé de quitter les lieux, pour s'extirper de ce contexte hostile, nos deux dames en sont revenues. « On ne partira pas, assure Annie. Si cela arrive un jour, ce ne sera pas pour cette raison. On est bien ici et on est chez nous... comme tout le monde ». Pas d'abandon de terrain donc et pas davantage de lutte érigée en symbole. « C'est bien que les médias aient pu rapporter cette histoire pour dire que ces comportements existent, ajoute Monique. France 2 nous a même sollicitées, mais nous avons refusé. Désormais, nous voulons juste la paix. Nous n'avons aucune âme de militante. Notre relationnel n'est pas basé sur notre appartenance à un groupe, mais sur la tolérance, le respect. On ne se sent pas plus différentes que ça et notre identité sexuelle ne détermine pas qui nous sommes ! ».

"Le droit de vivre son intimité..."

Me Marie-Dolorès Prud'homme, l'avocate marmandaise défenseur des deux plaignantes, s'est déclarée « un peu déçue que le parquet en soit resté à ce rappel à la loi », même si elle considère que cette mesure alternative aux poursuites est « une épée de Damoclès placée au-dessus de cet homme. J'espère toutefois que cela sera suffisant pour le dissuader d'une réitération des faits. Il va falloir qu'il comprenne, que tout le monde comprenne, que chacun a le droit de vivre son intimité comme il l'entend ».

Bessy Solh

Focus

En toute impunité

Maurice, Marseillais de 58 ans, est effondré d'apprendre que sa plainte pour coups et blessures remontant à plus de deux ans vient d'être classée sans suite. Il avait pourtant subi l'agression d'un voisin entraînant une ITT de trente jours décidée par le médecin légiste. Selon lui, des témoins de son voisinage n'auraient pas été entendus par la justice en dépit des requêtes de son avocat. Il se sent méprisé et incompris...

Une blessure ineffaçable

À Brive-la-Gaillarde, un homme de 61 ans a pour sa part eu gain de cause dans le procès intenté à son voisin pour injures homophobes («Hitler aurait mieux fait de tous vous zigouiller») qui a été condamné à 2000 euros de dommages et intérêts et à 800 euros de frais de justice. Malgré sa satisfaction quant à la décision rendue, la victime précise à SOS homophobie que cet épisode constitue pour lui un grave traumatisme psychologique dont il peine à se remettre.

La loi du mépris

Nicolas nous contacte par courriel pour nous faire part de l'homophobie qu'il subit au quotidien dans sa cité. Les injures pleuvent comme les crachats, la serrure de son appartement a été détruite, sa voiture brûlée... Les gamins de la cité le traitent de «pédophile», cette dérivation langagière le blesse

Un couple d'hommes d'une cinquantaine d'années vivant en Seine-et-Marne nous fait part des insultes dont ils sont victimes de la part de leurs voisin-e-s. Ils ont déposé plainte auprès du commissariat de police en prenant soin de préciser qu'il s'agissait d'insultes répétées dont le caractère homophobe ne fait aucun doute. Quatre personnes sont prêtes à témoigner dans ce sens.

Les derniers faits dataient alors de dix jours, mais ils sont récurrents depuis environ dix ans.

Leurs voisins retraités ont commencé à les insulter suite à des problèmes de grillage et de peinture de volets. Mais aussi à cause du chat qui, trop souvent, se retrouve sur leur propriété.

Ils ont commencé à parler d'eux au féminin, puis à les insulter. Voici les derniers propos que nous rapporte l'un des deux appelants : «Vous n'êtes pas des hommes mais des sous-hommes, on n'a même pas à vous parler.»

Ce couple souhaiterait que SOS homophobie se constitue partie civile dans cette affaire et veut surtout savoir s'il a fait les choses correctement au regard de la loi. Nous leur apprenons qu'ils peuvent saisir directement le procureur s'ils veulent vraiment s'assurer que leur plainte sera retenue. Nous les invitons à nous recontacter pour nous tenir au courant de l'évolution de cette affaire.

profondément. Il déclare : «Ce genre de mépris à mon égard devient ingérable. Je suis gay, point barre.»

À Annecy, Alexandra, lesbienne de 41 ans, a été outée par un voisin qui se permet

de divulguer sa vie personnelle aux habitants de l'immeuble. «C'est une gouine, elle jouit toutes les deux heures.» Elle est stressée, éprouve des difficultés à dormir la nuit et se dit très gênée de croiser ses voisins.

International

La priorité aux droits humains... souvent grillée

.....
27 témoignages, correspondant
à 27 cas.

On espérait moins de discriminations pour les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et trans dans le monde depuis qu'a été adoptée en 2011 la résolution du Conseil des droits de l'homme des Nations unies affirmant expressément l'égalité entre les hommes et les femmes, quelle que soit leur orientation sexuelle ou leur identité de genre. Il n'en a rien été en 2012. Dans son sixième rapport sur l'homophobie d'État (1), l'International Lesbian, Gay, Bisexual, Trans and Intersex Association (ILGA) note une augmentation du nombre total de pays dotés d'une loi persécutant des personnes sur la base de leur orientation sexuelle, ce nombre passant de 76 à 78 sur les 193 pays membres de l'ONU. À ces pays qui, au nom de leur « identité culturelle », continuent de s'accrocher à ces lois criminalisantes, Navanethem Pillay, Haut-Commissaire aux droits de l'homme, a rappelé l'esprit du rapport du Haut-Commissariat des Nations unies pour les droits de l'homme, paru en décembre 2011 : « *Entre la tradition et les droits de l'homme, nous devons donner la priorité aux droits de l'homme.* » Une déclaration d'importance qui permet de reconnaître et de soutenir le travail difficile mené par les organisations LGBT du monde entier qui se battent pour leurs droits. En 2012, dans cinq pays, l'Arabie Saoudite, le Yémen, le Soudan, l'Iran et la Mauritanie, et dans plusieurs régions de la Somalie et du Nigéria, l'homosexualité est encore passible de la peine de mort. Les témoignages qui nous sont parvenus en 2012

rappellent que perdurent la peur au quotidien et le manque de relais pour les personnes victimes d'homophobie à travers le monde.

Afrique

L'Afrique demeure le continent aux lois les plus discriminantes à l'égard des personnes LGBT. On note par ailleurs une évolution paradoxale dans certains États d'Afrique de l'Ouest et de l'océan Indien (Botswana, Mozambique, Île Maurice et Seychelles) : des lois contre les discriminations en raison de l'orientation sexuelle sur le lieu de travail ont certes été adoptées, mais le code pénal continue de punir les personnes ayant des relations sexuelles entre adultes consentants de même sexe. L'Afrique du Sud est toujours le seul État du continent qui reconnaît et enregistre des unions entre partenaires de même sexe et qui possède des lois interdisant la discrimination basée sur l'orientation sexuelle.

La majorité des témoignages concernant l'étranger nous provient d'Afrique et notamment des pays du Maghreb. Les personnes y subissent insultes, harcèlement et violences physiques, que ce soit dans le cadre familial, sur le lieu de travail ou dans les espaces

1. Rapport ILGA, « Homophobie d'État, une enquête sur les lois qui criminalisent la sexualité entre adultes consentant du même sexe », recherche de Lucas Paoli Itorahy, Brésil, mise à jour en mai 2012. A voir ici : <http://ilga.org/ilga/fr/article/1161>

publics. L'homophobie empêche l'insertion sociale des personnes qui ne peuvent accéder à un emploi en raison de leur orientation sexuelle malgré leurs diplômes et qualifications. Les personnes LGBT craignent pour leur intégrité physique. La loi de la terreur fait rage dans un climat de suspicion et de délation. L'emprisonnement en raison de l'orientation sexuelle est particulièrement redouté et constitue à ce titre un instrument de répression, car les homosexuel-le-s redoutent qu'à l'intérieur de la prison, le danger soit bien pire. C'est alors que l'isolement devient encore plus profond, d'autant que le réseau associatif est quasi inexistant sur le continent. La peur s'installe et la détresse morale est totale. Lorsque la souffrance psychique est trop importante, les personnes sombrent dans de profondes dépressions, certaines allant jusqu'à envisager de mettre fin à leur vie. Pour d'autres, la solution consiste à obtenir des informations sur les démarches qui leur permettraient de fuir leur pays.

L'Ouganda réfléchit depuis trois ans à un projet de loi « anti-gay » qui, dans sa version initiale, prévoyait la peine de mort pour les homosexuel-le-s séropositif-ve-s ayant eu des relations sexuelles, ou les personnes LGBT ayant eu des relations sexuelles avec des mineur-e-s ou des personnes handicapées, ou pour les récidivistes déjà condamnés une première fois pour relations homosexuelles. Face à l'opposition de parlementaires et face à la pression internationale, la peine capitale ne fera pas partie du projet.

Pour les défenseurs des droits LGBT en Ouganda, le débat a au moins eu le mérite d'avoir un peu fait avancer leur cause en faisant parler d'un sujet habituellement tabou. Et la première gay pride du pays a été organisée cette année. Cependant, la perspective de l'adoption de la nouvelle loi est envisagée avec crainte, alors que l'homosexualité est déjà passible de prison à vie.

Amérique

Aux États-Unis, l'annonce du soutien au mariage entre personnes de même sexe du Président Obama, alors en campagne pour sa réélection, a été pour les

défenseurs des droits LGBT un soutien de poids. L'amélioration de la législation en faveur des personnes LGBT a également permis des avancées à Hawaï et dans l'État du Delaware, où l'union civile entre personnes de même sexe est désormais possible. Les États du Maine, du Maryland et l'État de Washington ont voté par référendum en faveur du mariage pour tous. En revanche, la Caroline du Nord a approuvé un amendement constitutionnel énonçant que « *le mariage entre un homme et une femme est la seule union domestique légale qui doit être validée ou reconnue* ». Une manière de verrouiller la possibilité dans cet État, qui interdisait déjà le « *mariage homosexuel* », de recourir à un juge (qui aurait pu annuler le texte).

En 2012, la Cour suprême des États-Unis ne s'est toujours pas prononcée sur la possibilité pour la Californie de proclamer, dans sa propre Constitution, que le mariage intervient « *entre un homme et une femme* ». Si elle répondait par l'affirmative, sa décision pourrait avoir un impact sur les 31 États américains qui interdisent le mariage gay dans leur Constitution ou leur législation. Le 14^e amendement de la Constitution des États-Unis sur la protection de l'égalité des droits pourrait faire pencher la balance. Il s'agit d'un enjeu majeur pour la poursuite de l'avancée des droits LGBT aux États-Unis.

En 2012, le Chili s'est doté d'une loi contre les discriminations. Il aura fallu un meurtre homophobe et un vote en extrême urgence pour que le texte soit adopté.

La loi Zamudio doit son nom au jeune homosexuel battu à mort dans un parc de la capitale chilienne. Ce texte sanctionne désormais toute discrimination fondée notamment sur l'orientation sexuelle, mais aussi le sexe, la religion, ou encore le handicap. Seul le genre est laissé de côté, excluant ainsi les transsexuel-le-s du cadre de la loi.

Cette loi constitue un premier pas vers l'égalité des droits. Dans un pays en retard sur les droits civils (le Chili a été le dernier pays d'Amérique latine à autoriser le divorce, en 2004), le gouvernement a déjà assuré que le mariage entre personnes de même sexe

« Au Congo, l'homosexualité est considérée comme la sorcellerie et la magie »

resterait interdit et que la loi Zamudio ne ferait que remplir son rôle : prévenir et punir les discriminations.

L'Argentine a voté une loi permettant de choisir librement son genre. Ce texte autorise les citoyen-ne-s argentin-e-s à déclarer le sexe de leur choix, et ainsi à changer d'état civil sans l'accord d'un médecin ou d'un juge. L'identité de genre ne dépend plus que du « *vécu intérieur et individuel du genre, tel que la personne le perçoit elle-même* ». Toute personne peut demander un changement de sexe, de prénom et d'image, à partir du moment où ils ne correspondent pas à son genre revendiqué. Aucun changement physique n'est plus requis pour changer d'état civil. La fédération LGBT argentine reste cependant mobilisée pour aller vers davantage d'égalité (lire encadré).

Europe

En 2012, l'évolution des droits des LGBT est contrastée sur le continent européen (2). C'est à l'intérieur de l'Union européenne que la législation est la moins discriminante. Il est à noter qu'en Europe de l'Ouest, la France fait partie des pays les plus à la traîne en matière d'égalité des droits... Selon le classement de l'ILGA Europe, ce sont les pays d'Europe de l'Est qui sont les plus en retard dans ce domaine. Le fait que les relations sexuelles entre adultes consentants du même sexe ne sont pas criminalisées n'implique pas que les personnes LGBT soient en sécurité. D'autres acteurs non étatiques sont à l'origine d'actes homophobes et de pratiques discriminatoires.

On note certaines évolutions législatives très préoccupantes comme en Russie où la ville de Saint-Petersbourg et d'autres régions ont introduit des lois punissant « *la propagande homosexuelle* ». En janvier 2013, la Douma russe a voté en première lecture une interdiction fédérale de la « *propagande homosexuelle auprès de mineurs* ».

En Ukraine, le Parlement a voté en 2012 un texte qui prévoit jusqu'à cinq ans de prison en cas de diffusion de « *propagande homosexuelle* ». Cette discrimination institutionnalisée complique encore le travail des défenseurs des droits humains dans ce pays où les militants LGBT sont déjà victimes de violences physiques et où la gay pride a été interdite cette année.

En Serbie, la violence lors de la gay pride 2012 témoigne du climat de tension dans le pays autour des questions LGBT. Dans un premier temps annulé par le ministère de l'Intérieur, le défilé a finalement pu avoir lieu grâce à une importante présence policière. La Haut-Commissaire aux droits de l'homme des Nations unies, Navanethem Pillay, est intervenue auprès des autorités serbes afin qu'elles reviennent sur leur décision d'interdire le défilé. Ce qui souligne la fragilité de la liberté d'expression, d'association et de réunion dans certains pays européens. Le minimum d'exigence autour de ces droits fondamentaux doit être sans cesse réaffirmé.

Le Danemark, qui était devenu en 1989 le premier pays au monde à autoriser l'union civile des couples homosexuels, est devenu le huitième pays d'Europe à ouvrir le mariage à tous. Il aura fallu attendre vingt-trois ans pour voir enfin disparaître une des dernières discriminations inscrites dans la loi danoise. En Grande-Bretagne, le gouvernement conservateur britannique s'est prononcé en faveur du mariage homosexuel civil. La loi adoptée au début de l'année 2013 par le Parlement ne revient cependant pas sur la position de l'Église officielle anglicane, qui refuse de célébrer le mariage homosexuel. La décision de soumettre au Parlement cette loi s'appuie notamment sur les résultats d'une consultation populaire qui avait recueilli 228 000 réponses entre mars et juin 2012 : 53 % étaient favorables au mariage de personnes de même sexe contre 46 % qui y étaient opposées. Pour Maria Miller, la ministre chargée des questions d'égalité, « *ces changements renforceront le mariage dans notre société* » et permettront de « *construire une société plus juste pour tous* ».

Asie, Moyen et Proche Orient

En Chine, où les personnes trans et les homosexuel-le-s étaient envoyées dans des camps de travail jusqu'en 1995, on observe une lente évolution sur la question LGBT. Les révélations publiques sont cependant très rares dans une société encore très traditionnelle sur les questions liées à la famille et à la sexualité. Le débat sur les droits LGBT est vif mais possible grâce à des événements très médiatisés comme le mariage symbolique, célébré en public en

2. Voir <http://www.ilga-europe.org>

DANS CERTAINS PAYS
SE BATTRE CONTRE
LA PEINE DE MORT
C'EST LUTTER CONTRE
L'HOMOPHOBIE



© Pessin 2013

octobre dans la province du Fujian, dans le sud-est du pays. Les médias chinois, habituellement prudents sur ce sujet encore relativement tabou, se sont emparés de la question. Autre signe encourageant, des associations LGBT commencent à voir le jour dans les universités, comme à Nankin. Cependant, l'étude du professeur Zhang Beichuan de l'université de Qingdao, publiée en février 2012, rappelle qu'environ 80 % des homosexuels chinois (qu'il estime à environ 16 millions de personnes), se sont mariés ces dernières années avec une femme pour ne pas

« perdre la face » vis-à-vis de leur famille. D'autres ont préféré partir à l'étranger dans un pays où le mariage gay est autorisé, comme le Canada. Une minorité seulement a choisi de s'affirmer.

En Malaisie, où les rapports sexuels entre deux personnes du même sexe restent passibles de vingt ans de prison, d'une condamnation à des coups de canne ou à une amende, les associations LGBT s'organisent pour répondre à deux organisations ayant reçu la caution du vice-ministère de l'Éducation

Focus

pour élaborer un petit manuel homophobe. Ce guide est supposé aider les parents à déterminer si leur enfant est attiré par les personnes du même sexe et, éventuellement, à le remettre dans le « droit chemin », en identifiant « les symptômes » de l'homosexualité chez leurs enfants. Exemple de symptôme ? Porter des T-shirts en V... Cette affaire, si elle témoigne d'un climat d'intolérance et d'homophobie en Malaisie, pourrait bien avoir pour conséquence de transformer le T-shirt moulant avec un col en V en signe de ralliement. La contestation est possible pour les jeunes Malaisiens !

L'Arabie saoudite n'est pas en reste en ce qui concerne les discriminations à l'égard des LGBT. Elle applique la charia qui punit l'homosexualité de prison, de châtiments corporels voire de la peine capitale. Le gouvernement poursuit sa chasse aux homosexuel-le-s. La Commission pour la promotion de la vertu et la prévention du vice a donné des instructions à toutes les écoles publiques et les universités, leur demandant d'interdire l'entrée aux homosexuels et aux « *garçons manqués* », soit tout individu dont l'apparence n'est pas conforme à ce que l'on attend d'une personne de sexe féminin, et d'intensifier leurs efforts pour combattre « *ces phénomènes* ». Il est demandé aux étudiant-e-s homosexuel-le-s de prouver qu'ils-elles ont cessé « *ces pratiques et comportements inacceptables* » pour retrouver les bancs de l'école.

William témoigne de la situation des homosexuel-le-s au Congo, son pays :

« L'homosexualité est considérée ici comme la sorcellerie et la magie. Elle est condamnée par nos coutumes, nos traditions et nos lois. Le 22 octobre 2010, les parlementaires ont approuvé la loi sur "les pratiques sexuelles contre nature (homosexualité et zoophilie)". J'ai été rejeté par ma famille qui est homophobe, je ne la vois plus depuis 2003. Jusqu'à présent, je trouvais réconfort et protection auprès du père Renzo, prêtre missionnaire italien qui est mort en Italie en 2012. Il pensait me faire immigrer dans son pays pour fuir les menaces dont je suis victime en permanence. Aidez-moi à immigrer là où la diversité est respectée !

En 2004, j'ai été arrêté par des policiers puis conduit au commissariat où j'ai été interrogé avec violence en raison de mon orientation sexuelle. J'ai été relâché après avoir subi des coups de fouets. J'ai eu la vie sauve grâce au père Renzo qui avait remis 40 \$ aux policiers qui voulaient me traduire devant un tribunal le lendemain.

En 2006, j'ai été interpellé avec mon partenaire camerounais. Comme d'habitude, j'ai été interrogé et j'ai reçu des coups de matraque avant d'être relâché car mon partenaire avait donné 110 \$ aux policiers.

En 2010, j'ai été pris pour cible par des personnes difficiles à identifier. L'une d'entre elles portait une cordelette rouge à la hanche, signe distinctif de l'armée. J'ai d'abord été insulté puis, alors que je tentais de discuter, j'ai été lynché jusqu'à perdre connaissance : j'avais reçu de violents coups à la tête. J'ai été transporté dans un centre médical pour y être soigné. Non loin, il y avait un poste de police où personne n'a réagi. »

La parole à...

Esteban Paulon

Beaucoup a été fait, beaucoup reste à faire

L'Argentine, qui n'a pas une longue expérience en matière de promotion et de défense des droits pour les LGBT, est devenue une référence indiscutable en obtenant l'adoption des lois sur le mariage égalitaire et sur l'identité de genre, respectivement en 2010 et 2012.

Comment se fait-il alors qu'un pays qui, en plus de 125 ans de vie parlementaire, n'a jamais débattu des droits pour la communauté LGBT, obtienne en deux ans des lois aussi importantes et progressistes au niveau mondial ? Une des réponses à cette interrogation tient sans doute à l'émergence du mouvement LGBT comme acteur social notable.

La campagne pour le mariage égalitaire a commencé en Argentine en 2005, plusieurs mois après l'approbation de la loi en Espagne. Afin d'avoir une meilleure capacité d'influence politique, la plupart du mouvement de la diversité sexuelle s'est regroupé en fondant la Fédération argentine des lesbiennes, gays, bisexuel-le-s et trans (FALGBT), en septembre 2005.

Après sept années d'actions de la FALGBT, les couples du même sexe ont obtenu le droit au mariage et à l'adoption ainsi que tous les droits et devoirs issus du mariage et du concubinage.

Les personnes trans (travestis, transsexuels, transgenres) peuvent accéder au droit à l'identité grâce à l'obtention d'un nouvel extrait de naissance et d'une nouvelle carte d'identité sans avoir à se soumettre à des diagnostics psychiatriques ou à des opérations à répétitions qui laissent des séquelles psychologiques. L'accès aux services de santé est garanti à chacun.

Après l'approbation des deux lois, nous avons réussi à avancer sur d'autres aspects significatifs : l'accès au mariage égalitaire pour les étrangers, le droit à

l'identité pour les personnes trans migrantes, l'accès à la procréation médicalement assistée et la qualification de circonstances aggravantes en cas de crime de haine.

En ce moment, nous débattons aussi sur un nouveau Code civil qui inclut plusieurs avancées, comme un nouveau régime de filiation et l'accès à la gestation pour autrui (GPA, aujourd'hui reconnue en Argentine si elle est réalisée à l'étranger), et ce, grâce à des actions de la FALGBT.

Cependant, au-delà des avancées, il reste beaucoup de domaines où il est nécessaire d'avancer de manière urgente. Nous savons que l'égalité en matière de droits n'est pas systématique et qu'elle ne s'obtient que par des changements sociaux et culturels et grâce à des politiques publiques qui vont dans ce sens.

La FALGBT impulse depuis 2011 un plan pour la citoyenneté, élaboré avec l'appui des Nations unies en Argentine et qui étudie plusieurs demandes en matière d'égalité des chances et d'accès aux droits comme la mise en œuvre d'un Plan national de santé pour la communauté trans et de la loi d'Éducation sexuelle dans tout le pays (approuvée en 2006 et attendue de mise en œuvre), la dérogation à l'interdiction actuelle de donner son sang pour les gays, l'impulsion pour des programmes d'intégration professionnelle pour les personnes trans, une nouvelle loi qui pénalise les actes discriminatoires et des services de lutte contre les violences faites aux lesbiennes et aux bisexuel-le-s entre autres.

En conclusion, malgré tout ce qui a été obtenu, il reste beaucoup à faire pour que l'égalité inscrite dans la loi argentine rende possible une réelle égalité des chances et de traitement pour les personnes LGBT. C'est dans la construction de cette égalité dans tout le pays que la FALGBT s'est engagée.

Esteban Paulon,

président de la Fédération argentine des lesbiennes, gays, bisexuel-le-s et trans (FALGBT).



La parole à...

Robert Biedron

La situation des personnes homosexuelles en Pologne

Du point de vue de l'acceptation des personnes homosexuelles, la Pologne demeure en périphérie de l'Europe. Le conservatisme traditionnel, dont les racines puisent dans la religion catholique dominante, rend très difficile à la fois la libéralisation du droit et des opinions des Polonaises et des Polonais. Dans le discours public, les arguments « bibliques » continuent à réapparaître, pour rappeler que l'homosexualité est une déviance et une maladie qu'il faudrait soigner.

Le récent rapport de Kampania Przeciw Homofobii (Campagne contre l'homophobie) (1), la principale organisation polonaise concernée par les questions LGBT, a permis de voir les difficultés rencontrées par des personnes non-hétéronormatives. Pour la plupart, elles vivent toujours cachées ; 70 % des personnes interrogées avouent dissimuler leur orientation sur leur lieu de travail ou dans leur milieu scolaire, et 27 % ont déclaré que personne n'était au courant de leur orientation. Le besoin qu'ils/elles ressentent de cacher cette vie est provoqué par la peur du rejet et de la violence, à laquelle les gays, bisexuel-le-s, lesbiennes et trans sont souvent confrontés : à cause de leur orientation sexuelle, 12 % des personnes interrogées ont souffert de violences physiques, et 44 % de violences psychiques. La plupart des délits de ce type ne sont évidemment pas signalés aux autorités, il est donc difficile de saisir l'ampleur effective de ces événements. C'est sans doute pour les jeunes, confrontés à l'intolérance à l'école, mais souvent aussi à la maison, que la situation est la plus difficile. Les recherches montrent que la présence des idées suicidaires chez les homosexuel-le-s est bien plus grande que chez les hétérosexuel-le-s.

Parmi les pays de la Communauté européenne, la Pologne fait partie de la minorité qui n'a aucune régulation juridique relative à l'institution de l'union civile. Le débat autour de cette question qui a eu lieu en janvier 2013 (c'était la première discussion de ce type dans l'histoire parlementaire polonaise) a provoqué une vague de prises de position homophobes. En défendant « *le modèle familial traditionnel* », les député-e-s ont recouru aux arguments les plus absurdes : selon Krystyna Pawowicz, du parti catholique et nationaliste PiS (Droit et Justice), l'union de personnes homosexuelles constitue un « *acte indigne* », éphémère de surcroît, qui implique « *l'utilisation vaine et inféconde de l'autre qui est traité comme un objet* ». Ces unions ne représentent donc aucune valeur pour la société, tout en étant susceptibles de menacer le mariage, défini par la Constitution comme une relation d'une femme et d'un homme...

Le Parlement polonais a rejeté tous les projets qui proposaient une institutionnalisation de l'union civile. Dans le même temps, reste en attente le projet concernant l'incitation à la haine, notamment à cause de l'orientation et de l'identité sexuelles ; l'interdiction de la discrimination relative à ces caractéristiques est présente uniquement dans le code du travail. Étant donné la composition actuelle du Parlement, il est peu probable que cela puisse changer rapidement. Le parti majoritaire et présidentiel (PO, Plate-forme civique) n'est libéral qu'en apparence, et la parole y est prise le plus souvent par les conservateurs comme le ministre de la Justice Jaroseaw Gowin, qui ne cache pas sa préférence pour les enseignements de l'Église catholique.

Ce tableau n'est pas très optimiste, mais il faut noter que, ces dernières années, plusieurs choses ont évoluées dans une bonne direction. Les marches des

1. « *Situation sociale des personnes LGBT. Rapport 2010-2011* », Kampania Przeciw Homofobii (Campagne contre l'homophobie).

fiertés ne sont plus interdites comme cela était le cas il y a encore quelques années, et le soutien social pour l'institutionnalisation des unions civiles augmente. Le nombre des *coming out* médiatisés des personnalités publiques est de plus en plus grand, et la manière dont les médias présentent les sujets LGBT est de plus en plus juste. La présence parmi les parlementaires d'une personne ouvertement transgenre, Anna Grodzka, et la mienne, en tant que gay et militant LGBT, constitue le témoignage le plus tangible de ces changements. Nous étions tous les deux en tête de nos listes électorales respectives, et nous avons obtenu des milliers de voix.

De façon paradoxale, les électrices et les électeurs nous ont acceptés bien plus facilement que nos collègues député-e-s. Certaines ne sont toujours pas à l'aise face à nous, mais je crois vraiment que nous sommes en train d'ouvrir la voie et qu'il y aura de plus en plus de personnes prêtes à faire leur *coming out* aussi bien dans la sphère publique qu'en privé.

Robert Biedron,

député du Parlement polonais depuis 2011,
co-fondateur, en 2001, de Kampania przeciw
homofobii.

Annexes

Le droit français face à l'homophobie

Agression - l'homophobie, une circonstance aggravante

Au début des années 2000, plusieurs textes sont votés ou amendés par l'Assemblée nationale inscrivant dans la loi la lutte contre la violence perpétrée envers des individus en raison de leur orientation sexuelle réelle ou supposée : c'est l'intention de l'agresseur qui compte, en l'occurrence son mobile homophobe assimilé à un mobile raciste.

L'homophobie peut être une circonstance aggravante de certaines infractions, c'est-à-dire qu'elle peut alourdir la peine encourue - l'article 132-77 du Code pénal exige des manifestations extérieures d'homophobie concomitantes à l'infraction.

- **meurtre** : élève la peine encourue de 30 ans à la réclusion criminelle à perpétuité ;
 - **tortures et actes de barbarie** : élève la peine encourue de 15 ans à 20 ans de réclusion criminelle ;
 - **violences ayant entraîné la mort sans intention de la donner** : élève la peine encourue de 15 à 20 ans de réclusion criminelle ;
 - **violences ayant entraîné une mutilation ou une infirmité permanente** : élève la peine encourue de 10 à 15 ans de réclusion criminelle ;
 - **violences ayant entraîné une incapacité de travail totale pendant plus de 8 jours** : élève la peine encourue de 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende à 5 ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende ;
 - **violences ayant entraîné une incapacité de travail inférieure ou égale à 8 jours** : élève la peine encourue d'une contravention de la 5^e classe à un emprisonnement de 3 ans et 45 000 € d'amende ;
 - **viol** : élève la peine encourue de 15 à 20 ans de réclusion criminelle ;
 - **agressions sexuelles autres que le viol** : élève la peine encourue de 7 ans d'emprisonnement et 100 000 € d'amende à 10 ans d'emprisonnement et 150 000 € d'amende ;
 - **injure ou diffamation non publique** : élève la peine encourue en passant d'une contravention de 1^{re} classe à une contravention de 4^e classe ;
 - **diffamation publique** : élève la peine d'amende de 12 000 € à un emprisonnement de 1 an et à une amende de 45 000 € ;
 - **injure publique** : élève la peine d'amende de 12 000 € à un emprisonnement de 6 mois et à une amende de 22 500 € ;
 - **vol** : élève la peine encourue de 4 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende à 5 ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende ;
 - **extorsion** : élève la peine encourue de 7 ans d'emprisonnement et 100 000 € d'amende à 10 ans d'emprisonnement et 150 000 € d'amende ;
 - **menace de commettre un crime ou un délit lorsqu'elle est soit réitérée, soit matérialisée par un écrit, une image ou tout autre objet** : élève la peine encourue de 6 mois d'emprisonnement et de 7 500 € d'amende à 2 ans d'emprisonnement et 30 000 € d'amende ;
 - **menace de mort lorsqu'elle est soit réitérée, soit matérialisée par un écrit, une image ou tout autre**
-

objet : élève la peine encourue de 3 ans d'emprisonnement et de 7 500 € d'amende à 5 ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende ;

- **menace de commettre un crime ou délit avec l'ordre de remplir une condition** : élève la peine encourue de 3 ans d'emprisonnement et de 45 500 € d'amende à 5 ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende ;
- **menace de mort avec l'ordre de remplir une condition** : élève la peine encourue de 5 ans d'emprisonnement et de 75 000 € d'amende à 7 ans d'emprisonnement et 100 000 € d'amende ;

L'homophobie peut être réprimée en tant qu'infraction spécifique

- provocation à la haine ou à la violence ou aux discriminations fondées sur l'orientation sexuelle : 1 an d'emprisonnement et 45 000 € d'amende.

Discrimination

Discriminations commises par des personnes privées (art 225-1 à 225-4 du Code pénal).

- refuser de fourniture d'un bien ou d'un service : à titre d'exemples : le cas d'un propriétaire d'un appartement qui, ayant appris que son locataire est trans, lui impose des conditions supplémentaires exorbitantes, ou le cas d'un dentiste refusant des soins à une personne séropositive, ou encore celui d'un hôtelier refusant une chambre à un couple homosexuel ;
- entrave à l'exercice d'une activité économique : sans viser des agissements précis, cette incrimination vise tous moyens exercés par une personne (pression, dénigrement, boycott) à l'encontre d'une personne en raison de son orientation sexuelle, son état de santé ou son handicap, son sexe afin de rendre l'exercice de son activité plus difficile ;
- discrimination à l'embauche, pendant le contrat de travail et lors du licenciement (pour venir en aide aux victimes, la loi du 31 mars 2006 a introduit une disposition autorisant le « *testing* » en vue de faciliter la charge de la preuve. L'article 225-3-1 du Code pénal a ainsi consacré la légalité de ce mode de preuve.

Ces discriminations sont punies de 3 ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende. La peine encourue est accrue (5 ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende) lorsque la discrimination se déroule dans un lieu accueillant du public ou consiste à interdire l'accès à un tel lieu.

Discriminations commises par une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public dans l'exercice de ses fonctions ou missions

- refus du bénéfice d'un droit (par exemple, le don du sang n'est pas un droit mais un devoir civique relatif à la santé publique). ;
- entrave à l'exercice d'une activité économique qui peut se manifester par un retard manifeste dans la façon de traiter une demande, balader l'administré en exigeant des formalités inutiles par exemple.

Ces agissements sont sanctionnés de 5 ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende.

À noter : Au-delà des actes discriminatoires, le droit sanctionne également les provocations à la discrimination. Les discriminations liées au transsexualisme sont considérées comme des discriminations fondées sur le sexe.

Ces informations sont extraites du *Guide pratique contre l'homophobie* édité par SOS homophobie. La version complète de ce guide est téléchargeable sur le site de l'association.

Faits marquants de l'année 2012

Une chronologie complète de l'année est en ligne sur le site de SOS homophobie

26 janvier 2012 — Politique – Mariage homosexuel

Le 31^e engagement du candidat socialiste François Hollande à l'élection présidentielle promet l'ouverture du « droit au mariage et à l'adoption aux couples homosexuels ».

10 février 2012 — Politique – Négationnisme

Le site internet Liberté politique publie une vidéo où Christian Vanneste, député du Nord (Droite populaire/UMP) parle de la « légende de la déportation des homosexuels » : « En Allemagne, il y a eu une répression des homosexuels et la déportation qui a conduit à peu près à 30 000 déportés. Et il n'y en a pas eu ailleurs. (...) Il n'y a pas eu de déportation homosexuelle en France. » Vanneste est par la suite écarté des élections législatives par l'UMP.

11 février 2012 — Politique – Mariage homosexuel

Nicolas Sarkozy s'oppose à la législation concernant le mariage pour tou-te-s, confiant au *Figaro Magazine* qu'« en ces temps troublés, je ne crois pas qu'il faille brouiller l'image de cette institution essentielle qu'est le mariage ».

11 février 2012 — Société – Mariage homosexuel

Le premier « mariage » gay en Île-de-France est célébré à Villejuif (Val-de-Marne) entre deux hommes pacés depuis dix ans par Claudine Cordillot, la maire PCF. Sans valeur juridique, ce mariage a une valeur avant tout symbolique.

13 février 2012 — Politique – Élections 2012

Lancement, dans le contexte des élections présidentielles et parlementaires imminentes, du site Égalité LGBT 2012, unissant la Fédération LGBT, la CIF et l'Inter-LGBT, qui représentent 90 % des lesbiennes, gays, bi et trans membres des associations.

13 février 2012 — Travail – Congé de paternité

Le principe du congé de paternité de 11 jours pour les conjoint-e-s homosexuel-le-s a été accepté par le groupe de télécommunications SFR auprès de ses salarié-e-s.

18 février 2012 — Religions – Islam

À Sevran a lieu une cérémonie de mariage célébré selon le rite musulman, entre le porte-parole du collectif Homosexuels et musulmans de France (HM2F) Ludovic Mohamed Zahed et son compagnon Qiyaam.

13 mars 2012 — Justice – Condamnation pour agression homophobe

À Lyon, suite à une agression et des insultes à motivation homophobe contre des participantes à la marche des fiertés en 2010, deux hommes sont condamnés (18 et 12 mois de prison). Les filles, qui n'étaient par ailleurs pas lesbiennes, portaient un drapeau arc-en-ciel.

15 mars 2012 — Justice – Agrément d'adoption

La Cour européenne des droits de l'homme décide que le refus par la France (le tribunal de Nanterre d'abord, la cour d'appel de Versailles ensuite) d'autoriser l'adoption d'une enfant par la compagne de sa mère, même si celle-ci l'élève au quotidien, n'est pas une discrimination.

13 mai 2012 — Religion – Manifestation homophobe

À l'invitation de l'Institut Civitas, une manifestation est organisée à Paris pour protester contre les « promesses destructrices pour la patrie » de François Hollande, président nouvellement élu. Elle réunit 1 500 manifestants selon la police, et 6 000 selon les organisateurs.

24 mai 2012 — Justice – Changement d'état civil

Marie, née Arnault, demande au tribunal de grande instance d'Agen de changer d'état civil sans passer par l'opération chirurgicale pour un changement de sexe. La décision rendue le 20 décembre 2012 est positive pour la plaignante.

29 mai 2012 — Justice – Agression homophobe

Dans le Var, un couple lesbien se fait agresser par des voisins, suite à plusieurs gestes d'hostilité. Le médecin leur accorde 26 et 27 jours d'Incapacité totale de travail (ITT). La police a refusé toute action, et le maire du village a déclaré : « *Moi les femmes je les préfère dans mon lit. Je vous invite à quitter le village.* »

7 juin 2012 — Justice – Changement d'état civil

La Cour de cassation rend deux arrêts qui réaffirment l'idée que pour changer d'état civil, « *la personne doit établir, au regard de ce qui est communément admis par la communauté scientifique, la réalité du syndrome transsexuel dont elle est atteinte ainsi que le caractère irréversible de la transformation de son apparence.* »

25 juin 2012 — Politique – Grève de la faim

Des militants du comitè Idaho, dont Louis-Georges Tin, commencent une grève de la faim qui dure jusqu'au 14 juillet. Ils demandent à François Hollande de déposer une résolution à l'ONU visant à décriminaliser l'homosexualité dans le monde entier.

12 juillet 2012 — Politique – Loi sur le harcèlement sexuel

Le Sénat français adopte à l'unanimité le projet de loi sur le harcèlement sexuel, où l'on introduit la notion d'« *identité sexuelle* ». L'identité sexuelle a été également prise en compte dans la loi visant les discriminations.

27 juillet 2012 — Justice – Demande d'asile

Le Conseil d'État annule la décision de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) qui a rejeté la demande d'asile de Otgonchimeg A., de nationalité mongole et persécutée en raison de son homosexualité.

15 août 2012 — Religion – Mariage pour tou-te-s

Une prière du cardinal Vingt-Trois, lue lors des célébrations de la fête d'Assomption, contient un message politique opposé au projet de loi sur le mariage pour tous ; le cardinal demande aux élus de s'assurer que « *les enfants et les jeunes* » puissent « *bénéficier pleinement de l'amour d'un père et d'une mère* ».

17 août 2012 — Politique – Mariage pour tou-te-s

Franck Margain, vice-président du Parti chrétien-démocrate et élu régional UMP, publie une tribune dans *Le Monde*, où le mot couple est mis entre guillemets dans le contexte homosexuel, et où la nouvelle loi est interprétée comme l'ouverture au « *marché de l'enfant* ».

10 septembre 2012 — Politique – Mariage pour tou-te-s

Christiane Taubira donne les premières informations à propos du nouveau projet de loi sur le mariage pour tou-te-s dans le journal *La Croix*.

14 septembre 2012 — Religion – Mariage pour tou-te-s

Le cardinal Philippe Barbarin, l'archevêque de Lyon, déclare que le mariage pour tou-te-s ouvre la voie à la polygamie et à l'inceste. Il s'agirait pour lui d'« *une rupture de société* ».

21 septembre 2012 — Justice – Demande d'asile

À Bordeaux, trois personnes sont condamnés pour les actes homophobes (insultes et coups) qui ont eu lieu en septembre 2011. L'un d'entre eux écoperà de quatre mois de prison ferme, les deux autres paieront soixante jours amende à 15 euros.

23 septembre 2012 — Associations – Lutte contre la biphobie

La première enquête française sur la biphobie est lancée, à l'occasion de la Journée internationale de la bisexualité par le MAG jeunes LGBT, SOS homophobie, Bi'cause, Act Up-Paris et des militant-e-s indépendant-e-s.

25 septembre 2012 — Politique – Mariage pour tou-te-s

Lors de la 67^e Assemblée générale des Nations unies à New York, François Hollande lance un appel à la dépenalisation universelle de l'homosexualité.

3 octobre 2012 — Politique – Mariage pour tou-te-s

Le maire UMP du 8^e arrondissement de Paris, François Lebel, dans un éditorial publié dans un journal d'information municipale, déclare que le mariage pour tou-te-s ôtera les raisons d'interdire « *les mariages consanguins, la pédophilie, l'inceste* ».

6 octobre 2012 — Politique – Mariage pour tou-te-s

Xavier Lemoine, maire de Montfermeil (Seine-Saint-Denis, Parti chrétien-démocrate), confie au Monde.fr son refus de célébrer le mariage homosexuel dans sa mairie, en espérant que la future loi prévoira une clause de conscience.

10 octobre 2012 — Politique – Mariage pour tou-te-s

Le Monde fait part des déclarations d'hostilité des maires devant le nouveau projet de loi ; elles ont été recueillies notamment auprès de Jean-Claude Bellini (maire divers gauche de Chaux, Côte-d'Or), Bruno Bethenod (maire divers droite d'Arceau, Côte-d'Or), et Ginette Raynaud (maire UMP de Saint-Pierre-Colamine, Puy-de-Dôme).

16 octobre 2012 — Justice – Identité sexuelle

Après le premier rejet, en décembre 2011, de la demande de changement d'identité sexuelle par le tribunal correctionnel de Brest, la cour d'appel de Rennes décide que Chloé Avrillon, née Wilfrid (et père de trois enfants avec son épouse Marie), est officiellement une femme ; cette identité ne sera toutefois pas inscrite sur son acte de mariage.

18 octobre 2012 — Religions – Judaïsme

Gilles Bernheim, Grand Rabbin de France, publie un essai *Mariage homosexuel, homoparentalité et adoption : ce que l'on oublie souvent de dire*. Il prétend réfuter tous les arguments en faveur du mariage pour tou-te-s et déclare la guerre à « *la théorie du genre* ». Ces idées seront reprises par le pape Benoît XVI le 21 décembre 2012.

23 octobre 2012 — Kiss in pendant une manifestation (1)

Deux femmes s'embrassent lors d'un happening de l'association Alliance Vie s'opposant au mariage pour tou-te-s à Marseille ; leur photo, prise par Gérard Julien de l'AFP, devient rapidement emblématique du mouvement en faveur de la nouvelle loi.

25 octobre 2012 — Kiss in pendant une manifestation (2)

À Nantes, plusieurs personnes qui prétendent faire partie d'un happening Alliance Vie se lèvent et, formant des couples lesbiens et gays, s'embrassent, en surprenant les autres participants qui essaient de les écarter des lieux. La vidéo de l'événement, « *le baiser de Nantes* », devient alors virale.

26 octobre 2012 — Justice – Condamnation pour la discrimination

Le tribunal correctionnel de Bourges condamne un homme ayant refusé (en 2007) de vendre son terrain après avoir appris que les potentielles acheteuses étaient lesbiennes, à 800 euros d'amende, dont 500 avec sursis.

7 novembre 2012 — Politique – Mariage pour tou-te-s

En France, le conseil des Ministres adopte le projet de loi du mariage pour tou-te-s.

8 novembre 2012 — Agression homophobe

À Strasbourg, un jeune gay se fait insulter et agresser dans un tramway; il prévient la police avec son téléphone portable, et les deux agresseurs sont aussitôt arrêtés et mis en garde à vue.

15 novembre 2012 — Justice - Condamnation pour agression homophobe

Suite à l'agression homophobe violente d'un jeune homme de 25 ans en 2009, roué de coups de pied et de crosse de révolver, violé et gravement brûlé, la cour d'assises de Rouen condamne ses trois agresseurs à 20, 15 et 4 ans de prison ferme.

17 novembre 2012 — Religion – « La Manif pour tous »

À l'invitation de « La Manif pour tous », une série de manifestations est organisée dans plusieurs villes de France. Les organisateurs s'opposent au projet de mariage pour tou-te-s car celui-ci, selon eux, « bouleverse le Code civil » et « entend ainsi supprimer légalement l'altérité sexuelle et remettre en cause le fondement de l'identité humaine : la différence sexuelle et la filiation en résultant ». L'anthropologue Maurice Godelier montre, dans *Le Monde*, qu'une telle crainte « n'a aucun sens », car « l'humanité n'a cessé d'inventer de nouvelles formes de mariage et de descendance. [...] il est devenu possible et nécessaire d'accorder aux homosexuels de vivre légalement leur sexualité et, pour ceux qui le désirent, de pouvoir élever des enfants ».

18 novembre 2012 — Religion – Manifestation Civitas

À l'invitation de l'Institut Civitas (qui représente les catholiques traditionnalistes), une manifestation est organisée à Paris pour s'opposer au projet de mariage pour tou-te-s qui réunit notamment les Jeunesses nationalistes, l'Action française, le Mouvement national républicain. Pendant l'événement, plusieurs militantes du mouvement féministe ukrainien Femen sont violemment agressées ; la journaliste Caroline Fourest, présente à la manifestation pour la réalisation d'un documentaire, est également mise à terre et battue.

23 novembre 2012 — Associations – SOS homophobie

Le tribunal administratif de Paris annule l'agrément délivré par le ministère de l'Éducation nationale à SOS homophobie à titre d'association complémentaire de l'enseignement public, suite à la procédure de contestation entamée en 2009 par la Confédération nationale des associations familiales catholiques.

30 novembre 2012 — Religion - Islam

Ludovic-Mohamed Zahed annonce l'ouverture, dans la région parisienne, d'une salle de prières « égalitaire et inclusive », ouverte également aux musulman-e-s homosexuel-le-s.

16 décembre 2012 — Manifestation pour l'égalité

De 60 000 à 200 000 personnes se sont réunies lors de la manifestation pour l'égalité, défendant le mariage pour tou-te-s, l'adoption et la PMA pour les couples homosexuels.

20 décembre 2012 — Justice – Changement d'état civil

Le tribunal de grande instance d'Agen ordonne le changement de la mention de sexe dans l'acte de naissance de Marie, née Arnault, sans qu'elle soit obligée de passer par une opération chirurgicale.

Récapitulatif des communiqués de presse

de SOS homophobie

Retrouvez le texte complet des communiqués de presse de l'association sur notre site internet : www.sos-homophobie.org/communiqués

Le 20 janvier 2012

Ouverture d'un créneau de nuit sur la ligne d'écoute de sos homophobie

SOS homophobie assure un service d'écoute téléphonique national ouvert 7 jours sur 7 pour les personnes victimes ou témoins d'actes ou de discriminations homophobes et transphobes depuis 1994. Ce service est anonyme. Accessible entre 2 et 4 heures par jour, notre ligne d'écoute se dote d'un nouveau créneau horaire dès le mois de février : le premier lundi du mois, de 22 heures à minuit.

Le 04 février 2012

Couples homosexuels et « sécurisation des enfants » : François Fillon doit s'expliquer

Lors de l'émission Des paroles et des actes du 2 février, le Premier ministre François Fillon a exprimé son opposition à l'ouverture du mariage aux couples homosexuels en ces termes : « *L'institution du mariage a un objectif, qui est celui de la sécurisation des enfants. C'est un objectif qui ne me paraît pas compatible avec les couples homosexuels, je l'ai toujours défendu.* »

Le 06 février 2012

Sos homophobie renouvelle ses instances dirigeantes

L'assemblée générale annuelle de SOS homophobie s'est tenue ce samedi 4 février 2012 à Paris. À cette occasion, les membres de son conseil d'administration et de son bureau ont été élu-e-s.

Le 11 février 2012

« Notre société a besoin de repères »

Nicolas Sarkozy s'oppose à l'ouverture du mariage aux couples de même sexe « *en ces temps troublés où notre société a besoin de repères* » dans une interview au *Figaro Magazine* à paraître ce samedi 11 février. Les propos du Président de la République sont outrageux et il est d'autant plus inadmissible et préoccupant que ces déclarations soient tenues par le dirigeant de notre pays.

Le 13 février 2012

SOS homophobie s'engage dans la campagne présidentielle

Chaque jour, SOS homophobie reçoit quatre témoignages de personnes victimes de lesbophobie, gayphobie, biphobie ou transphobie. En 2012, les discriminations et les attaques envers les personnes lesbiennes, gays, bi et trans (LGBT) sont toujours d'actualité. C'est pour cette raison que notre association milite quotidiennement afin que les élu-e-s politiques s'engagent dans la lutte contre les discriminations et pour l'égalité des droits.

Le 14 février 2012

Saint-valentin : les couples de même sexe ne peuvent toujours pas s'aimer comme les autres

En juin 2011, les député-e-s français-e-s ont réaffirmé majoritairement leur intention de ne pas mettre

fin à une discrimination institutionnelle en refusant d'ouvrir le mariage aux couples de même sexe. Pourtant, depuis dix-huit ans, SOS homophobie n'a cessé de rappeler que les violences dont sont victimes les lesbiennes, les gays et les bisexuel-le-s au quotidien se nourrissent de cette inégalité entre les couples et les citoyen-ne-s.

Le 23 février 2012

La ligne d'écoute de SOS homophobie désormais accessible 24 heures par semaine

Aujourd'hui en France, une jeune fille de 13 ans qui se fait traiter de « sale gouine » par sa mère tous les jours n'a aucun moyen de se défendre. Aujourd'hui en France, personne ne sait quand un garçon de 17 ans est exclu du repas familial chaque soir parce qu'il est gay. Aujourd'hui en France, un ou une jeune trans de 15 ans qui a réalisé que son sexe ne correspondait pas à son genre ne peut parler à personne des insultes et menaces que ses parents profèrent.

Le 26 février 2012

Le Conseil régional Nord-Pas de Calais a voté une motion contre l'homophobie

Ce 24 février 2012, le Conseil régional Nord-Pas de Calais est la deuxième région française à adopter une motion visant à lutter spécifiquement contre l'homophobie et la transphobie. SOS homophobie se réjouit de ce vote. Il y a une semaine encore, un député du Nord tenait des propos homophobes et négationnistes en évoquant la déportation des homosexuels.

Le 05 mars 2012

Lancement d'une double pétition inter-associative pour ouvrir le don du sang aux gays et bisexuels

Communiqué de presse inter-associatif : POURQUOI SANG PRIVER : - SOS HOMOPHOBIE – TOUS RECEVEURS TOUS DONNEURS

Dans le cadre de la campagne présidentielle, les associations Pourquoi Sang Priver ?, SOS homophobie et Tous receveurs tous donneurs (TRTD) lancent, ce lundi 5 mars, deux pétitions pour soutenir l'ouverture du don du sang aux gays et bisexuels. Ces pétitions ont pour but d'interpeller les candidat-e-s à l'élection présidentielle, afin qu'ils et elles se prononcent sur ce sujet, et d'informer le grand public sur une discrimination qui perdure.

Le 08 mars 2012

Journée des femmes : SOS homophobie demande un plan national de prévention sur la santé sexuelle des lesbiennes

En ce 8 mars, journée internationale des femmes, SOS homophobie rappelle comme chaque année que les lesbiennes sont victimes, au même titre que les gays, de violences et discriminations quotidiennes. Certaines sont éclatantes, d'autres sourdes. C'est notamment la façon dont la population dans son ensemble peut dénigrer la sexualité entre deux femmes qui, à bien des égards, nourrit ces manifestations hostiles.

Le 16 mars 2012

Arrêt de la CEDH du 15 mars 2012 : limiter certains couples au Pacs ne constitue pas une différence de traitement ?

SOS homophobie, association de lutte contre les discriminations LGBT et de lutte pour l'égalité des droits, déplore la solution rendue jeudi 15 mars par la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire Gas and Dubois contre France. La Cour y indique que le refus par la justice française d'autoriser une homosexuelle à adopter l'enfant de sa compagne n'est pas une discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

Le 22 mars 2012

Ensemble, mettons ippon l'homophobie dans le sport

Depuis 2011, SOS homophobie est membre du comité permanent de lutte contre les discriminations mis en place par la secrétaire d'État à la Jeunesse et aux Sports Chantal Jouanno, et présidé par Laura Flessel.

Le 27 mars 2012

Les candidates et candidats à l'élection présidentielle répondent à ses homophobie

C'est la première fois que SOS homophobie est engagée à ce point dans une campagne présidentielle. En adressant un questionnaire aux candidat-e-s à la présidence de la République pour connaître leur position sur douze revendications essentielles pour lutter contre toutes les formes d'homophobie (lesbophobie, gayphobie et biphobie) et de transphobie, SOS homophobie a voulu porter la parole des milliers de victimes qui, depuis dix-huit ans, la contactent – l'association reçoit chaque jour quatre témoignages de personnes lesbiennes, gays, bi et trans (LGBT).

Le 29 mars 2012

SOS homophobie demande la reconnaissance officielle de la transphobie

SOS homophobie, association de lutte contre les LGBTphobies (lesbophobie, gayphobie, biphobie et transphobie) milite activement contre chacune de ces quatre discriminations. Et pour la première fois, l'association a décidé cette année de s'engager dans la campagne présidentielle. SOS homophobie a ainsi interrogé les dix candidat-e-s à la présidence de la République sur douze revendications, dont celle de la reconnaissance de la transphobie.

Le 04 avril 2012

Présidentielle 2012 : SOS homophobie diffuse quatre spots vidéos sur la nécessité d'accueillir les LGBT persécuté-e-s en France

Incluez-vous explicitement l'orientation sexuelle et l'identité de genre dans les motifs ouvrant droit au statut de réfugié-e en France ? Cette question fait partie des douze sujets sur lesquels SOS homophobie a sollicité l'ensemble des candidat-e-s à la présidence de la République (<http://www.sos-homophobie.org/presidentielle>).

Le 06 avril 2012

Présidentielle 2012 : 3 940 signatures pour les deux pétitions sur l'ouverture du don du sang

Communiqué de presse inter-associatif ? Pourquoi sang priver ? - Sos homophobie – tous receveurs tous donneurs

3940. C'est le nombre de signatures que nos trois associations, Pourquoi Sang Priver ?, Tous Receveurs Tous Donneurs et SOS homophobie, ont collectées pour les deux pétitions lancées le 5 mars dernier dans le cadre de la campagne présidentielle pour demander, une fois de plus, l'ouverture du don du sang aux hommes gays et bi.

Le 10 avril 2012

Présidentielle 2012 : Internet ne doit pas être une zone de non-droit

Ce mardi 10 avril, SOS homophobie lance une campagne sur les réseaux sociaux en diffusant trois visuels parodiant des logos de sites internet célèbres : « Google » devient « Gouine », « Facebook » devient « Fiotte » et « Twitter » devient « Travelo ». Les internautes sont invité-e-s à utiliser ces visuels comme image de profil ou à les partager auprès de leurs contacts.

Le 12 avril 2012

Présidentielle 2012 : première intervention de SOS homophobie en école primaire

Ce jeudi 12 avril, SOS homophobie a mené sa toute première intervention auprès d'enfants en école primaire. Deux classes (CP-CE1 et CM1-CM2) d'Île-de-France ont ainsi eu l'occasion de découvrir le film *Le Baiser de la lune* de Sébastien Watel, diffusé à grande échelle depuis quelques jours, et de discuter ensuite pendant une heure avec des intervenant-e-s de SOS homophobie.

Le 14 avril 2012

Présidentielle 2012 : SOS homophobie lance une campagne de communication sur l'homoparentalité

Éva Joly, François Hollande, Jean-Luc Mélenchon, François Bayrou, Nicolas Sarkozy et Marine Le Pen aussi auraient pu avoir deux mamans lesbiennes ou deux papas gays. Et ils et elles auraient été aussi heureux-ses.

Le 21 avril 2012

OM1 - Homophobie 0

Alors que le monde du football a trop souvent souffert ces dernières années d'une image homophobe (déclarations offensantes, banderoles...) et ce, malgré les tentatives des associations (notamment du Paris Foot Gay, club et association pionnière dans la lutte contre l'homophobie dans le football professionnel) et des clubs d'instaurer le dialogue avec les supporters, un grand pas vient d'être franchi pour lutter efficacement, et sur le long terme, contre les discriminations dans le sport favori des Marseillais-es.

Le 08 mai 2012

L'égalité, c'est maintenant !

Ce dimanche 6 mai 2012, le candidat socialiste François Hollande a été élu Président de la République. SOS homophobie, association qui lutte depuis près de vingt ans contre les violences, préjugés et discriminations liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre, souhaite féliciter le nouveau chef de l'État.

Le 09 mai 2012

Le prix Guénin contre l'homophobie 2012 est remis à Virginie Despentes et au Paris Foot Gay

Après avoir distingué la pièce de théâtre *Place des Mythos* en 2009, le film d'animation *Le Baiser de la lune* en 2010, et Hélène Mandroux, maire de Montpellier en 2011, le jury du prix Pierre Guénin contre l'homophobie salue cette année le travail et l'engagement de Virginie Despentes et de l'association Paris Foot Gay.

Le 14 mai 2012

Une homophobie et une transphobie ancrées dans les rapports sociaux

À l'occasion de la Journée Internationale contre l'homophobie et la transphobie et pour la seizième année consécutive, SOS homophobie publie son *Rapport sur l'homophobie*. Basé sur les centaines de témoignages que l'association reçoit chaque année sur sa ligne d'écoute, son site internet ou lors d'événements, il constitue aujourd'hui la seule publication permettant de suivre, année après année, l'évolution de l'homophobie et de la transphobie sur le territoire français.

Le 08 juin 2012

Création du collectif les 25 000 donneurs

Communiqué de presse inter associatif

Parce que l'interdiction du don du sang pour les homosexuels et bisexuels masculins est toujours en vigueur en France en 2012, des associations agissaient chacune de leur côté depuis des années.

Parce que cette question est beaucoup trop ignorée du grand public, des médias et surtout négligée par tous les organismes liés à la transfusion sanguine française, ces mêmes associations ont décidé d'unir leurs forces.

Le 12 juin 2012

Immobilisme étatique : SOS homophobie demande plus de droits pour les personnes trans

SOS homophobie est une association de lutte contre la lesbophobie, la gayphobie, la biphobie et la transphobie. Ces quatre composantes revêtent chacune une même importance dans son combat pour l'égalité des droits et contre les discriminations. Hasard du calendrier, alors que SOS homophobie ajoutait cinq revendications relatives à la situation des personnes trans à son corpus revendicatif, la Cour de cassation rendait un arrêt dans lequel elle rejetait la demande de changement d'état civil d'une jeune femme trans.

Le 19 juin 2012

Les familles homoparentales attendent encore l'égalité

SOS homophobie, association de lutte contre les discriminations à raison de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre, le constate tous les jours parmi les victimes qui la contactent ou les personnes qu'elle rencontre au cours de ses actions : les familles homoparentales existent. Bien qu'elles rassemblent selon l'APGL environ 300 000 enfants rien qu'en France, elles sont pourtant dépourvues de la plupart des droits dont bénéficient les familles dont les parents sont hétérosexuels.

Le 29 juin 2012

Les mots pour le dire contre l'homophobie !

SOS homophobie lance un clip viral et une campagne participative avec les internautes : « *Les Mots pour le dire contre l'homophobie, la biphobie, la transphobie !* »

Le 04 juillet 2012

Arrivée de la marche pour donner !

Communiqué de presse interassociatif

« *La vraie générosité envers l'avenir consiste à tout donner au présent* » A. Camus

Le collectif des 25 000 donneurs, qui représente les donneurs de sang masculins exclus pour relations homosexuelles et, par conséquent, qui milite pour leur réintégration dans le circuit transfusionnel, sera reçu ce mercredi 4 juillet à 15h45 au palais de l'Élysée par le P^r Olivier Lyon-Caen, conseiller santé du Président de la République.

Le 12 juillet 2012

Les 25000 donneurs reçus à l'Élysée

Communiqué de presse interassociatif

Au terme d'une marche de près de 700 km de Toulouse à Paris, un représentant du collectif des 25 000 donneurs a été reçu à l'Élysée le 4 juillet 2012, avec le coordinateur du collectif, par le P^r Olivier Lyon-Caen, conseiller santé du chef de l'État.

Le 02 août 2012

Loi sur le harcèlement sexuel : une victoire en demi-teinte

Le 31 juillet 2012, la nouvelle loi relative au harcèlement sexuel a été définitivement entérinée par le Sénat et l'Assemblée nationale. SOS homophobie salue cette nouvelle puisque, depuis l'abrogation de l'ancienne loi, le 4 mai 2012, les victimes de ce type de violences ne pouvaient plus faire appel à la justice française pour se défendre. L'association se réjouit d'autant plus que, pour la première fois, la circonstance

aggravante de transphobie y est intégrée et qu'un amendement étend cette prise en compte aux autres cas de discrimination.

Le 07 septembre 2012

Contribution de SOS homophobie à la refondation de l'école

En cette semaine de rentrée scolaire, SOS homophobie rappelle son engagement fort dans la lutte contre les violences et les discriminations, en proposant des interventions de sensibilisation auprès des élèves de la 4^{ème} à la Terminale.

Le 18 septembre 2012

Un programme contre l'homophobie et la transphobie : une initiative à saluer et à concrétiser

SOS homophobie, association nationale de lutte contre la lesbophobie, la gayphobie, la biphobie et la transphobie créée en 1994, participe dès cette semaine au *Programme d'action gouvernemental contre les violences et les discriminations commises à raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre* initié par la ministre Najat Vallaud-Belkacem.

Le 20 septembre 2012

Lancement de la première enquête française sur la biphobie

Communiqué de presse interassociatif

Le 23 septembre 2012 est, depuis 13 ans, la journée internationale de la bisexualité. À cette occasion, les associations le MAG jeunes LGBT, SOS homophobie, Bi'cause et Act Up-Paris, associées à des militant-e-s indépendant-e-s, lancent ce week-end la première enquête française sur la biphobie issue de la communauté LGBT.

Le 23 septembre 2012

Marions-nous ! Soirée de lancement du clip « les Beaux Jours »

En ce début d'année associative 2012-2013, SOS homophobie militera en faveur de l'égalité des droits et du mariage pour tou-te-s. Le militantisme, c'est aussi des événements festifs et artistiques ! Ainsi le chanteur Baltazar, membre de SOS homophobie, a fait participer l'association à la réalisation du clip de sa chanson *Les Beaux Jours*.

Le 28 septembre 2012

SOS homophobie décerne le Tolerantia Preis 2012 à Mme Eledut, conseillère principale d'éducation

Pour la septième année consécutive, SOS homophobie fait partie des pays européens remettant le Tolerantia Preis, prix annuel décerné à des personnes ou groupes de personnes s'étant illustrés, au cours de l'année, pour leur engagement dans la lutte contre l'homophobie et la transphobie et pour l'égalité des droits.

Le 11 octobre 2012

SOS homophobie assigne « Minute » en justice

L'association SOS homophobie a assigné l'hebdomadaire *Minute* devant le tribunal correctionnel, suite aux propos injurieux et incitant à la haine dans son édition du 11 juillet dernier. La première comparution se tiendra à Paris le 4 décembre 2012.

Le 19 octobre 2012

Contre la transphobie d'état, SOS homophobie soutient l'existrans

SOS homophobie participe, comme chaque année, à l'Existrans. La marche des trans et de celles et ceux

qui les soutiennent partira ce samedi 20 octobre 2012 à 14h, place de la Bastille. Cette seizième édition prend place dans un contexte particulier, celui d'une ère politique nouvelle qui vient de reconnaître pour la première fois la transphobie comme discrimination à part entière et qui a récemment permise à une personne trans de pouvoir modifier son état civil sans dissoudre son mariage.

Le 29 octobre 2012

Oui au mariage pour toutes et tous !

SOS homophobie constate que la présentation prochaine du projet de loi mariage pour tou-te-s suscite de nombreuses réactions, de bonnes comme de très affligeantes. Le débat autour de la question de l'égalité des droits, SOS homophobie y participe et l'encourage. Ces échanges doivent être riches et approfondis, mais surtout respectueux et pertinents.

Le 05 novembre 2012

SOS homophobie appelle les parlementaires à résister aux instructions religieuses sur l'homosexualité

Après Gilles Bernheim, Grand Rabbin de France, qui publiait une tribune le 19 octobre 2012 sur le site du CRIF, M^{gr} Vingt-Trois, archevêque de Paris, s'exprimait le 30 octobre devant des responsables politiques et des parlementaires, lors d'une messe à l'église Sainte-Clotilde puis encore dans l'édition du *Parisien* ce samedi 3 novembre.

Le 06 novembre 2012

Mariage pour toutes et tous : l'égalité des couples c'est maintenant !

Communiqué de presse interassociatif

La République doit reconnaître toutes les familles ! La République doit protéger tous ses enfants !

Le 15 novembre 2012

De l'opposition à la violence : une nouvelle étape dans le débat sur le projet de loi mariage pour tou-te-s ?

Communiqué de presse interassociatif

Ce 8 novembre, le cercle de réinformation parisien soutenu par l'institut Civitas annonçait la tenue d'une conférence intitulée « *La question du "mariage" homosexuel* » et publiait par la même occasion le visuel promouvant l'événement. On y voit une silhouette aux couleurs de l'arc-en-ciel braquant une arme sur une famille composée d'une femme, d'un homme et deux enfants. Le visuel a été retiré depuis hier suite au *buzz* constaté sur les réseaux sociaux. Pour autant, il a été affiché dans les locaux de l'IEP de Paris par des activistes.

Le 17 novembre 2012

Cour d'assises de Rouen : un crime homophobe condamné de plus

En septembre 2009, un jeune homosexuel était retrouvé grièvement blessé dans une forêt de Rouen. Roué de coups de pied et de crosse de revolver, violé et gravement brûlé, Jérémy Simon, 25 ans au moment des faits, a survécu.

Le 19 novembre 2012

L'insoutenable manifestation anti-mariage du 18 novembre : des paroles aux agressions homophobes

Ce 18 novembre la manifestation contre le projet de loi mariage pour tou-te-s organisée à l'appel de l'institut Civitas a été le théâtre de violences profondément révoltantes et tout bonnement intolérables.

Le 19 novembre 2012

Soirée TDOR inter-associative en PACA, en souvenir des victimes de la transphobie

Le 20 novembre 2012, à Marseille et Nice, cinq associations (SOS homophobie, Polychromes, l'Observatoire des transidentités, l'Association des transgenres de la Côte d'Azur, Aides) et deux cinémas (Les Variétés à Marseille et le Mercury à Nice) s'associent le temps d'une soirée pour proposer des films, des projections photos et des débats en souvenir des personnes disparues, victimes de la transphobie.

Le 21 novembre 2012

Cour d'assises de Rouen : un crime homophobe condamné de plus

Interpellé sur les futures célébrations de mariages de couples de même sexe, le président de la République a déclaré devant les maires de France réunis en congrès à Paris que « *les possibilités de délégations (d'un maire à ses adjoints) existent et peuvent être élargies* ». Il a précisé que « *la loi s'applique pour tous dans le respect, néanmoins, de la liberté de conscience* ».

Le 04 décembre 2012

Annulation de l'agrément national de SOS homophobie : un coup porté à la lutte contre l'homophobie qui n'en devient que plus nécessaire

Fin 2009, au nom de la neutralité, la Confédération nationale des associations familiales catholiques a attaqué l'agrément national accordé la même année à SOS homophobie à titre d'association complémentaire de l'enseignement public. À l'issue de cette démarche, le tribunal administratif de Paris a, ce 23 novembre, annulé l'agrément délivré par le ministère de l'Éducation nationale.

Le 04 décembre 2012

Première comparution de SOS homophobie contre « Minute »

L'association SOS homophobie a assigné l'hebdomadaire *Minute* devant le tribunal correctionnel, pour propos injurieux et incitant à la haine dans son édition du 11 juillet dernier. La première comparution se tiendra à Paris le 4 décembre 2012.

Le 10 décembre 2012

Marchons pour une véritable égalité les 15 et 16 décembre

Aux côtés de nombreuses associations et volontés citoyennes, SOS homophobie appelle à une forte mobilisation pour l'égalité et contre les discriminations ces 15 et 16 décembre 2012 dans plusieurs villes de France.

Le 31 décembre 2012

Mois de décembre 2012, 3 fois plus de témoignages reçus par SOS homophobie qu'en décembre 2011 : la défense de l'intérêt des jeunes ne doit pas oublier les jeunes LGBT !

Si chaque année connaît un regain de témoignages en décembre, l'année 2012 aura été tristement exceptionnelle : trois fois plus de témoignages reçus par SOS homophobie qu'en 2011. Quand dans le même temps, le secrétaire général de l'Enseignement catholique adresse aux 8 300 écoles privées mais par ailleurs financées chaque année à hauteur de plusieurs centaines de millions d'euros par l'État, un courrier qui souligne « *un risque* » que le mariage pour tou-te-s ferait courir à la « *croissance harmonieuse de chaque jeune* ». Plus que jamais, il est nécessaire d'être solidaires et de se mobiliser.

Le 08 janvier 2013

Le débat sur le mariage pour tou-te-s en milieu scolaire n'est pas un danger, l'homophobie qu'il peut véhiculer, si.

Après que le secrétaire général de l'Enseignement catholique a adressé aux écoles privées sous contrat un courrier qui souligne « un risque » que le mariage pour tou-te-s ferait courir à la « *croissance harmo-*

nieuse de chaque jeune », le ministre de l'Éducation nationale Vincent Peillon est vilipendé pour avoir appelé les rectorats à la vigilance et rappelé les désastres que cause l'homophobie sur les adolescent-e-s.

Le 18 janvier 2013

Les témoignages de soutien aussi se multiplient !

Après l'annonce de la recrudescence du nombre de témoignages d'homophobie et les manifestations du 13 janvier contre le mariage pour tou-te-s et l'adoption, SOS homophobie constate une spectaculaire augmentation des messages et photos de soutien et d'encouragement reçus sur son site internet, sa ligne d'écoute ainsi que sur la page www.facebook.com/OuiAuMariagePourTous créée dès octobre 2012 afin de rassembler des manifestations de soutien à l'égalité.

Le 22 janvier 2013

À une semaine de l'ouverture des débats à l'assemblée nationale : « Rien n'est jamais acquis », ne pas céder

Près de 30 000 personnes ont défilé dans les rues de plusieurs villes de France ce samedi 19 janvier pour rappeler leur attachement à l'égalité, à l'avancée représentée par le projet de loi mariage pour tou-te-s et aux avancées qu'il reste encore à parcourir pour que les couples de personnes de même sexe et les familles homoparentales ne soient plus fragilisés et infériorisés par une absence de droits.

Le 24 janvier 2013

Quand certain-e-s marchent sur l'Élysée, d'autres marchent pour l'égalité

Près de 30 000 personnes se sont mobilisées dans plusieurs villes de France samedi 19 janvier et de nombreuses autres se mobiliseront le samedi 26 janvier puis lors de la grande manifestation nationale du dimanche 27 janvier à Paris. Aux côtés de nombreuses associations et volontés citoyennes, SOS homophobie appelle à une forte mobilisation pour l'égalité et contre les discriminations ce 27 janvier 2013 à Paris.

Le 28 janvier 2013

Une charte pour un débat parlementaire respectueux des personnes LGBT

Depuis le début des débats publics concernant le mariage pour tou-te-s, SOS homophobie est en première ligne pour constater les effets des dérapages verbaux et caricatures diverses.

Remerciements

SOS homophobie tient à remercier :

La Fondation Pierre Bergé - Yves Saint-Laurent
Pierre Guénin
Le magazine *Têtu*

Ainsi que :

Christophe Girard, maire du 4^e arrondissement de Paris

La mairie de Paris, les mairies d'arrondissements et les maisons des associations,
Les collectivités territoriales, municipalités, conseils généraux, conseils régionaux,
pour leur soutien et leur collaboration

Le centre lesbien, gay, bi et trans de Paris-Île-de-France, partenaire de SOS homophobie depuis sa création ainsi que tous les autres centres LGBT de France pour leur collaboration avec les délégations régionales de SOS homophobie

Jack T., organisateur des Follivores/Crazyvovres

L'ensemble des commerces, entreprises et professionnel-le-s qui soutiennent notre action
Illico, *Yagg* et les médias qui ont relayé notre action

Et les associations et personnes extérieures à l'association qui ont participé à ce rapport :

Nelly Ambert
Sida Info Service – Ligne Azur
Homoboulot
Robert Biedron
Florent Dezenaire
Romain Donda
Danièle Hervieu-Léger
Marie Kirschen
Esteban Paulon - FALGBT
Transgender Europe
Philippe Velozzo
Elie Winter
Erwann Binet

Et :

Les établissements scolaires qui ont accueilli les intervenant-e-s de SOS homophobie

L'ensemble de nos partenaires associatifs

Les organisateurs de salons et de conférences auxquels SOS homophobie a participé

Tous les membres de SOS homophobie pour leur formidable investissement,
ainsi que les donateur-trice-s et sympathisant-e-s de l'association.

ISBN 978-2-917010099
EAN 9782917010099

Dépôt légal à parution,
publication de SOS homophobie, association loi 1901
Parution : Mai 2013

© SOS homophobie
© Illustrations Denis Pessin, 2013
Tous droits réservés
Création maquette et couverture : Marty de Montereau
